



# UNION DES COMORES

*UNITE – DÉVELOPPEMENT- SOLIDARITÉ*

-----  
**PRÉSIDENCE DE L'UNION DES COMORES**

-----  
**COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU PLAN**

## **STRATÉGIE DE CROISSANCE ET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ (SCRP)**

Septembre 2009

## PRÉFACE

Ce document présente la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRCP) de l'Union des Comores. Il présente la vision partagée par tous les comoriennes et comoriens des priorités de développement du pays pour les cinq prochaines années. Cette vision traduit les aspirations de la population et prend en compte la situation socio-économique actuelle et les perspectives macroéconomiques à moyen terme, les résultats des plus récentes études quantitatives et qualitatives réalisées sur les conditions de vie des ménages, la pauvreté et les inégalités, et la revue des performances, des atouts et des contraintes des principaux secteurs sociaux et économiques.

Partant de ce diagnostic exhaustif, six (6) axes stratégiques et trente-deux (32) programmes prioritaires ont été identifiés. Plusieurs ateliers techniques de discussions et de validation ont permis de confirmer la pertinence et le caractère prioritaire de ces programmes pour le développement du pays.

Le Gouvernement de l'Union des Comores entend soutenir, dans la mesure de ses moyens, ces programmes prioritaires et mettre en œuvre les réformes institutionnelles nécessaires à une véritable relance de la croissance et de la réduction de la pauvreté. À travers l'opérationnalisation de cette stratégie, le gouvernement n'entend ménager aucun effort pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Avec le soutien de la communauté internationale, les comoriennes et les comoriens sont convaincus qu'il est possible de relever les nombreux défis qui entravent le processus de développement du pays. Cette stratégie est un premier pas vers la création des conditions qui permettront au pays de retrouver le chemin d'une croissance économique forte et une réduction durable de la pauvreté.

Le Président de l'Union des Comores

---

Moroni, le \_\_\_\_ septembre 2009

## LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

AAIDA	: Autorité Arabe pour l'Investissement et le Développement Agricole
ACTIV	: Association Comorienne des Techniciens et Infirmiers Vétérinaires
AFD	: Agence Française de Développement
AGOA	: Growth and Opportunity Act
AGR	: Activités Génératrices de Revenu
AIEB	: Appui aux Initiatives Economiques de Base
AIMPSI	: Aéroport International de Moroni Prince Said Ibrahim
AMIE	: Appui à la Micro – Entreprise
ANPI	: Agence Nationale de la promotion des Investissements
APD	: Aide Publique au Développement
APSA	: Association des Professionnels de la Santé Animale
APSP	: Association pour la Promotion du Secteur Privé
ASC	: Anjouan Stevedoring Company
ASECNA	: Agence pour la Sécurité et la Navigation Aérienne
BAD	: Banque Africaine de Développement
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCC	: Banque Centrale des Comores
BDC	: Banque de Développement des Comores
BIC	: Banque pour l'Industrie et le Commerce des Comores
BID	: Banque Islamique de Developpement
BIT	: Bureau International du Travail
BM	: Banque Mondiale
CAF	: Coût Assurance Fret
CAP	: Connaissances Attitudes et Pratiques
CCIA	: Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEN-SAD	: Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CGP	: Commissariat Général au Plan
CHN	: Centre Hospitalier National
CHR	: Centre Hospitalier Régional
CIPD	: Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CIPR	: Circonscription d'Inspection Pédagogique Régionale
CNAD	: Comité National d'Appui au Développement
CNDRS	: Centre de Documentation et de Recherche Scientifique
CNE	: Caisse Nationale d'Epargne
CNLS	: Comité National de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST
COI	: Commission de l'Océan Indien
COMACO	: Compagnie de Manutention des Comores
COMESA	: Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe
COPSED	: Comité de Planification et de Suivi-Évaluation du Développement
CURE	: Crédit d'Urgence pour le Redressement Economique

DECVAS	: Développement des Cultures Vivrières et Appui Semencier
DIJEC	: Développement Intégral du Jeune Enfant Comorien
DOTS	: Stratégie de traitement de la tuberculose (Directly – Observed Treatment Course)
DSCRIP	: Document de Stratégie Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EBC	: Enquête Budget – Consommation
EDIC	: Etude Diagnostic pour l'Intégration du Commerce
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EIM	: Enquête Intégrale auprès des Ménages
EPT	: Education Pour Tous
EPT	: Education Pour Tous
EVF	: Éducation à la Vie Familiale
EVIH	: Enquête sur le VIH / SIDA
FADC	: Fonds d'Appui au Développement Communautaire
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBCF	: Formation Brute de Capital Fixe
FC ou KMF	: Franc Comorien
FED	: Fonds Européen pour le Développement
FEE	: Fonds de l'Eau et de l'Electricité
FER	: Fonds d'Entretien Routier
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	: Fonds Monétaire International
FR	: Fonds Routier
FRPC	: Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GAFTA	: Grande zone arabe de libre-échange
GTS	: Groupe Technique Sectoriel
IDH	: Indice de Développement Humain
IEC	: Information – Education – Communication
IFD	: Institutions Financières Décentralisées
IMF	: Institutions de Micro Finance
IPH	: Indice de Pauvreté Humaine
IPPTE	: Initiative Pays Pauvres Très Endettés
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
MA – MWE	: Société d'Eau et Electricité des Comores
MECK	: Mutuelle d'Epargne et de Crédit ya Komori
MICS	: Enquête par grappe à indicateurs multiples (Multiple Indicators Cluster's Survey)
MIGA	: Agence multilatérale de garantie des investissements
MPE	: Moyennes et Petites Entreprises
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCI	: Organisation de la Conférence Islamique
OHADA	: Organisation sur l'Harmonisation du Droit des Affaires
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé

ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
OPACO	: Organisation PATronale des Comores
PAE	: Plan d'Action pour l'Environnement
PCIME	: Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PEID	: Petits Etats Insulaires en Développement
PEV	: Programme Élargi de Vaccination
PF	: Planification Familiale
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIP	: Programmes d'Investissement Public
PME/PMI	: Petite et Moyenne Entreprise / Petite et Moyenne Industrie
PNA – EPT	: Plan National d'Action de l'Education Pour Tous
PNAC	: Pharmacie Nationale Autonome des Comores
PNB	: Produit National Brut
PNDRH	: Plan National de Développement des Ressources Humaines
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNE	: Programme National de l'Environnement
PNLP	: Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLS	: Programme National de Lutte contre le SIDA
PNS	: Politique Nationale de Santé
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
POPs	: Polluants Organiques Persistants
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RN	: Réseau National
RNFD	: Réseau National Femmes et Développement
SCRP	: Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
SNAC	: Syndicat National des Agriculteurs Comoriens
SNPSF	: Société Nationale des Postes et des Services Financiers
SNPT	: Société Nationale des Postes et Télécommunication
SNU	: Système des Nations Unies
SR/PF	: Santé de la Reproduction / Planification Familiale
TIC	: Technologies de l'Information et des Communications
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	: Union Africaine
UCCIOI	: Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien
UE	: Union Européenne
UNDAF	: Plan cadre d'Assistance du Système des Nations Unies (United Nation Development Assistance Framework)
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population (United Nation Fund for Population Activities)
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (United Nation International Children's Emergency Fund)
VIH/SIDA	: Virus Immunodéficience Humaine/ Syndrome immunodéficience acquise

## **TABLE DES MATIÈRES**

Préface	ii
Abréviations	iii
Table des matières	vi
<b>CHAPITRE I : CONTEXTE ET GENESE DE LA STRATÉGIE DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETÉ</b>	<b>1</b>
1.0 Contexte de l'Union des Comores	2
1.1 Genèse et fondements de la SCRP	4
1.2 Contenu du document	6
<b>CHAPITRE II : ANALYSE DES CONDITIONS DE VIE ET DE LA PAUVRETÉ</b>	<b>7</b>
2.0 Introduction	8
2.1 Perceptions du bien-être et de la pauvreté par les populations	9
2.2 L'ampleur de la pauvreté monétaire	12
2.3 L'effet des inégalités	14
2.4 Les déterminants de la pauvreté	14
2.5 La pauvreté non-monétaire	15
2.6 L'impact du chômage et du sous-emploi	17
2.7 Relancer la croissance et réduire la pauvreté	20
<b>CHAPITRE III : ANALYSE DES PERFORMANCES ET DES CONTRAINTES SECTORIELLES</b>	<b>21</b>
3.0 Introduction	22
3.1 Agriculture, élevage et pêche	22
3.1.1. Le sous-secteur agriculture	22
3.1.2. Le sous-secteur élevage	25
3.1.3 Le sous-secteur pêche	28
3.2. Le tourisme	29
3.3 Les infrastructures économiques et de communication	32
3.3.1 Les Infrastructures économiques	33
3.3.2 Les Infrastructures portuaires	34
3.3.3 Les Infrastructures aéroportuaires	36
3.3.4 Les infrastructure de télécommunication	37

3.4	Le secteur de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement	38
3.4.1	Le sous-secteur énergie	38
3.4.2	Le sous-secteur eau potable	40
3.4.3	Le sous-secteur de l'assainissement	42
3.5	L'environnement	43
3.6	Gouvernance et cohésion sociale	47
3.7	L'éducation	53
3.8	La santé	60
3.9	Le secteur privé et la micro finance	64
3.9.1	Le sous-secteur privé	64
3.9.2	Le sous-secteur financier et micro finance	67

## **CHAPITRE IV : AXES STRATÉGIQUES ET PROGRAMMES PRIORITAIRES**

4.0	Introduction	72
4.1	Axes stratégiques de la SCRP	76
4.2	Enjeux transversaux	80
4.3	Programmes prioritaires par axe stratégique	84
4.3.1	Axe stratégique I : Stabiliser l'économie et établir les bases d'une croissance forte fondée sur l'équité	84
4.3.2	Axe stratégique II : Renforcer les secteurs porteurs en mettant l'emphase sur le renforcement institutionnel et une participation accrue des opérateurs économiques privés	90
4.3.2.1	Renforcement du secteur privé	91
4.3.2.2	Relance de la croissance à travers les secteurs porteurs	93
4.3.3	Axe stratégique III : Renforcer la gouvernance et de la cohésion sociale	100
4.3.4	Axe stratégique IV : Améliorer l'état sanitaire de la population	104
4.3.5	Axe stratégique V : Promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain	108
4.3.6	Axe stratégique VI : Promouvoir la durabilité de l'environnement et la sûreté civile	112

## **CHAPITRE V : L'ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE ET LE CADRAGE BUDGETAIRE**

5.0	Introduction	118
5.1	Évolution récente de l'environnement économique aux Comores	118
5.2	Perspectives économiques à court terme	122
5.3	Cadrage macroéconomique	123
5.3.1	Scénario SCRP	124
5.3.2	Scénario OMD	128
5.3.3	Scénario FMI	133

<b>CHAPITRE VI : ESTIMATION DES COÛTS DE LA SCRP</b>	<b>136</b>
6.0 Introduction	137
6.1 Axe stratégique I : Stabiliser l'économie et établir les bases d'une croissance forte fondée sur l'équité	139
6.2 Axe stratégique II : Renforcer les secteurs porteurs en mettant l'emphase sur le renforcement institutionnel et une participation accrue des opérateurs économiques privés	140
6.3 Axe stratégique III : Renforcer la gouvernance et de la cohésion sociale	141
6.4 Axe stratégique IV : Améliorer l'état sanitaire de la population	142
6.5 Axe stratégique V : Promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain	143
6.6 Axe stratégique VI : Promouvoir la durabilité de l'environnement et la sûreté civile	144
<b>CHAPITRE VII : DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION DE LA SCRP</b>	<b>145</b>
7.0 Introduction	146
7.1 Principes et objectifs du dispositif de suivi-évaluation	147
7.2 Cadre institutionnel pour le suivi-évaluation	148
7.3 Caractéristiques du dispositif de suivi-évaluation	153
7.4 Rapports d'avancement et calendrier des produits	155
7.5 Implications pour la stratégie nationale de développement de la statistique	156
7.6 Implications en matière de renforcement des capacités	156
7.7 Implication pour l'efficacité et l'harmonisation de l'aide publique au développement	157
<b>CONCLUSION</b>	<b>158</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>159</b>
Annexe 1 : Indicateurs de suivi de la SCRP	160
Annexe 2 : Engagements des PTF pour la période 2010-2014	161
Annexe 3 : Financements disponibles par axe stratégique et par programme prioritaire de la SCRP	181

## **CHAPITRE I**

### **CONTEXTE ET GENÈSE DE LA STRATÉGIE DE CROISSANCE ET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

## 1.0 CONTEXTE DE L'UNION DES COMORES

L'Union des Comores est formée d'un archipel comprenant quatre îles principales situées à l'entrée septentrionale du canal de Mozambique et couvrant une superficie totale de 2.236 km<sup>2</sup>. Malgré la réprobation unanime de la communauté internationale et en dépit des protestations des autorités comoriennes, l'ancienne puissance colonisatrice, la France, maintient son administration sur l'une des îles, en l'occurrence Maore (Mayotte, 424 km<sup>2</sup>), depuis l'accession du territoire à l'indépendance le 6 juillet 1975. Ainsi, la souveraineté de la République comorienne ne s'exerce, en pratique, que sur les trois autres îles que sont Mwali (Mohéli, 290 km<sup>2</sup>), Ndzuwani (Anjouan, 374 km<sup>2</sup>) et Ngazidja (Grande Comores, 1148 km<sup>2</sup>).

Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2003 donne 576 000 habitants pour ces trois îles dont un peu plus de la moitié sont des femmes et un taux d'accroissement annuel moyen de 2,1%. Cette population est estimée à 670 000 personnes en 2009 et atteindra 785 000 en 2015, une démographie galopante qui entraîne une forte pression sur les terres disponibles. À Ndzuwani, les densités de population atteignent des seuils critiques comme dans la région de Nyumakélé où elles dépassent les 1 000 habitants au kilomètre carré cultivable. Cela signifie que les gros problèmes actuels de protection de l'environnement pourraient s'aggraver si le pays ne prend pas rapidement les mesures appropriées pour faire face à cette évolution démographique.

Une autre caractéristique de la population comorienne, relevée lors du RGPH, est son extrême jeunesse (53% de la population ont moins de 20 ans). De plus, l'âge moyen de la population est de 24,1 ans. Une telle structure par âge ne va pas sans poser d'énormes défis au pays, surtout dans la prise en charge de la jeunesse en matière d'éducation, de santé, de nutrition, de formation professionnelle, d'emploi, de loisirs, etc. Le rapport de dépendance (les enfants de moins de 15 ans et les vieillards de plus de 64 ans rapportés à la population de 15-64 ans) est de 198,5% avec une différence notable entre le milieu urbain 169,3% et le milieu rural 210,6%. Ces chiffres restent très élevés si l'on tient compte du faible taux brut d'activité de la population comorienne estimé à 25,3 %.

Au RGPH, le taux brut de natalité et le taux global de fécondité s'établissaient respectivement à 35,6 pour mille (33 pour mille en milieu urbain et 36,7 pour mille en milieu rural) et 150,8 pour mille (128,1 pour mille en milieu urbain et 161 pour mille en milieu rural). L'indice synthétique de fécondité pour le pays de 5,3 enfants par femme. Cette fécondité reste toujours plus importante en milieu rural (5,6 enfants par femme) qu'en milieu urbain (4,5 enfants par femme). Par rapport à l'EDS de 1996, ces variables sociodémographiques ont augmenté de façon significative.

L'enfant comorien reste encore soumis à des risques de mortalité élevés. Les données indiquent que la mortalité infantile, malgré leur tendance à la baisse, demeure importante. En 2003, elle est estimée à 79,3 pour mille, alors qu'en 1991 elle était à 86,2 pour mille et 1980 à 121,7 pour mille. Beaucoup de femmes comoriennes meurent des suites d'une grossesse ou d'un accouchement surtout du fait de la forte fécondité et de la forte prévalence dans le pays des accouchements réalisés à domicile et souvent sans l'aide d'un personnel qualifié (38% selon la MICS de 2000). Le

taux de mortalité maternelle est estimé à 381 femmes pour cent mille naissances vivantes par le RGPH 03.

Aux Comores, les recherches anthropologiques ont mis en évidence une organisation sociale profondément enracinée dans la tradition et très hiérarchisée, où l'individu se fond dans la communauté et ne peut s'affirmer qu'à travers les mécanismes imposés par elle. La famille est le socle de l'organisation et du fonctionnement social. Perçue et vécue dans son sens le plus large, la notion de famille intègre quatre niveaux : la famille conjugale, la famille élargie, le lignage et le clan. Le mariage consacre la suprématie de la famille. C'est le moyen par lequel elle s'étend et se renforce. C'est d'ailleurs en cela que le mariage constitue l'acte par lequel l'individu accède aux hiérarchies sociales.

L'introduction de la religion islamique aux Comores remonterait au XIII<sup>e</sup> siècle et la quasi-totalité de la population des Comoriens est musulmane. Toutefois, il faut signaler qu'ici l'Islam demeure mêlé à des croyances et des pratiques sociales liées à la coutume et à la tradition. Il résulte de ce syncrétisme un islam traditionnel qui résiste à l'islam militant en ce sens que le pouvoir religieux n'est en définitive reconnu que s'il est doublé d'un pouvoir traditionnel.

L'école coranique constitue le premier contact de l'enfant comorien avec le système éducatif; elle enseigne les principes de base de l'islam et des valeurs socioculturelles en même temps qu'elle initie à la lecture du Coran et à l'écriture de l'Arabe. Cette école joue donc un rôle fondamental dans la formation de la personnalité du Comorien.

Depuis leur accession à l'indépendance, les Comores n'ont pas connu de véritable période de stabilité politique susceptible de créer les conditions nécessaires pour le développement socioéconomique et la mise en place d'un cadre politico - institutionnel viable et répondant aux aspirations de la population. Et c'est seulement au début des années 90 que l'existence des partis politiques a été effectivement reconnue par les pouvoirs publics.

Les crises politiques successives ont connu leur paroxysme avec l'apparition et le développement de la sécession de l'île de Ndzuwani en 1997 engendrant en plus une crise institutionnelle. Cette sécession avait plongé le pays dans une longue période d'incertitude politique et institutionnelle qui a menacé l'existence même des Comores en tant qu'Etat nation. Avec l'appui de la communauté internationale, un processus de réconciliation nationale a été amorcé avec la signature des accords de Fomboni en février 2001 et ont permis l'adoption, par référendum, en décembre de la même année, d'une loi fondamentale instituant un nouvel ensemble comorien dénommé « Union des Comores » au sein duquel chaque île jouit d'une large autonomie et dispose d'une constitution propre.

Aux termes de cette constitution de 2001, au niveau de l'Union, le pouvoir exécutif est exercé par le Président de l'Union (assisté de deux Vice-Présidents originaires de deux îles différentes de la sienne et d'un Gouvernement qu'il nomme) élu pour quatre ans au suffrage universel direct à un tour et selon le principe de l'alternance entre les îles ; le pouvoir législatif y relève d'un parlement monocaméral composé de députés dont une partie est élue au suffrage universel direct et une autre partie désignée par les assemblées des îles. Au niveau de l'île, le pouvoir exécutif est dévolu

au Président de l'île (assisté d'un Gouvernement qu'il nomme) élu pour cinq ans au suffrage universel direct dans un scrutin uninominal à deux tours ; le pouvoir législatif y est détenu par l'Assemblée de l'île dont les membres sont élus au suffrage universel direct.

Cette architecture institutionnelle complexe a entraîné des conflits de compétences multiples et récurrents entre les pouvoirs exécutifs des îles et celui de l'Union, d'autant plus que la constitution s'est contentée de préciser le domaine exclusif du pouvoir central et a renvoyé à la future Assemblée de l'Union le soin de voter des lois organiques définissant le champ des prérogatives et des compétences exclusives des îles et celles partagées entre l'Union et les îles. Ces conflits ont pris une tournure gravissime en 2007, lorsque, à la suite de l'élection ratée du chef de l'exécutif de Ndzuwani, le président sortant s'est autoproclamé réélu et confisqua le pouvoir. Cet acte replongea le pays dans une période de hautes turbulences politico-institutionnelles. Il faudra attendre pratiquement une année et une intervention de l'armée comorienne appuyée par des forces de l'Union Africaine sur l'île de Ndzuwani pour que les trois îles soient à nouveau réunifiées.

Dans la foulée, le Président de l'Union a pris l'initiative de soumettre à la population, par référendum en 2009, un projet de révision de la constitution de 2001. Entre autres, la loi référendaire adoptée le 17 mai 2009 restreint les prérogatives dévolues aux pouvoirs insulaires et remplace les appellations « président de l'île », « ministre de l'île » et « député de l'île » par respectivement « gouverneur de l'île », « commissaire » et « conseiller ». Au niveau de l'Union, le principe de la Présidence tournante entre les îles est maintenu et le Président est élu pour cinq ans avec trois vice-présidents dont un par île.

## **1.1 GENÈSE ET FONDEMENTS DE LA SCRP**

Les Comores se sont dotées en 2003 d'un document de Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) intérimaire qui a été élaboré suivant un processus très participatif et inclusif de l'ensemble des acteurs nationaux et des partenaires internationaux du développement. Le gouvernement avait arrêté, sur la base des leçons tirées du passé en matière de planification nationale du développement et s'appuyant sur l'expérience des autres pays, les principes de base et le cadre de référence ayant guidé l'élaboration de cette version intérimaire de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. La démarche retenue a reposé sur les quatre principes suivants :

- Une stratégie élaborée suivant une approche participative de manière à associer les populations et les principaux acteurs de la société civile et du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté;
- Une stratégie élaborée de manière progressive en s'appuyant dans un premier temps sur les informations existantes et en limitant la collecte de nouvelles informations au strict minimum, mettant plutôt l'accent sur le dialogue et les échanges au-travers d'ateliers régionaux et nationaux et des tables rondes. La stratégie sera bonifiée et mise à jour au fur et à mesure que des données sur les conditions de vie des ménages seront collectées et que des études d'impacts seront réalisées;

- Une stratégie ciblant les potentiels de croissance, en particulier les sphères économiques des groupes vulnérables et pauvres de manière à réduire la pauvreté de façon durable sans pour autant négliger les dimensions sociales essentielles qui auront été identifiées;
- Une stratégie transversale qui assure une forte intégration de l'environnement macroéconomique et des politiques et programmes sectoriels de manière à mieux saisir les dimensions qui caractérisent la pauvreté et à proposer des interventions novatrices qui s'attaquent aux multiples causes qui entravent la croissance et la réduction de la pauvreté.

Ce document qui a enregistré des appréciations très positives de la part de toutes les parties prenantes, incluant les institutions de Bretton Woods, sert depuis lors de référence pour toute l'action de développement des Comores. Il a été actualisé en 2005 et doté d'un plan d'action couvrant la période 2006-2009 pour servir de document de base pour la conférence de Maurice des bailleurs de fonds en faveur des Comores de décembre 2005. Malgré le caractère complet du document, les autorités du pays avaient décidé de maintenir son caractère intérimaire jusqu'à la conclusion d'un programme formel avec le FMI.

Suite à la reprise des relations des Comores avec le FMI et à la perspective de la conclusion d'un programme formel avec cette institution, le gouvernement a décidé en 2008 de lancer le chantier d'élaboration de la version finale de la SCRP. Compte tenu du caractère complet de la version intérimaire du DSRP, le gouvernement a fixé comme principaux repères dans l'élaboration de la version finale de la stratégie :

- L'actualisation du diagnostic sectoriel et du profil de la pauvreté et l'ajustement, en conséquence, des axes stratégiques, programmes et interventions retenues ;
- Une meilleure prise en compte de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ;
- Une meilleure intégration du commerce au travers d'une prise en compte de l'étude diagnostic pour l'intégration du commerce (EDIC);
- Une meilleure prise en compte des droits humains et des questions de genre ;
- Une meilleure prise en compte de la décentralisation ;

Des études approfondies ont été réalisées sur ces différents thèmes, incluant l'évaluation des coûts des besoins pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, afin de permettre leur prise en compte dans la finalisation du document.

De même, tirant les leçons des faiblesses enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du DSCRIP intérimaire, le gouvernement a décidé d'attacher une attention particulière au dispositif institutionnel à mettre en place dans le processus d'élaboration du document final en vue d'assurer une appropriation maximale de la version finale de la stratégie par le gouvernement et les différents secteurs. Il a également décidé de revoir et de refonder le cadre de suivi-évaluation de la SCRP en le simplifiant pour le rendre plus opérationnel et en l'harmonisant avec le mécanisme de coordination de l'aide dont le pays vient de se doter.

Ainsi, le gouvernement a maintenu et consolidé le caractère très participatif du processus qui a prévalu lors de l'élaboration de la version préliminaire de la stratégie. Le dispositif institutionnel de pilotage du processus a été renforcé pour impliquer davantage les îles, les différents acteurs nationaux non étatiques du développement ainsi que les partenaires techniques et financiers. Les groupes de travail sectoriels (GTS), les chevilles ouvrières de l'élaboration de la stratégie au niveau national, ont été placés sous la présidence des secrétaires généraux des départements ministériels afférents pour assurer une bonne appropriation du document par le gouvernement. Une composition judicieuse des GTS a permis d'assurer la pleine participation de l'ensemble des acteurs du développement à l'élaboration de cette version finale de la stratégie.

Les structures insulaires de base dans le processus DSCR, les Comités de planification et de suivi-évaluation du développement (COPSED) qui ont remplacé les Comités d'orientation, ont été largement mis à contribution dans le processus. Ils ont contribué et facilité la conduite des études préalables, incluant l'évaluation des besoins pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et leurs représentants ont pris part aux travaux des GTS. Ces COPSED sont présidés par des représentants de la société civile et du secteur privé, et les Directions du Plan des îles en assurent les secrétariats techniques.

## **1.2 CONTENU DU DOCUMENT**

Ce document est constitué de sept chapitres incluant celui-ci. Le second chapitre porte sur l'analyse qualitative et quantitative des conditions de vie et de la pauvreté aux Comores. Le troisième chapitre est consacré au diagnostic des différents secteurs concernés par la SCR. Le quatrième chapitre décrit les objectifs, les axes stratégiques et les programmes prioritaires retenus dans le cadre de la SCR. Le cinquième chapitre examine l'environnement macroéconomique du pays et présente le cadrage macro financier. Le sixième chapitre présente l'estimation des coûts de la SCR. Enfin, le dernier chapitre présente le cadre de suivi-évaluation de la stratégie.

## **CHAPITRE II**

### **ANALYSE DES CONDITIONS DE VIE ET DE LA PAUVRETÉ**

## 2.0 INTRODUCTION

Les crises politique, institutionnelle et économique à répétition qu'a connues l'Union des Comores au cours des dix dernières années n'ont pas contribué à améliorer les conditions de vie de la population. Cette situation a plutôt aggravé la pauvreté et contribué à détériorer le climat social et les relations avec la communauté internationale. En effet, la réduction conséquente de l'aide au développement juxtaposée aux crises économiques sont venues accroître encore davantage la vulnérabilité et la pauvreté. De nombreux ménages survivent péniblement aujourd'hui grâce aux transferts de la diaspora. Le secteur privé pour sa part, se voit de plus en plus fragilisé par la détérioration persistante de l'économie et l'accumulation des arriérés de l'État et l'endettement des ménages.

Depuis la publication de la SCRP intérimaire en novembre 2005, la situation sociopolitique et économique du pays n'a pas vraiment évolué positivement. L'Union des Comores a de nouveau connu une période d'instabilité politique en 2006-07 avec de nouvelles tentatives sécessionnistes de l'île d'Anjouan. L'apaisement des tensions politiques, marqué par l'organisation des élections du chef de l'exécutif de l'île d'Anjouan au mois de juin 2007, a finalement permis aux Autorités comoriennes de définir et de mettre en œuvre un programme économique, d'engager des travaux de réfection du réseau routier dans la capitale et de renouer avec les institutions financières internationales. Dans la foulée, le gouvernement concluait un programme post-conflit avec le FMI au mois d'octobre 2008, un support financier plus que nécessaire, d'un montant de 1,8 milliard FC, finalement débloqué au mois de décembre 2008.

Selon les données encore provisoires du Commissariat Général au Plan, le taux de croissance du PIB réel serait de l'ordre d'environ 0,2 % en 2008 contre 0,8 % en 2007, niveaux les plus bas enregistrés au cours des dix dernières années. Ce ralentissement de la croissance s'est traduit par des pénuries de certains produits de base, tels que le riz et les produits pétroliers.

La crise énergétique qu'a connue le pays au second semestre de 2008 a paralysé l'ensemble des secteurs de l'économie, contribuant à approfondir une crise économique déjà sévère. Le taux d'inflation a atteint 6,5 % en 2008 contre 4,5 % en 2007, affectant directement le pouvoir d'achat déjà faible de la population dont la dépendance aux importations est forte et croissante.

Dans le domaine des finances publiques, la situation s'est détériorée encore davantage. En dépit de l'amélioration des recettes intérieures, l'augmentation des dépenses courantes s'est traduite par une dégradation des principaux soldes budgétaires et du déficit du solde global hors dons. Avec cette tendance, le déficit du compte courant de la balance des paiements a également enregistré une forte dégradation en liaison avec la détérioration de la balance commerciale. Cette situation est venue mettre davantage de pression sur la capacité du gouvernement à honorer ses engagements intérieurs. Les arriérés envers les fonctionnaires et les entreprises sont toujours importants ce qui contribue à détériorer encore davantage le climat économique général et les conditions de vie des ménages.

Malgré l'absence de données récentes permettant d'apprécier les conditions de vie des ménages et la pauvreté actuelles aux Comores, les informations sur l'environnement économique consolident

l'hypothèse d'une détérioration de la situation socio-économique et d'un accroissement de la pauvreté. En effet, les ménages font face à une détérioration de leur pouvoir d'achat en raison des pressions inflationnistes. On a observé en 2008 notamment, des pénuries occasionnelles de denrées de base créant des pressions à la hausse sur les prix.

La crise touche également la diaspora. On peut déjà anticiper une chute à court/moyen terme des transferts qui se traduira par une baisse des revenus des ménages, notamment à la Grande Comore. Le milieu rural n'est pas épargné. La chute importante de la production et des prix des principaux produits d'exportation vient renforcer l'hypothèse d'une détérioration des conditions de vie et d'un accroissement de la pauvreté. En effet, mis à part la production et le prix de l'ylang-ylang qui semblent se maintenir ou s'être légèrement améliorés en 2008, le girofle et la vanille connaissent des baisses significatives de prix et de quantités produites et exportées.

Enfin, il faut souligner que les engagements financiers de la communauté internationale pris au moment de la Conférence de Maurice ne se sont pas encore concrétisés. Très peu de nouvelles ressources susceptibles de relancer la croissance, ou tout au moins stabiliser le niveau de vie de la population, ont été injectées dans l'économie au cours des dernières années.

Ce chapitre présente donc une analyse des conditions de vie des comoriennes et des comoriens sur la base des données disponibles, et met en perspective l'ampleur de la pauvreté et des inégalités qui caractérisent l'Union des Comores. Il importe de garder à l'esprit que les données disponibles datent déjà de plusieurs années et que les informations économiques plus récentes tendent à indiquer que les conditions de vie se sont probablement dégradées encore davantage par rapport à l'analyse présentée dans ce chapitre.

## **2.1 PERCEPTIONS DU BIEN-ÊTRE ET DE LA PAUVRETÉ PAR LES POPULATIONS**

L'étude qualitative réalisée en 2002 sur les perceptions du bien-être et de la pauvreté a permis aux comoriens et aux comoriennes de s'exprimer sur leurs conditions de vie et d'identifier des moyens pour combattre la pauvreté. L'enquête apporte un éclairage sur les perceptions du bien-être et les causes de la pauvreté. Les résultats de cette étude ont d'ailleurs été confirmés par les résultats de l'Enquête intégrale auprès des ménages (EIM) de 2004. Malheureusement, aucune donnée récente n'est disponible pour établir un profil actualisé. Toutefois, comme cela a été souligné en introduction, aucun changement significatif n'est survenu au cours des dernières années pour permettre de croire que la situation serait significativement différente ou qu'elle se serait améliorée.

Pour définir le bien-être, la population comorienne fait référence principalement à la satisfaction des besoins primaires tels que l'habitat, l'éducation, l'habillement, la nourriture, la santé, l'hygiène et l'assainissement. Il en est de même pour la définition de la pauvreté qui est définie comme la non-satisfaction de ces besoins.

L'enquête de 2002 sur les perceptions de la pauvreté révèle que beaucoup de ménages parviennent difficilement à satisfaire leurs besoins alimentaires. En effet, beaucoup de ménages indiquent ne pas manger en quantité suffisante, alors que la majorité dit ne pas manger un régime

de qualité. Les produits comme la viande, le poisson, le riz, la banane, le poulet et même le manioc ne sont pas accessibles à une partie importante de la population. Ces perceptions confirment les indicateurs quantitatifs sur l'état nutritionnel précaire de plusieurs groupes sociaux, notamment les enfants en bas âge et les femmes enceintes en milieu rural.

La population fait aussi référence aux problèmes sociaux comme le vol et la délinquance pour caractériser la pauvreté. Évidemment, l'augmentation de la pauvreté amène en général avec elle une certaine recrudescence de problèmes sociaux.

L'emploi est un moyen indirect pour la population de satisfaire ses besoins, alors que l'argent est un moyen direct. Les infrastructures routières, les activités commerciales, l'accès à l'énergie et les télécommunications sont des moyens d'améliorer l'environnement économique, et indirectement, les conditions de vie des ménages. La détérioration de l'approvisionnement en énergie ces dernières années en fait l'une des principales entraves au développement économique et à la réduction de la pauvreté.

Le fait de posséder des meubles, une radio ou un téléviseur, ou de faire le grand mariage apparaît comme l'un des signes d'une amélioration de sa qualité de vie, de démontrer son statut social ou d'accéder à un statut social supérieur.

Il existe peu de différences entre les îles, les milieux et les groupes socioéconomiques quant aux perceptions du bien-être et de la pauvreté. Par exemple :

- Pour Ngazidja, les infrastructures routières et le grand mariage sont plus importants que dans les deux autres îles;
- Pour Ndzuwani, le commerce est une dimension du bien-être plus importante que dans les deux autres îles.

La pauvreté est perçue comme la conséquence de plusieurs facteurs, notamment l'insuffisance de capital physique et humain, la faible performance du capital institutionnel, l'influence des facteurs externes et le comportement des individus, des ménages et des communautés. Les principales raisons citées par la population pour ne pas sortir de la pauvreté sont la paresse, le manque d'éducation, le chômage, le manque de formation professionnelle et la non-rémunération du travail.

Les principales stratégies auxquelles ont recours les ménages pour sortir de la pauvreté sont l'auto-emploi, l'éducation, le crédit et l'épargne, le développement d'activités génératrices de revenu, la formation professionnelle, le commerce et l'investissement.

Les principales dimensions d'amélioration du bien-être selon les perceptions des populations sont : (i) l'accès à des soins de santé de qualité, (2) l'accès à de l'eau potable en quantité adéquate et de qualité, (iii) l'éducation (importante pour 57 % de la population en particulier la formation professionnelle), (iv) le logement (55 %), (v) la religion (en particulier en milieu rural), (vi) l'emploi, (vii) le crédit, (viii) les équipements, (ix) le commerce, (x) les cultures de rente, (xi) l'électricité, (xii) les télécommunications et (xiii) les routes.

Les problèmes d'accès aux services sociaux de base sont importants aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

1. Pour améliorer l'accès aux services de santé, les populations proposent d'augmenter le nombre d'agents de santé, de réduire au minimum les coûts des soins de santé ou de les rendre gratuits, de créer des emplois, de réduire les coûts des médicaments et de construire des postes de santé.
2. Pour améliorer l'accès à l'éducation primaire les moyens proposés sont l'aide financière aux études, la gratuité des fournitures scolaires, la surveillance des enfants à l'école, l'amélioration de la qualité de l'enseignement public et la sensibilisation des enfants à l'importance de l'école.
3. L'amélioration de l'accès à l'eau potable selon la population passe par la mise en place d'adduction d'eau, la construction de puits, l'aide financière.
4. L'amélioration des infrastructures sanitaires passe par l'aménagement de sites pour jeter les ordures, l'incinération des ordures, l'assistance technique, la construction de caniveaux pour l'évacuation des eaux et la réalisation d'études pour l'identification de sites d'enfouissement.

Les principales activités économiques de la population comorienne sont dans l'ordre : (i) l'agriculture, (ii) la pêche, (iii) le petit commerce, (iv) les petits travaux, (v) l'élevage, (vi) la maçonnerie, (vii) la fonction publique, (viii) l'artisanat, (ix) les manœuvres et (x) les serviteurs. L'élevage apparaît plus important à Mwali que dans les autres îles.

Ces activités, en particulier l'agriculture et la pêche, sont confrontées à des difficultés importantes qui freinent leur développement. Le manque d'équipement, le vol de récoltes et d'animaux, les bas prix des produits, le manque d'intrants, le manque de marchés pour écouler les produits agroalimentaires et la dévastation des cultures par les limaces et les escargots et les mauvais rendements sont les principales contraintes identifiées au niveau de la production agricole. Pour Ngazidja et Mwali, des problèmes importants de sécheresse ont été soulignés.

Au niveau de la pêche, la principale préoccupation est le manque d'équipements de pêche, en particulier les bateaux, le manque de sécurité en mer des pêcheurs et la faiblesse des prix du poisson sur le marché, en particulier à Ndzuwani et Mwali.

Enfin, les difficultés liées aux autres activités économiques sont le manque de formation, les retards de salaire chez les fonctionnaires, le manque d'électricité et d'eau potable, les taxes élevées, les coûts de transport, le manque de pâturages pour les animaux, etc.

L'accès aux équipements de production est un problème majeur pour le développement des principales activités économiques que sont l'agriculture et la pêche. Les moyens d'améliorer l'accès aux équipements selon la population sont, entre autres, l'assistance technique, l'aide financière, les dons d'équipements, le crédit pour l'achat d'équipements, le prêt d'équipements et l'emploi.

L'accès à la terre agricole apparaît comme un problème important surtout à Ndzuwani où la surpopulation et sa géographie restreignent l'espace agricole disponible. Les moyens d'améliorer

L'accès à la terre agricole selon la population sont : la redistribution des terres, l'amélioration de la qualité des terres, ainsi que la création d'emplois pour l'achat de terre agricole.

L'accès aux services financiers est très limité, particulièrement à Mwali. Selon la population ayant participé à l'enquête, les moyens d'améliorer l'accès des populations aux services financiers sont l'allègement des conditions de crédit, la création de caisses d'épargne et de crédit, la création d'emploi et la diminution des taux d'intérêt.

## **2.2 L'AMPLEUR DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE**

Les données les plus récentes sur la pauvreté (EIM 2004) ont permis de tracer un profil de la pauvreté aux Comores. Il est permis de croire que la pauvreté monétaire demeure un phénomène encore très répandu aux Comores. Pour l'ensemble du pays, l'incidence de la pauvreté au niveau des ménages était estimée à 36,9 % en 2004. Ramené sur une base individuelle, cela signifie qu'un individu sur deux (44,8 %) serait classé comme pauvre selon l'indice de pauvreté monétaire.

La pauvreté monétaire sur une base d'individu était a priori plus élevée à Ndzouani et Mwali, comparativement à Ngazidja respectivement 46,4 %, 49,1 % et 42,7 %. La pauvreté est nettement plus élevée en milieu rural, notamment à Ndzouani qui contribuerait à 78,8 % de la pauvreté des ménages aux Comores.

Tableau 2.1 : Mesures de pauvreté selon les ménages, les individus et la localisation géographique<sup>1</sup> – Comores 2004

Paramètre	FGT <sup>2</sup>							Consommation réelle par tête (000 FC)	N <sup>4</sup>
	Ménages						Individus		
	Incidence ( $\alpha=0$ )		Intensité ( $\alpha=1$ )		Inégalité ( $\alpha=2$ )		P0		
	Valeur - P0	Contribution <sup>3</sup>	Valeur - P1	Contribution <sup>3</sup>	Valeur - P2	Contribution <sup>3</sup>			
<b>Ngazidja</b>	<b>0,353</b>	<b>0,46</b>	<b>0,12</b>	<b>0,449</b>	<b>0,058</b>	<b>0,452</b>	<b>0,427</b>	661,3	1433
Moroni	0,278	0,069	0,095	0,067	0,044	0,065	0,374	578,4	273
Urbain secondaire	0,195	0,021	0,054	0,017	0,021	0,013	0,279	897,6	118
Rural	0,391	0,37	0,134	0,365	0,066	0,373	0,454	656,2	1042
<b>Ndzouani</b>	<b>0,384</b>	<b>0,477</b>	<b>0,138</b>	<b>0,492</b>	<b>0,066</b>	<b>0,492</b>	<b>0,464</b>	764,1	1368
Urbain	0,252	0,088	0,085	0,085	0,037	0,078	0,313	763,5	384
Rural	0,435	0,389	0,158	0,407	0,077	0,414	0,521	764,3	985
<b>Mwali</b>	<b>0,378</b>	<b>0,064</b>	<b>0,123</b>	<b>0,059</b>	<b>0,056</b>	<b>0,056</b>	<b>0,491</b>	502,5	185
Urbain	0,375	0,035	0,126	0,034	0,057	0,032	0,481	552,7	102
Rural	0,383	0,029	0,119	0,026	0,055	0,025	0,502	441,1	83
<b>Ensemble</b>	<b>0,369</b>	<b>1</b>	<b>0,128</b>	<b>1</b>	<b>0,062</b>	<b>1</b>	<b>0,448</b>	<b>698,5</b>	<b>2987</b>

Sources : EIM 2004.

(1) Toutes les mesures de la pauvreté n'ont pas été multipliées par 100 et les écarts types sont entre parenthèses.

La ligne de pauvreté est de 285144 FC par tête et par an ;

(2) Indices de la classe Foster, Greer et Thorbecke;

(3) Contribution relative  $C_{ij}$  ;

(4) N pondéré.

Les résultats de l'EIM permettent d'identifier quatre catégories socio-économiques relativement distinctes selon l'incidence de la pauvreté : (i) les ménages dont le chef est un salarié protégé (incidence de la pauvreté : 25,5 %) ; (ii) les familles gérées par un salarié non protégé, un indépendant du secteur informel ou un apprenti-aide familial (incidence de la pauvreté : entre 30 et 35 %) ; (iii) les sous-groupes ayant à leur tête un agriculteur vivrier, un agriculteur de rente, un chômeur ou un inactif (incidence de la pauvreté : entre 38 et 39 %) ; (iv) les familles gérées par un micro-entrepreneur, un éleveur ou un pêcheur (incidence de la pauvreté : entre 46 à 54 %).

On note que trois groupes socio-économiques expliquent près des deux tiers de la pauvreté nationale : les ménages d'agriculteurs (30,2 %), les familles de salariés non protégés (15,8 %), et les ménages ayant à leur tête un inactif (19,6 %).

### 2.3 L'EFFET DES INÉGALITÉS

Au niveau national, au cours de la période 1995-2004, l'inégalité des dépenses par tête a considérablement augmenté. Tous les indicateurs d'inégalité mettent en évidence une nette croissance des disparités. L'indice de Gini a augmenté de 25,7 % (de 0,443 à 0,557). On note que l'inégalité des dépenses par habitant a surtout augmenté à Ndzouani, et dans une moindre mesure, à Ngazidja, alors que l'inverse a prévalu à Mwali. À cet égard, la décomposition des sources du niveau de l'inégalité met en relief le rôle de la démographie du ménage (surtout le nombre d'enfants de 5-14 ans), ainsi que l'instruction du chef de ménage, la proportion d'employés par ménage, et la localisation spatiale. Notons également que l'existence des transferts externes concourt à rehausser l'inégalité des dépenses, en particulier à Ngazidja.

La détermination des élasticités des indices de pauvreté par rapport aux dépenses réelles par tête des ménages et à l'indice de Gini en 2004 suggère plusieurs observations. Tout d'abord, au niveau de l'ensemble de l'économie, la valeur absolue des élasticités par rapport aux dépenses par tête est sensiblement supérieure à l'unité pour toutes les mesures de la pauvreté. Un accroissement de 1 % des dépenses par tête induit une réduction du ratio et de l'intensité de la pauvreté, respectivement, de 1,64 et 1,87 %. De plus, on observe une tendance à la hausse des élasticités des dépenses entre 1995 et 2004.

Ensuite, la pauvreté a tendance à s'accroître si l'inégalité des dépenses s'accroît au cours du processus de croissance économique. Les résultats mettent en évidence une plus grande fragilité sociale en 2004, comparativement à 1995, à l'égard de la croissance économique et de la variation de l'inégalité des revenus : la compensation en termes de croissance des dépenses pour stabiliser la pauvreté, consécutivement à une aggravation de l'inégalité, est plus élevée en 2004 qu'en 1995. La décomposition de la variation de la pauvreté au cours de la période 1995-2004 montre que la diminution de la pauvreté entre 1995 et 2004 aurait été plus élevée si les inégalités ne s'étaient pas accrues.

Bien que les informations disponibles ne permettent pas de vérifier l'évolution de la situation en termes d'inégalité jusqu'en 2009, la faible croissance économique doublée d'une inflation importante laisse entrevoir une accentuation des inégalités avec un accroissement de la pauvreté sévère au cours des dernières années aux Comores.

### 2.4 LES DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ

L'analyse des déterminants de la pauvreté et l'analyse de sensibilité - évaluation des probabilités pour les ménages d'être localisés dans les divers segments de la distribution du niveau de vie - reste valable et permet de dégager plusieurs enseignements :

- Les ménages dont le chef est éleveur (notamment, à Ngazidja), pêcheur (surtout, à Ndzouani) ou micro-entrepreneur (en particulier, à Mwali) ont la probabilité la plus élevée d'être localisés dans le segment des pauvres, plutôt que dans celui des riches.
- L'effet de l'instruction sur le niveau de vie apparaît nettement, quelle que soit la localisation géographique. Par exemple, au niveau national les ménages dont le chef est sans instruction ont au moins deux fois plus de chances d'être dans le segment des

pauvres que ceux qui sont gérés par une personne ayant le niveau du secondaire. Toutefois, il importe de remarquer que l'effet de l'accès aux niveaux primaire et secondaire premier cycle, comparativement à une situation de non-instruction, ne réduit que dans des proportions modérées la probabilité d'appartenir au groupe le plus pauvre.

- Les résultats mettent en évidence l'impact des facteurs démographiques. Pour le segment des pauvres, l'âge du chef de ménage est, dans une certaine mesure, directement relié à l'élévation de la probabilité pour les ménages d'être localisés dans cette strate. Ensuite, les ménages gérés par une femme ont moins de chance d'être exposés à la pauvreté, un résultat qui prévaut pour toutes les îles. Enfin, on notera l'influence de la taille des ménages - surtout à Ndzouani et Mwali. Ainsi, au niveau national, les ménages de une à deux personnes ont environ quatre fois et demie moins de chance d'être pauvres que ceux qui comportent six à neuf personnes, et trois fois et demie plus de chance d'être riches que les précédents.
- Rehausser l'emploi productif par ménage est un moyen de réduire la pauvreté, mais l'effet n'est pas linéaire. Il existe des disparités inter-îles : effet assez faible à Ndzouani, moyen à Ngazidja et élevé à Mwali.
- L'impact des transferts sur la pauvreté est important. Les ménages ayant des transferts externes ont une plus faible probabilité de pauvreté, comparativement à ceux qui n'en reçoivent pas. Par contre, l'incidence des transferts met en évidence de fortes disparités selon les îles. Sans aucun doute, l'impact des transferts externes réduit la probabilité de pauvreté à Ngazidja (0,29 et 0,37 respectivement en présence et absence d'envois de fonds), et à Mwali (0,24 et 0,39). L'existence de transferts intra ou inter-îles n'a aucun impact à Ngazidja, tandis que l'effet est de hausser et baisser la probabilité de pauvreté, respectivement, à Ndzouani et Mwali.
- La dimension spatiale de la pauvreté indique que les ménages ont d'autant plus de chances d'être pauvres qu'ils sont localisés dans le milieu rural, notamment à Ndzouani.

## 2.5 LA PAUVRETÉ NON-MONÉTAIRE

L'analyse de la pauvreté non-monétaire fournit également des pistes d'interventions susceptibles de contribuer à la réduction de la pauvreté.

Les données de l'EIM indiquent une plus grande précarité de l'habitat à Ndzouani et Mwali, comparativement à Ngazidja, si l'on considère que le pisé ou les feuilles de cocotier pour les murs, la paille et les feuilles pour le toit, et la terre battue pour le sol, constituent des matériaux caractérisant un habitat très précaire en termes de qualité de logement.

De même, la proportion de ménages utilisant l'électricité comme source d'éclairage est deux fois plus importante à Ngazidja qu'à Ndzouani et Mwali (53,6 % contre respectivement, 22,6 % et 28,4 %), tout comme dans les ménages riches, comparativement aux ménages pauvres (respectivement, 48,9 % et 27,0 %). Au cours des dernières années, rien n'indique que l'approvisionnement en électricité s'est amélioré avec ces conséquences dévastatrices sur l'investissement, la rentabilité des entreprises et le bien-être des ménages.

Le bois demeure encore largement la principale source d'énergie pour la préparation des repas. Environ les trois quarts des ménages y ont recours. Cette observation suggère une attention accrue à l'impact environnemental de l'utilisation intensive du bois de chauffe.

L'accès à l'éducation revêt une grande importance pour le développement. Ainsi, les analyses fondées sur l'estimation des fonctions de gains mettent en évidence la forte rentabilité de l'investissement en éducation, notamment pour les filles. Par exemple, les femmes ayant eu accès au deuxième cycle du secondaire obtiennent des revenus 89,6 %, plus élevés que celles qui sont sans instruction. Pour les hommes, le taux de rendement marginal de ce niveau d'instruction est de 52,1 %.

Les disparités sont encore plus élevées lorsqu'on considère l'enseignement supérieur : 403,5 et 131,9 % respectivement pour les femmes et pour les hommes. A cet égard, on constate que les dépenses annuelles d'éducation par enfant scolarisé s'élèvent en moyenne à 44 mille FC. Les ménages riches dépensent quatre fois plus que les familles pauvres par enfant scolarisé (respectivement 86 mille et 20 mille FC par an).

En considérant le niveau d'instruction des individus de 7 ans et plus employés, on observe que près de la moitié sont sans instruction, et que 29,4 % possèdent au plus le niveau primaire. Bien que des disparités selon le niveau de vie des ménages et le statut sur le marché du travail prévalent, ce faible niveau d'instruction constitue un handicap en termes d'efficacité du système productif. D'ailleurs, le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) s'établit à 56,5 %, une statistique qui semble traduire un recul sensible de l'analphabétisme par rapport à 1995.

Selon l'EIM, les taux de scolarisation nets du primaire (6-11 ans) et du secondaire (12-18 ans) s'établissent respectivement à 68,8 et 66,2 %. Si ces pourcentages globaux semblent révéler des progrès par rapport à 1998/99, ils sont légèrement en retrait par rapport à ceux avancés par le ministère de l'Éducation nationale (73,0 %) en 2004. Les données indiquent un retard dans la scolarisation des filles par rapport à celle des garçons, retard qui s'accroît avec le niveau d'instruction.

On note que les ménages comoriens préfèrent toujours envoyer d'abord leurs enfants à l'école coranique. La prise en compte du type d'établissement fréquenté montre que les trois quarts des écoliers sont scolarisés dans les établissements publics. Enfin, si moins de 1 % des enfants abandonnent l'école avant d'achever leur cycle primaire, le phénomène s'accroît au niveau du secondaire (5,2 %).

L'accès à la santé représente un autre élément de la formation du capital humain. Aux Comores, la part du budget de l'Etat consacrée à la santé a décliné en valeur relative, et est passée de 5 à 3 % entre 2000 et 2003. Les dépenses annuelles de santé par ménage, relatives à la morbidité, la vaccination des enfants, et les soins post-natals et prénatals, s'élèvent à 27,3 milliers de FC (respectivement, 23 000 et 25 000 FC pour les ménages pauvres et riches), soit moins de 1 % des ressources totales des familles.

Quant aux dimensions de l'accès à la santé, plusieurs éléments sont à souligner. Tout d'abord, il apparaît que 17,6 % des personnes interrogées ont souffert d'une maladie ou d'une blessure au cours des 15 derniers jours précédant l'enquête, la proportion étant d'ailleurs un peu plus élevée dans les ménages pauvres, comparativement aux familles riches, comme cela était attendu. Les personnels fréquemment consultés sont les médecins (65,3 %), les infirmiers (21,0 %), et les guérisseurs (6,0 %). Ensuite, on observe que certaines formes de malnutrition des enfants demeurent encore assez élevées et que les progrès ont été relativement faibles au cours des huit dernières années. En effet, au niveau national, les taux de retard de croissance, d'émaciation et d'insuffisance pondérale sont, respectivement, de 44 %, 7,9 % et 24,9 %. Or, selon l'enquête démographique et de santé de 1996, ces trois taux étaient estimés respectivement, à 33,8 %, 8,3 % et 25,8 %. Notons que les disparités de malnutrition selon le genre sont faibles, et ne sont pas en défaveur des filles.

D'autres aspects de l'accès à la santé sont à noter : (i) la couverture vaccinale pour les enfants de 7 ans et moins est de 81,3 %, et quelques disparités prévalent entre les îles ; (ii) la proportion des enfants de 5 ans et moins, ayant été amenés dans une formation médicale pour les soins post-natals, est très faible (39,0 %), surtout à Ngazidja ; (iii) une forte proportion de femmes ayant eu des grossesses ont donné naissance à des mort-nés (23,0 %), surtout en milieu rural (44,2 % contre 20 % dans les villes), alors que 75 % des femmes ont eu des soins prénatals; dans les deux tiers des cas, ce sont surtout les sages-femmes qui sont consultées ; (iv) 72,0 pour cent des ménages sont en possession d'une moustiquaire, bien que des disparités prévalent selon les îles, alors que l'utilisation des moustiquaires imprégnées est beaucoup moins répandue, notamment dans les ménages pauvres (un cinquième de la population ne connaît pas l'existence de la moustiquaire imprégnée) ; (v) la grande majorité de la population connaît l'existence du VIH/SIDA (90 %), et les trois quarts sont informés de l'existence de moyens de protection empêchant d'attraper ce virus.

Enfin, une relation inverse entre le niveau de vie des ménages et la malnutrition des enfants prévaut, sauf en ce qui concerne le retard de croissance, une situation qui est indépendante du sexe des enfants. Mais il existe des écarts sensibles de malnutrition des enfants selon les îles, cette dernière étant plus faible à Ngazidja, et plus élevée à Ndzouani. Soulignons que si l'EIM ne permet pas de distinguer la mortalité infantile de la mortalité infanto-juvénile, elle met en évidence un taux de mortalité des enfants des femmes de 15-49 ans de 70,7 pour mille naissances vivantes, qui croît naturellement avec l'âge des mères.

## **2.6 L'IMPACT DU CHÔMAGE ET DU SOUS-EMPLOI**

La capacité de valoriser les actifs du ménage présente un intérêt majeur pour l'analyse des conditions de vie des ménages et de la pauvreté. À cet égard, plusieurs éléments ont été mis en évidence par l'EIM.

En premier lieu, la taille moyenne des ménages est passée de 6,3 personnes en 1995 à 5,8 personnes en 2004. Le taux de dépendance est actuellement de 3,4 ce qui signifie qu'un actif occupé supporte en moyenne 3,4 personnes inactives ou au chômage. En outre, le différentiel des taux de dépendance selon le sexe du chef de ménage, en défaveur des femmes, tend à s'accroître

dans les ménages pauvres, comparativement aux familles riches. Dans ce contexte, le taux d'activité des personnes de 7 ans et plus est de 37,5 % (49,7 % pour les 15-65 ans), un niveau relativement bas par rapport aux ratios enregistrés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Mais, l'analyse descriptive montre que plusieurs facteurs affectent l'offre de travail : (i) le genre : 43,2 % des hommes de 7 ans et plus participent au marché du travail, contre seulement 32,0 % pour les femmes ; (ii) l'âge : les taux d'offre de travail croissent avec l'âge, puis décroissent ; (iii) le niveau d'instruction : évolution selon une courbe en U des taux d'offre en fonction de l'instruction ; (iv) le niveau de vie des ménages : le taux d'offre de travail des pauvres est seulement de 32,7 %, contre 46,5 % pour les riches.

En deuxième lieu, l'EIM met en évidence une structure dualiste de l'économie, où prédominent surtout un secteur informel agricole - essentiellement de subsistance - et non agricole, et un secteur tertiaire développé. Tout d'abord, le secteur agricole, y compris la pêche et l'élevage, regroupe 57,4 % des emplois, si on lui associe les activités menées en milieu « urbain », et les statuts d'apprenti et d'aide familial. À cet égard, les individus occupés dans l'agriculture appartiennent surtout à des ménages pauvres, et le secteur agricole emploie beaucoup de femmes. En effet, le secteur agricole englobe 66,9 % des emplois féminins et 51,2 % des emplois masculins. En d'autres termes, 46,9 % des emplois agricoles sont exercés par des femmes.

Le secteur informel non agricole constitue une autre composante du système productif comorien. Si on associe les micro-entrepreneurs et les indépendants du secteur informel, la contribution de ce secteur à l'emploi national s'élève à 16,2 %. En outre, le rôle des femmes dans le secteur informel non agricole est important, puisqu'il fournit 19,5 % de l'emploi féminin, surtout des activités marginales. Au total, 48,6 % des emplois du secteur informel non agricole sont occupés par des femmes. Enfin, si l'on considère que tous les salariés appartiennent au système productif moderne (hypothèse forte), ce dernier contribue à 26,3 % de l'emploi national. Toutefois, le salariat non protégé prédomine dans le secteur moderne, puisqu'il concerne environ les deux tiers des emplois. Par ailleurs, une autre caractéristique du secteur moderne est la faiblesse de l'emploi féminin : le salariat ne contribue qu'à 13,7 % de l'emploi des femmes, dont 69,2 % occupent des emplois non protégés (71,4 % pour les hommes). Cette structure du salariat du secteur moderne explique que seulement 28,4 % des individus qui y travaillent soient localisés dans des ménages riches.

Dans ce contexte, la prise en compte de l'âge et de l'instruction permet d'affiner la configuration précédente de l'insertion sur le marché du travail. D'une part, les modalités d'insertion sur le marché du travail diffèrent entre les jeunes hommes et femmes : près de 70 % des activités des jeunes filles de 24 ans et moins sont inhérentes à l'agriculture et au secteur informel, le salariat occupant une place très minoritaire (9,2 %). Par contre, l'accès au marché du travail des jeunes hommes de la même tranche d'âge est plus diversifié et le salariat occupe une place non négligeable. Dans ces conditions, les filles accèdent plus au marché du travail par les « mauvais emplois », et ces ports d'entrée les destinent probablement plus vers des activités à propre compte, souvent marginales. Par contre, les jeunes hommes accèdent au marché du travail plutôt par des « bons emplois » notamment, le salariat, qui jouent un rôle important, mais pas exclusif, dans leur carrière professionnelle. D'autre part, la localisation de la main-d'œuvre dans certains

segments du marché du travail s'explique aisément par la faiblesse du niveau d'instruction. Par exemple, 80,1 % des femmes employées sont sans instruction, contre 63,9 % pour les hommes.

En troisième lieu, on observe que les revenus féminins annuels sont beaucoup moins élevés que ceux des hommes : respectivement 834 400 et 1 302 000 FC, soit un ratio de 0,64. La distribution des revenus selon les activités est assez hétérogène. L'estimation d'une fonction de gains montre que : (i) l'éducation est un déterminant important des revenus obtenus sur le marché du travail, et que les rendements marginaux croissent avec le niveau d'instruction ; (ii) le fait d'être un homme accroît les revenus annuels de 116,3 % en moyenne; (iii) les salariés non protégés, les agriculteurs et les éleveurs perçoivent des revenus inférieurs à ceux des salariés protégés ; (iv) la localisation géographique et le milieu jouent un rôle important dans la détermination des revenus des individus. Par rapport à Moroni, tous les travailleurs des milieux ruraux, et des zones urbaines de Mwali, obtiennent des revenus inférieurs. Le niveau d'instruction secondaire du père affecte positivement les revenus du travail.

En quatrième lieu, les revenus des ménages sont issus de trois sources majeures : (i) les gains de l'activité principale (36,9 %) ; (ii) l'autoconsommation alimentaire (27,7 %) ; (iii) la valeur imputée du logement (23,9 %). En fait, le revenu moyen annuel des ménages (699 000 FC) est très proche des dépenses moyennes annuelles (698 600 FC), ce qui traduit un faible niveau d'épargne. Par ailleurs, des différences significatives prévalent selon les îles et divers paramètres du chef de ménage ou du groupe. En particulier, si les revenus de transferts, externes et internes représentent 2,5 pour cent de l'ensemble des revenus des ménages, l'importance des envois de fonds par tête à Ngazidja, comparativement à Ndzouani, est à souligner (95 400 FC contre seulement 31 100 FC). De même, l'IIEM met en évidence l'ampleur des ressources de transferts des ménages gérés par une femme, comparativement aux ménages masculins (50 800 contre 88 600 FC).

Malgré le caractère peu urbanisé des Comores, le phénomène du chômage appelle une attention particulière. Il apparaît que 13,5 % des actifs de 7 ans et plus étaient au chômage en 2004 - une incidence en légère augmentation par rapport à 1995, bien que la comparaison soit hasardeuse. L'enquête montre que la population des chômeurs englobe 47,6 % de personnes n'ayant jamais travaillé, c'est-à-dire des jeunes la plupart du temps. En outre, les taux de chômage sont un peu plus élevés à Ngazidja (14,9 %) et à Mwali (15,0 %), qu'à Ndzouani (12,1 %).

L'examen des caractéristiques des chômeurs met en évidence la spécificité du phénomène à l'égard des jeunes : (i) pour les moins de 24 ans, le taux de chômage frappe entre un quart et un tiers des personnes actives ; (ii) le rapport des taux de chômage des 15-19 ans et des 30-49 ans est environ de 5, et s'abaisse approximativement à 4 lorsque la classe d'âge des 20-24 ans est prise en compte ; (iii) 64,9 % des chômeurs ont entre 7 et 29 ans, tandis que 44,6 % appartiennent à la classe d'âge des 15-24 ans (42,4 % des garçons et 46,1 % des filles ; (iv) bien que les écarts tendent à diminuer pour la classe d'âge 25-29 ans, la proportion de chômeuses jeunes par rapport à l'ensemble des jeunes filles au chômage est presque deux fois plus élevée que celle des jeunes garçons. Observons également que le chômage frappe davantage les jeunes quel que soit leur niveau d'instruction.

L'analyse du travail des enfants suggère quelques paramètres influençant la scolarisation. Ainsi, la probabilité de fréquentation scolaire des enfants de 7-17 ans décline avec : (i) la pauvreté; (ii) le statut d'agriculteur du chef de ménage, comparativement à celui de salarié protégé ; (iii) le fait pour le chef de famille d'être un homme ; (iv) la localisation des ménages à Ndzouani. De même, les enfants ont une probabilité plus élevée d'aller à l'école lorsque : (i) le chef est instruit ; (ii) le chef a un certain âge ; (iii) les ménages comportent de nombreux enfants, notamment de 5-14 ans, et d'adultes de plus de 60 ans ; (iv) les enfants sont ceux du chef. En outre, la probabilité de scolarisation des filles est plus faible que celle des garçons, et l'effet marginal est assez élevé.

## **2.7 RELANCER LA CROISSANCE ET RÉDUIRE LA PAUVRETÉ**

Le profil de pauvreté met en évidence l'urgence de relancer le processus de croissance et de lutter avec détermination contre les causes de la pauvreté aux Comores. Les résultats de l'EIM montrent l'importance que revêt la relance du secteur privé, notamment dans les domaines de l'agroalimentaire, pour assurer une croissance économique forte et réduire la pauvreté de manière significative. Cette dynamique doit cependant s'élargir aux opérateurs économiques des autres secteurs porteurs (tourisme, commerce, travaux et bâtiment) qui sont les seuls susceptibles d'apporter les investissements nécessaires pour relancer la croissance, créer des emplois et réduire la pauvreté dans laquelle vivent de nombreuses familles comoriennes.

Par contre, la croissance n'est pas suffisante en elle-même pour garantir une réduction significative de la pauvreté si les inégalités s'accroissent, que l'accès à l'éducation et à la santé ne s'améliore pas et que l'environnement se dégrade. Aussi, le gouvernement a fait de l'accès à l'éducation, à des soins de santé de qualité (notamment en matière de santé reproductive) et à la conservation de l'environnement, des priorités susceptibles d'améliorer les conditions de vie des comoriens et des comoriennes dans le cadre de la présente SCRP.

## **CHAPITRE III**

### **ANALYSE DES PERFORMANCES ET DES CONTRAINTES SECTORIELLES**

### **3.0 INTRODUCTION**

Ce chapitre présente un diagnostic des principaux secteurs économiques et sociaux ayant une incidence sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Neuf études sectorielles ont été réalisées dans le cadre de la préparation de la SCRP. Chaque étude a établi un diagnostic sectoriel qui est présenté dans ce chapitre sous forme synthétique. Pour chaque secteur, des pistes possibles d'interventions dans le cadre de la SCRP ont été identifiées.

Les diagnostics sectoriels portent sur les éléments suivants : 1) une présentation du secteur pour montrer son importance économique et sociale, 2) les performances et les atouts du secteur, 3) les faiblesses et les contraintes et 4) les perspectives d'avenir du secteur.

Ces analyses ont permis d'identifier les facteurs endogènes et exogènes qui affectent les performances du secteur. Les spécificités de chacune des îles ont été mentionnées lorsque les données le permettaient. Les secteurs et sous-secteurs analysés sont les suivants :

- Agriculture, pêche et élevage
- Tourisme
- Énergie, eau potable et assainissement
- Infrastructures économiques et de communication
- Environnement et sûreté publique
- Gouvernance et cohésion sociale
- Éducation
- Santé
- Secteur privé et financier

### **3.1. AGRICULTURE, ÉLEVAGE ET PECHE**

Le secteur agroalimentaire (agriculture, pêche et élevage) est de loin le moteur de l'économie comorienne. Il occupe la très grande majorité de la population, contribue de manière significative aux revenus des ménages, constitue la principale source de devises et fournit une large part des produits consommés par la population, même si les importations de produits alimentaires demeurent encore très importantes.

#### **3.1.1. LE SOUS-SECTEUR AGRICULTURE**

La contribution de l'agriculture à l'économie comorienne est majeure. Elle génère environ 49 % du PIB, 80 % des emplois et près de 90 % des recettes d'exportation du pays.

Le secteur agricole est généralement caractérisé par les cultures suivantes: cultures vivrières (banane, taro, manioc, noix de coco) cultures maraîchères (tomate, laitue, pomme de terre, oignon), cultures d'exportations (vanille, girofle, ylang-ylang, café et poivre), l'arboriculture fruitière (agrumes, avocats, mangues, jacquiers, goyaves) et la forêt.

Malgré les productions vivrières diversifiées et le potentiel agricole du pays, le riz demeure l'aliment de base du régime alimentaire et il est pour l'essentiel importé. La quasi-totalité des productions vivrières, fruitières et maraîchères est consommée localement. Les activités de stockage et de transformation des produits agricoles qui sont des opérations à forte valeur ajoutée sont encore limitées. La vanille demeure le principal produit d'exportation agricole et la principale source de devises dans ce domaine. Au cours des années, l'Union des Comores est devenue le premier producteur mondial d'essence d'ylang-ylang.

### ***Performances et atouts du secteur***

Il existe plusieurs facteurs objectifs qui laissent penser que le secteur agricole peut contribuer fortement à la relance de la croissance et à la lutte contre la pauvreté aux Comores, si des efforts particuliers sont déployés pour sa restructuration. Il s'agit notamment :

- Dans le domaine vivrier et maraîcher, des variétés à haut rendement et résistantes aux maladies introduites avec succès et un nombre de plus en plus important d'agriculteurs maîtrisent les itinéraires techniques de production ;
- Un réseau d'approvisionnement en intrants agricoles est en place et fonctionnel ;
- La volonté du gouvernement de relancer les investissements dans le secteur agricole au travers des programmes d'investissement public (PIP) à moyen terme ;
- La création de fonds de développement (fond de développement des cultures vivrières, fond de développement de la pêche, etc.) ;
- L'existence d'une demande intérieure en croissance ;
- Des potentialités de diversification des cultures de rente ;
- La transformation et la conservation artisanale des épices et des fruits ;
- La culture d'espèces nobles (épices et parfum) en association avec les cultures existantes sur les parcelles.

Les cultures vivrières représentent 80 % de la production agricole et contribue pour 47 % environ de la valeur ajoutée du secteur agricole. Elles sont cultivées sur de petites exploitations familiales et la production est essentiellement destinée à assurer la sécurité alimentaire des ménages.

Au niveau des cultures fruitières, il existe une grande diversité de fruits dont la récolte s'échelonne sur toute l'année. Ces conditions exceptionnelles de production permettent d'offrir des fruits frais tout au long de l'année. Il serait facile d'accroître la production de fruits de manière à alimenter une entreprise de transformation de jus frais ou de concentrés.

La contribution des cultures maraîchères à la consommation nationale pourrait être renforcée par : (i) une large diffusion des solutions techniques éprouvées, (ii) une amélioration des méthodes de conservation, (iii) une diversification des formes de consommation, et (iv) une meilleure organisation de la commercialisation qui limiterait les coûts de distribution et l'irrégularité des approvisionnements.

Un mouvement associatif a émergé et a pris en charge certaines fonctions à la base du développement agricole : (i) organisation chargée de la fourniture des biens et services agricoles de proximité: distribution d'intrants agricoles, appui conseil, etc. ; (ii) organisation à vocation communautaire chargée d'animer les activités de mobilisation sociale, des activités éducatives, de développer et de gérer en commun des équipements collectifs villageois ; (iii) institutions financières rurales : caisses villageoises, caisses d'épargne et de crédit ; et (iv) organisation dont la vocation principale est la représentation des producteurs et la défense de leurs intérêts face à l'environnement extérieur, syndicat des agriculteurs, syndicat des pêcheurs.

### ***Faiblesses et contraintes du secteur***

Le développement du secteur agricole comorien nécessite pour son développement la prise en compte d'un certain nombre de contraintes majeures à lever et toute une série de faiblesses auxquelles il faudrait remédier ; les plus importantes étant :

- Pour les cultures vivrières, maraîchères et fruitières (gestion de l'eau, accès au foncier et sécurisation, enclavement des zones de production, insuffisance de structures de commercialisation, de transformation/conservation et d'approvisionnement, manque d'accès au crédit, absence de moyens appropriés pour les structures d'encadrement) ;
- Pour les cultures d'exportation (l'isolement et le morcellement entraînent des coûts de production et de main d'œuvre élevés affectant la compétitivité des produits comoriens sur le marché international, faible diversification et absence de valorisation des produits primaires, absence de politique de marketing).

À ces contraintes spécifiques, il faut ajouter la difficulté liée au renouvellement de la population agricole active (exode rural des jeunes, absence de revenus attrayants et immédiats, absence de mécanisation appropriée pour diminuer la pénibilité du travail).

Les organisations professionnelles agricoles sont jeunes et manquent de moyens et de ressources humaines pour répondre aux besoins ressentis par la communauté rurale face au désengagement de l'État des fonctions de prestations de services, d'encadrement, de production et de commercialisation.

Malgré ces contraintes, le secteur offre un potentiel réel de croissance et peut avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté puisqu'il occupe le premier rang en termes de contribution au PIB et de création d'emplois.

Dans ce contexte les actions à envisager doivent cibler en priorité :

- La définition et la mise en œuvre d'une réforme foncière appropriée ;
- Le renforcement des capacités des organisations paysannes et professionnelles ;
- L'intensification des productions agricoles (investissements en irrigation, mécanisation, sécuriser l'approvisionnement en intrants, fertilisation, accès au crédit, encadrement, formation, recherche, etc.)
- La promotion de l'industrie agroalimentaire ;
- La valoriser des produits comoriens au travers d'un label Comores ;

- La création d'un cadre institutionnel favorable au développement harmonieux du secteur agricole ;
- La promotion de l'entrepreneuriat agricole.

### **3.1.2. LE SOUS-SECTEUR ELEVAGE**

L'élevage est un sous-secteur qui apparaît mineur dans le secteur agroalimentaire puisqu'il ne représente que 11 % de la valeur ajoutée du secteur agroalimentaire en 2007, loin derrière l'agriculture (49 %), la pêche (31 %) et la forêt (9 %) (Compte Nationaux, 2008). Sur le plan de la contribution à lutte contre la pauvreté, il représente un élément essentiel puisqu'il permet aux paysans pauvres de disposer d'un moyen d'épargne rapidement mobilisable en cas d'urgence (petits ruminants et volailles). Il est aussi un sous-secteur qui présente un potentiel de développement très appréciable comme le montre les progrès obtenus depuis une vingtaine d'années dans l'intensification des productions laitières bovine et caprine.

Aux Comores, le secteur de l'élevage est constitué principalement de ruminants et de volailles, les autres espèces ne sont pas significatives.

#### ***Élevage des ruminants***

Pour ce qui est de l'élevage des ruminants, la situation est caractérisée par :

- Effectifs et espèces : nombre total d'animaux faible globalement et par habitant, dominés par les caprins et les bovins, l'effectif est plus important à Anjouan qu'à la Grande Comore (pertes importantes de cheptel en 2003-2004 lors de l'épizootie de Thélériose) ;
- Troupeaux fortement atomisés en raison des pratiques de l'élevage: principalement à l'attache (empêcher la destruction des cultures) ; les animaux appartiennent aux éleveurs eux-mêmes et le gardiennage par un bouvier est peu pratiqué ;
- Peu de pâturages et ceux existants sont de qualité médiocre d'où une alimentation dominée par l'apport des fourrages graminées et des feuilles d'arbres récoltées ; les surfaces des cultures fourragères sont peu importantes sauf dans le Nioumakélé ; abreuvement souvent peu pratiqué et difficile même s'il existe des cours d'eau car il faut transporter l'eau vers les animaux ;
- Production faible en raison de la productivité médiocre des races locales, d'où déficit dans la satisfaction des besoins de la population obligeant le pays à importer environ 80 % de ses besoins en viande rouge ;
- Situation sanitaire en nette dégradation depuis 5 ans ; les importations de bovins et caprins sur pieds de la Tanzanie ont introduit de nouvelles maladies à tiques et virales dans les trois îles et plus particulièrement à la Grande Comore ;
- Réhabilitation du laboratoire national d'élevage et de deux laboratoires régionaux à Anjouan et Mohéli et mise en place d'une aire de quarantaine à Moroni ;
- Encadrement technique et sanitaire faible, seules deux ONG vétérinaires, de production animale et de conseils ont en charge ce sous-secteur ;
- Existence d'une laiterie à Anjouan (Groupement d'éleveurs affilié au SNAC) mais difficultés de fonctionnement ;

- Échanges commerciaux des animaux de Mohéli et d'Anjouan vers la Grande Comore en sens unique, et d'Anjouan vers Mohéli et vice versa et de lait caillé d'Anjouan vers la Grande Comore.

### ***L'aviculture***

L'aviculture, elle, se caractérise essentiellement par :

- Effectifs et types : nombre total d'animaux et nombre de têtes par habitant faible, dominés à la fois par une aviculture villageoise et semi-intensive ; cette dernière a subi une nette régression depuis 10 ans en raison des problèmes d'approvisionnement en poussins et provendes ;
- Aliments et poussins importés pour l'aviculture semi-intensive ;
- Production faible en raison de la productivité médiocre des races locales et de la faible taille des exploitations avicoles semi-intensives, d'où déficit dans la satisfaction des besoins de la population obligeant le pays à importer environ 80 % de sa consommation en viande blanche ;
- Situation sanitaire dominée uniquement par les pertes dues à la maladie de Newcastle ;
- Encadrement technique et sanitaire faible, seules deux ONG vétérinaires, de production animale et de conseils ont en charge ce sous-secteur ;
- Groupements d'éleveurs présents à la Grande Comore (membre du SNAC) et Anjouan mais faible organisation.

### ***Performances et atouts du sous- secteur***

Beaucoup de progrès ont été enregistrés depuis 5 ans au niveau de l'élevage des ruminants et de la volaille. Le sous-secteur élevage présente des atouts dans le développement de la production laitière et les tentatives de production d'aliments de bétail.

### **Au niveau de l'élevage des ruminants**

- Augmentation de la production laitière bovine par animal (de 2 l à plus de 10 l par jour) et totale grâce aux croisements par monte naturelle et par insémination artificielle avec du sang exotique à forte productivité à Anjouan et via l'introduction de vaches de race pure et laitière (de la Tanzanie) à la Grande Comore,
- Augmentation de la productivité caprine en viande grâce aux croisements avec les boucs Boer à Mohéli et Anjouan ;
- Développement des cultures fourragères dans les pôles de développement de la production laitière ;
- Races locales bien adaptées et bonne réponse à l'amélioration génétique ;
- Éleveurs très réceptifs aux changements techniques ;
- Marché de la viande et du lait attractif ;
- Existence d'ONG capables de s'occuper des soins vétérinaires, de l'insémination artificielle et des conseils.

### **Au niveau de l'élevage des volailles**

- Tentative de mise en place de production des aliments de bétail à Anjouan ;
- Tentative de mise en place d'une unité de production des poussins d'un jour à la Grande Comore;
- Existence d'une pépinière d'aviculteurs professionnels très motivés ;
- Marché de la viande blanche attrayant.

### ***Faiblesses et contraintes du sous-secteur***

Les faiblesses du sous-secteur élevage et les contraintes auxquelles il fait face sont presque similaires qu'il s'agisse des ruminants ou de la volaille.

### **Au niveau de l'élevage des ruminants**

- Contrôle sanitaire défaillant au niveau des frontières ;
- Commercialisation du lait non organisée;
- Manque de crédit à la production ;
- Encadrement insuffisant ;
- Faible soutien aux intrants vétérinaires, surtout vaccins non subventionnés par l'État (Théilériose, Fièvre de la Vallée de Rift).
- Coûts de production très élevés face à la concurrence des ruminants importés des pays voisins comme la Tanzanie ou Madagascar

### **Au niveau de l'élevage des volailles**

- Approvisionnement en poussins et aliments difficile ;
- Manque de crédit à la production ;
- Encadrement insuffisant ;
- Coûts de production très élevés face à la concurrence des ailes et cuisses des poulets importés.

### ***Perspectives pour le secteur de l'élevage***

- Intensification de l'élevage bovin laitier par la monte naturelle et l'insémination artificielle avec du sang à forte productivité et à adaptation facile ;
- Intensification de l'élevage caprin de production de viande par la monte naturelle et l'insémination artificielle avec du sang à forte productivité et à adaptation facile ;
- Soutien de l'aviculture semi-industrielle ;
- Amélioration du contrôle sanitaire aux frontières et renforcement de la législation sur les importations des animaux sur pieds ;
- Soutien aux acteurs du sous-secteur élevage ;
- Renforcement des capacités en ressources humaines.

### **3.1.3 LE SOUS-SECTEUR PECHE**

Malgré l'importance des produits de la mer comme source de protéines animales pour la population et comme source de revenus potentiels incluant au travers de l'exportation, la pêche aux Comores est restée purement traditionnelle jusqu'en 1985, dominée principalement par des embarcations archaïques et de navigation hautement risquée. C'est dans le cadre des accords de pêche avec le Japon et l'Union Européenne que des efforts ont été faits en vue d'améliorer la flotte, les techniques de pêche, le développement de l'école de pêche, la mise en place d'unités de conservation, etc.

La pêche se pratique sur une zone maritime estimée à plus de 160 000 km<sup>2</sup> qui recouvre 900 km<sup>2</sup> de plateau continental et 427 km de côte. Cette zone regorge de potentialités en ressources estimées annuellement à 33 000 tonnes lesquelles sont exploitées actuellement à hauteur de 64 %. Elle emploie 6 % de la population (soit 8 500 emplois directs et 24 000 emplois indirects) et participe à hauteur de 12 % au PIB en 2008 et de 5 % aux recettes en devises à travers les exportations.

#### ***Performances et atouts du sous-secteur***

- L'existence d'une pêcherie artisanale professionnalisée ;
- Un degré de motorisation important (30 % sur un parc de 5 000 embarcations) ;
- Des structures d'appui-conseil plus ou moins opérationnelles ;
- La possibilité d'accroître les prises à travers l'élargissement de la zone de pêche ;
- La forte demande de produits de la pêche au niveau du marché national, régional et international ;
- Un contexte international de pêche marqué par une pleine exploitation des réserves existantes de poissons ;
- L'existence de niches inexploitées (céphalopodes, langoustes et crevettes) ;
- L'existence des stratégies de développement de la pêche (FAO, AAIDA, UE),

Malgré une faible exploitation de ces atouts on constate un accroissement de la production nationale de poissons qui est passée de 6 000 tonnes en 1985 à 16 200 tonnes en 2004, entraînant l'arrêt des importations de poissons de consommation courante.

#### ***Faiblesses et contraintes du sous-secteur***

La cessation des programmes d'appui au cours des dernières années a laissé apparaître des faiblesses d'ordre humain, technique, matériel et commercial :

- Faiblesse des services d'appui et des capacités de gestion et de planification du secteur ;
- Manque de données et d'information sur les ressources ;
- Faibles niveaux d'investissement du secteur privé dans les activités de pêche ;
- Manque d'accès au crédit ;
- Absence d'un système de sécurité en mer ;

- Faiblesse des capacités de production ;
- Surexploitation de la frange côtière ;
- Absence d'aménagement des sites de débarquement ;
- Manque d'électricité et d'eau dans les sites des pêches ;
- Absence d'un circuit organisé de commercialisation ;
- Non valorisation des produits halieutiques vers les marchés extérieurs.

### *Perspectives d'avenir du sous- secteur*

Le sous secteur de la pêche aux Comores peut contribuer beaucoup à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté par l'amélioration de l'environnement technico-économique (amélioration des infrastructures portuaires, de transformation à terre, des subventions et autres facilités similaires) et de l'opérationnalisation des plans de développement de pêche. L'objectif est d'augmenter la production de plus de 50 % du niveau actuel, de créer plus de 5 000 nouveaux emplois et d'accroître significativement la contribution du secteur au PIB, soit environ 16 % en 2014.

### **3.2 LE SECTEUR DU TOURISME**

Le secteur du tourisme est reconnu comme étant un secteur à fort potentiel de croissance économique et d'emplois. En tant que secteur en forte corrélation avec les principaux domaines du développement, il a un impact sur des secteurs directement liés à son activité comme le transport, l'hôtellerie et les agences, mais également sur le commerce, les entreprises du bâtiment et des travaux publics, l'énergie, l'agriculture, la pêche, l'artisanat, les télécommunications et les manifestations culturelles.

Actuellement, l'offre hôtelière avoisine les 472 lits. C'est largement en deçà de l'offre des autres pays de la région : plus de 14 000 lits à Maurice et environ 4 600 lits aux Seychelles. La qualité de l'offre en hébergement est inégale. Elle varie entre les normes internationales d'accueil internationales et le confort sommaire que représente la majorité des établissements gérés par des non professionnels et avec un personnel peu formé. On estime qu'environ 490 personnes travaillent dans les activités touristiques.

Les Comores ne disposent pas d'une structure de formation hôtelière, mais grâce au programme régional tourisme COI/UE, plus de 100 employés du secteur de l'hôtellerie ont pu bénéficier de séminaires spécialisés dans le domaine. Au niveau national, la direction du Tourisme a appuyé la formation de 150 jeunes du niveau Troisième au niveau Terminale.

Avant 1989, la fréquentation touristique était surtout composée du tourisme d'affaires, de missions et de séjours des comoriens qui vivent en France. En 1989, avec l'ouverture de Galawa, le tourisme d'agrément est devenu majoritaire avec son incidence sur la fréquentation hôtelière qui a progressé rapidement. A partir de l'année 2000, une baisse importante des arrivées touristiques a été enregistrée. Celles-ci sont passées de 27 474 en 1998 à environ 18 900 en 2003. Cette baisse est largement attribuable à la fermeture du Galawa en 2000.

La clientèle hôtelière provenait essentiellement de l'Afrique du Sud, de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre. Cette progression était due à la fiabilité de la compagnie Emirates qui desservait les Comores et l'Afrique du Sud, les Comores et l'Europe, mais aussi aux efforts de commercialisation et de promotion déployés par le complexe Galawa. De plus, le programme régional COI/tourisme, financé par l'UE a contribué en permettant aux Comores de participer aux différentes manifestations touristiques internationales.

L'arrêt brusque de la compagnie Emirates, la fermeture de Galawa et l'instabilité politique ont provoqué une baisse des arrivées. Cette situation s'est traduite par une chute significative de recettes passant de plus de 5 milliards FC en 2000 à moins de 3 milliards FC en 2003.

Le secteur touristique de l'Union des Comores a plusieurs atouts, mais souffre de nombreux handicaps, certains propres au secteur et d'autres plutôt transversaux et structurels.

### ***Les atouts du secteur***

Le patrimoine naturel et culturel, les potentialités importantes d'activités de découverte et sportives, et les activités villageoises forment une offre touristique très attractive sur l'ensemble du territoire national. Parmi les atouts, on note :

- Quarante-cinq (45) sites d'intérêt touristique déjà recensés ;
- Un grand nombre d'espèces naturelles ;
- Une flore qui compte plus d'une centaine d'espèces d'orchidées ;
- Des espèces parmi les plus remarquables de la faune marine (Coelacanthes, tortues marines et dugongs) ;
- Un patrimoine historique national riche et varié : des sites archéologiques, des édifices religieux, des édifices liés aux anciens sultanats, des fortifications et des sépultures ;
- Un artisanat riche et en développement, notamment la sculpture sur bois, la bijouterie traditionnelle et surtout, des potentialités importantes en matière de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de l'ébénisterie, de la vannerie et de la broderie ;
- Une richesse culturelle qui s'étend aussi à d'autres manifestations telles que les cérémonies des grands mariages, les chants, les danses, la cuisine comorienne, le musée du CNDRS à Moroni, la médecine traditionnelle, les jeux et les activités villageoises ;
- Des activités sportives qui s'adaptent à l'environnement naturel : la plongée sous-marine, la pêche au gros au large et les randonnées en montagne ;
- Un Code des Investissements attrayant.

### ***Faiblesses et contraintes du secteur***

Plusieurs contraintes entravent le développement de l'activité touristique :

- Faiblesse des infrastructures de base (routes, ports, aéroports et approvisionnement en énergie, etc.) ;
- Assainissement défaillant des villes et villages ;

- Insuffisance des dessertes aériennes régionales et internationales et tarifs exorbitants sur les billets ;
- Tarifs prohibitifs pour l'eau, l'énergie et les télécommunications, taux d'intérêt élevés, transports aériens, maritimes et terrestres déficients ;
- Insuffisance des capacités hôtelières ;
- Insuffisance d'investissements nationaux et internationaux ;
- Conditions d'accueil inadaptées dans les ports et aéroports ;
- Cadre juridique de garantie et protection des investissements quasiment inexistant ;
- Manque de transparence dans l'attribution des concessions du patrimoine national au secteur privé ;
- Coût exorbitant du visa d'entrée dans le territoire national ;
- Insuffisance de promotion pour l'artisanat comorien. ;
- Insuffisance de formation au niveau hôtelier, restauration et guide ;
- Absence d'un Office du tourisme ;
- Marketing et commercialisation de la destination Comores inexistantes.

### ***Performances du secteur***

Les Comores ont connu des périodes fastes pour le tourisme : en 1995, le total des arrivées touristiques a atteint 22 838 avec un pic de 27 474 en 1998. Aujourd'hui, après la fermeture de Galawa et des différentes crises politiques, nous dénombrons 14 000 arrivées soit 45 % de la capacité hôtelière résiduelle.

Les recettes touristiques ont varié dans le même temps de 5 milliards de FC (4,1 % du PIB) en 2000 à 3 milliards de FC en 2005. Les emplois sont passés de 960 à 490 aujourd'hui.

### ***Perspectives d'avenir du secteur touristique***

Fort de ces atouts, le gouvernement a adopté une stratégie de développement du secteur en 2005 qui a fait l'objet d'une actualisation en 2008. Cette stratégie vise à préserver le patrimoine naturel et culturel, à impliquer la population locale et à lutter contre la pauvreté. Cette forme de tourisme est communément appelée écotourisme. Cette stratégie qui demande le soutien des bailleurs de fonds et l'intérêt des investisseurs internationaux et nationaux se concrétisera par :

- La création des relais éco-touristiques et des pôles patrimoniaux d'intérêt touristique ;
- Le balisage des sentiers de randonnées ;
- La mise aux normes des liaisons maritimes interîles ;
- L'amélioration des infrastructures de base ;
- La formation des ressources humaines ;
- La promotion et la commercialisation de produits touristiques ;
- La création d'un observatoire d'acquisition des données sur le tourisme ;
- Le développement des circuits combinés régionaux.

Le gouvernement a choisi, en concertation avec les acteurs du secteur, de redynamiser le secteur touristique et d'en faire l'un des principaux secteurs de croissance au cours des prochaines années. En effet, ce secteur pourrait contribuer fortement à :

1. L'amélioration des conditions de vie de la population à travers:
  - La création d'emplois directs (hébergement restaurants, guides) ;
  - La création d'emplois locaux induits (transport, artisanat, agriculture, pêche) ;
  - Le développement et la diversification des formations et des métiers ;
  - La création d'un marché propre à stimuler les productions locales telles que le maraîchage, l'élevage, la pêche et l'artisanat ;
  - L'accroissement des liaisons passagers et commerciales interîles en mettant en place des liaisons sûres, rapides et fréquentes ;
  - Le désenclavement de l'espace touristique national ;
  - L'accès de la population nationale à des formes d'hébergement touristique et d'activités de loisir.
  
2. Une activité respectueuse de l'environnement naturel et culturel par :
  - La sauvegarde et la mise en valeur des sites naturels ;
  - La structuration des activités culturelles telles que : 1) la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel et historique ; 2) le développement des spectacles traditionnels et 3) le développement de l'artisanat.

Les Comores possèdent un riche patrimoine culturel et naturel. Ce patrimoine peut constituer un puissant facteur de développement de l'écotourisme. Il importe pour le gouvernement que ses partenaires au développement soutiennent la relance du secteur touristique dans le cadre de la SCRP. De ce fait, les mouvements associatifs villageois, les agences réceptives locales, les hôteliers et restaurateurs, les clubs de plongée, les artisans, le monde rural, les pêcheurs, les distillateurs d'essence naturelle seront les principaux bénéficiaires du développement touristique.

Avec les nouveaux projets d'investissement qui porteront la capacité hôtelière à 2 000 lits aux horizons de 2014, le tourisme peut contribuer d'une manière significative à l'amélioration du PIB national avec un espoir de création de 2 500 emplois directs.

### **3.3. LES INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES ET DE COMMUNICATION**

Les infrastructures économiques et de communication sont des facteurs déterminants du processus du développement économique. Les infrastructures économiques font référence aux routes, aux télécommunications, aux ports et aux aéroports. La défaillance des infrastructures économiques figure parmi les principaux obstacles à la relance du secteur privé et à la réduction de la pauvreté.

### **3.3.1 LES INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES**

#### ***Les infrastructures routières***

Les infrastructures routières contribuent d'une façon indéniable à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté en facilitant la circulation des biens et des personnes, et en favorisant la création de nouvelles activités économiques.

Le réseau routier national et régional aux Comores totalise 849 km, dont 665 km de routes bitumées et 184 km de routes et pistes en terre. Il est reparti comme suit : 58,3 % à Ngazidja (495 km), 33,2 % à Ndzouani (256 km) et 11,5 % à Moili (98 km). Le réseau routier se caractérise actuellement par :

- Une dégradation liée au manque d'entretien ;
- Une augmentation du trafic de poids lourds incontrôlée, surtout à Ngazidja ;
- Un sous dimensionnement de la structure par rapport aux sollicitations ;
- Un besoin de désenclavement dans les régions de production agricole et de pêche ;
- Des routes en terre impraticables pendant une longue période de l'année ;
- L'absence de signalisation.

#### ***Performances et atouts du sous-secteur des infrastructures routières***

Pour promouvoir les infrastructures routière le pays pourrait s'appuyer sur :

- La mise en place programmée d'une redevance d'usage pour alimenter le Fonds routier au lieu de la taxe actuelle définie par la loi en vigueur ;
- Les ressources générées par la convention relative à la citoyenneté économique;
- La création récente des nouvelles entreprises routières ;
- Des études techniques et des dossiers de consultation qui ont déjà été effectués pour la construction et/ou la réhabilitation des tronçons de routes prioritaires et dont le financement des travaux est déjà acquis pour certains d'entre eux..

#### ***Faiblesses et contraintes des infrastructures routières***

La principale contrainte qui entrave le développement du sous-secteur est sans doute l'insuffisance de capacité nationale pour la gestion et le contrôle de l'entretien routier dont sa mise en œuvre fondamentale. Par ailleurs, on note :

- La lenteur dans la mise en place des coordinations des nouvelles structures administratives (gouvernorat-union) ;
- Le manque d'entretien du réseau routier ;
- Le non respect de la réglementation routière ;
- La dégradation permanente des routes liée au vieillissement, au trafic incontrôlé et au manque d'assainissement ;
- Le manque de contrôle des charges à l'essieu sur les routes ;
- Le manque d'une base de données routières ;

- Le manque de logistique appropriée pour l'exécution des travaux d'entretien.

### ***Perspectives d'avenir du sous-secteur des infrastructures routières***

La construction et l'entretien des routes représentent une source importante de création d'emplois, notamment pour les plus démunis, si l'on a recours à des technologies à haute intensité de main d'œuvre qui sont à privilégier chaque fois que cela est possible.

Le désenclavement et la réduction des coûts de transport auront des impacts sur les coûts de production et le prix des produits de consommation, dans la mesure où ils tendent à augmenter la circulation des biens et des personnes et à intensifier l'activité économique.

En outre, il faut souligner qu'un réseau routier bien entretenu améliore non seulement l'accessibilité des populations aux services administratifs, aux centres de santé, aux écoles, etc., mais également au développement de l'industrie telle que celle du tourisme.

Les pouvoirs publics des Comores envisagent d'entreprendre des travaux d'amélioration, d'élargissement et de mise au gabarit des plateformes et des chaussées compatibles avec le trafic et la sécurité, ainsi que de déviation des villages.

La réhabilitation et l'extension du réseau routier national devrait favoriser :

- L'amélioration de la circulation des biens et des personnes ;
- Une croissance du développement touristique ;
- Une réduction des frais de maintenance du parc automobile utilisé ;
- L'amélioration des conditions de sécurité ;
- L'accès aux marchés des produits agricoles et alimentaires ;
- La création d'emplois.

### **3.3.2 LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES**

Les infrastructures portuaires facilitent le commerce extérieur et le commerce inter îles. Les taux d'occupation pour le poste de mouillage et les quais sont élevés si on tient compte du temps séjourné à quai par les bateaux en provenance des îles et par la forte augmentation du trafic interîles. Le pays est actuellement sous-équipé en matière d'infrastructures portuaires.

La situation se caractérise comme suit :

- Ngazidja concentre 80 % des activités commerciales du pays, mais ne dispose pas d'un port en eau profonde. De même, la valorisation des produits de la mer est au centre de la relance du secteur privé. L'Union des Comores a signé depuis une douzaine d'années des accords de pêche avec l'Union européenne. L'absence d'une structure portuaire adaptée et le manque d'une stabilité énergétique ne permettent pas au pays de bénéficier des avantages prévus par cet accord.
- À Ndzuwani, le port en eau profonde de Mutsamudu construit en 1982 sert de port de transbordement. Ses activités portuaires sont en progression ces des dernières années

malgré le problème d'envasement enregistré dû au déversement de la rivière dans le bassin du port. L'amélioration de ces installations portuaires permettrait le développement du trafic du port.

- Quant à Mwali, un accès maritime a été réalisé en 1999-2001 à Bwangoma, dans le cadre des 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> FED. Le projet n'a pas atteint son objectif spécifique. Le transbordement de passagers qui se réalise par les pirogues est dangereux lorsque la mer est agitée. Le pourcentage d'utilisation de l'accès maritime varie de 50 à 70 % dans l'année. Les mesures de correction pour optimiser son utilisation consisteraient à la protection de l'ouvrage avec une digue en eaux profondes.

Actuellement, les installations portuaires sont exploitées par des sociétés privées de manutention telles que GOLF COM pour le port de Moroni et ASC pour celui de Mutsamudu.

### ***Faiblesses et contraintes du sous-secteur des infrastructures portuaires***

Les principales faiblesses et contraintes du sous-secteur sont :

- Le manque d'organisation de la capitainerie du port de Mwali ;
- Le manque de balisage pour tous les ports du pays ;
- La faiblesse du tirant d'eau au port de Moroni qui oblige la mise en rade de la plupart des cabotages internationaux ;
- L'ensablement du port de Mutsamudu par les sédiments transportés par la rivière se déversant dans le bassin ;
- Le manque de protection du quai à l'accès maritime de Mwali ;
- L'absence des équipements de débarquement et de levage à Mohéli ;
- L'engorgement des quais et terre-pleins ;
- L'incapacité des ports à fournir des services de qualité pour améliorer les délais d'approvisionnement du pays en intrants, pièces de rechange, matières premières pour les différents secteurs économiques ;
- Les nombreuses défaillances dans le système de trafic maritime entre les îles incluant l'absence de ports secondaires y affectés ;
- Les problèmes de sécurité des marchandises en dépôt ;
- La défaillance du système de la sécurité maritime.

### ***Perspectives d'avenir des infrastructures portuaires***

Le gouvernement envisage de réexaminer le rôle des différents intervenants et à amener les uns et les autres à respecter les engagements contractuels, ce qui aura pour effet de faire baisser les coûts des services portuaires.

En outre, compte tenu du volume des activités commerciales en croissance à Ngazidja et à la perte de temps au mouillage de gros navires pour le transbordement des marchandises, le gouvernement de l'Union des Comores souhaite doter Ngazidja d'un port en eau profonde comprenant :

- Un quai d'activités commerciales ;

- Un quai de transbordement de la pêche, incluant les installations frigorifiques appropriées.

À Ndzuwani, pour que le Port de Mutsamudu puisse jouer pleinement son rôle de port d'accueil et de transbordement, les pouvoirs publics devront réaliser des travaux qui consistent en :

- La construction d'un barrage en amont de la ville de Mutsamudu pour retenir l'essentiel des sédiments et des matériaux charriés par la rivière ;
- La réalisation du dragage pour le rétablissement des tirants d'eau d'origine ;
- La dérivation de la rivière de Mutsamudu à partir d'un point situé en amont du quai d'accès au terre-plein sud vers l'extérieur du bassin.

À Mwali, en vue de rentabiliser l'accès maritime et d'améliorer les conditions d'accès conformément aux normes de sécurité appropriées et prévues par la navigation maritime, le gouvernement compte conférer à l'accès maritime une vocation de port et atténuer l'importance de la houle qui engendrait des accostages difficiles. Ce qui revient à abriter le môle de la houle dépassant 0.5 m et pouvant atteindre exceptionnellement plus de 6 m arrivant au fond de la baie.

### **3.3.3 LES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES**

Les infrastructures dans le domaine se composent de l'aéroport international de Moroni « Prince Said Ibrahim » (AIMPSI) sis à Hahaya à Ngazidja et des aéroports secondaires d'Ouani à Ndzuwani et de Bandar-Salama à Mwali. Ces aéroports desservent les liaisons aériennes tant internationales qu'inter-îles. Le trafic est cependant assez limité.

Les infrastructures aéroportuaires secondaires se caractérisent par une dégradation des pistes, l'absence d'équipement de sécurité – incendie et de sauvetage, et le manque de clôture sur les trois aéroports. Ces défaillances compromettent la sécurité du transport aérien inter-îles.

#### ***Performances et atouts du sous-secteur des infrastructures aéroportuaires***

- L'adhésion des Comores à l'ASECNA permet d'améliorer la sécurité et la navigation aérienne ;
- La construction d'une nouvelle aérogare de l'AIMPSI, la réhabilitation de la piste et l'extension des espaces de stationnement pour les avions.

#### ***Faiblesses et contraintes du sous-secteur des infrastructures aéroportuaires***

- Le vieillissement de la piste d'atterrissage de l'aéroport international peut compromettre la sécurité aérienne des gros porteurs ;
- L'espace réduit dans la salle d'arrivée des passagers ;
- La défaillance du système organisationnel ;
- Les aéroports secondaires sont marqués par les faiblesses suivantes:
  - une capacité d'accueil limitée aussi bien pour les avions que pour des passagers ;

- une insuffisance d'équipements de navigation aérienne (météo et radiocommunications) ;
- l'absence de balisage des pistes ;
- une insuffisance de la clôture de protection des pistes et aérogare ;
- l'absence d'un système de sécurité incendie.

### ***Perspectives d'avenir du sous-secteur des infrastructures aéroportuaires***

Les perspectives d'avenir du transport aérien dans le contexte d'un pays comme les Comores n'est pas à démontrer. Pour que le secteur touristique puisse offrir des perspectives de croissance intéressantes, il est nécessaire de disposer d'aéroports performants et sécuritaires. Il en va de même du développement du fret aérien.

### **3.3.4 LES INFRASTRUCTURE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Les télécommunications aux Comores ont connu une diversification au cours de l'année 2004. La Société nationale des postes et télécommunications (SNPT) a mis en place un réseau de téléphones mobiles en complément à celui des téléphones fixes déjà saturé depuis longtemps. En 2005, suite à la scission de la SNPT en Comores télécom et en Société Nationale des Postes et des Services Financiers(SNPSF), d'autres services (réseaux) ont été créés à savoir les réseaux CDMA, ADSL et l'extension du réseau GSM. .

#### ***Performances et atouts du sous-secteur des télécommunications***

- Les principaux atouts dont dispose le sous-secteur sont: Une croissance rapide des lignes installées due à la demande des nouveaux clients ;
- Des installations des cabines téléphoniques en zone rurale;
- Une couverture téléphonique qui s'améliore au fur et à mesure avec l'installation des microcentrales dans les îles;
- Une amélioration et un renforcement du cadre institutionnel ;
- L'existence d'une politique des TIC (sectorielle).

#### ***Faiblesses et contraintes des télécommunications***

- Un relief accidenté rendant difficile la couverture téléphonique dans certaines régions ;
- La vétusté du réseau filaire ;
- Les services de télécommunications peu performants à des coûts jugés très élevés ;
- Un cadre institutionnel et juridique du sous-secteur non respecté ;
- La non-conformité vis-à-vis de la régulation en matière de marché public ;
- Un temps d'intervention trop long pour la maintenance (les dérangements).

### ***Perspectives d'avenir du sous-secteur***

Le développement de ce secteur nécessite la réhabilitation du réseau existant des téléphones fixes en vue de permettre un meilleur accès aux services de télécommunication. L'État entend concentrer ses efforts sur l'augmentation de la capacité des réseaux de manière à garantir:

- Un meilleur accès au service à un prix raisonnable sur l'ensemble des îles ;
- Une connexion plus fluide avec le reste du monde pour accéder aux opportunités économiques ;
- La promotion efficace du secteur touristique en permettant aux opérateurs de se faire connaître à travers des sites Web ;
- La facilité dans les contacts à l'intérieur des Comores et avec la diaspora ;
- La libéralisation du secteur des télécommunications.

## **3.4 LE SECTEUR DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

### **3.4. 1 LE SOUS-SECTEUR ENERGIE**

L'énergie joue un rôle particulièrement important dans le développement socioéconomique. Elle est déterminante dans le fonctionnement des entreprises et permet l'amélioration des conditions de vie des ménages.

Le bilan énergétique des Comores fait ressortir le bois comme principale source d'énergie (78 % des besoins énergétiques) suivie des hydrocarbures (20 %). Les autres sources d'énergie (électricité, gaz butane, etc.) représentent une quantité négligeable (environ 2 %) de la consommation des ménages comoriens. L'extension des réseaux d'électricité existants et l'amélioration de la gestion et de la qualité des services pourraient avoir un impact significatif sur la croissance, contribuer au bien-être des ménages et se traduire par une diminution des prélèvements de matières ligneuses.

#### ***Le sous-secteur de l'énergie se caractérise par:***

- Une faible consommation d'énergie en général (122 ktep en 2001 soit 0.2 tep par habitant) et d'énergie conventionnelle en particulier révélateur d'un bas niveau de développement économique ;
- Une forte dépendance vis-à-vis des combustibles ligneux dont l'exploitation entraîne des impacts environnementaux négatifs (déforestation massive, érosion, etc.) ;
- Une forte augmentation de la consommation des produits pétroliers (essence, gas-oil et pétrole lampant, lubrifiants) qui sont totalement importés, ce qui explique en partie le coût élevé de l'énergie ;
- Une utilisation limitée du gaz butane essentiellement dans les centres urbains. Sa consommation pourra être améliorée avec le bénéfice d'une réduction de la taxe à l'importation ;

- Une faible exploitation des sources d'énergie nouvelle et renouvelable malgré un potentiel réel (hydroélectricité à Ndzuani et Mwali, géothermie à Ngazidja, biomasse, solaire, éolien et marémotrice sur les trois îles) ;
- Une production d'électricité essentiellement basée sur l'exploitation des centrales thermiques d'une puissance globale installée de 24 MW ;
- Un parc de production nécessitant un entretien adéquat en vue d'assurer une production pérenne et efficace de l'énergie;
- Un faible taux de rendement global du système électrique, en dessous de 45 % pour l'ensemble du pays ;
- Des pertes sur la capacité de production d'électricité d'environ 55 % attribuables aux fraudes et branchements clandestins, aux déficiences techniques des réseaux et au faible taux de recouvrement.

### ***Performances et atouts du sous-secteur de l'énergie***

- La participation communautaire à la réalisation des projets d'électrification villageoise ;
- La politique du gouvernement fait du secteur énergie une priorité nationale ;
- Une forte demande en énergie électrique en milieu rural et urbain;
- Une volonté des partenaires stratégiques d'accompagner les Comores dans le développement du secteur de l'énergie ;
- La réalisation d'études d'extension des capacités de stockage des produits pétroliers et d'études de développement du réseau électrique et des pré-études de production : hydroélectrique, thermique et géothermique ;
- Les potentialités réelles dans le domaine des énergies renouvelables notamment : l'hydroélectrique, le solaire, la biomasse, l'éolienne et la géothermie inexploitées.

### ***Faiblesses et contraintes du secteur Énergie***

- L'absence d'une politique et d'une stratégie sectorielle de l'énergie ;
- La non clarification du cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'énergie ;
- L'absence d'un plan directeur sectoriel global de l'énergie;
- L'exiguïté du marché de l'énergie limitant ainsi les économies d'échelle;
- Le manque de financement pour l'accroissement de la capacité de production et la réhabilitation des centrales électriques ;
- Les difficultés des sociétés d'État dans le service public ;
- Les difficultés persistantes de recouvrement ;
- La faible autonomie énergétique : Difficultés d'approvisionnement et insuffisance des capacités de stockage des hydrocarbures ;
- Les coûts du kilowattheure très élevés par rapport aux tarifs en vigueur ;
- L'étude tarifaire la plus récente date de plus de 20 ans ;
- L'incapacité de satisfaire la demande en énergie (puissance disponible de 7 MW inférieure à l'appointe de 15 MW) ;

- Le prix à la consommation très élevé ;
- La non exploitation des énergies nouvelles et renouvelables ;
- Le manque de renforcement des capacités en ressources humaines et de transfert de technologie;
- Le manque de réponse énergétique dans les situations d'urgence ;
- L'exploitation anarchique de la biomasse (bois - énergie).

### ***Perspectives d'avenir du secteur de l'énergie***

- Doter le pays d'une politique et d'une stratégie du secteur de l'énergie ;
- Clarifier le cadre institutionnel et réglementaire du secteur énergie ;
- Élaborer un schéma directeur de l'énergie ;
- Mettre en place un programme de maîtrise de l'énergie (maîtriser la consommation des combustibles ligneux qui aura pour effet de préserver l'environnement) ;
- Renforcer et sécuriser la production et la distribution énergétique (augmenter le taux d'accès à l'électricité par extension) ;
- Actualiser les études existantes ;
- Promouvoir les énergies de substitution.

La valorisation des énergies renouvelables permettrait dans un avenir rapproché de passer de moins de 1 % à environ 20 % de l'énergie produite ou puissance installée. L'objectif est :

- D'utiliser des ressources énergétique autres que le gasoil ;
- De renforcer les capacités humaines et le transfert de technologie.

### **3.4.2 LE SOUS-SECTEUR EAU POTABLE**

L'accès à l'eau est essentiel pour le bon fonctionnement des secteurs sociaux, de l'activité économique et le bien-être des individus. Aux Comores, il existe essentiellement trois sources d'approvisionnement : 1) les eaux de surface, 2) les eaux souterraines et 3) la collecte des eaux pluviales.

La source d'approvisionnement varie suivant l'île et la localité où l'on se trouve. D'une manière générale, Anjouan et Mohéli dépendent des écoulements superficiels à partir des sources ou des rivières alors que la population de Ngazidja s'approvisionne surtout à partir de la collecte des eaux pluviales et des eaux souterraines.

Les premiers réseaux d'adduction d'eau ont vu le jour à Anjouan et à Mohéli au cours des années 60. Il aura fallu attendre 15 ans pour que Ngazidja dispose de son premier réseau d'adduction d'eau à Moroni à partir d'un puits situé à 6 km au sud de la capitale. Au cours des années 80, un projet du PNUD a permis de doter l'île de 22 puits exploitables sur la ceinture de l'île. Le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires (UNICEF et Banque mondiale notamment), des ONG et surtout, la participation des communautés, a réalisé plusieurs réseaux d'adduction d'eau à partir de ces puits.

Selon l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages aux Comores de 2004, les sources d'approvisionnement en eau de boisson les plus utilisées par les ménages sont : les bornes fontaines publiques (30,6 %) et la récupération des eaux de pluies dans les citernes (24,2 %). Les raccordements à domicile ne concernent que (15 %) des ménages.

L'utilisation des eaux des pluies collectées dans des citernes concerne plus de la moitié des ménages à Ngazidja. Cette option est très vulnérable par rapport aux normes de qualité et de quantité. Le pays ne dispose pas d'une politique nationale sur la qualité de l'eau. Les sources d'eau sont souvent insalubres et constituent un facteur de risque potentiel pour la santé des consommateurs. Cette situation s'observe notamment à travers la prévalence des maladies d'origines hydriques telles que les maladies diarrhéiques et la typhoïde.

### ***Performances et atouts du sous-secteur approvisionnement en eau***

Les principaux atouts pour le développement du sous-secteur sont :

- L'existence des puits du projet PNUD réalisés sur le littoral de l'île de Ngazidja pouvant servir à rehausser l'accès de la population à l'eau ;
- La pluviométrie demeure favorable pour l'ensemble du pays ;
- L'existence des rivières et cours d'eau permanents pour Anjouan et Mohéli ;
- La disponibilité des communautés à contribuer financièrement et matériellement à la réalisation de leurs projets dans le domaine ;
- La disponibilité de compétences techniques au niveau de la société nationale de l'eau et d'électricité pour accompagner la mise en œuvre des projets d'adduction d'eau;
- L'existence d'études d'extension des réseaux d'eau au niveau du pays ;
- Les communautés bénéficiaires des installations d'eau sont préparées ou sensibilisées pour la prise en charge progressive ;
- La disponibilité des partenaires au développement et des ONG à appuyer les progrès dans le secteur de l'eau.

### ***Faiblesses et contraintes du secteur approvisionnement en eau***

- L'absence d'une politique et d'une stratégie sectorielle de l'eau ;
- La non clarification du cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'eau ;
- L'absence d'un plan directeur sectoriel de l'eau;
- Le manque de bases de données fiables sur l'accès à l'eau;
- Les coûts élevés des projets pour les nappes d'eau souterraine qui nécessitent des moyens techniques importants ;
- Le manque de coordination et de communication entre les différents acteurs intervenant dans la promotion et le développement du secteur ;
- L'insuffisance des capacités techniques dans la gestion des réseaux d'adduction d'eau ;
- Le manque d'équipements et de moyens d'appui pour les systèmes d'adductions d'eau ;
- L'eau provenant des différents réseaux n'est pas systématiquement traitée ;
- Le manque d'entretien adéquat des réseaux d'adduction d'eau ;

- La gratuité de l'eau et le non recouvrement des coûts liés à l'exploitation des réseaux d'eau.

### ***Perspectives d'avenir du sous-secteur approvisionnement en eau***

Les Comores font de l'accès à l'eau un objectif fondamental du développement économique et social. Les principaux défis auxquels elles sont confrontées consiste à :

- Faire de l'élaboration du schéma directeur de l'eau une priorité absolue pour la relance du sous-secteur ;
- Redéfinir le cadre institutionnel et réglementaire du sous-secteur de l'eau ;
- Institutionnaliser l'approche sectorielle de l'eau aux Comores ;
- Favoriser le renforcement des capacités en ressources humaines et le transfert de technologie ;
- Réglementer et rendre obligatoire le traitement de l'eau aux Comores ;
- Renforcer les infrastructures de production, de transport et de distribution de l'eau ;
- Mettre en valeur les sources existantes ;
- Sensibiliser et préparer les usagers de l'eau sur la nécessité de recouvrement des coûts liés à l'exploitation des réseaux d'adduction d'eau ;

### **3.4.3 LE SOUS-SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT**

Avec la croissance démographique accélérée et l'urbanisation, on note une augmentation significative de la production de déchets ménagers (estimée à environ 1m<sup>3</sup>/habitant en moyenne), un accroissement des déchets hospitaliers non traités et une hausse des rejets liés aux activités de transport (huiles de vidange, carcasses de voiture, etc.). Actuellement, la production de déchets n'est prise en charge par aucune structure appropriée de ramassage et de traitement. D'une manière générale, l'absence de système de gestion des déchets et d'assainissement constitue un problème majeur de santé publique.

La gestion des eaux usées et pluviales s'avère une préoccupation majeure aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Le problème demeure entier dans la plupart des villes qui n'ont pu y consacrer les moyens nécessaires pour faire face aux difficultés engendrées par ce type de nuisances. Dans les centres villes, les ordures qui s'entassent constituent également une forme de pollution visuelle et elles dégagent de surcroît des odeurs fétides mal supportées par les habitants.

### ***Performances et atouts du sous-secteur assainissement***

On note une forte implication des communautés dans les travaux de réhabilitation des ruelles et de canalisation d'évacuation des eaux usées. Cela montre l'importance qu'elles accordent aux problèmes d'assainissement et leur détermination à améliorer leur cadre de vie.

### ***Faiblesses et contraintes du sous-secteur de l'assainissement***

Les principales faiblesses et contraintes qui entravent le développement du sous-secteur sont :

- Croissance mal maîtrisée des agglomérations et prolifération des habitats précaires ;
- Absence de plan d'urbanisation et de schéma d'aménagement urbain ;
- Absence d'un cadre réglementaire de la gestion des déchets solides et liquides ;
- Manque de latrines en milieu communautaire ;
- Manque de gestion des déchets et indisponibilité de sites d'enfouissement ;
- Absence de politique et d'outils d'assainissement ;
- Production croissante de déchets naturels et humains ;
- Dégradation intense des écosystèmes ;
- Inexistence d'un système de gestion des déchets.

### ***Perspectives d'avenir du sous-secteur de l'assainissement***

L'enjeu consiste à améliorer la qualité du cadre de vie et de l'hygiène en milieu urbain et de mettre fin au développement anarchique des agglomérations. Il s'agira de développer les capacités techniques, matérielles et organisationnelles nécessaires pour la mise en place d'un système de collecte et d'élimination des déchets. La satisfaction des besoins élémentaires des populations urbaines est un enjeu social très dépendant de l'aménagement urbain. La mise en place d'une politique d'aménagement des agglomérations devra garantir un cadre de vie agréable et durable pour les générations présentes et futures. En effet, les préoccupations visées consistent à promouvoir et à mettre en place des outils pour aménager durablement les agglomérations en protégeant les ressources et en limitant les nuisances (pollutions, ordures ménagères, insalubrité, conflits de voisinage, etc.).

La mobilisation des moyens et des ressources s'avère plus que nécessaire à la mise en œuvre de la politique nationale de l'environnement et du plan d'action environnemental. Ce qui permettra par la suite de :

- Concrétiser le schéma directeur de développement des agglomérations ;
- Garantir l'assainissement effectif des zones d'habitation ;
- Mettre en œuvre un système d'amélioration de la gestion des déchets ;
- Prioriser la création des sites d'enfouissement des déchets solides ;
- Prévoir la création des latrines appropriées en milieu communautaire et urbain.

## **3.5 L'ENVIRONNEMENT**

Aux Comores, peut-être encore plus qu'ailleurs, l'environnement apparaît comme le pivot des principaux secteurs d'activités économiques de production des biens et services marchands. Des études récentes ont aussi établi que la relance de la croissance aux Comores est fortement tributaire du développement du tourisme, alors que le potentiel touristique du pays est basé sur la qualité du cadre de vie et de l'environnement naturel. L'environnement apparaît ainsi comme un sujet ne pouvant pas laisser indifférent l'ensemble des acteurs du développement.

Au cours des dernières années, on a malheureusement assisté à une intensification de la dégradation globale de l'environnement, laquelle touche toutes les ressources naturelles et fragilise la base de la production. Ceci se retrouve à travers la dégradation des terres (57 % des terres agricoles) et la déforestation (500 ha/an) et la mauvaise gestion des ressources naturelles. A cela s'ajoute le manque d'outils de gestion adaptés des milieux urbains et des zones côtières ainsi que l'absence de politiques intégrées prenant en compte la dimension transversale de la problématique environnementale. L'érosion constatée de la diversité biologique en milieu marin et côtier comme en milieu forestier, porte sérieusement atteinte à la capacité des écosystèmes terrestres et aquatiques à se renouveler naturellement. Cette situation affecte ainsi les processus écologiques vitaux tels que le cycle de l'eau, la lutte contre les pollutions par l'envasement des zones côtières et marines, ainsi que le dynamisme des zones tampons protégeant contre les catastrophes naturelles. S'agissant des effets liés aux dérèglements climatiques, les impacts potentiels portent sur les pertes accélérées des bandes de terres côtières, la diminution de la production agricole et halieutique, la contamination des nappes aquifères côtières par l'eau de mer et le déplacement de plus de 10 % de la population côtière.

Par ailleurs, il convient de noter que la plupart des contraintes environnementales sont similaires à celles qui ont été identifiées pour les PEID par l'Agenda 21 et le programme d'action de la Barbade : fragilité écologique et économique, forte vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, faible capacité de réponse et de gestion, ainsi que l'étroitesse de la base des ressources et les coûts élevés de l'énergie.

Aussi, la détérioration de l'environnement risque d'intensifier la concurrence et les risques de conflit concernant l'accès à des ressources partagées telles que les ressources halieutiques et les eaux de surface. Ces défis sont indissociablement liés à des questions plus larges de gouvernance et de précarité économique et sociale ; d'où l'ampleur et la complexité du défi à relever. La problématique environnementale apparaît ainsi comme un sujet d'acuité, en raison des défis multiples, mais aussi des opportunités considérables, intrinsèquement liés à la gestion de l'environnement et au développement durable aux Comores.

### ***Principaux atouts et opportunités du secteur de l'environnement***

L'archipel des Comores et ses eaux territoriales abritent des écosystèmes de valeurs scientifique et esthétique remarquables. Leur caractère exceptionnel est révélé par des taux d'endémisme élevés au sein des différents groupes de faune et de flore et par la présence d'espèces emblématiques ou charismatiques. On reconnaît d'ailleurs aux Comores un degré de priorité élevé pour la conservation de la diversité biologique à l'échelle mondiale. En outre, le pays est classé dans la catégorie « complexe névralgique (Hot Spot) » pour la diversité mondiale.

Le pays dispose ainsi d'un patrimoine génétique important caractérisé par la disponibilité des espèces médicinales, aromatiques, fourragères et agricoles. Aussi, les caractéristiques génotypiques des variétés présentes aux Comores ont été conservées, notamment en raison de la reproduction végétative pratiquée pour la vanille et de l'absence de programmes d'introduction de nouvelles variétés pour ces espèces. La conservation et l'utilisation durable des espèces et variétés cultivées

aux Comores présentent ainsi des bénéfices importants à l'échelle régionale et mondiale, en assurant la pérennité d'un matériel génotypique unique au pays ou à la sous-région et la préservation d'un potentiel adaptatif de ces cultures de rente à l'échelle régionale. Ce contexte rend le pays éligible aux réseaux internationaux et régionaux du commerce équitable, comme moyen d'assurer un niveau de revenu pour les paysans, lourdement affectés par l'érosion des prix à l'exportation.

Par ailleurs, il existe aux Comores des pratiques d'agroforesterie traditionnelle qui génèrent de nombreux avantages en termes de conservation du milieu (sol, eau, habitat pour les espèces de faune et de flore), et en termes de production (alimentaire, fourragères, bois d'œuvre et d'énergie). Ce système stable permet une couverture permanente du sol, réduisant l'érosion, favorisant l'alimentation des eaux de surface, et permettant une excellente valorisation de l'espace par l'étalement des cycles de production.

Il permet également de favoriser le maintien de la biodiversité par la grande diversité des espèces végétales qui la composent, et la constitution d'habitats favorables à la productivité de nombreuses espèces végétales et animales. Ceux-ci placent le pays en bonne position, pour participer, en tant qu'acteur majeur, à des réseaux et programmes de recherches scientifiques au niveau régional et international.

En matière d'éco services, les Comores disposent des opportunités liées à une pluviométrie importante, un fort potentiel sur les sources d'énergie renouvelables et la disponibilité de terres fertiles dans certaines régions et non polluées. Le classement du pays comme puits de Carbone, ouvre aussi des avenues intéressantes pour accéder à des sources durables de financement, au titre des mécanismes globaux de financement de l'environnement et du développement durable. Il s'ajoute à ces atouts, le potentiel que recèle le volcan Karthala en matière de géothermie et d'écotourisme.

Tout ce capital naturel offre des vastes opportunités de diversification des sources de richesse nationale et des alternatives crédibles de revenus, au bénéfice d'une frange importante de la population, dont la survie dépend de l'exploitation des ressources naturelles. Ainsi, la gestion durable des ressources de l'environnement reste un levier essentiel pour une croissance durable et pour la réduction de la pauvreté, compte tenu du potentiel de développement qu'il recèle en lien avec les ressources naturelles, la qualité de l'atmosphère et la riche biodiversité.

### ***Principaux défis et obstacles dans le secteur de l'environnement***

Aujourd'hui, les Comores se heurtent à de nombreux défis environnementaux, notamment l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité, la sécurité biologique, la gestion intégrée des zones côtières, l'accès à des services d'assainissement de base et de gestion de l'environnement urbain, la gestion durable des ressources naturelles et la préparation, la prévention et la réponse des risques liés aux catastrophes.

En effet, les défis liés aux écosystèmes (marins, côtiers, lacustres et terrestres) se traduisent par l'insuffisance des actions concrètes pour leur gestion rationnelle. Ces contraintes se caractérisent

par : (i) le défrichage ou la déforestation, (ii) l'absence de politique et de mécanismes de régulation et de sécurisation foncière, (iii) l'absence de mécanismes de réactualisation et d'application des textes réglementaires sur la gestion des écosystèmes, (iv) la confusion entretenue des responsabilités liées à la non clarification des mandats et des missions des institutions en charge de la gestion de l'environnement, (v) l'extraction de ressources côtières (sable, galets, coraux et mangroves), (vi) la mauvaise occupation de l'espace cultivable, (vii) l'utilisation de pratiques de pêches non durables (dynamites, filets à petite maille, pêche à pieds sur les coraux, substances toxiques et/ou chimiques) et (viii) l'absence de système d'assainissement et de gestion intégrée de déchets.

De plus, il apparaît que les tensions créées par la surexploitation et la mauvaise gestion des ressources naturelles résultent, avant tout, du fait que les droits de propriété des ressources naturelles sont mal définis et les écoservices mal évalués.

### ***Défis liés aux dérèglements climatiques***

Il est aussi clairement établi que les dérèglements climatiques accentuent les pressions et les facteurs de tension qui pèsent déjà sur les ressources naturelles tels que le sol, les forêts et les autres écosystèmes, notamment côtiers et marins. De même, ces manifestations (élévation du niveau de la mer, inondation, tempête, raz de marée et accentuation des phénomènes saisonniers) réduiraient la sûreté de l'approvisionnement en eau et augmenteraient la vulnérabilité des ressources agricoles et les risques de désastres. Les dérèglements climatiques se manifestent par : (i) une érosion côtière avec les conséquences liées à la destruction des infrastructures socioéconomiques (route, digue, habitats côtiers, perte de terres), (ii) une diminution de la production agricole et de la pêche, (iii) une contamination des nappes aquifères côtières par l'eau de mer, (iv) des risques accrus des pandémies (paludisme, cholera, typhoïde, etc.), et enfin (v) le déplacement de 10 % de la population côtière.

### ***Défis liés aux catastrophes***

L'Union des Comores fait partie des pays pauvres, vulnérables et présentant beaucoup de risques, y compris les cyclones, la sécheresse, les épidémies, les tornades, les feux de brousses, les raz de marées, les inondations, les accidents majeurs, les glissements de terrain, les éruptions volcaniques et les risques liés à la présence d'un volcan en activité (séismes). Cette vulnérabilité pourrait être aggravée par la faible capacité de préparation, de prévention et de réponses appropriées aux risques et catastrophes.

### ***Principaux enjeux***

Au regard des défis et opportunités qui sous-tendent la promotion de l'environnement aux Comores, trois enjeux globaux se profilent :

- Inscrire les mesures de protection de l'environnement dans l'optique d'un développement adaptatif régulé et qui met l'accent sur la nécessaire symbiose entre économie et écologie;

- Contribuer, au-travers des solutions environnementales, à la réduction de la pauvreté en solutionnant durablement des problèmes de mal développement, affectant le bien-être des populations ;
- Matérialiser le caractère transversal et multidimensionnel de la problématique environnementale dans un contexte où la vision dominante est très sectorielle.

Les perspectives en matière de promotion de l'environnement sont guidées par une vision qui veut que : le pays dispose des capacités essentielles pour concevoir et mettre en œuvre de manière relativement autonome, une politique, des stratégies et des initiatives concrètes de gestion de l'environnement aux fins de contribuer à relever les défis du développement durable existant en Union des Comores.

### ***Principes d'action***

La conception des programmes d'actions prioritaires et des actions y afférentes sont guidés par les principes ci après décrits :

- Concilier la lutte contre la pauvreté et le respect de l'environnement ;
- Soutenir l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et le développement de solutions alternatives ;
- Promouvoir la gestion durable et la reconstitution du patrimoine forestier et des terres dégradées ;
- Promouvoir la gestion décentralisée des ressources naturelles et l'implication volontaires des communautés.

## **3.6 GOUVERNANCE ET COHÉSION SOCIALE**

La gouvernance est le système de valeurs, de politiques et d'institutions par lequel une société gère ses affaires économiques, politiques et sociales par le biais d'interactions au sein de l'État, la société civile et le secteur privé, et entre ces différentes entités. Aux Comores, l'instabilité politique constatée depuis l'accession du pays à l'indépendance favorise peu la bonne gouvernance, le dialogue social et le renforcement de l'état de droit. Cette situation a pour conséquence l'affaiblissement de l'autorité de l'État, le dysfonctionnement des institutions et de l'administration, l'affaiblissement de la cohésion nationale, le non respect des textes juridiques et réglementaires, et l'enlisement de la pauvreté.

Les troubles politiques récurrents qui se sont soldés par un affaiblissement de l'État ont engendré une situation économique difficile, en particulier pour les couches de la population les plus pauvres notamment les femmes et les enfants. Les effets négatifs induits par les politiques économiques successives et la défaillance des programmes sociaux ont eu des conséquences importantes sur le bien-être des individus et des ménages. Des segments importants de la population vivent au dessous du seuil de pauvreté et n'ont pas accès aux services sociaux de base.

Pour pallier aux défaillances des structures publiques, la population s'appuie sur les principes de la solidarité et de l'appartenance à un village, une région ou à une île aux dépens de son

appartenance à l'Union. Ce sentiment est également renforcé par la perception d'une distribution inégale des faibles ressources de l'État, la décentralisation inachevée des institutions, le manque de mécanismes de dialogue politique et social, et le manque de perspectives pour la jeunesse.

Au nombre des faiblesses des structures publiques, le système de protection sociale est quasi inexistant. Les mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus les plus vulnérables ou aux ménages de faire face aux conséquences des risques sociaux sont rudimentaires. Un rapport établi par le BIT<sup>1</sup> faisait ressortir qu'en 2003, le nombre de bénéficiaires était inférieur à 5 000 personnes, ce qui représentait moins de 1 % de la population totale du pays. En outre, le cadre juridique de la sécurité sociale qui date de l'époque coloniale a peu évolué. Les problèmes sont de plusieurs ordres : le champ d'application matériel de la sécurité sociale est restreint et les agents de l'État et leurs ayants droits ne bénéficient pas de la couverture contre les risques professionnels, de couverture en cas de maladie, d'invalidité et de décès et du soutien de famille. Les systèmes d'assurance maladie et d'indemnisation en cas de maladie sont peu développés. Le champ d'application personnel est également très réduit et les revenus distribués sont de faible ampleur. Enfin les organismes gestionnaires rencontrent d'énormes difficultés de fonctionnement.

En matière d'emploi, le marché est encore dominé par le secteur informel. L'économie informelle agricole est prédominante – essentiellement de subsistance ; l'économie informelle non agricole contribue à hauteur d'environ 16,2 % de l'emploi national (EIM 2004). Aussi, le chômage et le sous-emploi sont importants en raison de la faible croissance économique des dernières années (de 10,4 % en 1995, le taux de chômage est passé à 13,5 % en 2004).

Le phénomène est généralisé et il n'y a pratiquement pas de différence entre chômage urbain (14,7 %) et chômage rural (13,1 %), mais le chômage affecte particulièrement les jeunes (avec 44,6 % de chômage pour les travailleurs de 15-24 ans) et les femmes qui connaissent un taux de chômage deux fois plus élevé que celui des hommes, quel que soit le niveau d'instruction (19,2 % contre 9,2 % pour les hommes).

L'offre d'emploi est limitée et l'administration comorienne demeure le premier employeur du pays. Cependant cette administration est confrontée à de multiples difficultés qui sont le gonflement des effectifs et les retards dans le paiement des salaires et des prestations professionnelles avec pour corolaire la diminution du pouvoir d'achat des fonctionnaires qui engendre l'absentéisme, le laxisme et la corruption, la saturation de la fonction publique, le recrutement abusif en violation flagrante des textes qui régissent la fonction publique. Aussi la masse salariale qui absorbe plus de 70 % des recettes réelles (85 % d'après un pronostic de la mission FMI) ne permet pas à l'État de payer l'essentiel des frais pour pallier au plus urgent. En plus de ces difficultés, l'administration comorienne est très centralisée dans la capitale et à ce titre éloignée de la majorité des usagers (bénéficiaires). Cette centralisation pénalise les habitants des régions et des zones périphériques du pays, d'où l'importance d'achever le processus de décentralisation initié par la constitution du 23 décembre 2001. En effet, le pays a adopté en 2001 un nouveau cadre institutionnel qui généralise le principe de subsidiarité et qui prévoit quatre

---

<sup>1</sup> BIT/ Note au Gouvernement sur la situation de la protection sociale/ J. Audibert / 2001

niveaux de pouvoir: un niveau fédéral, un niveau insulaire, un niveau régional et un niveau local. Ceci devra se traduire, sur le plan opérationnel, par des institutions et des mécanismes de gestion nouveaux, notamment au niveau local et régional. Cette dynamique de développement local a favorisé le développement des communes. Toutefois, celles-ci ne bénéficient pas de toutes les prérogatives qui leur sont dévolues notamment la gestion de l'état civil.

Le système d'état civil comorien se caractérise par la faiblesse de la fréquentation des services d'état civil, des données d'état civil de qualité insatisfaisante et incomplète, un sous enregistrement important des données d'actes d'état civil entachés par ailleurs de soupçons de fraudes. Enfin, les informations relatives à la diaspora comorienne ne sont presque pas prises en compte par le système d'état civil.

Ces problèmes qui caractérisent le système d'état civil comorien découlent en partie de la forte prévalence de la pauvreté qui conduit à des stratégies de survie au niveau individuel et communautaire soutenu par des actes frauduleux vis-à-vis de l'état civil et de mauvaise gouvernance. Ils se caractérisent aussi par l'inadéquation du système statistique national pour prendre en compte l'état civil comme source de données essentielles pour le développement et la lutte contre la pauvreté.

Concernant la substance du droit, elle est caractérisée par la mixité de plusieurs droits dans lequel coexistent un système de droit français, une coutume ancestrale et un système de droit musulman. Cette coexistence de sources de droit crée des incertitudes juridiques qui peuvent être la source des nombreuses contradictions juridiques observées. En outre le droit comorien n'est pas toujours conforme aux nombreuses conventions ratifiées par le pays.

L'Assemblée Nationale a engagé des travaux de réforme et de modernisation de la législation du pays pour se conformer aux engagements internationaux. Toutefois, cette institution souffre d'une insuffisance des ressources matérielles et humaines qui pénalise son fonctionnement.

Le système judiciaire est caractérisé aujourd'hui par de multiples dysfonctionnements qui rendent difficile l'accès aux services de justice et entravent gravement son fonctionnement interne. Il souffre d'une faible structuration institutionnelle, d'une insuffisance marquée de capacités humaines qualifiées, spécialisées et expérimentées et enfin, d'un manque de moyens de fonctionnement. L'organisation judiciaire demeure inachevée. Les tribunaux de base, notamment les tribunaux cardiaux, les tribunaux de travail, les tribunaux du commerce, les tribunaux administratifs et les tribunaux pour mineurs ainsi que la Cour suprême qui comporte trois sections (judiciaires, administratives et une section des comptes) ne sont pas mis en place. L'institution judiciaire manque à la fois de magistrats et de personnels associés constitués par les auxiliaires de justice d'une part et par des agents administratifs de soutien d'autre part. Les greffiers, les huissiers et les officiers de police judiciaire sont souvent mal encadrés et peu motivés, faute de moyens et de procédures de gestion. Bien qu'il s'agisse d'une activité libérale, la fonction d'avocat est également l'objet d'un grand souci. Les avocats sont peu nombreux et le texte qui les régit n'est pas actualisé.

Concernant l'exécution des décisions de justice, celles-ci sont une source de difficultés dans la mesure où aucun organe d'exécution n'est prévu à l'heure actuelle. Qu'il s'agisse de l'administration ou des particuliers, il ne peut qu'en résulter des situations d'impunité qui affaiblissent la force juridique des décisions rendues, l'autorité des magistrats qui les ont rendues et, en définitive, confortent le discrédit de l'institution judiciaire toute entière.

Les difficultés liées à l'exécution des décisions de justice éclairent celles que rencontre le système pénitentiaire en raison de l'absence dans le pays d'établissements pénitentiaires dignes de ce nom. Les maisons d'arrêt existantes se trouvent dans une situation particulièrement difficile, d'une part parce qu'elles sont dans un état de vétusté avancé, et d'autre part parce qu'elles ne respectent pas les normes fixées par les dispositions internationales relatives aux droits de l'homme.

Les bâtiments vétustes et délabrés, les conditions de détention inhumaines et le traitement dégradant des détenus incitent à l'évasion. Il n'existe pas de quartiers séparés pour les femmes et les mineurs. Le personnel pénitentier est insuffisant, peu formé et peu équipé. L'alimentation et les soins médicaux des détenus sont à la charge des familles. Ces conditions ne répondent pas aux principes élémentaires des droits humains.

En effet, les droits humains sont peu respectés aux Comores en dépit de l'existence d'une législation qui reconnaît les principaux instruments internationaux. Il existe en effet un décalage réel entre les textes et les réalités quotidiennes. De nombreuses violations des droits de la personne sont perpétrées par ceux qui sont censés les garantir. Ainsi les droits de l'enfant et de la femme ne sont pas toujours respectés. Les mineurs sont souvent l'objet d'exploitation sexuelle, de violence physique, de négligence, voire même de maltraitance. Ces violences sont commises au sein de la famille, à domicile, dans les établissements scolaires, dans la rue, sur les lieux de travail. Le pays a peu de structure de prise en charge, d'accompagnement et d'appui psychologique et psychosocial des victimes de violence. En outre bien que l'âge légal du mariage soit fixé à 18 ans pour les garçons et les filles dans le nouveau code de la famille, les mariages précoces demeurent néanmoins courants.

Au niveau de la gestion des affaires publiques, la participation de la femme à la prise des décisions est faible. Au niveau économique, les femmes participent activement au développement économique et à la lutte contre la pauvreté. Toutefois, elles sont victimes des inégalités en termes de charge de travail, d'accès limité au savoir et aux facteurs de production. Ces inégalités se caractérisent par la concentration des femmes dans les secteurs informels de l'économie (commerce : 17 % et agriculture, 49,9 %), leur faible présence dans certains métiers qui semblent avoir un caractère masculin et en conséquence, leur faible pouvoir décisionnel dans la sphère familiale et communautaire.

Conscient de cette situation, le Gouvernement a eu à élaborer plusieurs documents en vue d'améliorer les conditions de vie de la femme et des enfants et d'assurer une plus grande équité entre les deux sexes. Ces documents stratégiques sont notamment la ratification des principaux instruments internationaux, l'adoption du Code de la Famille, la politique nationale de l'équité et de l'égalité du genre, et la stratégie nationale de protection des enfants les plus vulnérables. En outre, des structures nationales et insulaires qui œuvrent pour la promotion et la défense des

droits de l'homme ont été mises en place. Une loi portant sur la mise en place de la commission nationale des droits de l'homme et des libertés a été votée en 2006. Cette loi n'est pas encore promulguée.

Des élections libres et transparentes sont régulièrement organisées. Une loi électorale définissant des règles précises devant régir l'ensemble des opérations et des modalités propres à chaque scrutin ont été adoptées et révisées en janvier 2007. Elle prévoit un organe de gestion des opérations électorales ad hoc dénommé « Commission Électorale Indépendante des Comores (CENI) », des « Commissions Insulaires des Élections (CIE) » assistées par des secrétariats administratifs permanents (SAP) au niveau de l'Union (SNAP) et au niveau de l'île (SIAP).

Malgré les progrès considérables enregistrés en matière d'organisation des élections, ces structures souffrent d'une insuffisance en capacités techniques et un manque de ressources financières, matérielles et logistiques. En outre des électeurs ont une faible connaissance de leurs droits et obligations.

Les différentes élections qui se sont déroulées depuis 2004 ont fait l'objet du contrôle de la Cour Constitutionnelle qui a été mise en place depuis 2004. Celle-ci est juge de la constitutionnalité des lois de l'Union et des Iles et veille à la régularité des opérations électorales tant dans les Iles qu'au niveau de l'Union, y compris en matière de référendum. Elle est garante de la répartition des compétences entre l'Union et les Iles. Elle juge le contentieux électoral et garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et les libertés publiques.

Le respect des libertés publiques, la sécurité des biens et des personnes et la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale constituent des enjeux globaux et incontournables pour tous les pays. En effet, les événements du 11 septembre 2001 ont altéré la perspective globale de paix et de sécurité. La résolution 1373 du Conseil de sécurité (28 septembre 2001) dénote le lien entre le terrorisme international et le crime organisé, armes et trafic de drogues, blanchiment d'argent et contrebande de matériaux dangereux. La résolution 1373 est contraignante pour tous les États et a de profondes implications pour le système juridique, le contrôle des flux financiers et l'administration de la justice. Bien que les Comores soient un pays relativement sécuritaire, on dénote une augmentation de la criminalité et un besoin de renforcer la sécurité du territoire.

### ***Performances et atouts en matière de gouvernance et de cohésion sociale***

- L'introduction par les constitutions de l'Union et des îles du suffrage universel direct comme unique moyen d'accéder au pouvoir politique à tous les niveaux, ce qui permet aux populations de choisir leurs propres dirigeants ;
- La mise en place de la Cour constitutionnelle qui contribue beaucoup au respect et à l'application de la constitution, mais aussi au fonctionnement des institutions actuelles ;
- La ratification de plusieurs conventions internationales qui portent sur les droits humains et le droit des affaires ;

- L'adoption de lois et documents nationaux portant sur la protection sociale, le travail décent, le genre, la famille, les enfants vulnérables, l'organisation judiciaire, le système national des statistiques, la préparation et la réponse aux urgences ;
- La compilation des textes législatifs et réglementaires relatifs portant sur le droit civil et le droit des affaires ;
- La compilation des textes juridiques nationaux et internationaux portant sur la protection des enfants et des femmes ;
- La disponibilité d'un projet de réhabilitation de l'état civil, d'un document de stratégie nationale de développement de la statistique, d'un document de projet de l'enquête démographique et de santé, de la politique nationale pour l'équité et l'égalité du genre et de son plan d'action, et d'un plan national de préparation et de réponse aux urgences ;
- L'existence et l'implication de structures publiques et d'organisations non gouvernementales de défense et de promotion des droits humains dans les programmes de développement.

### ***Faiblesses et contraintes du sous-secteur***

- L'instabilité politique qui entrave l'élaboration et l'adoption de textes légaux et réglementaires pertinents pour améliorer la gouvernance, la justice et la sécurité ;
- Les conflits de compétences qui sont un frein au bon fonctionnement des institutions actuelles ;
- L'exécution de certaines dépenses et recettes en dehors de toutes procédures budgétaires et de contrôle ;
- Des abus de surfacturation et d'acquisition de biens à des prix élevés d'une part, et des cessions de biens à des prix symboliques d'autre part ;
- L'absence d'un contrôle parlementaire de l'exécution du budget (contrôle à posteriori) ;
- L'incapacité de l'État à honorer ses engagements (le paiement irrégulier des salaires des agents de l'administration et des dettes envers les privés) ;
- Le recrutement inapproprié à la fonction publique qui entraîne un alourdissement de la masse salariale ;
- Le non achèvement du processus de décentralisation ;
- Un système d'état civil défaillant ;
- Le dysfonctionnement du système statistique national ;
- Une corruption endémique ;
- Les mécanismes de protection sociale rudimentaires ;
- Une offre d'emploi très limitée ;
- Le dysfonctionnement du système judiciaire ;
- L'absence de la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les politiques et programmes ;
- Une discrimination à l'égard des femmes ;
- La défaillance des mécanismes de préparation et de réponse aux urgences ;
- La non exécution des jugements et arrêts des tribunaux et Cours ;

- L'insuffisance des ressources humaines et matérielles des tribunaux et Cours;
- L'accès difficile aux textes législatifs et réglementaires ;
- Le non respect des textes en vigueur ;
- La non promulgation de la loi relative à la commission nationale des droits de l'homme et des libertés.

- 

### ***Perspectives d'avenir***

Plusieurs conditions préalables doivent être réunies pour que la gouvernance et la cohérence sociale puissent jouer leurs rôles effectifs dans la SCRP. Venir à bout de la pauvreté nécessite un combat acharné pour le renforcement de la cohésion sociale, la consolidation de la paix et la mise en place de la protection sociale, la lutte contre la corruption, le respect des droits humains, et une justice forte préservant la paix et la stabilité sociale. Aussi, le processus de décentralisation doit être une réalité. Il faut aller au bout de ce processus, rapprocher l'administration des citoyens.

En effet, la justice et la sécurité constituent les principaux instruments permettant de garantir les libertés fondamentales, indissociables à un développement qui puisse améliorer le bien-être de la population et réduire la pauvreté. L'État doit par conséquent protéger, promouvoir et garantir à l'individu la jouissance de ses droits et de sa sécurité.

Le combat contre la corruption passe nécessairement par l'instauration d'un système transparent à différents niveaux et par l'application intégrale des dispositions légales et réglementaires (des audits indépendants, implication de la société civile, des médias et des juridictions compétentes).

Au niveau de la promotion des Droits de l'homme, l'État doit l'intégrer dans le processus de la mise en œuvre de tous les programmes de développement et de la lutte contre la pauvreté. Cette stratégie doit s'appuyer sur des outils moraux, politiques et légaux, et la mise en place de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés.

La SCRP doit s'appuyer sur les acquis de l'évolution positive du nouveau cadre institutionnel de l'Union des Comores pour proposer des moyens adéquats afin de rétablir la bonne gouvernance. Ces moyens permettront de renforcer les dimensions politique, économique et sociale qui caractérisent la gouvernance et la cohésion sociale avec l'objectif de relancer la croissance économique et de réduire la pauvreté.

### **3.7 LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION**

L'éducation a une incidence directe sur le bien-être futur des individus. Elle est essentielle au développement socioéconomique d'un pays car elle contribue à améliorer les conditions de vie des individus en leur donnant accès à plus d'opportunités économiques. Au niveau macro, une population bien éduquée et instruite a une productivité supérieure, est à même de maîtriser des technologies modernes productives, et peut générer une valeur ajoutée et des revenus importants. Au niveau micro, l'éducation augmente les possibilités d'un individu de trouver un emploi et

permet, dans un contexte de globalisation, d'être plus compétitif, plus attrayant pour les employeurs et donc, en meilleure position pour saisir les opportunités.

Le secteur de l'éducation comorienne comprend un système d'éducation formel et un système informel.

**Le système d'éducation formel se compose des niveaux suivants:**

- L'éducation préscolaire ;
- L'éducation élémentaire ;
- L'enseignement secondaire ;
- L'enseignement technique et la formation professionnelle ;
- L'enseignement supérieur et la recherche.

**Le système d'éducation non formel comprend :**

- L'éducation des jeunes et des adultes ;
- L'apprentissage des métiers et l'alphabétisation.

Il convient de souligner que la différence fondamentale entre ces deux systèmes repose actuellement sur l'organisation et le financement du secteur. Pour le secteur formel, le gouvernement assure en grande partie l'offre de services alors que pour le système informel, les ressources ne relèvent pas nécessairement des politiques sectorielles.

Aujourd'hui le système d'éducation doit envisager de nouvelles façons de faire pour permettre à l'éventail des fournisseurs de services d'éducation de contribuer efficacement à produire une éducation de qualité et réduire la pauvreté.

***Présentation du secteur éducation***

Le système éducatif formel est structuré par la carte scolaire nationale qui est divisée en 18 circonscriptions d'inspection pédagogique régionale (CIPR) réparties comme suit : deux (2) à Mwali, cinq (5) à Ndzouani et dix (11) à Ngazidja. Chaque CIPR est dirigée par un inspecteur pédagogique du primaire, assisté par quelques conseillers pédagogiques dont le nombre varie selon la taille de la CIPR.

Au niveau élémentaire, l'Union des Comores totalise 308 écoles élémentaires publiques (24 à Mwali, 111 à Ndzouani et 183 à Ngazidja) et 85 écoles élémentaires privées. Au niveau du secondaire de premier cycle, le pays compte 53 collèges publics (y compris les six collèges islamiques), dont six (6) à Mwali, 14 à Ndzouani et 27 à Ngazidja, auxquels on peut ajouter 89 collèges privés ainsi repartis : quatre (4) à Mwali, 27 à Ndzouani et 58 à Ngazidja. Au niveau du secondaire de second cycle, il existe dix (10) lycées publics (dont 1 à Mwali, cinq (5) à Ndzouani et quatre (4) à Ngazidja) et 62 établissements privés (dont deux (2) à Mwali, 17 Ndzouani et 43 à Ngazidja). Enfin, depuis la rentrée universitaire 2006-2007, suite à la fusion des institutions d'enseignement supérieur existantes (l'Ecole d'enseignement supérieur de Patsy à Ndzouani

EESP intégré en 2008 à l'Université des Comores), l'enseignement supérieur est assuré par l'Université des Comores à travers ses Facultés, Instituts et École ci-après :

- Faculté de Lettre et des Sciences Humaines ;
- Faculté de Droit et de Sciences Économiques ;
- Faculté de Sciences et Techniques ;
- Faculté Imam Chafiou ;
- Institut de formation des enseignants et de recherche en éducation (IFERE) ;
- Institut Universitaire de Technologie (IUT) ;
- École de Médecine et de Santé publique (EMSP) ;

Notons aussi l'existence d'un certain nombre d'établissement et d'instituts privés d'enseignement supérieur qui commencent à se développer dans différentes régions du pays.

### *Analyse des performances de l'éducation*

Au titre de l'année scolaire et universitaire 2006/2007, la population scolarisée dans l'ensemble des établissements publics et privés, du préscolaire au niveau supérieur est estimée à 151 335 élèves, soit une augmentation de 0.9 % par rapport 2003. Le tableau suivant donne la répartition de l'effectif scolaire par niveau.

Tableau de la répartition de l'effectif scolaire par niveau

Niveau d'enseignement	2003		2007		Accroisse- -ment
	Effectif	%	Effectif	%	
Education préélémentaire, communautaire et privée <sup>(1)</sup>	1 618	1,1	<b>2,720</b>	1.8	<b>13.9</b>
Education élémentaire, publique et privée	104 274	71,4	<b>104,418</b>	69.0	<b>0.0</b>
Enseignement secondaire 1 <sup>er</sup> cycle, public et privé	25 689	17,6	<b>27,256</b>	18.0	<b>1.5</b>
Enseignement secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle, public et privé	11 962	8,2	<b>13,862</b>	9.2	<b>3.8</b>
Enseignement supérieur et technique, public	2 426	1,7	<b>3 079</b>	2.0	<b>6.1</b>
<b>Total</b>	<b>145 969</b>	<b>100</b>	<b>151,335</b>	100.0	<b>0.9</b>

Source : MEN, Tableaux de bord 2002/2003, 2004 et 2006/2007.

(1) Le dernier recensement scolaire opéré en 1999 fait état de 2 500 écoles coraniques (Palashio) abritant 96 752 élèves tous âges confondus.

Au niveau préscolaire, le nombre important d'écoles coraniques qui existent dans le pays constitue un atout majeur, surtout par le fait que chaque localité dispose d'au moins une école. En dehors de quelques écoles maternelles privées essentiellement implantées dans les zones urbaines, l'éducation de la petite enfance est assurée en grande partie à travers ces écoles traditionnelles. Une politique de restructuration de ce type d'enseignement est engagée par le ministère de l'Éducation nationale depuis 2003 dans 12 écoles pilotes situées en milieu rural et une école de référence. Cette expérience pilote a abouti, en mai 2009, à leur intégration dans le système éducatif formel. Ainsi, les effectifs des élèves sont passés de 1 618 enfants en 2003 à 2 720 enfants en 2007, soit une augmentation 13.9 % par an en moyenne. La part des effectifs scolarisés dans les écoles communautaires ces dernières années est de 53.2 %.

Au niveau élémentaire, de 2003 à 2007 les effectifs des élèves du primaire (publics et privés) sont restés stables à environ 104 000 élèves. L'effectif des filles a légèrement augmenté de 46 225 à 48 582, soit une augmentation de 1,3 % au niveau national. La proportion de filles dans le système a suivi cette tendance passant de 44 % en 2003 à 47% en 2007. L'expansion des effectifs s'est maintenue à peu près au rythme de croissance démographique, soit environ 2.4 % par an pendant la période. La part du secteur privé, dans l'enseignement primaire obligatoire et gratuite, est restée stable à environ 10 %.

Le taux brut de scolarisation a enregistré une baisse de l'ordre de 6.7 points entre 2003 et 2007 (94.8 % en 2007 contre 101,5 en 2003) au niveau national. Toutefois, la scolarisation des filles a été plus rapide que celle des garçons, avec une croissance moyenne respective de 1,3 % par an, ce qui a fait augmenter le taux net de scolarisation, passant de 66.4 en 2003 à 70.9 % en 2007. On assiste ces derniers temps, plus particulièrement à Ndzuani, à une tendance à l'égalité entre les filles et les garçons au niveau du taux brut d'admission à l'école. La suppression des frais d'inscription à l'école aussi bien pour les filles que pour les garçons semble donc donner des résultats.

L'écart entre le taux de scolarisation des garçons et celui des filles s'est sensiblement réduit au niveau national, passant de 13.24 à 4.07 points au cours de la même période au niveau de l'enseignement primaire. C'est à Ngazidja et à Mwali que les écarts sont importants alors qu'à Ndzuani, les disparités entre filles et garçons se réduisent. Elles sont plus fortes en milieu rural et chez les familles pauvres.

Au cours de l'année scolaires 2002/2003, le sous-secteur du primaire s'est doté de nouveaux manuels scolaires sur les trois disciplines fondamentales (français, mathématiques et sciences) à raison d'un livre par élève. Cependant les dispositifs de gestion de ces manuels n'ont pas permis de les renouveler. La politique de location des manuels à un prix abordable a eu pour conséquences :

- des difficultés de paiement qui ont engendré des abandons ;
- la mauvaise gestion par le conseil d'école des fonds perçus ce qui a entraîné des blocages dans le fonctionnement de certaines écoles.

En matière d'encadrement pédagogique, toutes les CIPR sont pourvues en inspecteurs et conseillers pédagogiques. Cet effort est de nature à contribuer à améliorer l'encadrement et la formation continue des enseignants et donc, par ricochet, améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages. La couverture a été maintenue. Cependant le renouvellement des encadreurs n'a pas respecté les profils requis. Ensuite les aspects matériels (insuffisance didactique et logistiques,...) ont affecté le secteur.

Au titre de la même période, les effectifs du premier et du second cycle du secondaire ont augmenté rapidement, passant globalement de 37 651 à 41 118 élèves, soit 2.2 % d'accroissement par an, avec une proportion des filles de 45 %. Il faut noter toutefois que le second cycle secondaire a enregistré une légère hausse en termes de proportion des filles, soit 46.7 % en 2007 contre 44.1 % en 2003. La part du secteur privé de l'enseignement secondaire a par contre

légèrement baissé, passant de 41.1 % à 36.8 % au cours de la période. Le taux brut d'admission observé en 2007 est de 34.9 % contre 40.5 % en 2003.

La plupart des établissements, surtout du secondaire, sont dans un état de délabrement avancé. Les capacités d'accueil sont très limitées et certains établissements scolaires, notamment du primaire et du secondaire, se trouvent contraints de refuser l'inscription à certains enfants pourtant en âge de scolarisation. Près de 78 % des 1 735 salles des classes existantes sont utilisées en double vacation. Cette situation se traduit par un nombre grandissant d'enfants, surtout des familles pauvres et des milieux défavorisés, qui sont dépourvus d'éducation et grossissent la catégorie des enfants non-scolarisés et déscolarisés.

L'enseignement technique et la formation professionnelle restent les sous-secteurs les moins fréquentés faute de structures d'accueil suffisantes. Il bénéficie de très peu d'investissements, malgré son importance indéniable dans le développement économique du pays, son rôle évident pour l'insertion des jeunes dans le marché du travail et la réduction du chômage et de la pauvreté.

À tous les niveaux d'enseignement général, des efforts substantiels ont été accomplis en matière de recrutement d'enseignants pour compléter les effectifs existants. Au niveau primaire, l'effectif est passé de 2 488 à 3 069 enseignants entre 2003 et 2007, soit un accroissement de 5.4 %. Quand au secondaire, la reprise des effectifs dans les établissements publics a conduit à une augmentation sensible des effectifs de l'ordre de 6.0 % par an (soit 1,184 en 2007 contre 938 en 2003). Ceci a permis de maîtriser les déficits chroniques qui ont toujours éprouvé le bon déroulement des années scolaires et d'abaisser le ratio maître-élève. Au cours de la période de 2003 à 2007, le ratio élèves par maître est passé de 37.7 à 30.2 au niveau du primaire et de 23.6 à 21.9 au secondaire, tous cycles confondus.

Il faut encore ajouter le problème de la démotivation des encadreurs pédagogiques (statuts), l'insuffisance du temps d'apprentissage (au primaire en particulier), l'accès limité aux manuels scolaires pour les élèves, et le manque de supports pédagogiques et didactiques pour les enseignants. Ces facteurs sont parmi les difficultés qui expliquent les faibles performances du système éducatif, notamment la mauvaise qualité des enseignements et des apprentissages.

Par ailleurs, le rendement interne est très faible. Les taux de promotion entre les divers niveaux d'enseignement sont très bas, et les taux de redoublement et d'abandon demeurent encore très élevés à tous les niveaux d'enseignement. Au primaire, par exemple, le taux de redoublement varie entre 22 % et 29 % entre les îles, alors que le taux d'abandon se situe entre 2 % et 15 %. Beaucoup d'enfants quittent l'école primaire sans avoir acquis des connaissances et des compétences essentielles à la vie courante.

Sur le plan structurel, le pays fait face à une forte demande d'éducation alors que les ressources disponibles sont nettement insuffisantes. Malgré les efforts financiers consentis par l'État pour le développement du système éducatif, les résultats obtenus ne sont pas encore à la hauteur des attentes. Le budget alloué à l'éducation occupe une part importante dans le budget de l'État, mais il n'arrive pas à satisfaire les besoins du système puisque plus de 80 % de ce budget est consacré au paiement des salaires. La gestion et l'administration des services de l'éducation sont déficientes

et se caractérisent par l'insuffisance des ressources humaines, techniques et financières. Ces problèmes sont aussi alourdis par la gestion scolaire dans le contexte de la décentralisation depuis 2002.

Au niveau du système non formel, l'éducation des jeunes déscolarisés, des non scolarisés et des adultes (dont le taux cumulé d'analphabétisme est estimé à 40,9 % ; MICS 2000/CG Plan 2001) est un domaine du secteur de l'éducation qui a été négligé par le passé. On note l'absence d'une politique et très peu de programmes en faveur de ces groupes. Par ailleurs, il n'y a pas vraiment de centres d'alphabétisation et de formation. Enfin, le pays manque de matériels pédagogiques et didactiques adaptés et de formateurs compétents.

La crise économique qui a marqué le pays ces dernières années, ainsi que les difficultés conséquentes au niveau des finances publiques ont durement pénalisé le secteur de l'éducation en particulier les sous-secteurs de l'éducation des jeunes déscolarisés et non scolarisés, et des adultes et de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Les établissements qui fonctionnent encore se heurtent à de multiples problèmes dont la capacité d'accueil très limitée, un environnement scolaire peu approprié, la vétusté des infrastructures et des équipements, le manque de personnel enseignant qualifié et l'inadéquation de la formation-emploi.

### **Faiblesses et contraintes du secteur de l'éducation**

La situation décrite ci-après résume les principales contraintes auxquelles est confronté le système éducatif :

- Un déséquilibre entre la demande et l'offre publique d'éducation. En effet, les capacités d'accueil sont très limitées et contraignent, en conséquence, certains établissements scolaires à refuser l'inscription à certains enfants pourtant en âge de scolarisation, notamment en milieu rural. Cette situation est fréquente dans l'éducation élémentaire malgré le recours à la double vacation et même à une triple vacation émergente ;
- Un environnement scolaire peu motivant pour les enseignants et peu attrayant pour les élèves, donc défavorable à la scolarisation des enfants, notamment des filles. Beaucoup d'établissements scolaires, surtout des zones rurales, sont dans un état de délabrement, parfois avancé et constitue, dans une certaine mesure, une véritable menace pour la santé et la sécurité des enfants. Dans la grande majorité des écoles, il n'y a ni point d'eau ni latrines ce qui n'encourage pas la scolarisation et la rétention des filles ;
- L'absence, dans le système éducatif formel, de structures de prise en charge de la protection et de l'éducation de la petite enfance. Les écoles coraniques qui accueillent la plupart des enfants de 3 à 5 ans, évoluent en marge du système éducatif et en dehors de tout contrôle administratif et pédagogique. Les écoles maternelles privées n'accueillent qu'une proportion réduite d'enfants de cette tranche d'âge ;
- Un corps enseignant, surtout au primaire, dont la majorité n'a pas reçu les qualifications requises ou la formation pédagogique nécessaire pour un encadrement efficace des enfants ;
- La très faible maîtrise des langues d'enseignement, et plus particulièrement le français qui est la première langue d'enseignement dans le système éducatif, par les enseignants et les

élèves à tous les niveaux constitue un véritable frein à une véritable amélioration de la qualité du système éducatif ;

- L'absence de formation initiale, mais aussi continue pour les enseignants du secondaire, ne permet pas un encadrement efficient des élèves ;
- La faiblesse des institutions de formation ne permet pas d'assurer pleinement les formations initiales et continues des enseignants ;
- L'insuffisance des moyens pour un encadrement permanent au primaire (malgré la formation des nouveaux encadreurs pédagogiques), et la quasi inexistence d'inspections au secondaire : les quelques inspecteurs pédagogiques formés pour ce niveau servent dans les administrations de l'éducation ou sont en détachement dans d'autres secteurs ;
- On note ces dernières années une augmentation des établissements privés, particulièrement au niveau du secondaire et du supérieur, sans mesures d'accompagnement et de contrôle ;
- L'absence d'un réseau actif et adéquat d'enseignement technique et de formation professionnelle susceptible d'offrir des nouvelles opportunités aux jeunes et capable de produire la main-d'œuvre nécessaire à l'essor économique du pays ;
- Des disparités de scolarisation, encore persistantes, entre filles et garçons, entre urbain et rural, entre familles aisées et familles pauvres ;
- Un enseignement supérieur peu diversifié et dont l'offre est quantitativement et qualitativement limitée ;
- L'inexistence d'une structure et d'une politique appropriée pour la prise en charge de l'éducation des jeunes déscolarisés et non scolarisés et des adultes en situation d'analphabétisme ;
- Une faiblesse de pilotage du système éducatif, tant au niveau central que décentralisé, en matière de conception, de planification et de gestion, de suivi et d'évaluation, de mobilisation et de gestion des ressources ;
- La carte scolaire n'est pas respectée avec comme conséquence le déséquilibre entre l'offre et la demande scolaire et l'utilisation irrationnelle des ressources ;
- L'absence de services spécialisés pour le suivi sanitaire des enfants à l'école est un facteur d'absentéisme fréquent et d'abandon ;
- Une diminution de la masse horaire annuelle en raison des grèves fréquentes ;
- Une faible prise en compte de l'éducation en situation d'urgence.

### **Perspectives d'avenir du système éducatif**

Pour une meilleure prise en charge de l'éducation de la petite enfance, il faudra créer un environnement approprié et propice à son développement. Cela consiste à restructurer le sous-secteur, à harmoniser les programmes et les méthodes d'apprentissage et à former les enseignants. Il s'agit de généraliser l'introduction des activités d'éveil et de jeux, et de promouvoir des méthodes actives d'apprentissage dans toutes les écoles coraniques, tenant compte des leçons de la phase d'expérimentation initiée par le ministère de l'Éducation nationale en collaboration avec l'UNICEF. Dans cette optique, le sous-secteur intégrera le système éducatif formel. Cette

démarche s'inspirera de la stratégie nationale pour le développement intégral du jeune enfant aux Comores (DIJEC).

Dans tous les cas, il faut redoubler d'efforts pour maintenir ces tendances et, à terme, pour atteindre les objectifs de l'EPT à l'horizon 2015, conformément au Plan national de l'éducation pour tous (PNA/EPT), en envisageant notamment de :

- Développer et d'innover la protection et l'éducation de la petite enfance ;
- Parvenir à assurer la scolarisation universelle gratuite, obligatoire et de qualité au niveau primaire ;
- Éliminer toutes les formes d'inégalités de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire, en particulier à renforcer l'éducation des filles ;
- Renforcer l'accès et la qualité de l'enseignement secondaire et de diversifier l'offre d'éducation de façon à donner les mêmes chances de réussir à tous les jeunes ;
- Promouvoir l'enseignement technique et la formation professionnelle des jeunes et offrir à ces derniers les possibilités d'acquisition des compétences nécessaires de la vie courante et ainsi, leur permettre de mieux s'insérer dans la vie socioprofessionnelle;
- Améliorer le niveau d'alphabétisation des jeunes et des adultes pour leur permettre d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie;
- Développer, diversifier et renforcer un enseignement supérieur de qualité au niveau de l'Université des Comores susceptible de répondre à la fois à la demande de formation des jeunes générations et aux besoins du développement du pays.

Enfin, il s'avère indispensable de renforcer les capacités de planification, d'administration et de gestion du système éducatif, et de mettre en place une stratégie efficiente pour optimiser et rationaliser l'utilisation et l'affectation des ressources tant humaines, matérielles que financières.

### **3.8 LE SECTEUR SANTE**

L'état de santé des individus est un indicateur clé à la fois du bien-être et de la pauvreté d'une population. Les mauvaises conditions sanitaires, notamment des pauvres, résultent de la relation complexe entre la santé et la pauvreté. La pauvreté est perçue dans ce secteur à travers: (i) le faible accès aux services et à des services de santé de qualité; (ii) la prévalence de certaines maladies prioritaires ; (iii) le manque d'infrastructures sanitaires, d'hygiène et d'assainissement; et (iv) la recrudescence de la malnutrition et une alimentation de mauvaise qualité. Non seulement la pauvreté mène à une mauvaise santé faute de soins adéquats, mais un mauvais état de santé contribue à entretenir la pauvreté.

Dans le cadre de la PNS, le Plan national de développement sanitaire (PNDS) – Perspectives en 2015 est la référence du pays en matière de développement sanitaire. Il met l'accent sur la participation communautaire comme stratégie permettant d'assurer la santé pour tous et considère le district sanitaire comme la pièce maîtresse du développement sanitaire. Compte tenu des changements institutionnels, une clarification juridique devra accompagner la mise en œuvre de la PNS.

En effet, la réforme du système de santé a introduit une structuration du secteur sur un mode pyramidal à trois niveaux de compétence hiérarchisés (central, intermédiaire et périphérique). Le niveau central (niveau de l'Union) est composé des institutions suivantes : (i) Cabinet du Ministre ; (ii) Secrétariat Général ; Inspection générale de la santé ;(iii) Direction Nationale de la Santé ; (iv) Directions centrales et services chargés de la coordination des programmes ; (v) Hôpital National de référence et ; (vi) Pharmacie Nationale Autonome des Comores (PNAC). Au niveau des îles, on trouve l'administration sanitaire et des centres hospitaliers régionaux. Enfin le dernier niveau est constitué des Districts sanitaires (sept (7) à Ngazidja, sept (7) à Ndzouani et trois (3) à Mwali), couverts par deux centres médico-chirurgicaux à Ngazidja et Ndzouani et 3 centres médicaux urbains pour les trois îles. Par ailleurs, ces trois niveaux sont complétés par un réseau de dispensaires (Armée, CARITAS, Secteur privé et 49 postes de santé périphériques et diverses structures de santé communautaire). Ce cadre devra permettre la mise en œuvre effective de la politique nationale de santé. Ce cadre qui peut être évolutif devra tenir compte des normes du PNDS et de la carte sanitaire en vigueur.

La loi fondamentale de l'Union des Comores stipule que ce système doit tendre vers un réseau étendu et dense de structures sanitaires de base (l'accessibilité géographique à un centre de santé dans un rayon de 5 km est estimée à 63 %). De gros efforts devront être déployés dans les domaines de la formation du personnel, la réhabilitation et le rééquipement de certaines structures sanitaires et la disponibilité des médicaments essentiels à moindre coût. Ces efforts devront se traduire par un accroissement du taux de fréquentation.

Malgré certains efforts déployés, notamment en matière de formation et d'équipement, l'offre des services de santé s'est dégradée qualitativement et quantitativement au cours des années en raison de : (i) l'insuffisance du plateau technique et la vétusté du matériel biomédical, médico-technique et la défaillance de la maintenance du matériel; (ii) la performance inadéquate du secteur pharmaceutique; (iii) l'insuffisance de personnel qualifié ; (iv) la faiblesse du partenariat avec les ONG et la société civile ; (v) la mauvaise gestion et la faible motivation des personnels de santé ; (vi) la construction anarchique des infrastructures sanitaires par les communautés et dont le fonctionnement ne répond pas aux normes de qualité requises (vii) la faible qualité des services et des soins ; et (viii) l'application partielle du plan de développement sanitaire ainsi que l'insuffisance de la coordination et du pilotage des activités.

À ceci s'ajoutent la paupérisation croissante des populations, la faible sensibilisation des populations sur les problèmes de santé, les coûts élevés des prestations sanitaires, l'accueil inadéquat dans les structures de santé, l'insuffisance ou souvent l'absence même de médecins dans les centres de santé et l'indisponibilité des spécialistes médico-techniques et les autres catégories d'agents de santé. En outre, l'absence d'une réglementation appropriée, et le développement anarchique du secteur privé nuisent à la qualité des soins et à leur accessibilité, et contribuent aux coûts élevés et non harmonisés des prestations sanitaires.

Ces insuffisances notoires, conjuguées à la dégradation des conditions d'hygiène et d'assainissement et au faible accès des populations à l'eau potable et à un environnement sain, expliquent en bonne partie la persistance de certaines maladies telles que le paludisme (première

cause de morbidité et de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans), les parasitoses intestinales, la filariose lymphatique, les infections respiratoires aiguës et les maladies diarrhéiques. Elles sont également à l'origine de l'émergence de certaines maladies à potentiel épidémique telles que les arboviroses (Fièvre dengue, Chikungunya virose).

La morbidité et la mortalité liées à certaines maladies non transmissibles notamment les maladies mentales, les cécités, les cancers, le diabète sucré, les maladies cardiovasculaires et l'hypertension artérielle continuent à inquiéter. Les données concernant ces maladies sont quasi inexistantes.

La couverture vaccinale pour les six maladies du programme élargi de vaccination (PEV) qui pouvaient être évitées, est passée de 90 % dans les années 90 à moins de 70 % en 2004. Cette baisse place les Comores en dessous de la moyenne sous-régionale. Par contre, l'espérance de vie à la naissance est passée de 55 ans en 1991 à 63 ans en 2002. Un examen de certains indicateurs de suivi des Objectifs du millénaire relatifs à la santé de la mère et de l'enfant, comme l'indique le tableau ci-dessous, laisse clairement apparaître la faible performance du système sanitaire comorien, surtout quand on sait que l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant, par la réduction des niveaux des mortalités maternelle et infantile, est au centre des préoccupations des pouvoirs publics telles qu'elles transparaisaient dans la PNS.

Ce taux de mortalité maternelle encore élevé, soit 381 pour 100 000 naissances vivantes s'explique par la mauvaise qualité des soins et services, le manque de suivi des grossesses, l'absence de réponses appropriées aux urgences obstétricales et néonatales, et ce, malgré les efforts fournis, les références tardives dans les formations sanitaires, les accouchements à domicile, la pauvreté, l'ignorance et l'analphabétisme.

Tableau des indicateurs de suivi des objectifs du millénaire liés à la santé de la reproduction

<b>Indicateur</b>	<b>1991</b>	<b>1996</b>	<b>2000</b>	<b>2003</b>
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes)	130	104	74	
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	86,3	77,3	59	79,3
Enfants d'un an effectivement vaccinés contre la rougeole (%)	(--)	48	56,3	71,08
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	570	(--)	517	381
Proportion d'accouchements réalisés avec l'assistance d'un personnel qualifié (%)	(--)	52	62	

Source : Ministère de la Santé.

Le SIDA est devenu un problème préoccupant non seulement de santé publique, mais également de développement. En effet, même si le taux de prévalence à l'infection au VIH en 2003 est encore faible (0,025 %), une explosion est possible et doit être prévenue dès maintenant.

En effet, les enquêtes montrent une faible connaissance des modes de transmission du VIH et des méthodes préventives appropriées ce qui rend certains groupes de la population particulièrement vulnérable. Par ailleurs, on observe que la fréquence des autres IST chez les hommes symptomatiques et les travailleuses du sexe est élevée et pourrait contribuer à la propagation du VIH, le cas échéant.

Beaucoup de progrès ont été observés, mais malgré cela, le pays doit multiplier les efforts pour pérenniser les actions de lutte contre la maladie, notamment à travers la multiplication des partenaires, le fonds mondial, la COI, l'ONUSIDA, l'OMS, l'UNFPA, l'UNICEF, le PNUD etc.

Le système de santé est marqué par une mauvaise qualité de l'accueil et des prestations dans les structures de santé du secteur public ainsi que par un secteur privé se développant anarchiquement avec des prestations onéreuses et parfois douteuses. Cette situation conjuguée à d'autres facteurs socioculturels inhérents au système de santé conduit la population à faire des déplacements coûteux pour recevoir des soins, souvent très chers, dans le privé ou à l'extérieur du pays. Avec leurs faibles revenus, les pauvres ont des difficultés à accéder à des soins de santé de qualité en rapport avec leur situation sanitaire et ont donc souvent recours à des méthodes traditionnelles parfois néfastes pour leur santé. Il n'existe pas une politique nationale de prise en charge des indigents. Par contre un réseau de mutuelles de santé est en train de se développer dans les îles.

### ***Performances et atouts du système de santé***

Les principaux atouts du système de santé sont :

- L'existence d'une PNS ;
- L'élaboration en cours du Plan National du Développement du Système d'Information Sanitaire (PNDSIS) ;
- La mise en place effective des instances décisionnelles dans le cadre du développement sanitaire (CNS, CTNS, CCM, CNLS, etc.) ;
- La mise en place de l'inspection générale de la santé ;
- L'adoption du nouveau code de la santé ;
- La volonté d'harmoniser les institutions de l'État exprimée par la nouvelle loi fondamentale du 17 mai 2009 ;
- L'accessibilité géographique aux services de santé primaire et secondaire ;
- L'implication de la communauté aux activités de santé ;
- L'adoption du Schéma Directeur du Système d'Information Sanitaire ;
- Le renforcement en cours des capacités du personnel de santé dans le cadre de la mise en œuvre du PNDRH ;
- L'existence de l'Ordre National des médecins, pharmaciens et biologistes médicaux ;
- L'existence de la PNAC, centrale d'achat des médicaments essentiels ;
- L'intérêt et la volonté de collaboration manifeste de la part des partenaires au développement ;
- La dynamique associative et la solidarité communautaire ;

- L'implication de la diaspora dans le financement de la santé.

### ***Faiblesses et contraintes du système de santé***

Le développement du système de santé est confronté aux faiblesses et contraintes suivantes :

- L'absence de clarification des textes officiels définissant les relations fonctionnelles entre l'administration centrale et celle des îles autonomes, eu égard à l'adoption de la nouvelle loi fondamentale du 17 mai 2009 ;
- La faible contribution financière de l'État qui n'atteint pas les 15 % recommandés ;
- L'absence des mécanismes novateurs pour le système de santé ;
- L'insuffisance du plateau technique à tous les niveaux, malgré les efforts fournis ;
- L'insuffisance qualitative et quantitative en personnel de santé ;
- L'absence de prise en charge des indigents ;
- L'absence d'une politique de protection sociale généralisée à toute la population, notamment pour les indigents ;
- Les défaillances de la gestion des ressources humaines liées au manque d'un plan de carrière ;
- Le nombre limité de cadres pour certaines catégories de personnel, sa mauvaise répartition, sa grande mobilité et sa faible motivation ;
- La faiblesse du système d'information sanitaire ;
- La faible utilisation des services de santé par la population ;
- L'existence fréquente de conflits entre les organes de gestion communautaire et le personnel de santé ;
- L'insuffisance de la diffusion et la non application des textes réglementaires en vigueur ;
- Les ruptures fréquentes de médicaments essentiels ;
- Le coût élevé des médicaments ;
- Le dysfonctionnement de l'Ordre National des médecins, pharmaciens et biologistes médicaux ;
- Le non fonctionnement des pharmacies de district ;
- L'accroissement de la fuite des cerveaux ;
- La démotivation du personnel due au paiement irrégulier des salaires et aux mauvaises conditions de travail.

## **3.9 LE SECTEUR PRIVE ET MICROFINANCE**

### **3.9.1 LE SOUS-SECTEUR PRIVÉ**

Le secteur privé comorien est composé d'entreprises de tailles variables, mais surtout de micro et petites entreprises. Il est en général intensif en main-d'œuvre, générant ainsi des revenus pour un nombre important de personnes. Cependant, le tissu économique demeure peu dense et est dominé au sommet par quatre grandes entreprises parapubliques. Sur la base de la documentation disponible et des opinions d'experts, on estime à environ 49 000 le nombre d'entreprises privées aux Comores, incluant les secteurs formel et informel. Plus de 93 % sont des micro-entreprises,

environ 6 % des PME et moins de 1 % sont de grandes entreprises. L'agroalimentaire représente 63 % du nombre d'entreprises privées, la pêche 18 % et le commerce 11 %. Par contre, l'industrie ne représente que 0,1 % et le tourisme 0,4 % du nombre total d'entreprises privées.

Il faut relever le poids croissant de l'activité commerce (distribution qui tend actuellement à hypertrophier le secteur tertiaire des Comores). Par contre, les PME-PMI sont peu nombreuses dans le secteur manufacturier et l'industrie de la transformation. Elles sont plus nombreuses dans le secteur informel, notamment dans le commerce de type épicerie.

Le secteur privé moderne et structuré emploierait environ 8 000 personnes selon les meilleures estimations, soit environ 30 % moins de personnes que le secteur public.

Historiquement, le secteur privé a été largement dominé par quelques sociétés d'import-export et de transformation des cultures de rente. Ce n'est que vers les années 80 qu'on a pu voir émerger une nouvelle génération d'entreprises de types modernes ayant l'ambition de mettre sur le marché des produits fabriqués sur place en substitution aux importations.

Le secteur privé comorien reste donc peu structuré en dépit de certaines avancées récentes en matière d'investissement direct étranger et de la réouverture de la BDC qui a permis à certains entrepreneurs de relancer des activités de production ou d'étendre des activités commerciales existantes.

Sur le plan de sa structuration, on constate depuis quelques années que le secteur privé tente de s'organiser. En 2007, l'OPACO a entrepris un remodelage de son organisation en professionnalisant sa direction et en proposant de nouveaux services à ses membres. La rétrocession de la Chambre de Commerce aux opérateurs privés donne également de nouvelles perspectives au secteur privé. On voit par ailleurs émerger de nouvelles structures qui entendent participer au développement du secteur privé (la fédération du secteur privé comorien et la fédération nationale des agriculteurs comoriens en particulier). Enfin, on prévoit en 2009 que la CCIA de Ngazidja, avec l'appui du Programme de renforcement de capacité des services du commerce, mette en place la Maison des Organisations Professionnelles.

Si le secteur privé s'organise progressivement, le dialogue avec le secteur public reste encore insuffisant. Le secteur public s'engage dans des actions qui ne sont pas toujours compatibles avec la promotion et le développement du secteur privé. On note l'absence manifeste d'un cadre de concertation pour définir une véritable stratégie économique et les défiances envers ce secteur privé sont autant de facteurs qui limitent la volonté et la capacité des entreprises comoriennes à investir et à performer.

Les partenariats public-privé sur lesquels on fondait beaucoup d'espoir ne se sont pas matérialisés. Par contre, les expériences récentes de l'ANPI montrent quelques signes encourageants. Par exemple, certaines entreprises du secteur privé comorien pourraient être associées à de grands groupes internationaux dans le cadre de partenariats et joint venture pour la réalisation de grands travaux et d'investissements immobiliers.

### ***Performances et atouts du secteur privé***

Les principaux atouts pour la promotion du secteur privé sont :

- L'appartenance des Comores à la zone euros /franc, gage de stabilité relative de la monnaie comorienne ;
- L'adhésion aux ensembles d'intégration sous-régionale (COI, COMESA, CEN-SAD, GAFTA, OCI, BID, UCCIOI) avec ses avantages pour le développement des échanges ;
- Le futur accord de partenariat économique UE/COMESA, dans le cadre des Accords de Cotonou, liant les Comores à l'Union européenne offrira des opportunités en termes d'accès au marché européen et la zone de libre échange (ZLE) ;
- Le cadre AGOA, les Actes Uniformes de l'OHADA, la Convention MIGA ; la SID et SIASE (assurance des investissements de la BID), le cadre Intégré ;
- L'appartenance des Comores à la Ligue des États Arabes est une autre opportunité pour accéder au marché arabe et faire des Comores une plateforme d'accès au pays du Golfe ;
- L'adhésion enclenchée à l'OMC ;
- L'agrandissement et la mise aux normes internationales de l'aéroport Saïd Ibrahim ;
- L'intégration dans le processus de la globalisation et de la libéralisation de l'économie mondiale (libéralisation et ouverture du marché des télécommunications) ;
- La mise en place du câble sous marin fibre optique Projet EASSY ;
- L'engagement du gouvernement à mettre en place un cadre favorable à l'expansion du secteur privé à travers le processus de désengagement de l'Etat du secteur marchand pour se concentrer sur les missions normales de services publics ;
- Le renforcement des politiques liées à l'emploi et à la protection sociale ;
- L'existence d'un nouveau code des investissements, moderne, attractif et fondé sur l'octroi d'incitations « liées aux résultats » et le fonctionnement de l'ANPI ;
- Le programme de renforcement des services du commerce et l'existence d'études sectorielles (vanille ; ylang ylang autres épices).

### ***Faiblesses et contraintes du secteur Privé***

Le développement du secteur privé est confronté aux faiblesses et contraintes suivantes :

- L'absence de suivi des engagements pris qui raccourcissent le champ de visibilité des investisseurs ;
- Un secteur tertiaire hypertrophié dominé par l'informel ;
- Un secteur secondaire quasi-inexistant limité à quelques PME ;
- Des possibilités de financement bancaires restreintes ;
- L'absence de structures de promotion du commerce extérieur ;
- La faiblesse des représentations commerciales à l'extérieur ;
- L'absence de politique claire sur l'entreprise ;
- Le manque d'appui efficace du système judiciaire au secteur privé pour le traitement rapide des litiges et la suppression des arbitrages de certains services fiscaux ;

- L'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée ;
- L'absence de culture d'entreprise et de management.

### ***Perspectives d'avenir du secteur privé***

Depuis les années 80, les gouvernements successifs ont pris conscience du rôle que doit jouer le secteur privé en tant que partenaire au développement du pays. Les programmes de soutien au secteur privé devront favoriser le développement des capacités entrepreneuriales et rendre disponible le financement pour des investissements productifs. Par ailleurs, il faudra alléger les procédures de création d'entreprises et mettre en place certaines mesures incitatives en faveur de l'investissement. L'État doit prendre les dispositions permettant au secteur privé de progresser et de prendre une part plus importante dans les programmes de développement.

### **3.9.2 LE SOUS-SECTEUR FINANCIER ET MICRO FINANCE**

Le secteur financier comorien a enregistré une forte croissance au cours des cinq dernières années. En 2007, le système bancaire ne comptait qu'une seule banque commerciale. Aujourd'hui, le paysage bancaire a changé avec l'ouverture de nouvelles banques et d'institutions de micro finance.

Le secteur financier est caractérisé par :

- La Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC) qui concentre plus de 60 % du marché de l'épargne et du crédit ;
- La Banque de Développement des Comores (BDC) qui sert un nombre limité de petits et moyens entrepreneurs en raison des modalités et des coûts de transaction élevés qui constituent une barrière à l'accès à ce type de service. Elle ne collecte pas l'épargne, mais tire ses ressources d'emprunts réalisés auprès d'institutions étrangères. La reprise des activités de la BDC en 2008 a entraîné une réorientation de ses activités vers la mesofinance. Les activités liées au financement des entreprises nouvelles sont gelées, l'objectif étant de renforcer les entreprises existantes, voire de financer leur développement ;
- La SNPSF créé en 2005 a développé un nouveau service en introduisant les chèques postaux en 2006 ;
- Les deux réseaux d'institutions de micro-finance (Sanduk et Meck) se développent rapidement. Les MECK ont été agréés par la BCC en novembre 2005 ;
- En 2009, on dénombre deux nouvelles banques commerciales qui viennent de s'installer. Exim Bank qui est une société qui fonctionne pour l'heure comme un bureau de représentation et la Banque Fédérale du Commerce ; Deux agences postales ont été ouvertes en France pour faciliter les transferts de la diaspora ;
- Au niveau des sociétés de transfert de fonds, le monopole de Western Union affronte maintenant la concurrence avec l'apparition de la Société TRAVELEX et, depuis 2008, la société Money Gram.

Au niveau des services non bancaires, l'association AMIE agit directement auprès des porteurs d'idées de projets en les accompagnant dans la formalisation de leurs projets et en leur donnant accès à du microcrédit allant de 50 000 FC à 500 000 FC. Le financement se fait sur la base d'une ligne de crédit mise à disposition initialement par le PNUD. Aujourd'hui, AMIE est une association indépendante qui travaille en étroite collaboration avec le réseau des MECKS.

Le secteur financier formel est caractérisé par une intermédiation financière peu efficace où une faible partie de l'épargne est réinjectée dans l'économie à travers des prêts et des investissements productifs qui tendent à fortement diminué. En effet, les institutions financières formelles financent principalement des activités commerciales et les campagnes pour les cultures de rente qui sont des opérations de court terme.

Le système financier a longtemps été en surliquidité, mais la conjoncture a conduit à un resserrement du crédit. Malgré cela, le système financier est aujourd'hui confronté à un problème de manque de liquidité. Il faut donc relancer l'épargne et assurer aussi le paiement des salariés de la fonction publique.

De manière générale, les banques n'investissent plus dans le secteur productif. Cela s'explique par plusieurs facteurs dont la perception d'un risque élevé des projets d'investissement et des perspectives de rentabilité des entreprises plutôt faibles dans le contexte économique et politique actuel.

Pour pallier au manque d'accès des pauvres aux services financiers formels, des institutions de micro finance (IMF) sont apparues vers le milieu des années 90. Les Caisses Sanduk (réseau de 55 caisses qui couvre toutes les îles) et la Mutuelle d'Épargne et de Crédit des Komor (MECK) qui compte 13 caisses situées dans les trois îles, mais avec un volume d'opérations plus dense que les Sanduk.

Créé en 1993, avec l'appui de l'Agence française de développement (AFD), le réseau des caisses SANDUK a pour objectif d'offrir aux populations rurales l'accès aux services bancaires de proximité. Les Mutuelles d'Épargne et de Crédit des Komor (MECK) ont pour leur part été créées en 1996 sous l'impulsion du FIDA et du gouvernement comorien. Ces institutions financières décentralisées (IFD) accordent des crédits non seulement à des populations moins fortunées, mais développent des politiques de crédit similaires à celles des établissements bancaires, en finançant la production de la vanille et les activités de négoce.

Ces deux réseaux ont gagné en popularité et leur part du marché ne cesse de croître indiquant qu'elles répondent bien à l'existence d'un besoin. La part de l'épargne est passée de 15 % en 2001 à 27 % en 2004, et la part du crédit de 12 % en 2001 à 28 % en 2004. Ces évolutions sont favorisées par les transferts de la diaspora estimés à 35 milliards FC qui interviennent aussi bien dans la constitution de l'épargne que dans le remboursement de crédits contractés par les familles. L'AFD finance en ce moment des programmes d'appui au réseau des Sanduk et des MECK, dans le sens d'un assainissement des institutions et d'une consolidation du système.

### ***Performances et atouts du secteur financier et de la micro finance***

L'appartenance des Comores à la zone Euro est un facteur de stabilité du système financier et de sécurité pour les investisseurs. Cette appartenance éloigne les risques d'une politique de crédit restrictive, même si on déplore le comportement trop prudent des banques commerciales qui gêne la progression du crédit.

Au cours des dernières années, on observe une forte croissance des activités des IFD, marquées par une hausse des encours de dépôts, de crédits et du nombre d'adhérents :

- Le réseau MECK disposait au 31 décembre 2004 de 25 351 adhérents contre 19 105 en décembre 2003, d'un encours d'épargne de plus de 5 milliards FC, en hausse de 13 % et d'un encours de crédit de 2,5 milliards FC contre 1,7 milliard FC en décembre 2003.
- L'activité du réseau des SANDUK, constitué de trois unions régionales autonomes, s'est légèrement améliorée en 2004. Le nombre d'adhérents a atteint 22 070 contre 20 355 en décembre 2003, les dépôts sont passés de 2 milliards FC à 2,4 milliards FC et l'encours de crédit de 1,2 milliard FC à 1,4 milliard FC sur la même période.

L'existence d'un cadre réglementaire régissant les IFD, permettant à la Banque centrale d'exercer son autorité de supervision est un facteur positif devant contribuer à la pérennisation du système.

### ***Faiblesses et contraintes du secteur financier et de la micro finance***

Les principales faiblesses et contraintes auxquelles doit faire face le secteur financier et de la micro finance sont essentiellement :

- Un manque de concurrence réelle dans le marché du crédit ;
- Une absence de diversification des produits et des agences de micro finance ;
- Une dépendance forte aux lignes de crédit des bailleurs de fonds ;
- Un manque de suivi des dossiers de crédit pour certaines institutions ;
- La difficulté de bien canaliser les capitaux de la diaspora ;
- Le faible niveau de rémunération de l'épargne ;
- Le système judiciaire pas suffisamment efficace et organisé pour soutenir valablement le secteur financier ;
- Une confusion des rôles d'encadrement et de financement ;
- L'inadaptation des offres de services financiers par rapport aux particularités de certaines activités ;
- Un faible niveau de professionnalisme dans la gestion des IFD qui peut être fatale à certaines structures ;
- Un manque de produits financiers qui permettraient de mieux gérer le risque ;
- Des taux d'intérêt souvent jugés trop élevés au regard de la rentabilité des investissements ;
- Les institutions de la micro finance qui n'atteignent qu'une faible proportion de la population en milieu rural.

### *Perspectives d'avenir du secteur financier et de la micro finance*

Des initiatives sont en cours pour une banque de l'HABITAT, une banque des Investissements et une Banque des émigrés. Avec la célébration de l'année internationale de la micro finance, les IFD comoriennes ont pris conscience du rôle prépondérant qu'elles sont appelées à jouer pour le développement économique local et dans la lutte contre la précarité au niveau de leurs communautés. Des appuis pour la professionnalisation de ces IFD s'avèrent indispensables pour professionnaliser ces institutions. Les mutations qui s'opèrent dans la composition de la diaspora pourraient entraîner à moyen terme une réduction drastique des transferts.

## **CHAPITRE VI**

### **AXES STRATÉGIQUES ET PROGRAMMES PRIORITAIRES**

## 4.0 INTRODUCTION

La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRCP) a été élaborée selon trois principes de base. Les parties prenantes sont convaincues qu'il est possible de réduire de manière significative la pauvreté aux Comores si le pays connaît (i) une croissance économique forte, (ii) une amélioration des capacités humaines et institutionnelles, et (iii) un renforcement de la gouvernance et de la gestion publique, avec entre autre, une clarification des rôles, des responsabilités et des champs de compétences entre l'Union et les îles, couplée à une refondation de la fonction publique.

### *Une croissance économique forte est indispensable à la réduction de la pauvreté*

L'expérience des Comores et de nombreux pays en développement montre que la croissance économique est une condition nécessaire à la réduction durable de la pauvreté. L'amélioration des conditions de vie de la population demande une augmentation de la production et de la productivité, la création d'emplois et la génération de revenus. L'amplitude de son impact dépend des performances sectorielles, de l'environnement politique et institutionnel, des politiques macroéconomiques et sectorielles et du niveau d'inégalité qui prévaut entre les catégories socio-économiques et les milieux. De nombreuses études montrent également que la croissance économique peut être accompagnée par une augmentation ou une diminution des inégalités suivant le secteur dans lequel est concentrée cette croissance. Lorsqu'on observe une forte concentration de ménages pauvres dans un secteur, on peut s'attendre à ce qu'une croissance forte dans ce secteur ait des impacts plus importants sur la réduction de la pauvreté que si la croissance est induite par un secteur qui regroupe moins de ménages pauvres. Par contre, si la croissance vient d'un secteur où l'on retrouve peu de pauvres, elle peut aussi contribuer à réduire la pauvreté et les inégalités de manière indirecte si le gouvernement met en place des politiques de redistribution efficaces.

Il existe donc deux grandes options en termes de priorité sectorielle pour réduire la pauvreté par la croissance : soit privilégier la croissance dans les secteurs les plus porteurs où le pays dispose d'avantages comparatifs et assurer une certaine redistribution des fruits de cette croissance à travers des politiques de redistribution, soit privilégier des politiques favorables à l'augmentation des revenus des pauvres dans leur secteur de concentration, ce qui se traduira également par un accroissement du PIB (« pro-poor policy »).

Le gouvernement des Comores entend privilégier une approche mixte ciblant d'une part, les secteurs dans lesquels sont concentrés les pauvres de manière à accroître directement et rapidement leur revenu en assurant d'autre part, le développement à moyen terme de nouveaux secteurs porteurs de croissance dont les fruits pourront être redistribués à travers une fiscalité et des dépenses publiques à la fois équitables et incitatives. Dans une perspective de court terme, le secteur des micro et petites entreprises, et le secteur agroalimentaire en général (agriculture, pêche et élevage) ont particulièrement retenu l'attention, car ce sont des secteurs dans lesquels on retrouve en général une proportion significative de ménages, une incidence de la pauvreté supérieure à la moyenne nationale et donc des individus qui sont prédisposés à répondre rapidement aux incitations (EIM, 2004).

Au cours des dernières années, l'agriculture comorienne a perdu des parts importantes du marché domestique. On importe de plus en plus de fruits, de légumes et même de produits vivriers en provenance du continent africain. Aujourd'hui, la forte augmentation des coûts de transport maritime et du prix international du riz qui a doublé en une année rendent les produits locaux plus compétitifs et offrent des opportunités pour regagner des parts de marché, à condition de structurer la mise en marché en organisant les circuits commerciaux, de manière à diminuer les coûts de production et de transaction, d'appuyer les agriculteurs en veillant à la disponibilité des intrants et de promouvoir la consommation des produits locaux. Les autorités sont convaincues que promouvoir la croissance des secteurs agricoles et de la pêche contribuera directement à la création d'emplois et de revenus pour les plus pauvres.

Dans le cadre d'une vision à moyen et long terme du secteur agricole, le gouvernement pense promouvoir le développement du secteur privé national dans certains créneaux bien ciblés du secteur agroalimentaire, orientés à l'exportation. Il s'agit d'une part de stabiliser, et si possible d'améliorer les positions actuelles dans les cultures de rente traditionnelles de la vanille, du girofle et de l'ylang ylang, et d'autre part de développer de nouvelles cultures et de positionner le pays sur des niches à l'exportation. Des candidats potentiels seraient par exemple les fruits tropicaux comme les lychees, la culture d'algues, l'élevage de langoustes et de crevettes, la culture perlière, etc.

A moyen terme, le moteur de l'économie sera toutefois le développement du tourisme. Cette option est au centre de la stratégie de développement du gouvernement. Jusqu'à présent, les Comores, en dépit d'un potentiel touristique évident, n'ont pas pu développer ce secteur à l'instar des autres îles de l'Océan Indien. Cette situation pourrait toutefois changer au cours des prochaines années. En effet, des accords de financement ont été signés pour plus de 250 millions de dollars avec des groupes internationaux de tourisme pour des investissements dans des complexes balnéaires de haut standing. Les travaux ont commencé sur l'ancien site de l'hôtel Galawa.

Le tourisme est un secteur particulièrement intéressant pour la réduction de la pauvreté car il est intensif en emplois et il peut créer des effets d'entraînement pour plusieurs secteurs de l'économie. En outre, les emplois qualifiés créés dans le secteur nécessitent pour la plupart une formation relativement courte (de quelques mois à quelques années). C'est aussi un secteur qui, s'il est bien géré, représente une source durable de revenus et qui peut contribuer à protéger l'environnement. Le défi des Comores est d'optimiser les revenus et bénéfices de la croissance touristique en développant de multiples services reliés au secteur, y compris l'approvisionnement en produits de la pêche, de l'élevage et de l'agriculture. Dans l'hypothèse la plus défavorable, ces produits seront tous importés, ce qui diminuera d'autant les effets d'entraînement sur l'économie. Par contre, si les Comores suivent l'exemple des Seychelles et de Maurice, les liaisons entre le secteur touristique et les autres secteurs de l'économie seront nombreuses et dynamiques. Le gouvernement est conscient des problèmes mais aussi des opportunités offertes. Afin d'assurer la cohérence et les synergies entre les secteurs, les concepts de pôle de développement touristique et de Partenariat Public Privé (PPP) seront opérationnalisés. Il faudra définir les conditions d'un jeu

gagnant-gagnant où les comoriens s'approprient progressivement les compétences nécessaires et investissent aux côtés des investisseurs internationaux.

Outre les questions liées au type de secteur à prioriser pour la croissance et la réduction de la pauvreté, la nature de la croissance aura également un impact sur la réduction de la pauvreté. Une croissance intensive en main-d'œuvre non qualifiée sera beaucoup plus porteuse de réduction de la pauvreté qu'une croissance intensive en capital. Ceci signifie de privilégier les technologies intensives en main-d'œuvre, surtout non qualifiée, par exemple dans les travaux de construction et d'entretien de routes, dans le secteur de la construction, dans le secteur agroalimentaire, etc.

Que ce soit sur l'identification des créneaux porteurs dans l'agroalimentaire ou dans le tourisme, des études sérieuses devront être menées pour évaluer la faisabilité technique, le potentiel du marché, les avantages comparés des Comores et un positionnement stratégique possible dans ces niches de marché. De même, des études doivent être menées pour identifier les technologies intensives en main-d'œuvre à promouvoir dans les différents secteurs qui assurent une qualité de produits, la rentabilité des activités économiques et la compétitivité des produits et services comoriens.

### ***L'amélioration du capital humain est au cœur du processus de développement et de la lutte contre la pauvreté***

La pauvreté n'est pas seulement due à la faiblesse des revenus. Elle est également le résultat d'un manque d'accès aux différentes formes de capital, en particulier de capital humain. Le gouvernement souhaite que tous les comoriens et toutes les comoriennes soient en bonne santé, bien éduqués et qu'ils soient en mesure de s'épanouir personnellement et professionnellement. Pour cela, il est nécessaire que les individus puissent saisir les opportunités économiques qui leur permettront de gagner leur vie et d'assurer le bien-être de leur famille. Le secteur éducatif joue un rôle stratégique dans cette perspective car il est le mécanisme privilégié de transmission des valeurs sociales et de développement des compétences qui permettront aux individus de trouver les moyens et la motivation de construire un pays où il fait bon vivre.

Dans cette perspective, la SCRP met un accent particulier sur les activités de formation professionnelle en plus des actions directement orientées vers le secteur éducatif formel. Il est important d'allouer des ressources à la formation professionnelle et à l'alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des adultes. Ce sont des moyens efficaces pour favoriser leur insertion dans la vie professionnelle, notamment dans les secteurs porteurs d'emplois. On cherchera à promouvoir des filières de formation courte - instituts de technologie agroalimentaire et les écoles des métiers de l'hôtellerie et du tourisme pour fournir la main-d'œuvre spécialisée et qualifiée nécessaire au développement des créneaux porteurs identifiés.

La forte croissance démographique constitue une contrainte au développement du pays. Le taux de croissance démographique était de l'ordre de 2,1 % (RGPH 2003), et rien n'indique qu'il a diminué au cours des dernières années. Il est clair que ce taux devra être réduit si l'on souhaite réduire la pauvreté de manière significative à moyen terme. En effet, la croissance démographique

accentue la demande de services sociaux de base alors que les ressources financières et humaines disponibles sont très limitées. Le gouvernement entend s'attaquer directement à ce problème en renforçant les programmes de planning familial. L'introduction de modules de formation dans ce domaine dans les cursus de formation, tant au niveau du secteur public que du secteur privé, constitue une priorité. On sait enfin que la réduction du taux de croissance démographique repose également sur l'éducation au sens large et en particulier, sur l'éducation des filles et l'alphabétisation des adultes. Une attention particulière sera donc portée aux activités dans ces deux domaines.

***Le partage des responsabilités à travers une gouvernance responsable est garante d'un développement durable***

La bonne gouvernance est une condition nécessaire à la réduction de la pauvreté aux Comores. Le gouvernement de l'Union des Comores souhaite poursuivre le processus de réconciliation nationale, de démocratisation et de décentralisation pour que les îles qui disposent d'une plus grande autonomie et les organisations de la société civile soient de plus en plus responsabilisées et impliquées dans le processus de gestion du développement.

La faiblesse de la gouvernance et l'instabilité politique ont été des facteurs d'appauvrissement et de blocage du processus de développement économique et social. Le danger du sécessionnisme, qui a fait tant de mal, demeurera aussi longtemps que le partage des pouvoirs entre l'Union et les îles ne sera pas ancré dans des pratiques démocratiques. Il est essentiel que les textes fondamentaux soient compris de tous les citoyens et que la société civile et les organisations citoyennes en soient les garants à travers l'exercice quotidien du pouvoir à l'échelon de leurs communautés et des institutions au niveau des îles. Ce changement de mentalité sera soutenu par l'école qui assurera, dès le cycle primaire, une formation civique aux principes de la démocratie. Dans cette optique, il faut également faire une place plus importante à la communication avec les populations et au développement des médias. Une société informée est généralement plus démocratique, mieux à même de comprendre les enjeux et les choix difficiles qu'il faut faire, et peut, par le fait même, contribuer plus efficacement au processus de développement.

Parallèlement, il est aussi indispensable de progresser rapidement sur la question du partage des champs de compétences entre les différents niveaux de gouvernement, tant au niveau sectoriel qu'intersectoriel. La Constitution de 2001 et la promulgation des lois organiques en 2005 ont certes établi un cadre constitutionnel, mais il faut à présent clarifier les responsabilités des différentes parties et mettre en place les instruments appropriés pour que chacune d'entre elles puisse exercer ses droits. Trop souvent, pendant ces dernières années l'action des administrations de l'Union et des îles s'est trouvée bloquée en raison du manque de clarté et d'un consensus commun sur les prérogatives des uns et des autres. Au départ la question est technique mais elle dégénère rapidement et prend des tonalités politiques, ce qui rend plus difficile la solution des problèmes.

Il est donc tout à fait normal que la bonne gouvernance soit au centre des préoccupations de la stratégie de réduction de la pauvreté. Le gouvernement de l'Union entend s'attaquer à cette question en partenariat avec les gouvernements des îles le plus rapidement possible pour que tous

et toutes puissent relever les défis de la lutte contre la pauvreté. Des progrès rapides dans l'amélioration des conditions de vie seront recherchés car dans le passé la grande pauvreté, qui affecte encore de nombreux comoriens, a constitué un terreau fertile aux dérives aventurières. La bonne gouvernance économique est aussi centrale à ces efforts de refondation de la nation. Non seulement une saine gestion des ressources fiscales sera recherchée mais les pouvoirs publics veilleront aussi à assurer un bon fonctionnement des marchés et à en éliminer les distorsions, source d'enrichissement illicite et facteur de démoralisation pour les citoyens.

#### 4.1 AXES STRATEGIQUES DE LA SCRP

Conformément aux principes et orientations retenus, la SCRP 2010-2014 retient six axes stratégiques et trente-deux (32) programmes prioritaires à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années (Tableau 1).

Tableau 1 : Axes stratégiques et programmes prioritaires de la SCRP 2010-2014

Axes Stratégiques	Programmes Prioritaires
<i><b>Axe stratégique 1 : Stabiliser l'économie et établir les bases d'une croissance économique forte fondée sur l'équité</b></i>	Programme 1.1 : Amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques
	Programme 1.2 : Intégration et facilitation du commerce intérieur et extérieur
	Programme 1.3 : Amélioration de l'approvisionnement en énergie à faible coût
	Programme 1.4 : Amélioration des infrastructures économiques de base et des services des communications
	Programme 1.5 : Accroissement de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et gestion durable de la ressource
<i><b>Axe stratégique 2 : Renforcer les secteurs porteurs en mettant l'emphase sur le renforcement institutionnel et une participation accrue des opérateurs économiques privés</b></i>	<b>I. Renforcement du secteur privé</b>
	Programme 2.1 : Appui à l'organisation du secteur privé
	Programme 2.2 : Intermédiation financière et microcrédit
	<b>II. Relance de la croissance à travers les secteurs porteurs</b>
	• <b>Sous-secteur agricole et élevage</b>
	Programme 2.3 : Renforcement de la sécurité du patrimoine foncier
	Programme 2.4: Appui à la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole
	Programme 2.5: Relance de la production agricole et agroalimentaire
	Programme 2.6: Protection du cheptel animal contre les maladies infectieuses exotiques et intensification des filières de productions animales
	• <b>Sous-secteur pêche</b>
	Programme 2.7: Création d'un environnement favorable au développement harmonieux du secteur
	Programme 2.8: Développement du système de conservation, de transformation et de la commercialisation des produits halieutiques
	• <b>Secteur touristique</b>
Programme 2.9: Appui au développement touristique	
<i><b>Axe stratégique 3 : Renforcer la gouvernance et la</b></i>	Programme 3.1: Promouvoir la bonne gouvernance, la cohésion sociale, la solidarité et la consolidation de la paix
	Programme 3.2: Amélioration du cadre juridique, promotion de la lutte contre la

<b>Axes Stratégiques</b>	<b>Programmes Prioritaires</b>
<b><i>cohésion sociale</i></b>	corruption et renforcement de la transparence dans la gestion des affaires publiques
	Programme 3.3 : Renforcer les capacités de l'institution judiciaire
	Programme 3.4 : Lutter contre le terrorisme, la criminalité transnationale et renforcer la sécurité civile
<b><i>Axe stratégique 4 : Améliorer l'état sanitaire de la population</i></b>	Programme 4.1 : Lutte contre le paludisme et les maladies prioritaires
	Programme 4.2: Développement intégré de la santé sexuelle et génésique
	Programme 4.3 : Lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles
	Programme 4.4 : Renforcement de l'efficacité et de l'efficience du système de santé dans toutes ses composantes
<b><i>Axe stratégique 5 : Développer l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain</i></b>	Programme 5.1: Développement de l'éducation, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en adéquation avec le marché de l'emploi
	Programme 5.2: Amélioration de l'accès et la qualité de l'éducation de base (préscolaire et élémentaire) et secondaire
	Programme 5.3: Développement des ressources humaines compétentes et de l'approche sectorielle (Swap) en éducation
	Programme 5.4: Promotion de l'alphabétisation et des activités sportives et de culturelles
<b><i>Axe stratégique 6 : Promouvoir la durabilité de l'environnement et la sûreté civile</i></b>	Programme 6.1: Conservation de la biodiversité et partage équitable des avantages qui en découlent
	Programme 6.2: Conservation et valorisation de l'agro biodiversité
	Programme 6.3: Adaptation au changement climatique
	Programme 6.4 : Eco assainissement des finances publiques
	Programme 6.5: Développement des capacités de gestion et de coordination multisectorielle de l'environnement
	Programme 6.6. Mise en place des mécanismes de prévention et de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles et climatiques

### ***Axe stratégique 1 : Stabiliser l'économie et établir les bases d'une croissance accélérée et durable fondée sur l'équité***

Cet axe concerne la conduite de réformes importantes des finances publiques et la refondation de l'administration, l'adoption d'une politique commerciale incitative visant l'insertion des Comores dans l'économie régionale et mondiale, la mise en œuvre de mesures visant à accroître la compétitivité de l'économie comorienne, notamment dans les secteurs porteurs que sont l'agroalimentaire et le tourisme, la réalisation de réformes et d'investissements en vue d'assurer un approvisionnement régulier en énergie à un coût raisonnable, et la construction et l'amélioration des infrastructures économiques de base (routes, ports, aéroports, télécommunications) en vue de soutenir le commerce extérieur, mais également permettre aux producteurs et aux opérateurs économiques comoriens de mieux saisir les opportunités qu'offre le marché intérieur. Enfin, cet axe concerne l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement.

### ***Axe stratégique 2 : Renforcer les secteurs porteurs en mettant l'emphase sur le renforcement institutionnel et une participation accrue des opérateurs économiques***

Cet axe stratégique concerne la mise en œuvre de programmes prioritaires visant à développer et à accroître la productivité de secteurs porteurs de croissance économique et contribuant à réduire durablement la pauvreté. Les secteurs concernés sont notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche et le tourisme. Si les filières traditionnelles du secteur agroalimentaire sont mieux connues et que leur contribution au développement économique et à la sécurité alimentaire n'est plus à démontrer, le secteur touristique offre un grand potentiel qui n'a jamais vraiment été exploité.

Les mesures de cet axe visent le renforcement institutionnel et du cadre réglementaire régissant les filières porteuses, l'appui à l'intensification, à l'amélioration de la productivité et au renforcement de la compétitivité, et le renforcement des capacités commerciales et des circuits de commercialisation. Sont concernées également par cet axe, les mesures d'accompagnement qui concernent le renforcement du système d'intermédiation financière et l'accès aux microcrédits, le soutien aux services non financiers d'appui au développement du secteur privé, et l'amélioration de l'environnement des affaires. Ces actions constituent aux Comores des mesures essentielles pour permettre l'insertion des moins bien nantis dans l'économie moderne et consolider le développement des micros et petites entreprises souvent très vulnérables aux chocs conjoncturels.

### ***Axe stratégique 3 : Renforcer la gouvernance et la cohésion sociale***

Cet axe vise à consolider la bonne gouvernance et la cohésion sociale à travers la construction des institutions démocratiques et administratives de l'Union et des îles. Il vise notamment à renforcer le cadre réglementaire en clarifiant les responsabilités, les rôles et les champs de compétences des institutions nationales en vue d'un dialogue social renouvelé et constructif.

À travers la mise en œuvre des programmes prioritaires retenus, cet axe permettra d'améliorer la gouvernance et l'efficacité des institutions publiques, de mettre en œuvre une véritable politique de décentralisation au niveau des communes et communautés rurales, de renouer avec un

dialogue social constructif et garant d'une paix et d'une sécurité accrue, de donner accès et de garantir à tous les citoyens une justice transparente et équitable, et enfin, de lutter contre la criminalité transnationale et renforcer la sécurité civile.

#### ***Axe stratégique 4 : Améliorer l'état sanitaire de la population***

L'axe stratégique 4 vise à donner aux populations un meilleur accès à des services de santé de qualité, notamment en faveur des groupes plus vulnérables et aux populations rurales, et à s'attaquer en priorité aux maladies anémiques et à l'amélioration du système de santé dans toutes ses composantes.

À ce chapitre, le gouvernement concentrera ses efforts dans la mise en œuvre de programmes dont la finalité est la lutte contre le paludisme et les maladies prioritaires, l'amélioration de la santé maternelle et infantile, la prévention du VIH/SIDA, l'amélioration de la gestion du système de santé pour une plus grande efficacité et efficacité des services de santé, et l'amélioration de l'environnement hospitalier.

#### ***Axe stratégique 5 : Développer l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain***

Le secteur de l'éducation aux Comores doit contribuer à produire une population éduquée, capable de saisir les opportunités économiques et socialement responsable. Elle est un vecteur puissant de changement des comportements qui doit également contribuer à atteindre les objectifs et doter les citoyens d'une meilleure gouvernance et d'une meilleure santé. Le gouvernement entend concentrer ses efforts et orienter ceux de ses partenaires à relever ces grands défis.

L'axe stratégique 5 met l'emphase sur un meilleur accès à une éducation de qualité à tous les niveaux, à recentrer les efforts du Ministère sur la formation technique et professionnelle, et à soutenir davantage la formation non formelle à travers des actions d'alphabétisation des jeunes et des adultes.

#### ***Axe stratégique 6 : Promouvoir la durabilité de l'environnement et la sûreté nationale***

Aux Comores, il convient de noter que la plupart des contraintes environnementales sont similaires à celles qui ont été identifiées pour les PEID par l'Agenda 21 et le programme d'action de la Barbade : fragilité écologique et économique ; forte vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, faible capacité de réponse et de gestion, ainsi que l'é étroitesse de la base des ressources et les coûts élevés de l'énergie.

Aux Comores, peut-être encore plus qu'ailleurs, l'environnement est le pivot des principaux secteurs d'activités économiques de production des biens et services marchands. Des études récentes ont montré que la croissance aux Comores demeure fortement tributaire du développement du secteur agroalimentaire et du tourisme, deux secteurs fortement dépendant du milieu naturel, de la qualité de l'environnement et de sa conservation. Le gouvernement a donc

choisi de faire de l'environnement un enjeu central de sa SCRP. Plusieurs programmes prioritaires ambitieux seront mis en œuvre pour protéger l'environnement et veiller à sa régénération, à sa conservation, et à son exploitation rationnelle et durable dans une perspective de bien-être actuel et pour les générations futures.

L'Union des Comores fait partie des pays pauvres, vulnérable et présentant beaucoup de risques, y compris les cyclones, la sécheresse, les épidémies, les tornades, les feux de brousses, les raz de marées, les inondations, les accidents majeurs, les glissements de terrain, les éruptions volcaniques et les risques liés à la présence d'un volcan en activité (séismes). Cette vulnérabilité pourrait être aggravée par la faible capacité de préparation, de prévention et de réponses appropriées aux risques et catastrophes. Cette question est prise très au sérieux par le gouvernement qui entend mettre en place des mécanismes de prévention et de gestion des risques et des catastrophes dues au réchauffement climatique.

## 4.2 ENJEUX TRANSVERSAUX

En complément aux six axes stratégiques décrits ci-dessus, le gouvernement croit également important que les questions transversales suivantes soient prises en compte dans la formulation de tous les programmes prioritaires et la conduite des réformes touchant les institutions et le secteur public.

***L'amélioration de la production et de l'accès à l'information statistique qui apparaît indispensable à l'élaboration et au suivi des politiques et programmes de développement.***

Les insuffisances en matière d'information statistique et la nécessité d'améliorer les bases de données socio-économiques sont une préoccupation transversale que l'on retrouve dans tous les axes stratégiques. Une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) a été validée en 2007. Elle est ambitieuse et réclame des moyens importants. Sa mise en œuvre est une priorité, notamment en ce qui a trait à la mise en place d'un circuit informatisé de la dépense publique et d'un système d'informations plus performant entre le niveau central et les îles dans les secteurs stratégiques de l'économie. Ces informations sont essentielles pour le suivi-évaluation de la SCRP et des stratégies sectorielles qui en découlent.

En effet, un enseignement qui se dégage des travaux préparatoires de la SCRP est l'importance de renforcer la formulation et le pilotage des politiques sectorielles. À l'instar des secteurs pour lesquels des travaux sont déjà en cours, comme par exemple la politique des infrastructures routières dont l'atelier de validation a eu lieu en juillet 2008, un effort systématique doit être entrepris au cours de la mise en œuvre de cette SCRP pour que les secteurs disposent des outils de planification, des compétences et des informations nécessaires pour élaborer des stratégies sectorielles valables.

Si les stratégies sectorielles relèvent de l'Union, elles doivent toutefois être élaborées en concertation avec les îles autonomes. Or, les modalités de cette concertation posent problème car les îles, à tort ou à raison, ont tendance à considérer que leurs besoins ne sont pas suffisamment

pris en compte. À cet égard, l'absence de données désagrégées par île est un problème. Le circuit de l'information est imprécis, parfois inexistant entre le centre et les îles. La demande de clarification concerne donc les relations Union-îles au sein de chaque secteur.

Au même titre que la planification, le suivi de l'exécution et l'évaluation des programmes publics nécessitent l'accès à des informations statistiques et à des données fiables. Ces fonctions devront être renforcées dans le contexte d'une gestion publique modernisée et axée sur les résultats. La mise en œuvre d'un dispositif articulé de suivi-évaluation exige un changement profond de mentalités et l'adoption de nouvelles pratiques de gestion publique. Un renforcement des capacités institutionnelles (au niveau de l'Union et des îles) sera nécessaire pour une mise en application d'une gestion plus efficiente et plus efficace des finances publiques.

***Le développement et l'accès aux nouvelles technologies de production et de communication est un défi important à relever pour accroître l'attrait, la productivité et la compétitivité des Comores au niveau régional et mondial.***

La croissance économique et l'amélioration des conditions de vie de la population aux Comores reposent, comme dans le reste du monde, sur l'utilisation des nouvelles technologies disponibles dans tous les secteurs. Le gouvernement, le secteur privé, les producteurs du secteur primaire et les acteurs de la société civile doivent avoir accès aux technologies modernes pour accroître leur productivité et développer de nouvelles activités économiques susceptibles de répondre aux besoins de la population et à la demande extérieure.

L'accès à ces technologies est particulièrement important pour le secteur agroalimentaire où est concentrée la très grande majorité des ménages pauvres. C'est un secteur où les innovations technologiques sont nécessaires pour augmenter la productivité, maintenir les parts des Comores sur le marché mondial et développer de nouveaux secteurs d'activités génératrices de revenus. Il est essentiel que les institutions comoriennes d'enseignement supérieur et de recherche soient associées à cet effort aux côtés des institutions concernées du Gouvernement et du secteur privé.

Par ailleurs, un meilleur accès aux nouvelles technologies de l'information est essentiel pour permettre aux Comores de mieux se positionner sur le marché en forte croissance du tourisme et dans le secteur très dynamique de l'externalisation des processus des affaires (Business Processes Outsourcing, BPO). Les progrès en cours en matière de connectivité doivent être poursuivis et les coûts d'opération doivent être réduits. Un signe favorable est que des investisseurs de la région ont pris récemment des contacts avec les autorités pour s'informer des possibilités de BPO aux Comores.

Le Gouvernement entend développer un cadre institutionnel rigoureux et incitatif pour les investissements dans ce secteur. L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI) qui est en cours d'établissement étudiera les conditions de succès des BPO, en se basant notamment sur l'expérience de Madagascar et de Maurice, informera les opérateurs nationaux sur les opportunités existantes et cherchera des partenaires à l'extérieur.

***La prise en compte des questions de genre et des droits humains dans la mise en œuvre de tous les programmes est une priorité pour garantir la paix et la sécurité, et favoriser un dialogue social renouvelé et constructif***

La contribution des femmes au processus de développement a été longtemps sous-estimée aux Comores. Leur contribution à la production vivrière, à la commercialisation des produits de l'agriculture et de la pêche, à la génération de revenus, à la gestion domestique et à l'éducation des enfants est pourtant essentielle. En 2007, des études ont été menées sur l'équité et le genre et des recommandations importantes ont été ensuite validées par un Atelier National. Le gouvernement souhaite redonner aux femmes la place qui leur revient dans les processus de décisions et de développement. Les filles et les femmes seront des groupes cibles prioritaires pour l'accès aux services sociaux (éducation, santé, planning familial), aux services économiques (services financiers, développement des micro-entreprises) et à la justice. Le renforcement de la place de la femme aux niveaux supérieurs du secteur public et dans les centres décentralisés de décisions sera encouragé.

Le Gouvernement est désireux de mettre en œuvre une approche du développement qui tient compte des droits humains pour enrichir et élargir la stratégie de développement du pays. Deux consultations ont eu lieu en 2007 afin de préparer l'insertion des droits humains dans la SCRP. Des recommandations ont été adoptées lors d'un atelier de validation qui ont porté notamment sur : (i) l'identification des groupes vulnérables, (ii) la nécessité de renforcer les capacités de la société civile pour qu'elle assume un rôle de contre-pouvoir et influe sur la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de l'Homme dans la réalisation de la SCRP, (iii) l'élargissement de l'approche participative (principe d'inclusion) en impliquant les personnes vulnérables dans les instances de planification et en définissant des indicateurs objectivement vérifiables, (iv) l'adoption d'une législation respectueuse des personnes vulnérables, (v) le renforcement des capacités des détenteurs de droits pour qu'ils puissent revendiquer leurs droits ainsi que le renforcement des capacités des obligataires pour répondre aux justes revendications qui leur sont faites par les détenteurs de droits, (vi) l'adoption des textes législatifs pour établir un mécanisme d'obligation de rendre compte.

***L'intégration du commerce dans la SCRP est une condition nécessaire à la croissance, à la création de richesse et au développement socio-économique des Comores.***

Dans le cadre de l'adhésion au Cadre Intégré (CI), les Comores ont préparé en 2007 leur Diagnostic d'intégration du commerce dans les politiques de développement et de réduction de la pauvreté. Cette étude a établi les bases d'une approche transversale du commerce international qui a permis de mettre en exergue : (i) les faiblesses d'organisations du secteur privé ainsi que les déficiences du climat des affaires et de l'investissement ; (ii) le besoin de renforcement de la compétitivité du pays, ceci comprenant des réformes de la fiscalité, une amélioration des infrastructures de base et de la production d'énergie afin de diminuer les coûts excessifs des facteurs, (iii) le renforcement de l'état de droit et du système juridique, (iv) le renforcement des institutions relatives au commerce et à l'investissement, (v) l'amélioration du fonctionnement des marchés intérieurs (adoption des décrets d'application du code des marchés publics et mise en place de la législation sur la concurrence et la création d'une agence de surveillance des marchés),

(vi) les réformes nécessaires pour participer aux accords du COMESA et pour mettre à niveau les institutions et entreprises en vue de l'EPA et de l'entrée dans l'OMC, ainsi que (vii) des actions ciblées pour lever les goulots d'étranglement dans les secteurs productifs. Cette étude a aussi montré l'importance de diminuer les coûts de transport interîles.

Une matrice des actions prioritaires pour lever les goulots d'étranglement et renforcer les institutions responsables du commerce et de l'investissement a été préparée et validée. Le diagnostic du commerce et sa matrice d'actions prioritaires ont été endossés par le Conseil des Ministres en janvier 2008 et une unité de mise en œuvre des projets vient d'être établie.

***La priorité doit être donnée aux interventions visant l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) comme enjeux fédérateur d'amélioration des conditions socio-économiques de la population.***

Dès 2006, le Gouvernement a demandé un appui pour étudier la position du pays par rapport aux OMD. En dépit du fait que les Comores aient des indicateurs sociaux supérieurs à ceux de la plupart des pays africains, il apparaît que sans un soutien massif de la communauté internationale, il sera impossible d'atteindre les cibles retenues pour 2015. Des efforts importants ont pourtant été faits et on constate une réallocation budgétaire en faveur des secteurs sociaux. Très important aussi est la prise de conscience qu'il n'existe pas de fatalité mais des politiques déficientes. Une attention plus grande a notamment permis de diminuer la mortalité infantile ainsi que la mortalité des mères ; les petites filles vont à l'école et même s'il existe encore des différences en faveur des garçons, on constate que le taux de scolarisation des filles augmente ainsi que le taux de rétention de ces dernières dans le système scolaire.

Une estimation des coûts pour atteindre les OMD en 2015 a été faite en juin 2008. Le coût total est estimé à 29 milliards \$ US environ sur une période de 8 ans, dont plus de la moitié pour l'augmentation de la production et l'amélioration de l'accès à l'énergie, et la construction d'infrastructures de transport.

### **4.3 PROGRAMMES PRIORITAIRES PAR AXE STRATEGIQUE**

La SCRP a retenu au total 32 programmes prioritaires. Ces programmes sont organisés en fonction des six axes stratégiques de la SCRP. Cette section présente le contenu de chacun des programmes. Leur planification plus détaillée sera présentée dans un plan d'actions couvrant la période 2010-2014. La mise en œuvre des programmes prioritaires et des réformes se fera, pour l'essentiel, selon une approche sectorielle et sous la coordination/tutelle des départements ministériels concernés. Par contre, certains programmes, par leur nature multisectorielle, devront être mis en œuvre dans le cadre d'approches intersectorielles.

#### **4.3.1 AXE STRATEGIQUE I : STABILISER L'ÉCONOMIE ET ÉTABLIR LES BASES D'UNE CROISSANCE FORTE FONDÉE SUR L'ÉQUITÉ**

Quatre programmes prioritaires ont été identifiés pour créer les conditions d'un développement économique durable. Ils visent prioritairement à améliorer la gestion macro-économique, à mettre

en place des réformes structurelles et à accroître la compétitivité de l'économie comorienne en diminuant les coûts des facteurs, et l'investissement dans des infrastructures de base et de communication. Les programmes retenus sont :

Programme 1.1 : Amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques

Programme 1.2 : Intégration et facilitation du commerce intérieur et extérieur

Programme 1.3 : Amélioration de l'approvisionnement en énergie à faible coût

Programme 1.4 : Amélioration des infrastructures économiques de base et des services des communications

Programme 1.5 : Accroissement de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et gestion durable de la ressource

### ***Programme 1.1 : Amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques***

Les dernières années ont été particulièrement difficiles pour le gouvernement qui a dû faire face à un triple défi : 1) une crise économique sans précédent au niveau mondial et au plan national ; 2) une détérioration inquiétante des finances publiques et des conditions dans le secteur public ; 3) la persistance d'une crise politique et institutionnelle.

Le rapport PEFA réalisé en 2008 et portant sur un diagnostic approfondi des finances publiques a mis en évidence plusieurs faiblesses, insuffisances et dysfonctionnements qui caractérisent la gestion des finances publiques. Au cours des dernières années, la détérioration des finances publiques s'est accélérée et les entorses à la bonne gouvernance et à la gestion publique se sont multipliées. Le résultat est qu'aujourd'hui le gouvernement est confronté à une crise majeure des finances publiques et à une administration publique désorganisée et démotivée. L'heure est donc à la reconstruction et au retour à l'orthodoxie budgétaire.

Dans ce contexte particulièrement difficile, la communauté internationale a une fois de plus manifesté son soutien au gouvernement à travers l'octroi par le FMI, en décembre 2008, d'une Assistance d'Urgence Post Conflit (EPCA)<sup>2</sup>. Sous réserve d'une bonne gestion économique et financière, le pays pourrait devenir éligible en 2009 à l'initiative PPTE de réduction de la dette, et ultérieurement, à l'initiative MDRI<sup>3</sup>. Ces objectifs ne sont pas hors d'atteinte, mais demanderont, non seulement une grande rigueur budgétaire à court terme, mais aussi une refondation de l'administration publique à moyen terme.

L'amélioration de la gestion financière et budgétaire sera facilitée par l'adoption de nouveaux instruments. Le gouvernement entend promouvoir une approche de gestion publique axée sur les résultats et introduire les outils de Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) et de budgets-programmes. Parallèlement à l'adoption de ces réformes et nouveaux instruments, il sera indispensable de renforcer les capacités de l'administration publique et de revoir le système national de planification, de gestion et de suivi-évaluation des programmes publics. Il sera aussi essentiel de renforcer les flux d'informations entre l'Union et les Iles ainsi que la qualité et la régularité des statistiques. En effet, sans ces renforcements de capacités et du système

<sup>2</sup> EPCA Emergency Post Conflict Assistance

<sup>3</sup> MDRI Multilateral Debt Relief Initiative

d'information, il sera difficile pour les autorités de piloter les politiques macro-économiques et sectorielles.

Le redressement des finances publiques est indissociable d'une amélioration des institutions. La dégradation des conditions de fonctionnement de l'administration liée à son surdimensionnement par rapport aux capacités de financement du pays n'est pas seulement démotivante pour les agents publics en place, elle conduit aussi à une fuite des éléments les mieux formés et les plus dynamiques. Par ailleurs, la crise financière conduit à la disparition pure et simple des moyens de fonctionnement, et à une détérioration des équipements. L'absence de tout système pérenne de gestion des équipements (inventaire annuel ; contrats d'entretien des équipements...) conduit à des gaspillages importants. Le dénuement en matière de moyens de fonctionnement et d'équipements renforce la démotivation et la dépendance vis-à-vis des partenaires au développement.

Au-delà de l'efficacité de l'État et d'une saine gestion des finances publiques, la question de la privatisation des entreprises et des sociétés d'État est au centre des préoccupations du gouvernement et doit se poursuivre. Le désengagement progressif de l'État des secteurs productifs ainsi que des activités commerciales à la faveur du secteur privé est plus que nécessaire. Un tel désengagement se poursuivra à travers une politique volontariste axée sur des mesures de réformes structurelles approfondies. La nécessité de ces réformes est renforcée par l'ancrage des Comores au COMESA qui demande de réaliser des réformes des douanes et des finances publiques pour garantir une plus grande harmonisation de la réglementation et des pratiques administratives.

Le Gouvernement est conscient des problèmes structureux et récurrents, mais aussi des décisions difficiles qui devront être prises pour redresser la situation des finances publiques et de l'administration dans son ensemble. Il entend relever ces défis dans le cadre de la mise en œuvre de la SCRP. Le redressement des finances publiques, l'amélioration du fonctionnement de l'État et la refondation de la Fonction Publique sont des conditions du rétablissement des grands équilibres macro-économiques nécessaires pour une croissance économique forte, susceptible de réduire la pauvreté.

Les objectifs, au cours de la période, sont de contenir les déficits publics, réduire la taille de l'État, assurer une meilleure allocation des ressources publiques en faveur des secteurs prioritaires et des programmes de lutte contre la pauvreté, et revoir la rôle de l'État dans le contexte d'une économie ouverte sur le monde, qui reconnaît la place et l'importance du secteur privé dans le processus de croissance, de création d'emplois, d'amélioration des conditions de vie des ménages et de réduction de la pauvreté.

### ***Programme 1.2 : Intégration et facilitation du commerce intérieur et extérieur***

La politique commerciale ancrée sur le cadre multilatéral du commerce et le processus de l'intégration économique régionale adoptés par le Gouvernement contribueront à dynamiser l'économie en réduisant les comportements rentiers, en diminuant les coûts des facteurs, en facilitant le commerce et en améliorant le climat des affaires et de l'investissement. Le système

multilatéral du commerce et les accords avec le COMESA contribueront à stabiliser la politique commerciale en l'ancrant dans une économie de marché. L'un des résultats visé est un taux de croissance plus rapide et une diminution de la pauvreté. Il faudra toutefois prendre des mesures d'accompagnement (formation, renforcement des organisations et associations professionnelles, accès à l'information et au financement) pour permettre aux moins bien nantis de profiter de cette croissance et d'en tirer les bénéfices.

Parallèlement, le gouvernement entend stimuler le commerce intérieur des produits locaux de manière à permettre un meilleur approvisionnement des populations. Des réformes seront entreprises pour lever les barrières qui entravent la circulation des produits et en augmentent les prix au détriment des plus démunis. Ces mesures devraient favoriser les flux commerciaux interîles et garantir une plus grande régularité dans les approvisionnements.

### ***Programme 1.3 : Amélioration de l'approvisionnement régulier en énergie à faible coût***

L'accès à l'énergie est un élément clé pour la relance de l'économie. Les problèmes énergétiques que connaît le pays depuis déjà une décennie nécessitent une vision stratégique de moyen et de long terme. Le diagnostic réalisé dans le secteur de l'énergie a mis en évidence la nécessité d'avoir une gestion rationnelle de la biomasse, d'assurer une plus grande autonomie au niveau des produits pétroliers importés, d'améliorer l'efficacité des systèmes de production et de distribution, de diversifier l'offre énergétique par de nouvelles sources d'énergies telles que le solaire, l'hydraulique, l'éolienne et la géothermie. En effet, l'exiguïté du marché, les coûts élevés de production de l'électricité qui s'expliquent par le prix élevé du pétrole, entraînent des problèmes majeurs pour le développement du pays. Ces problèmes sont accentués par l'absence d'une stratégie sectorielle, par un cadre institutionnel peu clair et par une insuffisance des ressources humaines pour assurer une gestion efficace du secteur.

Pour faire face à ces défis, la SCRP a retenu un programme prioritaire dont les objectifs visent à : (i) clarifier et renforcer le cadre institutionnel et organisationnel ainsi que doter le pays d'une stratégie nationale pour améliorer la gestion de l'énergie ; (ii) renforcer les infrastructures énergétiques de stockage, de production et de distribution et (iii) réduire les pertes techniques et non techniques liées à la production, la distribution et la commercialisation de l'énergie à travers un programme national de maîtrise et d'efficacité énergétique.

Une diminution du coût de l'énergie devrait en résulter et améliorer l'accessibilité aux services énergétiques. Ce programme visera également à favoriser la substitution du bois de chauffe par la promotion de technologies nouvelles pour la cuisson, notamment les foyers améliorés et l'utilisation des carburants modernes. Enfin, l'accent sera mis sur la diversification des sources d'énergies afin de contribuer à l'autonomie énergétique du pays et à la promotion de sources d'énergie propre pour la préservation de l'environnement. L'impact attendu de ces mesures est la satisfaction du droit humain d'accès à l'énergie, l'amélioration de la vie sociale et la facilitation des activités économiques, en particulier pour les femmes.

### ***Programme 1.4 : Amélioration des infrastructures économiques de base et des services des communications***

Le coût des facteurs de production aux Comores sont élevés, beaucoup plus que ceux observés dans les pays de la région. L'insularité et la taille restreinte du marché, encore aggravée par la division du territoire national en plusieurs îles, expliquent en partie que les coûts de l'énergie, de l'eau et des transports soient supérieurs à la moyenne des pays voisins. Il existe toutefois d'autres facteurs qui expliquent cette situation. Au-delà des tensions et disputes qui ont empêché le fonctionnement normal des services techniques de l'administration au cours des dix dernières années, on note l'absence de mise à niveau d'infrastructures construites pour la plupart il y a une vingtaine d'années et qui répondent avec difficulté à l'accroissement de la demande domestique et à l'introduction de nouveaux processus de commercialisation et de production.

Des investissements significatifs sont nécessaires pour créer les conditions d'une relance de la croissance. L'insuffisance, la mauvaise qualité et la gestion déficiente des infrastructures (routes, ports, aéroports) ont pour effet d'accroître les coûts des échanges intra et inter îles et de renchérir le coût des intrants importés, réduisant ainsi la compétitivité des entreprises. Cela augmente le coût des produits importés de consommation, réduisant le pouvoir d'achat des ménages, notamment des plus démunis.

**Les routes.** Une étude pour établir une politique sectorielle des transports routiers à l'horizon 2030 a été réalisée en 2007. Elle a été validée en juillet 2008. Cette étude a été financée par la Commission Européenne, une des sources principales de financement pour la mise en œuvre du programme retenu. Le programme prévoit l'entretien et la réparation des routes nationales ainsi que leur élargissement. Des travaux sur les routes secondaires pour désenclaver les centres de production sont aussi programmés. Des formations seront assurées pour améliorer la gestion et le contrôle des travaux.

Par ailleurs, la Loi des finances de 2007 a créé un compte spécial du Trésor Public dénommé « Fonds d'Entretien Routier », (FER). Ce compte sera alimenté par 15% des produits de la taxe unique sur les produits pétroliers (TUPP). Un fonds d'entretien routier existait auparavant et devait être alimenté directement par une redevance d'usage prélevée sur les hydrocarbures. Ce mécanisme avait toutefois cessé de fonctionner effectivement depuis 2004 en raison des tensions entre les îles, ce qui avait entraîné la cessation des versements au Fond. Le défi pour le Gouvernement sera d'assurer le transfert effectif des ressources au FER et de les utiliser uniquement pour l'entretien et les réparations du réseau routier.

**Les ports.** Il est notamment prévu d'effectuer le dragage du port de Mutsamudu et de construire une digue flottante au port de Moroni, une solution intermédiaire avant une décision sur la localisation d'un port en eau profonde. Dans le cadre de la SCRP, des travaux d'identification d'un site approprié et une étude de préfaisabilité auront lieu. L'aire de stockage des conteneurs à Moroni devra aussi être agrandie. La reprise des travaux d'aménagement du port de Mohéli est également programmée et il faudra veiller à améliorer sa gestion. Les marchandises à destination de Mohéli arrivent d'abord à la Grande Comores ou à Anjouan et repartent ensuite à Mohéli, ce qui se traduit par des transbordements successifs qui occasionnent des prix élevés sur tous les produits d'importation. La possibilité d'une péréquation des prix de transport pourrait être envisagée.

La réalisation de petits ports de pêche, dotés d'un minimum d'équipements de stockage et de chaîne du froid sur les trois îles, continuera dans le cadre de la mise en œuvre de la SCRP. Il en résultera une diminution des coûts de transport des zones de pêche vers les centres urbains et un début de structuration du commerce du poisson. Il devrait en résulter un lissage de l'offre des produits halieutiques, accompagnée probablement d'une diminution des prix.

En parallèle, des mesures seront prises pour améliorer la gestion des ports (équipements informatiques), renforcer la sécurité (balisage de l'entrée des ports, dotation d'équipements de communication et de radars), et faciliter l'utilisation des installations (nettoyage des quais du matériel non réparable, entretien des points d'eau et d'électricité, caniveaux...). Le Gouvernement renforcera les fonctions et missions de l'Autorité Portuaire des Comores dont l'action est aujourd'hui limitée à l'unique port de Moroni.

**Les aéroports.** D'importants travaux ont été réalisés pendant ces dernières années. Il s'agit notamment de la construction d'une nouvelle aérogare à Moroni et de l'amélioration de la sécurité dans l'aéroport. Il faudra transformer la clôture partielle de l'aéroport en clôture complète et doter l'aéroport d'un scanner pour le fret car les compagnies aériennes internationales refusent d'embarquer des marchandises qui n'ont pas été scannées.

Les besoins des aéroports de Mohéli et d'Anjouan sont similaires : Il faudrait reprendre le revêtement des pistes, effectuer un balisage minimum, construire ou aménager les aérogares existantes et doter les installations d'une protection incendie.

Sur le plan de la gestion et de la coordination des différents services intervenant dans les aéroports, beaucoup reste à faire et le gouvernement souhaite rationaliser et assurer une meilleure coordination entre les services.

Il est aussi prévu une meilleure coordination entre les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires et la réalisation de passerelles pour assurer un transfert rapide et facile des passagers et des marchandises entre les différents modes de transport.

**Les télécommunications.** Au cours des dernières années, les Comores sont entrées dans l'ère du téléphone portable. En moins de cinq ans, les abonnés à la téléphonie mobile ont dépassé le nombre des téléphones fixes. Parallèlement, l'introduction de l'Internet et plus récemment des connexions ADSL à haut débit ont aussi gagné des parts appréciables de marché. L'accès à l'information et la fluidité des échanges ont donc augmenté considérablement, même en milieu rural. En effet, chaque village est aujourd'hui doté, au minimum, d'une cabine téléphonique, ce qui a permis d'ouvrir au plus grand nombre l'accès aux technologies de l'information. Le prix des communications est certes encore élevé comparé aux tarifs de Madagascar. La décision récente de libéraliser le secteur et de l'ouvrir à un second opérateur de téléphonie mobile introduira la concurrence, avec probablement une baisse du prix de l'unité de communication. Le gouvernement est déterminé à poursuivre ses efforts pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services de communication.

***Programme 1.5 : Accroissement de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et gestion durable de la ressource***

L'accès à une eau de qualité constitue un besoin fondamental qu'il importe de satisfaire en priorité. Cette dimension du bien est indentifiée dans les OMD et figure parmi les priorités de la SCRP. La relation entre l'eau potable et la santé de la population est connue. En général, ce sont les groupes les plus démunis qui sont les plus sujets aux maladies liées à une mauvaise qualité de l'eau. Les risques de maladies hydriques et de pollutions sont très élevés aux Comores, notamment en raison de l'inexistence de protection des puits et des pompages, ainsi que l'absence de mécanismes de suivi et de contrôle de la qualité des eaux. Seules quelques analyses de salinité sont ponctuellement et partiellement réalisées. L'insalubrité s'observe notamment à travers la prévalence des maladies d'origine hydrique telle que les maladies diarrhéiques et typhoïdes. Des études ont montré que l'utilisation d'eau de mauvaise qualité pour l'alimentation est à l'origine des maladies infectieuses et parasitaires qui sont encore aujourd'hui la première cause la mortalité et la morbidité aux Comores.

Dans le même sens, la qualité de vie et la santé des individus dépend directement de l'environnement dans lequel ils vivent. Un milieu sain et assaini est un facteur déterminant de la santé des individus, notamment des enfants qui sont beaucoup plus vulnérables aux maladies liées à un milieu insalubre. Avec la croissance démographique et l'urbanisation qui s'accélère, on note une augmentation significative de la production de déchets ménagers et d'eaux usées, un accroissement des déchets hospitaliers non traités et une hausse des rejets liés aux activités de transport (huiles de vidange, carcasses de voiture, etc.). L'absence de système de prise en charge et de gestion des déchets ménagers, des eaux usées et d'assainissement constitue un problème majeur de santé publique. La gestion des eaux usées et pluviales s'avère une préoccupation majeure aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Aux Comores, l'accès à une eau de qualité est encore un luxe pour la très grande majorité de la population. Moins de 15 % de la population aurait accès à une source d'eau potable selon les normes reconnues. Par ailleurs, le pays est dépourvu totalement en matière d'assainissement. Les eaux usées et les déchets solides sont jetés à la mer ou déversés dans le milieu de vie immédiat de la population.

Le pays ne dispose ni d'une stratégie nationale ni d'un schéma directeur de l'eau. Les actions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement sont menées dans l'absence quasi totale d'un cadre institutionnel et réglementaire, ce qui réduit leur efficacité et impact dans les résultats.

#### **4.3.2 AXE STRATEGIQUE II : RENFORCER LES SECTEURS PORTEURS EN METTANT L'EMPHASE SUR LE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET UNE PARTICIPATION ACCRUE DES OPERATEURS ECONOMIQUES PRIVES**

Au total, neuf (9) programmes prioritaires ont été identifiés au niveau de l'axe stratégique 2. Ils sont regroupés en deux grands sous-ensembles : (I) le renforcement du secteur privé (2 programmes), et (II) la relance de la croissance à travers les secteurs porteurs (7 programmes).

##### **I. Renforcement du secteur privé**

Programme 2.1 : Appui à l'organisation du secteur privé.

Programme 2.2 : Intermédiation financière et microcrédit.

##### **II. Relance de la croissance à travers les secteurs porteurs**

Les secteurs porteurs concernent l'agriculture et l'élevage, la pêche et le tourisme. Les programmes prioritaires sont organisés selon ces trois sous-catégories.

- **Sous-secteur agricole et élevage**

Programme 2.3 : Renforcement de la sécurité du patrimoine foncier.

Programme 2.4: Appui à la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole.

Programme 2.5: Relance de la production agricole et agroalimentaire.

Programme 2.6: Protection du cheptel animal contre les maladies infectieuses exotiques et intensification des filières de productions animales.

- **Secteur de la pêche**

Programme 2.7: Création d'un environnement favorable au développement harmonieux du secteur.

Programme 2.8: Développement du système de conservation, de transformation et de la commercialisation des produits halieutiques.

- **Secteur touristique**

Programme 2.9: Appui au développement touristique.

##### **4.3.2.1 Renforcement du secteur privé**

Le secteur privé est faiblement structuré. Les Chambres de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture viennent de sortir d'une longue crise occasionnée par des divergences de vue avec l'Administration qui avait décidé de les mettre sous tutelle. En septembre 2007, des élections consulaires ont eu lieu et une nouvelle équipe élue par les membres est à la tête de l'Union des Chambres de commerce. Quant aux organisations professionnelles, elles rendent un service limité à leurs membres. À côté du secteur structuré qui est composé essentiellement de petites et

moyennes entreprises, il existe un secteur informel considérable qui exerce une concurrence déloyale.

Les entreprises ont besoin de compétences dans des domaines ne relevant pas directement de leur champ d'expertise, mais qui sont indispensables à leur développement. Ces services concernent par exemple le conseil légal, la comptabilité, la gestion, le contrôle qualité, l'informatique, l'analyse de marché, le marketing, les choix technologiques dans la production, la transformation, la commercialisation, l'emballage, le stockage, la gestion de l'information, le service après vente, etc. Le secteur de conseils est peu développé et repose d'une part sur quelques projets aidant à la création d'entreprises et d'autre part, sur un nombre réduit d'entreprises embryonnaires et aux moyens limités vendant leurs services aux entreprises existantes. Dans une perspective de mise en place d'une offre durable et concurrentielle, il est important de renforcer les sociétés privées de conseil, contribuant ainsi à la création progressive du tissu entrepreneurial indispensable au développement du secteur privé.

Le secteur privé comorien comprend aussi le secteur des services financiers. Jusqu'à l'année dernière, il y avait une seule banque privée généraliste, la BIC, et deux réseaux d'institutions financières décentralisées (IFD), le réseau des MECK et le réseau SANDUCK. En 2008, deux nouvelles banques, l'Eximbank de Tanzanie et une banque koweïtienne ont reçu l'accord de la Banque Centrale pour ouvrir des succursales aux Comores. En outre, la Banque de Développement des Comores a été recapitalisée et vient de rentrer sur le marché. Elle a ouvert un guichet pour la microfinance et elle apparaît comme un compétiteur des MECK et SANDUCK. Bien que le système soit sur liquide, le crédit demeure dispendieux et les services proposés sont restreints et ne correspondent pas aux besoins d'un pays en développement. On peut toutefois espérer que les nouvelles banques contribueront à insuffler plus de compétition, avec pour résultat l'introduction de nouveaux produits financiers, comme par exemple la société de capital risque, et progressivement une baisse des taux d'intérêt.

Deux programmes prioritaires ont été identifiés pour relever le défi du renforcement du secteur privé.

### ***Programme 2.1 : Appui à l'organisation du secteur privé***

Des actions bien ciblées seront faites pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles des Chambres de Commerce et des Associations Professionnelles pour leur permettre d'apporter des services utiles à leurs membres. Ces actions s'intégreront dans un ensemble d'interventions visant à améliorer le climat de l'investissement, accroître la compétitivité des entreprises, diminuer les économies de rente et la fiscalité, notamment des grandes entreprises, renforcer les institutions judiciaires avec des magistrats spécialisés en matières financières et commerciales, mise en place de la Cour Suprême, et mise en pratique du plan comptable de l'OHADA qui a été adopté il y a plusieurs années par les Comores. Il est aussi prévu le développement d'une instance arbitrale des différends qui pourrait être logée à la Chambre de Commerce. Enfin, l'adoption des arrêtés d'application du nouveau Code des Investissements et la création d'une Agence Nationale de Promotion des Investissements « Invest in Comores » en 2008 complète ce dispositif. Dans le cadre de ce programme, il est prévu que cet établissement public autonome poursuive son travail

d'harmonisation et de simplification des procédures administratives liées à la création d'entreprises, et renforce la coopération avec des partenaires extérieurs pour stimuler l'investissement étranger.

### ***Programme 2.2 : Intermédiation financière et microcrédit***

Il est prévu de mettre en place des formations pour les élus et les salariés des IFD, et de renforcer les capacités d'audit et de contrôle interne des institutions. Des efforts seront faits pour obtenir l'agrément par la Banque Centrale de l'Union régionale des Sanduck de Mohéli et de Ngazidja. Sur le plan du développement de nouveaux produits financiers, des consultations auront lieu avec les populations et les opérateurs pour mieux définir les cibles et les produits désirés. Des mesures prudentielles renforcées seront adoptées et un mécanisme obligatoire d'assurance de l'épargne dans les IFD sera mis en place.

Les femmes constituent déjà plus de 50 % de la clientèle des IFD et des efforts seront faits pour augmenter ce taux car de nombreuses femmes pauvres souhaitent emprunter pour de petits crédits pour leurs activités de négoce. Dans le contexte actuel, il n'y a pas de produits financiers qui répondent à ce besoin. Des efforts seront faits pour développer des actions spécifiques pour ce groupe de la population.

#### **4.3.2.2 Relance de la croissance à travers les secteurs porteurs**

La relance de la croissance et la réduction durable de la pauvreté passent par le développement et la croissance des secteurs porteurs susceptibles de créer des revenus et de la richesse. Aux Comores, ces secteurs sont soit ceux où l'on retrouve une proportion significative de la population et qui ont été traditionnellement les secteurs moteurs de l'économie comorienne (agriculture, élevage et pêche), soit un secteur largement sous-développé, mais qui offre un grand potentiel tant en termes de croissance directe qu'en termes de croissance indirecte à travers les effets d'entraînement qu'il pourrait avoir pour le reste de l'économie (tourisme). Les sept (7) programmes prioritaires de ce sous-ensemble de l'axe 2 sont donc présentés selon les quatre sous-secteurs porteurs.

#### **Secteur agricole et élevage**

Aux Comores, l'agriculture et l'élevage sont traditionnellement liés au sein d'une même exploitation agricole. Les exploitations sont de petite taille et le bétail (vaches, brebis et caprins) est attaché à un pieu. L'élevage sert surtout à satisfaire les besoins du ménage en viande, en lait et aussi en engrais pour les sols agricoles, mais contribuent également à générer des revenus d'appoint et comme mécanisme d'épargne. Quatre programmes prioritaires ont été identifiés pour relever les défis dans le secteur agricole et de l'élevage.

### ***Programme 2.3 : Renforcement de la sécurité du patrimoine foncier***

Le problème foncier se pose à la fois en termes physique sur le plan de l'accès à la terre et en termes juridique ou de droit de propriété. Ces deux dimensions sont interdépendantes. En termes

physiques, le problème foncier est fondamentalement un problème de gestion des terroirs villageois, d'aménagement de ceux-ci pour le maintien et la reconstitution de leur fertilité, de taille des exploitations liée à l'extrême densité démographique, et de morcellement de celle-ci qui va jusqu'à l'émiettement en micro parcelles. En termes juridiques, il s'agit de l'absence de droit ou la non application d'un droit foncier mal défini et peu reconnu.

En 2007, un accord de financement a été conclu avec l'AFD pour la constitution d'un cadastre. Les travaux sont en cours et continueront pendant la mise en œuvre de la SCRP. Parallèlement, l'État prendra des mesures pour encourager l'enregistrement des biens fonciers. Le coût de l'enregistrement qui est actuellement très élevé sera drastiquement baissé pour permettre aux plus modestes de procéder à l'enregistrement. Il faudra aussi clarifier et harmoniser le droit relatif à la propriété des terres, au métayage et aux droits et obligations des différents intervenants. Il en résultera une plus grande sécurité et plus de transparence, ce qui permettra à terme d'organiser le marché des biens fonciers.

#### ***Programme 2.4 : Appui à la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole***

Dans le contexte de partage des responsabilités entre l'État et la société civile, les organisations paysannes et professionnelles ainsi que les opérateurs privés sont amenés à jouer un rôle de plus en plus important dans le processus de développement économique du monde rural. Ils doivent participer à la définition des orientations stratégiques, à la mise en œuvre de celles-ci et au suivi-évaluation des actions engagées.

La faible performance du secteur agricole s'explique par une implication insuffisante des opérateurs économiques dans les mécanismes de prise de décision, de planification des actions et d'appropriation des fonctions clefs du développement rural.

Pour relancer la croissance dans le secteur agricole, il est nécessaire de renforcer le développement participatif et communautaire, en mettant un accent particulier sur les activités productives, sur les aspects organisationnels liés à la gestion technique, administrative et financière des organisations paysannes et sur la coordination de tous les intervenants.

#### ***Programme 2.5 : Relance de la production agricole et agroalimentaire***

**Le vivrier et les produits pour la consommation locale.** La population comorienne est essentiellement rurale (70 %) et vit de l'agriculture. Les productions vivrières et maraîchères ont fait l'objet de plusieurs projets pilotes au cours des dix dernières années. Les itinéraires techniques d'intensification de la production sont bien maîtrisés. Les variétés à haut rendement tolérantes aux maladies ont été identifiées et testées avec succès en milieu paysan, mais leur vulgarisation à grande échelle n'a pas encore réellement démarré. De fait, la production locale reste insuffisante et ne couvre pas la demande du marché intérieur. Le pays, en plus d'importer les denrées alimentaires exotiques (riz, farine de blé, huile, sucre, viande, lait en poudre), achète de grandes quantités de produits vivriers et maraîchers des pays voisins (Madagascar, Tanzanie, Afrique du

Sud). Ces importations pénalisent les Comores car pour certains produits et dans certaines régions, elles tendent à se substituer à la production locale.

La faiblesse de la production agricole nationale s'explique par plusieurs facteurs, parmi lesquels : (i) le caractère familial des petites exploitations agricoles orientées prioritairement vers la sécurité alimentaire de la famille et non la production commerciale ; (ii) la faiblesse des investissements susceptibles d'accroître la production ; (iii) le manque d'organisation des filières vivrières et maraîchères pour la commercialisation des produits ; (iv) la faible productivité ; et (v) le taux de change qui favorise les importations au détriment des produits locaux.

**Les cultures de rente.** Elles ont traditionnellement joué un rôle important dans le développement économique des Comores. Ces filières font face aujourd'hui à des fluctuations importantes des prix sur le marché mondial et à un franc comorien particulièrement fort par rapport aux devises des pays de la sous-région et du dollar américain. Par ailleurs, le manque d'investissement a entraîné une baisse de la qualité et de la productivité de ces cultures. Malgré ces difficultés, il n'en reste pas moins que ces spéculations offrent un potentiel important. Elles pourraient contribuer à augmenter significativement les revenus des producteurs, des transformateurs et de l'État.

Ce programme vise à soutenir l'intensification et l'amélioration de la productivité agricole à travers un meilleur accès aux intrants et aux technologies de production, l'organisation et la structuration des filières, et la réalisation d'investissements visant à faciliter la commercialisation et l'exportation des produits agricoles.

#### ***Programme 2.6 : Protection du cheptel animal contre les maladies infectieuses exotiques et intensification des filières de productions animales***

La lutte contre la pauvreté en milieu rural passe aussi par un développement de l'élevage et du petit élevage en particulier pour satisfaire les besoins alimentaires de base des populations vulnérables, mais également pour générer des revenus monétaires complémentaires. Compte tenu de l'exiguïté des surfaces agro-pastorales disponibles, l'augmentation de la production animale doit passer par une amélioration de la productivité, et par une diversification en renforçant le petit élevage, plus facile à contrôler et qui nécessite moins de superficies et de ressources. Par ailleurs, le petit élevage constitue une activité génératrice de revenus majeurs pour les femmes. Pendant ces dernières années un problème a été l'importation d'animaux malades (notamment des bovins) qui ont été à l'origine d'épidémies qui ont décimé le bétail.

Des actions seront prises pour rendre plus efficaces les inspections sanitaires pour les animaux importés. Il est également prévu la mise sur pied d'un service-conseil pour appuyer les petits producteurs, en particulier les femmes qui s'occupent du petit élevage.

#### **Secteur de la pêche**

Les Comores disposent d'un potentiel halieutique important qui pourrait contribuer significativement à la croissance, à la réduction de la pauvreté et à une alimentation de meilleure

qualité de la population. Toutefois, l'importance de la ressource est mal connue et repose sur des estimations faites il y a une trentaine d'années. La première priorité est donc d'établir une base solide de connaissances de la ressource exploitable dans des conditions renouvelables. Deux programmes prioritaires ont été identifiés pour relever les défis dans le secteur de la pêche.

***Programme 2.7 : Création d'un environnement favorable au développement du secteur***

Le développement de la pêche repose sur la création d'un environnement incitatif et favorable à l'augmentation des captures, respectueux des équilibres écologiques et du renouvellement de la ressource.

Le gouvernement souhaite encourager l'organisation du secteur, connaître la ressource exploitable et promouvoir une gestion responsable des ressources halieutiques pour une meilleure efficacité économique du secteur. La structuration du secteur passe par le renforcement des organisations professionnelles de pêcheurs, et des structures et services d'appui.

***Programme 2.8 : Développement du système de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques***

Au cours des 20 dernières années, les Comores ont réussi à transformer la pêche traditionnelle en une pêche artisanale, utilisant des bateaux en fibre de verre, avec des petits moteurs. Les techniques de pêche ont aussi évolué. Le résultat aujourd'hui est que la pêche artisanale satisfait relativement bien la demande aux Comores. C'est un succès indéniable.

Le développement futur de la pêche comorienne passe par la modernisation de la pêche artisanale, ce qui demande (i) l'introduction de nouvelles techniques de pêche, (ii) l'utilisation de plus grands bateaux, capables d'aller en haute mer, (iv) la vulgarisation de techniques de conservation du poisson, (v) le développement de la chaîne de froid et (vi) l'organisation de la commercialisation. Il y a déjà des opérateurs comoriens désireux d'aller de l'avant. La modernisation de la pêche artisanale contribuera, non seulement à la satisfaction des besoins du marché domestique, mais aussi à l'intégration graduelle de la pêche comorienne dans les marchés d'exportation.

Le gouvernement, avec la participation des intervenants du secteur, entend soutenir les efforts de valorisation et de promotion des produits de la pêche pour accroître la création d'emplois et de revenus.

Une plus grande capacité de conservation et de transformation des produits halieutiques réduira les pertes et est une condition essentielle au développement du secteur. Le gouvernement entend favoriser l'accroissement des capacités de conservation et de transformation. Par ailleurs, des efforts doivent être faits pour trouver de nouveaux débouchés plus lucratifs pour absorber un accroissement du volume des prises et le développement de nouveaux produits.

La modernisation de la pêche demandera des investissements pour l'aménagement de petits ports de pêche, la construction de hangars de stockage et de chambres froides ainsi que l'aménagement

des pistes pour accéder aux réseaux des routes nationales afin de permettre un écoulement rapide des prises vers les centres de consommation.

### **Secteur du tourisme**

Les Comores ont un avantage comparatif indéniable au niveau touristique, mais inexploité, contrairement aux îles de l'Océan Indien pour lesquelles le tourisme a été un moteur puissant de développement. En 2007, les arrivées de touristes à Maurice et aux Seychelles s'élevaient respectivement à 906.000 et 161.000 contre un peu plus de 20.000 aux Comores. L'organisation Mondiale du Tourisme a prévu un taux d'accroissement de 6,3 % l'an du secteur touristique, sur la période 1995-2020, dans la région de l'OEA Indien.

La contrainte principale aux Comores est le manque d'établissements hôteliers. En 2005, la capacité d'accueil pour les trois îles de l'archipel était de 238 chambres, soit 472 lits. La répartition géographique était très inégale, soit 83 % des chambres à Ngazidja, 9 % à Mohéli et 8 % à Ndzouani. Le niveau de confort et d'équipement varie très fortement, et seulement un quart est du niveau trois étoiles. Aucun de ces établissements ne propose un tourisme balnéaire. L'absence d'établissements touristiques de classe internationale est étroitement liée aux difficultés politiques persistantes depuis 1997.

Parmi les handicaps transversaux, citons (i) les coûts élevés du transport aérien entre les Comores et les pays émetteurs et entre les îles de l'archipel. En outre, la plupart des communications ne sont pas directes, ce qui allonge le temps de transport ; (ii) le coût élevé du crédit et l'importance de l'investissement requis pour la construction des infrastructures hôtelières.

En 2007, deux accords de financement importants ont été conclus pour la mise en valeur du nord de l'île de la Grande Comore ; l'un avec Dubaï World, portant sur la création d'un nouveau complexe touristique sur le site de l'ancien hôtel Galawa, et l'autre avec Comores Gulf Corporation pour la construction d'un village touristique près du Lac salé et la rénovation de l'hôtel Itsandra à Moroni.

Une politique de développement touristique paraît donc aujourd'hui possible, dont les effets d'entraînement sur l'économie et sa diversification pourraient être ressentis dès 2010. L'importance et la qualité des effets à travers l'économie sont toutefois très variables en fonction de sa capacité à fournir des produits locaux –fruits et légumes, produits de l'élevage et de la mer, matériaux de construction, des services (micro-entreprises) et de l'emploi. A cet égard, on notera dans la perspective d'une politique de réduction de la pauvreté, l'importance de l'emploi créée directement et indirectement, la possibilité pour de nombreux emplois de formation courte ou même sur le tas, et le pourcentage élevé d'emplois féminins.

Le créneau visé est celui des touristes de classe moyenne et moyenne supérieure. Il s'agit essentiellement d'un tourisme balnéaire basé sur les magnifiques plages que comptent les Comores, avec toutefois une connotation d'éco-tourisme autour des particularités, uniques au monde, offertes par les Comores, comme les promenades pédestres vers le cratère volcanique du Kartala, la découverte de la plus grande chauve-souris connue qui vit dans la forêt vierge ou

encore le cœlacanthe, un poisson vieux de plusieurs millions d'années que l'on croyait disparu et le site extraordinaire du parc national marin de Mohéli où les baleines se retrouvent pour procréer.

La relation entre tourisme balnéaire et éco-tourisme est souvent perçue comme celle d'une relation antagonistique. Cette vision est fautive et est contredite par de nombreux exemples dans le monde : il y a en fait complémentarité entre les deux formes de tourisme et non pas opposition. Par exemple, c'est le tourisme balnéaire qui apporte l'indispensable massification qui permettra de réduire les coûts de transport et d'augmenter la fréquence et la qualité des connections internationales et nationales. Cette diminution des coûts favorisera le développement de l'éco-tourisme qui à son tour apportera l'opportunité d'expériences uniques à ceux qui choisissent l'option du tourisme balnéaire. L'option retenue par les Comores sera donc celle d'un développement balnéaire maîtrisé, ouvert sur les opportunités culturelles et écologiques que le pays offre.

Un programme prioritaire a été identifié pour relever le défi du développement du secteur touristique.

### ***Programme 2.9 : Appui au développement touristique***

L'État continuera la politique actuelle de recherche d'investisseurs internationaux pour la mise en œuvre de projets touristiques de grande envergure, répondant aux normes internationales. Il est souhaitable que les prochains projets se situent dans les îles de Mohéli et d'Anjouan afin d'assurer un développement équilibré entre les îles. La politique actuelle sera infléchie pour créer des pôles de développement touristique, qui comprendront (i) un plan d'aménagement des sols, (ii) des actions d'aménagement des aéroports et ports, des routes, et de l'accès à l'électricité, (iii) la liberté du ciel afin d'introduire la concurrence entre les compagnies de transport aérien, (iv) la passation de contrats d'approvisionnement entre les hôtels et les communautés paysannes, (v) l'appui au développement de micro-entreprises et d'activités génératrices de revenus. Afin d'assurer un maximum de synergie, des PPP seront développés avec les opérateurs économiques et les collectivités locales. Par ailleurs, le développement de l'hôtellerie d'affaires dans les villes sera encouragé ainsi que les microréalisations d'hébergement en milieu rural.

La promotion du produit touristique comorien sera assurée à travers l'Internet (création d'un site Web interactif), la réalisation d'un CD-ROM, de brochures et prospectus, la participation ciblée à des foires touristiques. Sur le plan des aménagements d'éco-tourisme, des sentiers de randonnées seront aménagés et balisés, les monuments et sites historiques réhabilités et la production folklorique et artisanale encouragée. Des zones de protection de la faune et de la flore seront créées dans les trois îles et des moyens additionnels seront mis en place pour entretenir le parc marin de Mohéli et y réprimer le braconnage.

Des efforts considérables seront aussi faits pour améliorer la formation professionnelle aux différents métiers de l'hôtellerie et de la restauration. En attendant que les capacités locales de formation se mettent en place, des formations dans les pays de la région seront organisées pour recycler le personnel hôtelier existant et former les jeunes. Il faudra aussi veiller à un apprentissage des langues, notamment l'anglais et l'arabe.

La mise en œuvre de cet ambitieux programme demandera un renforcement de la Direction du Tourisme, qui à terme pourrait se transformer en ministère. Pour le moyen terme, la création d'un Office du Tourisme est envisagée mais pendant les deux ou trois prochaines années ses fonctions peuvent être remplies par les capacités existantes, en attendant le décollage effectif du tourisme, qui aura lieu en 2010/2011, avec l'ouverture des deux grands complexes touristiques en cours de réalisation dans le nord de la Grande Comore. Dans l'immédiat, la priorité devrait être donnée à la mise en place d'un mécanisme de coordination, regroupant les ministères concernés, les opérateurs économiques et les municipalités.

#### **4.3.3 AXE STRATEGIQUE III : RENFORCER LA GOUVERNANCE ET DE LA COHESION SOCIALE**

Aux Comores, l'instabilité politique constatée depuis l'accession du pays à l'indépendance favorise peu la bonne gouvernance, le dialogue social et le renforcement de l'état de droit. Cette situation a pour conséquence l'affaiblissement de l'autorité de l'État, le dysfonctionnement des institutions et de l'administration, l'affaiblissement de la cohésion nationale, le non respect des textes juridiques et réglementaires, toutes choses qui résultent en une augmentation de la pauvreté.

La bonne gouvernance et la cohésion sociale sont donc des conditions nécessaires à la réduction de la pauvreté aux Comores. Le gouvernement de l'Union souhaite consolider le processus de réconciliation nationale, de dialogue social, de démocratisation et opérationnaliser le processus de décentralisation pour que les îles et les organisations de la société civile soient de plus en plus responsabilisées et impliquées dans les processus de gestion du développement.

Les relations entre l'Union et les îles sont difficiles, quelques fois paralysées, en raison de l'imprécision de l'articulation des responsabilités entre les administrations. Les institutions font face à des imprécisions qui sont paralysantes et sources de conflits. Il existe à tous les niveaux, chez les techniciens, une demande forte de clarification. Des progrès sont toutefois observés dans certains secteurs comme l'éducation et pourraient être répliqués. Le Gouvernement est conscient des problèmes et est décidé à y faire face.

Parallèlement, il faudra au niveau de la mise en œuvre des programmes et politiques impliquer de manière systématique les instances politiques et techniques des îles, et les communautés afin d'élaborer une programmation plus fine, jusqu'au niveau communal et communautaire. Cela ne pourra être fait que de manière progressive, au fur et à mesure que des informations statistiques désagrégées auront été rassemblées et analysées et que les capacités de mise en œuvre auront été développées au niveau des communes et organisations professionnelles de base. A cet égard, une démarche participative au niveau des communautés est incontournable. Sa mise en œuvre

demandera des efforts importants, étalés sur plusieurs années, de formation et d'encadrement des cadres locaux.

La justice est un autre élément clé dans un État de droit. Elle protège la paix publique en réglant les conflits qui opposent les individus ; qui dit « droit », substitue la peine légale à la vengeance privée, réduit les troubles sociaux causés par le crime et par l'effet de ses décisions, et sauvegarde les libertés individuelles.

À travers cet axe, le gouvernement souhaite renforcer les capacités individuelles et institutionnelles de gouvernance démocratique en vue d'asseoir une cohésion sociale, un cadre juridique cohérent, et des mécanismes de protection sociale et de sécurité civile basés sur la promotion des droits humains et la transparence dans la gestion des affaires publiques.

Quatre (4) programmes prioritaires ont été identifiés pour mettre en œuvre l'axe 3. Il s'agit de :

- Programme 3.1: Promouvoir la bonne gouvernance, la cohésion sociale, la solidarité et la consolidation de la paix ;
- Programme 3.2: Améliorer le cadre juridique, promouvoir la lutte contre la corruption et renforcer la transparence dans la gestion des affaires publiques ;
- Programme 3.3 : Renforcer les capacités de l'institution judiciaire ;
- Programme 3.4 : Lutter contre le terrorisme, la criminalité transnationale et renforcer la sécurité civile.

***Programme 3.1: Promouvoir la bonne gouvernance, la cohésion sociale, la solidarité et la consolidation de la paix***

Les Comores ont connu ces dernières années une situation politique difficile qui a fortement ébranlé l'unité nationale. Dans le contexte de la réconciliation nationale, une nouvelle constitution a été adoptée, définissant un cadre institutionnel, dont la complexité exige une attention particulière dans la mise en place des institutions démocratiques afférentes. Ce cadre institutionnel donne plus d'autonomie et de responsabilité aux îles, mais représente un défi dans sa mise en place et dans son opérationnalisation. La décentralisation contribuera à assurer une stabilité politique qui est nécessaire à la relance du développement et de la lutte contre la pauvreté. C'est aussi un moyen éprouvé pour rapprocher le citoyen des gouvernants. Elle permet d'accroître l'efficacité de la gestion du développement et une meilleure qualité des services publics, grâce notamment à l'implication des populations concernées.

La décentralisation sera poursuivie également au niveau communal : les institutions seront mises en place ainsi que les formations nécessaires pour les cadres communaux et pour informer la population de ses droits et devoirs. Une assistance dans ce secteur est déjà en cours avec l'Union Européenne.

Un autre chantier important sous ce premier programme est la réforme de la fonction publique. Elle comprendra la maîtrise des effectifs et la clarification des relations entre l'Union et les îles pour réduire les duplications, la réorganisation des ministères suivant les missions et les tâches à

accomplir, des opportunités de formation pour les fonctionnaires pour élever le niveau de compétence et les services rendus au public, et la dotation en moyen de fonctionnement et en équipement. L'informatisation sur une grande échelle augmentera la productivité des services tout en contribuant à diffuser des pratiques de bonne gouvernance.

Finalement, il est aussi prévu des mesures de renforcement des organisations de la société civile qui devraient leur permettre de jouer un rôle de contre-pouvoir démocratique.

### ***Programme 3.2: Améliorer le cadre juridique, promouvoir la lutte contre la corruption et renforcer la transparence dans la gestion des affaires publiques***

L'État joue un rôle central dans le processus de développement, entre autre par la fourniture de biens et de services publics et la coordination des actions de développement. La transparence et l'imputabilité dans la gestion des affaires publiques permettent d'assurer un engagement effectif de tous les acteurs du développement autour des priorités retenues.

Il est généralement admis que la corruption est un phénomène répandu aux Comores. D'ailleurs, les audits réalisés au niveau de la dette intérieure et des entreprises publiques attestent de ce fait. Cette corruption a des conséquences néfastes sur le développement du pays. Elle tend à rendre l'économie nationale moins compétitive et l'investissement moins attractif à cause des surcoûts et de l'incertitude qu'elle engendre pour les opérateurs économiques. Elle augmente les coûts des produits et des services au consommateur, notamment ceux destinés aux pauvres qui n'ont que peu d'alternatives. Par ailleurs, la corruption fausse le système d'incitations en introduisant des distorsions dans le système de promotion sociale. À ce titre, la lutte contre la corruption se présente comme un défi majeur que le pays est décidé à relever.

### ***Programme 3.3 : Renforcer les capacités de l'institution judiciaire***

Dans le pays, la justice rencontre d'énormes problèmes structurels et fonctionnels qui affectent sa bonne marche et l'empêchent de jouer son rôle de défenseur des droits et des libertés, en particulier pour les populations vulnérables. L'accès de ces dernières à la justice est limité par son éloignement du justiciable, le coût élevé du procès, les carences dans l'assistance judiciaire et l'ignorance du droit. Cette situation conduit certaines personnes et certaines communautés à des règlements parallèles qui ne garantissent pas nécessairement la paix sociale et le respect des principes du droit contenus dans la loi.

Les sources de droit comorien ont donné naissance à un système juridique au sein duquel se superpose le droit musulman, les textes de loi votés par le législateur comorien et le droit coutumier. Il serait judicieux de préconiser leurs conformités avec les dispositions stipulées dans les pactes, traités et conventions régionaux et internationaux ratifiés par les Comores à l'instar de ce qui a déjà été fait pour la mise en œuvre de la convention sur les droits de l'enfant et l'harmonisation du droit des affaires avec les textes de l'OHADA.

Les activités envisagées permettront de finaliser l'architecture du système judiciaire en prenant les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre les lois approuvées mais qui n'ont pas été

encore mises en vigueur, comme par exemple l'établissement de la Cour suprême, de former et de spécialiser les juges, de renforcer les capacités de toute la chaîne judiciaire (avocat, greffier, officier de police judiciaire...), de promouvoir et disséminer le droit commercial de l'OHADA et de ratifier les conventions internationales. Des instances de conciliation et d'arbitrage sont prévues afin d'accélérer les procédures et de désengorger les tribunaux. Un effort sera aussi fait pour améliorer les conditions carcérales.

***Programme 3.4 : Lutter contre le terrorisme, la criminalité transnationale et renforcer la sécurité civile***

La sécurité des biens et des personnes et la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale constituent des enjeux globaux et incontournables pour tous les pays. En effet, les événements du 11 septembre 2001 ont altéré la perspective globale de paix et de sécurité. La résolution 1373 du Conseil de sécurité (28 sept 2001) note le lien entre le terrorisme international et le crime organisé, armes et trafic de drogues, blanchiment d'argent et contrebande de matériaux dangereux. La résolution 1373 est contraignante pour tous les États et a de profondes implications pour le système juridique, le contrôle des flux financiers et l'administration de la justice. Bien que les Comores soient un pays relativement sécuritaire, on dénote une augmentation de la criminalité et un besoin de renforcer la sécurité du territoire.

L'Union des Comores, comme plusieurs pays, est vulnérable à de possibles activités terroristes sur son territoire. Par sa nature géographique (avec une zone maritime exclusive de 240 000 km<sup>2</sup>) et ses faibles capacités technologiques, le pays est exposé à divers problèmes liés à la sécurité.

Il est prévu notamment d'équiper les aéroports (scanner pour les marchandises) et de doter les services de douane et de police de deux vedettes et d'équipement de communication pour assurer la sécurité de ses eaux territoriales.

**4.3.4 AXE STRATEGIQUE IV : AMELIORER L'ETAT SANITAIRE DE LA POPULATION**

La santé est une dimension essentielle du bien-être d'une population et un déterminant de la productivité du travail. Les mauvaises conditions sanitaires des pauvres résultent de la relation complexe entre la santé et la pauvreté. La pauvreté est perçue dans le secteur de la santé à travers: (i) le faible accès aux services et à des soins de santé de qualité; (ii) le manque d'infrastructures sanitaires, d'hygiène et d'assainissement; et (iii) la recrudescence de la malnutrition et d'une alimentation de mauvaise qualité. Non seulement la pauvreté mène à une mauvaise santé faute de soins adéquats, mais un mauvais état de santé contribue à entretenir la pauvreté.

La tenue des États Généraux de la santé en 2001, a fait le point sur la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) et de la réforme du système de santé. Des résolutions ont été prises pour élaborer une politique nationale tenant compte de la nouvelle configuration politico-administrative de l'Union des Comores ainsi que des problèmes prioritaires de santé publique qui se posent au niveau du pays. Cette politique a été adoptée le 8 avril 2005. L'OMS apporte son concours à l'administration de la santé pour procéder à la réactualisation du PNDS.

Quatre programmes prioritaires ont été identifiés pour mettre en œuvre l'axe 4. Il s'agit de :

- Programme 4.1 : Lutte contre le paludisme et les maladies prioritaires ;
- Programme 4.2 : Développement intégré de la santé sexuelle et génésique ;
- Programme 4.3 : Lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles ;
- Programme 4.4: Renforcement de l'efficacité et de l'efficience du système de santé dans toutes ses composantes ;

#### ***Programme 4.1. Lutte contre le paludisme et les maladies prioritaires***

Le paludisme demeure l'un des problèmes de santé publique les plus importants du pays. Malgré les résultats encourageants enregistrés ces trois dernières années, cette affection reste le principal motif de consultation et d'hospitalisation dans les structures médicales et contribue à maintenir des taux d'absentéisme élevés dans les écoles et les lieux de travail. Tous les âges sont touchés par cette affection, mais les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes constituent les deux groupes les plus vulnérables. La prévalence du paludisme est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain, à cause notamment de la moindre utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide dans les campagnes. D'autres maladies comme la tuberculose, la lèpre, le tétanos néonatal, la filariose et la poliomyélite affectent la population, notamment les pauvres.

**Le paludisme.** À l'instar des pays d'endémie palustre de la région africaine, le Gouvernement comorien a inscrit parmi ses priorités sanitaires la lutte contre le Paludisme. Ceci s'est traduit par l'adhésion du pays à l'initiative « Faire Reculer le Paludisme ». Cet engagement à l'Initiative RBM a conduit le pays à l'élaboration du premier plan stratégique de lutte contre le Paludisme 2001-2006, puis au nouveau plan révisé 2007 - 2012. Ce plan a pris en compte les Objectifs de la Déclaration d'Abuja ainsi que ceux des OMD.

Ce plan vise à réduire la prévalence, la mortalité et la morbidité liées au paludisme d'au moins 50 % d'ici 2012. Les principales actions sont la prévention par l'utilisation à large échelle des moustiquaires imprégnées d'insecticides longue durée (MIILD), l'utilisation ciblée des pulvérisations intra domiciliaires (PID) d'insecticide, le Traitement Préventif Intermittent (TPI) des femmes enceintes, le traitement des cas de paludisme par les Combinaisons Thérapeutiques à base d'Artémisinine (ACT) et la promotion de la lutte anti larvaire par des poissons larvivores.

**Développement des programmes nationaux de lutte contre les maladies non transmissibles.** La dégradation des conditions d'hygiène et d'assainissement, l'insuffisance du système national de surveillance épidémiologique caractérisée par l'absence d'un laboratoire national de santé et l'absence de services d'inspection et de contrôle sanitaire exposent aussi le pays aux flambées de maladies à transmission vectorielle telles que les arboviroses et la fièvre jaune.

D'autres maladies comme la tuberculose, la lèpre, le tétanos néonatal, la filariose et la poliomyélite affectent la population, notamment les pauvres. Des programmes sont en cours pour lutter

contre ces maladies ou pour les éliminer ou les éradiquer. Ces programmes seront soutenus et renforcés en vue de cibler de manière plus spécifique les pauvres. Des actions comme (i) le dépistage précoce et le traitement de la lèpre et de la tuberculose seront renforcés ; (ii) il va de même pour la campagne de traitement préventif de masse de la filariose lymphatique et (iii) du programme élargi de vaccination pour la prévention de la poliomyélite, du tétanos et des autres maladies contrôlables par la vaccination ; (iv) les services de surveillance et d'alerte des épidémies seront renforcés. Par ailleurs, il est prévu l'adoption de mesures spécifiques pour les cas aigus de malnutrition.

Les maladies non transmissibles, notamment le diabète sucré, les maladies cardiovasculaires, l'hypertension artérielle, les cancers, la cécité et les psychoses mentales préoccupent les professionnels de la santé à cause des décès de plus en plus fréquents dus à ces maladies. Les données sur ces maladies sont quasi inexistantes. Par conséquent, il s'avère urgent d'entreprendre des investigations pour évaluer leur prévalence au niveau de la communauté et de développer des programmes appropriés. Des mesures seront prises pour assurer la prise en charge des maladies non-transmissibles.

#### ***Programme 4.2 : Développement intégré de la santé sexuelle et génésique***

Les populations défavorisées du milieu rural, en particulier, n'ont pas accès à des services de SR/PF de qualité, ce qui explique en partie les forts taux de fécondité (5,1 enfants par femme) et de mortalité maternelle (381 pour 100 000 naissances vivantes) et infanto-juvénile enregistrés (74 pour 1 000).

La faible disponibilité de services de SR/PF s'explique, entre autres, par la faible opérationnalité des structures périphériques, liée à l'insuffisance de personnel qualifié (on y retrouve presque exclusivement des infirmiers de l'assistance médicale), à la vétusté des bâtiments et à l'insuffisance de matériel adéquat. Par conséquent, les populations sont contraintes de se rendre dans les structures de santé plus éloignées qui ne disposent, elles non plus, de services de qualité répondant aux besoins de ces populations. Ce qui implique des frais supplémentaires limitant l'accessibilité des pauvres aux soins de santé.

Outre les insuffisances du côté de l'offre, le faible taux d'utilisation des services de SR/PF s'explique par le manque d'intérêt que manifestent les ménages ruraux et défavorisés pour ces services. Ceux-ci ne sont pas en général convaincus de l'importance de ces services, d'autant que leur coût représente un obstacle majeur pour des femmes à faible revenu et aux grossesses répétées. Pour répondre à cette situation, l'option retenue par le Gouvernement est axée sur l'amélioration des services de santé reproductive dans les formations sanitaires périphériques. La formation du personnel sera renforcée ainsi que les dotations en équipements et en consommables. Les services seront dotés de moyens de transport pour les urgences obstétricales. Il est aussi prévu la réhabilitation de 49 postes de santé et de 15 centres de santé de district. Des actions relevant de la communication sociale seront sous-contractées avec les radios rurales et les ONG pour sensibiliser la population, notamment les plus jeunes.

#### ***Programme 4.3 : Lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles***

Le taux de prévalence de l'infection à VIH est encore faible dans le pays. Toutefois, le risque d'une explosion est possible en raison de la pauvreté en tant que facteur contribuant au SIDA, du faible taux d'utilisation des préservatifs, de la montée croissante d'une prostitution surtout clandestine, de la multiplication des échanges avec des pays fortement touchés par la pandémie, d'un retour massif d'une diaspora comorienne très jeune ainsi que la prévalence élevée des IST. De plus, la faible connaissance des modes de transmission du VIH et des méthodes préventives appropriées rend la population très vulnérable à ce fléau.

Même si le taux séroprévalence est estimé à 0,09 en 1999 et à 0,025 % en 2003 avec confirmation d'une prédominance chez le sexe féminin et chez les adultes de 15 à 49 ans (0,13 %), une explosion est possible et doit être prévenue dès maintenant.

Les facteurs de nature à favoriser l'extension de l'épidémie sont présents. Il s'agit en particulier de : (i) la prévalence élevée des infections sexuellement transmissibles ; (ii) un niveau faible de connaissance sur les modes de transmission et de prévention du VIH dans la population générale ; (iii) une faible utilisation du préservatif lors des rapports sexuelles occasionnels ; et (iv) des attitudes discriminatoires à l'égard des personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Ce programme vise à maîtriser la propagation du VIH/SIDA et à réduire l'incidence des IST. Pour atteindre ces résultats, les mesures envisagées sont : la construction de deux nouveaux centres de dépistage; la construction et l'équipement d'un Centre National de transfusion sanguine; la sensibilisation des populations, en particulier des jeunes et des personnes à risque, et la distribution des préservatifs. En outre, les dispensaires seront approvisionnés en médicaments Anti-Rétro-Viraux et le personnel recevra des formations appropriées. Des actions de communication sociale seront lancées dans les écoles pour sensibiliser les jeunes et les organiser en groupe de soutien mutuel. Finalement, il est prévu de réaliser une enquête nationale pour évaluer l'évolution de la propagation de la pandémie.

#### ***Programme 4.4 : Renforcement de l'efficacité et de l'efficience du système de santé dans toutes ses composantes***

La gestion des soins de santé affecte directement la qualité des services de soins des structures de santé en général. Elle a un impact sur l'accessibilité de soins, la maîtrise des dépenses de santé par une utilisation plus efficace des ressources financières, humaines et matérielles disponibles. Conscient de ce pilier du DSCR, la Politique Nationale de Santé (PNS) de février 2005 prévoyait sept points d'opérationnalisation. Ces points sont toujours valables car très peu de progrès ont eu lieu entre 2005 et aujourd'hui. Les actions décrites ci-dessous seront engagées dans le cadre de la présente SCRP :

- l'engagement politique de l'État en vue d'augmenter la part du budget de la santé dans le budget national à la hauteur de 15 % ;
- l'utilisation de la technique de la « participation simulée » qui consiste à négocier avec les communautés pour que chacun prenne conscience de l'intérêt à participer à la gestion et au financement des services de santé. Il faut considérer les usagers des structures de santé comme des vrais partenaires ;

- l'égalité et l'équité dans les structures de santé, d'où une meilleure administration plus efficace et plus efficiente, un exercice plus rigoureux des responsabilités envers les populations et des services plus performants et une meilleure qualité de soins.
- des actions de formation des cadres de santé, la révision du plan de développement des ressources humaines et la mise en place d'un système informatisé seront entrepris pour améliorer l'efficacité des services de santé;
- la création et la gestion d'un environnement favorable à la santé: accès à l'eau potable et à l'assainissement, la salubrité et la sécurité de l'environnement, des régimes alimentaires appropriés et des modes de vie favorables à la santé ;
- l'approche contractuelle entre les intervenants de la santé, sans le désengagement de l'État pour financer la santé ;
- la diversification des modes de financement de la santé, notamment par : (i) le renforcement du système de mutuelle ; (ii) la création d'un système d'assurance maladie qui concernerait dans un premier temps les sociétés d'État, les grandes sociétés privées et les fonctionnaires de l'État (Les systèmes devrait être améliorés puisque certaines de ces sociétés (SNPT, MAMWE, etc.) prennent déjà partiellement en charge les soins de santé de leurs employés) ; et (iii) la mise en place progressive d'une assurance dans les communautés qui s'appuierait sur les réseaux de Mutuelles de Crédit (MECK) dans les Centres Urbains et des Caisses d'Épargne dans les villages (SANDUK).

#### **4.3.5 AXE STRATEGIQUE V : DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN VUE D'AMELIORER LE CAPITAL HUMAIN**

La pauvreté n'est pas seulement due à la faiblesse des revenus. Elle est également le résultat d'un manque d'accès aux différentes formes de capital, en particulier de capital humain. Le secteur éducatif a un rôle stratégique à jouer dans cette perspective car il est le mécanisme privilégié de transmission des valeurs sociales et de développement des compétences qui permettront aux individus de trouver les moyens et la motivation de construire un pays où il fait bon vivre.

La formation des ressources humaines est essentielle au développement économique car, dans une économie de marché de plus en plus intégrée, la compétitivité des entreprises et l'attrait du pays pour les investisseurs étrangers potentiels dépendent en bonne partie de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée en quantité suffisante dans les domaines appropriés. En particulier, il y a une forte demande insatisfaite pour des diplômés de l'enseignement technique et professionnel.

Le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'est doté en 2005 d'un Plan Directeur de l'Éducation et de la Formation qui couvre une période de cinq ans : 2005 – 2009. Ce plan s'est inspiré notamment du Plan National de l'Éducation pour Tous et du DRSP-Intérimaire. La part des dépenses en éducation dans les dépenses totales de l'État est passée de 19,6 % en 2004 à 39 % en 2007 selon le rapport 2008 de l'ODEROI. Une part importante du budget de l'Etat est donc consacrée à l'éducation, considérée comme un secteur hautement prioritaire. Les dépenses publiques totales d'éducation représentent 3,1 % du PIB en 2004. Cela reste insuffisant par rapport à l'objectif de 6 % du PIB recommandé au niveau

international. En outre, les retards de plusieurs mois dans le paiement des salaires minent le moral des enseignants.

En dépit de certains progrès réalisés pendant les dix dernières le système éducatif comorien présente encore des lacunes graves. Ces déficiences et les raisons qui les sous-tendent avaient été analysées et reconnues dans la SCRP intérimaire. Ces analyses sont toujours valables. Dans le cadre de la SCRP 2010-2014, il conviendra de revoir les allocations budgétaires et les affectations de personnel vers les secteurs les plus prioritaires. Il faudra aussi augmenter la qualité et l'efficacité de l'éducation, ce qui impliquera de compléter et d'améliorer la formation du corps enseignant, un dispositif de suivi des professeurs et l'élimination progressive de la double vacation. De plus, l'enseignement technique et la formation professionnelle reste un des sous-secteurs les moins fréquentés faute de structures d'accueil suffisante. Il bénéficie de très peu d'investissements, malgré son importance indéniable dans le développement économique du pays, son rôle évident pour l'insertion des jeunes dans le marché du travail et la réduction du chômage et de la pauvreté. Ce secteur fera l'objet d'une attention particulière de même que l'enseignement supérieur pour permettre de former des professionnels et des cadres susceptibles de répondre aux besoins du marché du travail.

Quatre programmes prioritaires ont été retenus dans le cadre de l'axe 5. Il s'agit de :

- Programme (5.1) : Développement de l'éducation, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en adéquation avec le marché de l'emploi
- Programme (5.2) : Amélioration de l'accès et la qualité de l'éducation de base (préscolaire et élémentaires) et secondaire
- Programme (5.3) : Développement des ressources humaines compétentes et de l'approche sectorielle (Swap) en Education
- Programme (5.4) : Promotion de l'Alphabétisation et des activités sportives et de culturelles

***Programme 5.1: Développement de l'éducation, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en adéquation avec le marché de l'emploi***

Dans la perspective de la lutte contre la pauvreté l'enseignement technique et la formation professionnelle constituent un outil majeur pour contribuer au développement du capital humain. La formation des ressources humaines, et surtout d'une main d'œuvre qualifiée et compétente, est essentielle au développement durable du pays, et donc pour la croissance économique. Elle permet d'une part, aux bénéficiaires de disposer d'un métier permettant d'améliorer les conditions de vie de leurs ménages et, d'autre part, dans un contexte de mondialisation où la compétitivité des entreprises devient de plus en plus grande, elle favorise l'attrait d'investisseurs étrangers potentiels qui exigent entre autres l'existence d'une main-d'œuvre qualifiée en quantité suffisante.

Il convient de promouvoir l'enseignement technique au niveau du premier cycle du secondaire et de développer un programme volontariste de formation professionnelle en faveur des jeunes déscolarisés et non scolarisés et des adultes qui constituent une proportion importante de la population active, pour leur permettre de mieux s'insérer dans la vie socioprofessionnelle du pays.

En matière de formation technique et professionnelle, la priorité consistera à réorganiser le sous-secteur, à réhabiliter les écoles existantes, à en construire des nouvelles et à les équiper en matériels adéquats, à diversifier l'offre de formation et à former les formateurs. Cette option doit nécessairement tenir compte des besoins de développement du pays.

Dans le contexte de réconciliation nationale, l'Université est un instrument incontournable de la cohésion sociale et de la consolidation de l'unité nationale. Dans ce sens, elle est appelée à jouer un rôle fondamental dans le renforcement de l'identité nationale et la promotion d'un nouvel esprit citoyen. À cet effet, l'université doit disposer d'un environnement approprié et attrayant, et des capacités d'accueil suffisantes pour satisfaire la demande de formation des cadres intermédiaires et supérieurs dans les domaines jugés prioritaires pour le développement du pays.

Elle doit également diversifier son offre de formation suivant le double objectif de satisfaire les aspirations des jeunes répondant à leur demande de formation tout en tenant compte des enjeux édictés par la mondialisation.

***Programme 5.2: Amélioration de l'accès et la qualité de l'éducation de base (préscolaire et élémentaires) et secondaire***

L'éducation préscolaire n'existe pas dans le système éducatif formel comorien. La prise en charge de la protection et de l'éducation de la petite enfance sont assurées par l'école coranique (institution séculaire fortement ancrée dans le pays et présente dans toutes les localités) et depuis peu, par l'école maternelle de type occidental implantée principalement dans les centres urbains, mais qui accueille une infime partie des enfants de la tranche d'âge de 3 à 5 ans. Pourtant, les études tendent à confirmer qu'une éducation satisfaisante de la petite enfance, tant au sein de la famille que dans le cadre de programmes plus structurés, ont un impact positif sur le développement et les capacités d'apprentissage des enfants. Ce programme vise à renforcer les capacités d'accueil et d'encadrement des enfants.

Dans la perspective d'atteindre une éducation de qualité pour tous à l'horizon 2015, le gouvernement se doit de réhabiliter, construire et équiper des salles de classe, réactualiser les programmes et les méthodes d'enseignement en renforçant les disciplines scientifiques, renforcer les langues d'enseignements notamment le français, assurer la formation initiale et continue des inspecteurs pédagogiques et des enseignants aussi bien du niveau élémentaire que secondaire, renforcer les capacités des institutions de formation, faciliter la disponibilité et l'accessibilité des manuels scolaires aux élèves et des matériels pédagogiques et didactiques aux enseignants, pour garantir l'efficacité de l'apprentissage et améliorer la performance du système éducatif. Des mesures d'accompagnement, d'accréditation et de contrôle doivent permettre de construire un partenariat solide et constructif entre le public et le privé. Ce programme a pour objectif d'améliorer l'offre et la qualité de la formation académique aux niveaux des cycles primaire et secondaire.

***Programme 5.3: Développement des ressources humaines compétentes et de la Swap en Éducation***

Renforcer les capacités des cadres intervenants dans le secteur de l'éducation en matière de planification, de gestion et de suivi-évaluation se traduira par une utilisation plus efficace des ressources allouées au secteur. Actuellement, la faible performance du secteur s'explique en partie par un manque de capacité dans les unités administratives et les structures de suivi et de coordination. Il importe de veiller à une meilleure formation des enseignants, tout cycle confondu, à commencer par la formation des formateurs.

Un autre facteur handicapant est l'absence de moyens de fonctionnement et l'irrégularité des paiements des salaires des enseignants, d'où des grèves fréquentes des enseignants. Le renforcement institutionnel du secteur éducatif devra s'insérer dans le cadre plus large de la réforme budgétaire et d'une amélioration de la gestion des finances publiques.

#### ***Programme 5.4: Promotion de l'Alphabétisation et des activités sportives et de culturelles***

L'analphabétisme constitue un des principaux obstacles au développement social et économique du pays. L'analphabétisme représente un défi majeur à relever dans la perspective d'atteindre l'éducation pour tous à l'horizon 2015 et pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. Jusqu'ici, les Comores ne disposaient pas d'une politique d'éducation des jeunes non scolarisés ou en situation de retour à l'analphabétisme. Les femmes, en particulier, sont les plus touchées par l'analphabétisme.

Le taux cumulé d'analphabètes reste encore très élevé aux Comores. Il est estimé à 40,9 % selon l'enquête MICS 2000 et concerne particulièrement des populations économiquement productives. Cette situation constitue à la fois un frein à la croissance économique et un facteur de vulnérabilité et de paupérisation. Une action conséquente doit être entreprise dans le cadre de la lutte contre la pauvreté pour permettre à cette importante tranche de la population active d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie et de participer efficacement à l'effort commun de reconstruction de l'économie nationale et ainsi d'améliorer, individuellement et collectivement, leurs conditions de vie.

#### **4.3.6 AXE STRATEGIQUE VI : PROMOUVOIR LA DURABILITE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA SURETE CIVILE**

Les contraintes qui affectent les Comores sont similaires à celles qui ont été identifiées pour les PEID par l'Agenda 21 et le programme d'action de la Barbade : fragilité écologique et économique ; forte vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, faible capacité de réponse et de gestion, ainsi que l'étranglement de la base des ressources et les coûts élevés de l'énergie. La politique nationale et le plan d'action environnementale, qui constituent les documents de référence, ont révélé des tendances et menaces environnementales lourdes et préoccupantes. Celles-ci concernent la dégradation des terres et la déforestation, l'absence ou la mauvaise gestion des ressources naturelles, la détérioration de l'environnement et le manque d'outils de gestion adaptés des milieux urbains et des zones côtières ainsi que l'absence de politiques intégrées prenant en compte la dimension transversale de l'environnement.

Le cadre politique, économique, juridique et réglementaire n'est pas approprié au contexte actuel et nécessite d'être révisé ou complété en tenant compte de l'autonomie accordée aux îles : (i) le cadre organique promulgué ne définit pas le partage entre l'Union et les îles des compétences relatives à la gestion et la protection de l'environnement, (ii) de nombreux textes d'application de la Loi Cadre relative à l'Environnement n'ont jamais été élaborés, (iii) le cadre juridique national n'a pas été révisé pour constituer un cadre habilitant de mise en œuvre des conventions ratifiées par le pays, (iv) il n'y a pas d'institution en charge de l'élaboration, de la révision et de l'harmonisation des textes juridiques relevant de différents secteurs ; (v) Il existe une inadéquation entre les ressources humaines prévues dans les cadres organiques et les besoins pour remplir les missions dévolues aux institutions. Les moyens financiers propres prévus pour équiper et faire fonctionner les directions sont quasi-inexistants. En conséquence, ces institutions ne sont pas en mesure de remplir les missions qui leur sont dévolues notamment la planification, la coordination, l'animation, l'encadrement et la sensibilisation. Six programmes prioritaires ont été identifiés pour relever ces défis.

- Programme 6.1: Conservation de la biodiversité et partage équitable des avantages qui en découlent
- Programme 6.2: Conservation et valorisation de l'agro biodiversité
- Programme 6.3: Adaptation au changement climatique
- Programme 6.4 : Eco assainissement des finances publiques
- Programme 6.5: Développement des capacités de gestion et de coordination multisectorielle de l'environnement
- Programme 6.6. Mise en place des mécanismes de prévention et de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles et climatiques

##### ***Programme 6.1: Conservation de la biodiversité et partage équitable des avantages qui en découlent***

Aux Comores, la quasi-totalité des activités de subsistance de la population sont basées sur l'exploitation directe des ressources naturelles. Ces dernières constituent ainsi la principale source de revenu pour les catégories de la population, les plus touchées par le drame de la pauvreté humaine et monétaire. Or, ces ressources et les écosystèmes associés sont menacés par des

activités d'exploitation non contrôlée, au risque de compromettre de façon irréversible, ce potentiel économique essentiel. L'enjeu correspondant à cette préoccupation est que la conservation de la biodiversité contribue au développement socio économique durable du pays ; en particulier les communautés locales, constituant la majorité de la population et qui dépendent des ressources naturelles pour leur survie.

L'exploitation durable et la valorisation des ressources naturelles sont incontestablement des leviers essentiels pour renverser les tendances actuelles, marquées par une paupérisation et une marginalisation croissantes des populations et améliorer ainsi leurs conditions de vie. L'outil adéquat et envisagé à ce niveau est la création et l'opérationnalisation d'un réseau d'aires protégées, cogéré avec les communautés villageoises. Au-delà des dimensions de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles des zones à protéger, ces dernières ont aussi comme vocation principale de servir d'outils d'attrait et de rayonnement de la vocation éco touristique exceptionnelle et latente que les Comores n'ont toujours pas su valoriser et de tirer tous les bénéfices que le pays peut escompter pour contribuer au développement économique et à son progrès social.

### ***Programme 6.2: Conservation et valorisation de l'agro biodiversité***

Il existe aux Comores un type d'agroforesterie traditionnelle qui comporte de nombreux avantages en termes de conservation du milieu (sol, eau, habitat pour les espèces de faune et de flore), de même qu'en termes de production (alimentaire, bois d'œuvre et énergie). Ce système de culture ancestrale aux Comores est très stable et permet une couverture permanente du sol, réduisant l'érosion, favorisant l'alimentation des eaux de surface, et permettant une excellente valorisation de l'espace au niveau de la parcelle par l'étalement des cycles de production. On retrouve plusieurs types de systèmes agro forestiers traditionnels en fonction des conditions écologiques des sites, de leur exposition, des sols et de leur drainage.

La spécificité des produits comoriens repose d'une part sur les méthodes de production traditionnelles qui répondent aux exigences de la culture agrobiologique et, d'autre part, à la présence de variétés endémiques aux Comores ou devenues rares à l'échelle régionale. Les caractéristiques génotypiques des variétés présentes aux Comores ont été conservées, notamment en raison de la reproduction végétative pratiquée pour la vanille et de l'absence de programmes d'introduction de nouvelles des variétés pour ces espèces. La conservation et l'utilisation durable des espèces et variétés cultivées aux Comores présente ainsi des bénéfices importants à l'échelle régionale et mondiale, en assurant la conservation d'un matériel génotypique unique au pays ou à la sous-région et la préservation d'un potentiel adaptatif de ces cultures de rente à l'échelle régionale.

L'amélioration de la productivité de ce système et sa stabilisation devraient permettre de limiter la déforestation et l'extension des terres cultivées au détriment des forêts naturelles, contribuant ainsi à la fois à la conservation de l'agro biodiversité et à celle de la diversité biologique des écosystèmes forestiers.

L'enjeu à ce niveau est donc de conserver et de valoriser les variétés et les espèces d'importance agricole et les systèmes agro forestiers traditionnels particuliers aux Comores ainsi que d'en promouvoir l'exploitation.

### ***Programme 6.3: Adaptation au changement climatique***

Comme la plupart des milieux tropicaux fragiles, les îles Comores sont très vulnérables et sensibles aux changements climatiques. Les effets aujourd'hui connus des changements climatiques sur les écosystèmes et donc les ressources productives, les espèces végétales et animales, et sur le milieu marin sont des éléments de grande préoccupation pour un petit pays insulaire comme les Comores. Au-delà des catastrophes naturelles, les changements climatiques sont susceptibles d'entraîner des changements irréversibles dans les modes de vie et de production des populations, et de compromettre les conditions de vie déjà précaires de nombreuses communautés.

Les effets liés aux changements climatiques portent sur les pertes accélérées des bandes de terres côtières, la diminution de la production agricole et halieutique, la contamination des nappes aquifères côtières par l'eau de mer et le déplacement de plus 10 % de la population côtière. À l'instar des PEID<sup>4</sup>, les Comores souscrivent aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et adhèrent aussi au principe d'anticiper les phénomènes liés aux changements climatiques et de s'y préparer. Diversification des sources d'énergie pour tendre vers l'autonomie énergétique et limiter le déboisement des forêts naturelles, en développant des projets pilotes à partir d'autres sources d'énergie, dont l'énergie éolienne, le solaire, l'hydroélectricité et des parcelles de reboisement communautaire pour le bois de chauffe.

Les changements climatiques auront donc des impacts importants sur la santé, la sécurité alimentaire, l'activité économique, les ressources en eau et l'infrastructure physique. Ces impacts sont de nature à provoquer des bouleversements dans cet archipel dont l'économie et la vie sont largement tributaires de l'agriculture, du tourisme, de la pêche et dont les populations vivent majoritairement sur le littoral. La dérive climatique risque d'anéantir, en particulier, les efforts de développement engagés et les stratégies spécifiques pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Ainsi, les changements climatiques ajoutent-ils de nouvelles difficultés dans la progression vers le développement durable. Le nouveau défi consiste aujourd'hui à faire face aux impacts actuels et futurs des changements climatiques et à prendre la mesure nécessaire pour atténuer les impacts

---

<sup>4</sup> PEID : Petits Etats Insulaires en Développement

### ***Programme 6.4 : Eco assainissement des finances publiques***

L'intégration de la dimension écologique dans la sphère des finances publiques et dans le financement de l'activité économique est une démarche tout à fait nouvelle aux Comores. Le système fiscal comorien n'a pas intégré les préoccupations classiques de lutte contre la pollution et de préservation des ressources naturelles et des écosystèmes. Il en est de même pour les mesures incitatives destinées à promouvoir les activités positives pour l'environnement. Le code de marché public quant à lui, n'exige pas l'intégration des clauses environnementales dans les appels d'offre publique. Le décret instituant les études d'impacts ne s'est pas traduit par une application concrète, en raison de l'absence des dispositions pratiques de mise en œuvre et d'une méconnaissance totale des dispositions législatives s'y rapportant.

Le réseau des IFD en gestation aux Comores ne s'est pas donné, tout au moins en pratique, la vocation de porter les enjeux que sous-tend la finance éthique, hormis la dimension institution de crédit de proximité. Le fonctionnement et les conditions d'octroi des crédits diffèrent de peu, à ceux des institutions financières classiques. À date, il n'existe pas de mécanismes institutionnels de garantie solidaires et des structures associatives de nature à soutenir et à rendre pérennes les crédits écologiquement et socialement responsables. Deux initiatives sont actuellement expérimentées par le projet AMIE<sup>5</sup> en instaurant un système de garantie solidaire à travers des associations féminines dans le cadre de prêts spécifiques pour les femmes défavorisées, et par la MECK<sup>6</sup> Moroni en octroyant des prêts solidaires dans le domaine de l'agriculture en partenariat avec le SNAC<sup>7</sup>. Le concept de finance éthique et les outils d'application correspondants dont le crédit et l'investissement socialement et écologiquement responsables constituent un champ nouveau pour les acteurs locaux.

Une étude réalisée par l'UICN avec l'appui du PNUD a conclu sur la pertinence de mettre en place un fonds fiduciaire pour la conservation de la biodiversité. Le développement d'un tel outil financier impliquera la mise en place des mécanismes de financements alternatifs et innovateurs, y compris les mécanismes de conversion de la dette extérieure au travers la conversion de la dette nature. L'enjeu à ce niveau porte sur l'intégration effective des critères des durabilités dans les instruments de gestion des finances publiques et le développement des mécanismes de financement qui prennent en considération l'impératif de préserver le patrimoine naturel et l'équité sociale.

### ***Programme 6.5: Développement des capacités de gestion et de coordination multisectorielle de l'environnement***

L'ensemble de ces dispositifs reconnaît que le développement durable des Comores est largement tributaire de la capacité du gouvernement et de la population à assurer une gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes. Or le manque de capacité constaté à tous les niveaux hypothèque la mise en œuvre effective des politiques et instruments de planification et de gestion environnementale.

---

<sup>5</sup> AMIE : Appui à la Micro et Petite Entreprise

<sup>6</sup> MECK : Mutuelle d'Epargne et de Crédit ya Komor

<sup>7</sup> SNAC : Syndicat National des Agriculteurs Comoriens

Eu égard à ce qui précède, le renforcement au niveau systémique, institutionnel des structures de gestion de l'environnement aux niveaux national et insulaires est à considérer comme prioritaire. Il est aussi pertinent d'établir une planification régionale du développement durable pour mieux cadrer les actions qui sont identifiées sous chaque composante. Cette démarche est d'autant plus pertinente au regard du contexte actuel où le pays se dote d'un nouveau cadre institutionnel et administratif.

L'enjeu porté par cette action consiste à doter le pays d'outils de connaissance et de gestion de l'environnement, et à mettre en place un cadre législatif et réglementaire, des institutions et des services publics efficaces. Il est aussi question de former des spécialistes, d'informer et de sensibiliser la population afin de faciliter leur participation à la gestion environnementale. La réalisation des objectifs décrits à ce niveau implique de développer les capacités nationales et locales à intégrer l'environnement dans les plans et programmes de développement et sa gestion transversale.

***Programme 6.6. Mise en place des mécanismes de prévention et de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles et climatiques***

Les risques naturels majeurs auxquels les Comores sont habituellement exposés sont les cyclones tropicaux, les inondations, les raz de marées et pour la Grande Comore l'éruption du volcan le Karthala et les autres risques inhérents à la présence d'un volcan en activité.

S'agissant des changements climatiques, le rapport national établit que les populations de la zone côtière sont très exposées à des événements exceptionnels tels que des cyclones et vents violents qui pourraient prendre la forme de raz-de-marée. Des précipitations abondantes pourraient occasionner des glissements de terrain et des éboulements de talus. Des infrastructures stratégiques pourraient être détruites et les communications intra et inter îles devenir difficiles.

Ici, le principal enjeu porte sur la maîtrise et la prévention des risques et des catastrophes naturelles et climatiques. Les préoccupations qui y sous-tendent sont articulées autour des dispositifs de préparation, de réponse et de gestion des risques des désastres.

**CHAPITRE V**

**ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE  
ET CADRAGE MACROÉCONOMIQUE 2010 – 2014**

## **5.0 INTRODUCTION**

Les politiques économiques du gouvernement ont des impacts importants sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Elles affectent, soit directement, soit indirectement, les conditions dans lesquelles s'opèrent les choix des entreprises et des ménages en termes d'allocations de ressources, de création de valeur ajoutée et de distribution des revenus dans les activités de production, de transformation, de commercialisation et de consommation de biens et de services. Au niveau agrégé, elles affectent les grands équilibres macroéconomiques, le niveau des prix et le taux de croissance de l'économie.

Le gouvernement reconnaît qu'un environnement macroéconomique stable est une condition nécessaire à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Cet environnement affecte directement la performance des entreprises, le pouvoir d'achat des individus et la capacité de l'État à offrir des services publics essentiels, comme une éducation de base accessible et de qualité et des soins de santé primaires pour tous.

Les objectifs macroéconomiques du gouvernement dans le cadre de la SCRP concernent d'une part, le respect des grands équilibres économiques, en particulier le niveau de dépenses de l'État et du déficit public, la balance des paiements et le niveau général des prix, et d'autre part, la création d'un environnement favorable à une croissance économique forte et durable à travers la promotion du secteur privé, notamment les secteurs porteurs que sont le tourisme, l'agriculture, la pêche et l'élevage. Les politiques économiques qui permettront de créer ces conditions concernent les politiques budgétaires et fiscales, la politique commerciale, la politique monétaire et celles touchant les réformes du cadre légal et institutionnel.

CE CHAPITRE PRÉSENTE DANS UN PREMIER TEMPS, L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE AUX COMORES ET LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES À COURT TERME. DANS UN DEUXIÈME TEMPS, UN CADRAGE MACROÉCONOMIQUE ET FINANCIER EST RÉALISÉE SELON TROIS SCÉNARI : : 1) UN SCÉNARIO « SCRP » QUI IMPLIQUE UNE CROISSANCE MODÉRÉE À FORTE, LE RESPECT DES GRANDS ÉQUILIBRES MACROÉCONOMIQUES ET UN ENGAGEMENT FORT DES PTF POUR SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SCRP ; 2) UN SCÉNARIO « OMD » DE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE ACCOMPAGNÉE D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT MAJEUR DES PTF EN VUE D'ATTEINDRE LES OMD EN 2015 ; ET 3) UN SCÉNARIO « FMI » BASÉ SUR LES PRÉVISIONS DU FOND MONÉTAIRE INTERNATIONAL. LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA SCRP REPOSE SUR LE PREMIER SCÉNARIO.

## **5.1 ÉVOLUTION RECENTE DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE AUX COMORES**

Selon les données provisoires du Commissariat Général au Plan, le taux de croissance du PIB réel était de 0,8 % en 2007 et s'établirait aux environs de 0,2 % en 2008, soit les niveaux les plus bas enregistrés au cours dix dernières années. Ce ralentissement de la croissance serait lié notamment à la restriction de l'offre de crédit du secteur bancaire aux entreprises publiques qui s'est traduite d'une part, par la pénurie de certains produits de base tel que le riz et les produits pétroliers et d'autre part, par la crise énergétique qu'a connue le pays au second semestre de 2008 entraînant une paralysie de l'ensemble des secteurs de l'économie.

Dans le domaine des finances publiques, en dépit de l'amélioration des recettes intérieures, notamment fiscales (+9,7 % par rapport à 2007), l'augmentation des dépenses courantes (+22 %) s'est traduite par une dégradation des principaux soldes budgétaires, affichant un déficit du solde budgétaire de base de l'ordre de 3,5 % du PIB en 2008 contre 2,9 % en 2007.

Les tensions de trésorerie se sont traduites par des accumulations d'arriérés de paiements sur les salaires, un accroissement de la dette intérieure, notamment envers les entreprises privées, et le non respect des échéances sur la dette extérieure. Le déficit global hors dons s'est creusé, atteignant plus de 13 % du PIB contre 10 % en 2007, alors que le déficit du solde global affiche une amélioration sensible, représentant -2,5 % du PIB contre -3,2 % en 2007. En valeur nominale, le déficit du solde budgétaire de base est passé de 4,7 milliards FC en 2007 à 6,1 milliards FC en 2008.

Les données provisoires de la DGB indiquent des recettes fiscales qui s'établissent à 18,3 milliards FC en décembre 2008 contre 16,7 milliards FC en décembre 2007. Cette amélioration s'explique notamment, par la forte croissance des recettes douanières qui ont pratiquement doublé sur la période. Les recettes non fiscales ont progressé de 13,6 % pour s'établir à 5,1 milliards FC contre 4,5 milliards FC en 2007 en liaison avec la situation financière difficile enregistrée par les sociétés d'État.

Tableau 5.1 : Recettes budgétaires de l'État

Recettes budgétaires de l'Etat		(en millions FC)		
	2006	2007*	2008*	
<b>Recettes fiscales</b>	<b>17.260</b>	<b>16.678</b>	<b>18.288</b>	
<i>Dont</i> : Impôts sur les revenus et les bénéfices	3.804	4.555	4.159	
TC et assimilées	980	2.592	2.631	
Commerce international	8.533	5.984	9.169	
<b>Recettes non-fiscales</b>	<b>4.296</b>	<b>4.482</b>	<b>5.091</b>	
<i>Dont</i> : Recettes des services	1.678			
<b>Total des recettes</b>	<b>21.556</b>	<b>21.160</b>	<b>23.379</b>	
<i>Sources</i> : Ministère des Finances, FMI				
* Chiffres provisoires				

Les dépenses totales et les prêts nets ont augmenté de 22 %, représentant 26 % du PIB en 2008. Cette évolution serait liée à la fois à l'augmentation des dépenses courantes et à l'augmentation des dépenses en capital consacrées essentiellement à la réhabilitation des routes dans la capitale (+55 %).

Tableau 5.2 : Dépenses budgétaires courantes de l'État

Dépenses budgétaires courantes de l'Etat		(en millions FC)		
	2006	2007	2008*	
Traitements et salaires	13.205	15.392	15.690	
Biens et services	5.568	5.122	8.122	
Transferts	3.392	3.382	2.678	
Intérêts de la dette	1.144	778	1.217	
Autres dépenses courantes	2.457	2.624	2.092	
<b>Total des dépenses</b>	<b>25.766</b>	<b>27.298</b>	<b>29.799</b>	
<i>Sources</i> : Ministère des Finances, FMI				
* Chiffres provisoires				

La situation de la dette publique s'est améliorée sensiblement avec l'apurement des arriérés de la BAD suite à la conférence des bailleurs de fonds organisée à Paris en décembre 2007. Par ailleurs, en

décembre 2008, le gouvernement a signé un programme Post-conflit avec la FMI qui s'est traduit par des décaissements de 1,8 milliard FC (5,5 millions USD), contribuant à la réduction des arriérés intérieurs et consolidant par le fait même la position extérieure de la Banque Centrale. A fin l'année 2008, l'encours de la dette représenterait 68,5 % du PIB contre 65,7 % en 2007. La situation est devenue critique au point que les principaux partenaires au développement des Comores ont dû accepter le report des échéances des principales obligations du gouvernement au titre du service de la dette.

Les prévisions de recettes et de dépenses par principaux postes budgétaires sont indiquées ci-dessous. Les prévisions du budget de l'État pour l'année 2009 affichent 24,4 milliards FC de recettes et 25,9 milliards FC de dépenses, dégagant un déficit budgétaire courant de 1,5 milliard FC. La dette publique est projetée pour l'année 2009 est de 4,4 milliards FC.

Tableau 5.3 : Budget Général de l'État

<b>BUDGET GENERAL</b>		<i>(en millions FC)</i>
		<b>2009</b>
Recettes fiscales		18 145
Recettes non-fiscales		6 239
Recettes exceptionnelles		
Recettes externes		11 426
<b>Total des recettes</b>		<b>29 571</b>
Dépenses courantes		<b>30 069</b>
Rémunération du personnel		17 125
Biens et services		6 308
Transferts		3 512
Intérêts de la dette		758
Dépenses courantes sur financement extérieur		2 366
Dépenses en capital		<b>11 007</b>
Sur financement propre		1 006
Sur financement extérieur		9 465
Financées sur fonds de contrepartie		536
<b>Total des dépenses</b>		<b>41 076</b>
<b>Solde Primaire</b>		<b>3 566</b>
<i>SOURCES : Loi de finances 2009</i>		

La crise énergétique et la restriction de l'accès au crédit bancaire en 2008 ont dominé la situation économique des Comores. Aujourd'hui encore, les délestages continuent à perturber l'activité, repoussant ainsi les signes d'une reprise économique.

Les principaux secteurs productifs, incluant les transports et le commerce, ont également connu une baisse en 2008 en raison de la crise énergétique et financière. Cependant, la bonne tenue de la production agricole destinée au marché local, soutenue par la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires, et la relative embellie du secteur des bâtiments et travaux publics, ont quelque peu atténué l'impact de la crise sur les producteurs agricoles. Le taux de croissance réel du PIB a été inférieur à 1 %, réduite, en effet, par une forte inflation se situant autour de 7 %, inflation gonflée surtout par les coûts élevés du carburant et du transport.

Les principaux produits d'exportation (vanille et girofle) ont connu une forte baisse en raison de la faiblesse continue des cours mondiaux, la force du FC et la faible productivité dans ces filières. Les exportations ont fortement chuté, s'établissant à 2,2 milliards FC contre près de 5 milliards FC en 2007, soit une baisse de plus de 55 %.

Tableau 5.4 : Évolution des exportations des Comores

Evolution des exportations des Comores années 2006 à 2008							
Produits	Quantités (tonnes)			Valeurs (millions FC)			Var (val) 08/07 en %
	2006	2007	2008*	2006	2007	2008*	
Vanille	60	74	35	1 009	1 274	643	- 50
Girofle	1 670	2 722	915	2 054	2 866	679	- 76
Ylang-ylang	40	31	47	913	711	796	+ 12
Autres essences	0,1	0,1	0,1	54	54	19	- 64
Autres produits	687	687	941	60	60	74	+ 23
<b>Total</b>	<b>2 457</b>	<b>3 514</b>	<b>1 939</b>	<b>4 089</b>	<b>4 964</b>	<b>2 212</b>	<b>- 55</b>

*Source : Direction Générale des Douanes*  
\*Chiffres provisoires, estimations BCC

La valeur des importations a augmenté, pour sa part, de 27 % en adéquation avec la hausse des cours du pétrole et des produits alimentaires sur les marchés internationaux, en dépit des pénuries de certains produits, notamment le riz dont les quantités importées ont diminué de moitié.

Les importants transferts de fonds de la diaspora, qui représentent environ 25 % du PIB, ont soutenu l'activité de construction et la consommation des ménages, deux facteurs qui ont entraîné une augmentation des importations, notamment de ciment, de matériaux de construction et de voiture. La facture pétrolière a également augmenté.

Tableau 5.5 : Évolution des importations des Comores

Evolution des importations des Comores 2006 à 2008							
Produits	Quantités (en tonnes)			Valeurs (en millions FC)			Variat (%) (08/07)
	2006	2007	2008*	2006	2007	2008*	
Riz	32 137	38 281	19 404	4 037	5 871	5 114	- 13
Viande, poisson	4 995	5 116	5 808	3 044	3 359	3 799	+ 13
Farine	5 475	5 204	5 452	891	939	1 250	+ 33
Sucre	5 537	4 026	3 646	1 361	950	746	- 21
Produits laitiers	1 958	1 489	1 592	1 154	902	1 155	+ 28
Produits pharmac.	197	204	201	700	549	625	+ 14
Tissus confection	1 162	898	957	703	751	501	- 33
Produits pétroliers	55 132	35 837	36 460	9 888	10 649	12 505	+ 17
Ciment	66 823	41 508	63 529	3 129	2 432	3 264	+ 34
Véhicules	2 169	2 540	3 440	2 944	2 989	9 532	+ 219
Fer, fonte, acier	6 673	3 167	4 957	2 763	1 133	1 856	+ 64
Autres produits	20 697	26 679	68 112	21 681	19 191	22 865	+ 19
<b>Total</b>	<b>202 955</b>	<b>164 949</b>	<b>220 796</b>	<b>45 189</b>	<b>49 716</b>	<b>63 213</b>	<b>+ 27</b>

*Source : Direction générale des douanes,*  
\*Chiffres provisoires, estimations BCC

Selon ces données provisoires disponibles, le déficit commercial s'est établi à 61 milliards FC en 2008 contre 44,8 milliards FC en 2007, atteignant 9,5 % du PIB en 2008 contre 6,7 % de PIB en 2007. Le taux de couverture des importations par les exportations s'est donc fortement dégradé,

passant de 10 % en 2007 à 3,5 % en 2008, en relation directe avec la baisse des exportations et l'augmentation des importations.

Les données sur les déséquilibres du commerce extérieur sont également indicatives de la surévaluation du Franc comorien (FC) par rapport aux devises des pays de la sous-région. Les données de l'EDIC montrent en effet que le FC se serait considérablement apprécié par rapport aux autres devises des pays de l'Océan indien réduisant par le même fait les avantages comparés des Comores dans ses secteurs traditionnels d'exportation.

## **5.2 PERSPECTIVES ECONOMIQUES A COURT TERME**

Pour l'année 2009, les objectifs macroéconomiques du gouvernement sont : (i) un taux de croissance réel du PIB de 0,8 %; (ii) un taux d'inflation moyen de moins de 5 %; (iii) un déficit de la balance des opérations courantes contenu à 8,5 % du PIB; (iv) des investissements équivalents à 12,3 % du PIB; (v) une amélioration du solde budgétaire primaire de 1 % du PIB, traduisant ainsi la nécessaire réduction des dépenses, notamment au niveau de la masse salariale, et enfin; (vi) une légère contraction des créances bancaires nettes sur l'État visant un accroissement soutenu du crédit bancaire au secteur privé.

En ce qui concerne la gestion des finances publiques, le budget 2009 vise principalement la réduction du déficit du solde budgétaire primaire (excluant les dons) à 1,6 % du PIB contre 2,7 % en 2008. Cet ajustement sera obtenu par des économies sur les dépenses de sécurité, la masse salariale et celles liées aux réponses à la crise du secteur énergie. Les recettes publiques attendues et les dépenses totales sont évaluées respectivement à 24,4 milliards de FC, soit 13% du PIB et à 40,5 milliards de FC, soit 21,5 % du PIB. Compte tenu des dons programmes et projets déjà identifiés de 13,8 milliards ou 7,3 % du PIB selon le rapport du FMI, et d'une réduction nette des arriérés de paiement de 2,5 milliards environ, soit 1,3 % du PIB, le déficit budgétaire global base caisse devrait atteindre 2,5 % du PIB en 2009 contre 1,3 % en 2008.

La performance macroéconomique anticipée, les perspectives de croissance et les prévisions en matière de finances publiques pour 2009 ne sont pas à la hauteur des enjeux et des défis auxquels le pays fait face s'il souhaite briser le cercle vicieux de pauvreté dans lequel il se trouve enfermé. En effet, la situation actuelle est caractérisée par un « double gap ». D'une part, un déficit extérieur important qui s'explique par la faiblesse des exportations de biens et services et d'autre part, par un déficit intérieur lié à la faiblesse de l'économie qui réduit les revenus des entreprises, des ménages et par le fait même, les recettes de l'État. Le gouvernement n'a donc pas de marge de manœuvre. L'endettement s'accélère et le service de la dette a atteint un niveau insoutenable. Cette situation provoque à son tour des transferts nets négatifs entravant toute possibilité de financement du développement économique et donc, de réduction de la pauvreté.

Les besoins de financement nets de l'État au titre de l'exercice 2009 sont évalués à 8,5 milliards de FC environ, soit 4,5 % du PIB. Ce gap de financement prend en compte le service de la dette extérieure de 4,5 milliards de FC, dont 3,3 milliards de FC au titre du service courant de la dette et 1,2 milliard de FC au titre d'arriérés. Le gouvernement est confronté aux transferts nets négatifs de 3,7 milliards de FC, soit 2 % du PIB. Une croissance forte et soutenue sera indispensable pour briser

ce cercle vicieux qui asphyxie littéralement le processus de développement au lieu de l'accompagner et de l'amplifier.

Le gouvernement est conscient de la nécessité d'améliorer l'intermédiation financière pour stimuler le développement du secteur privé et soutenir la croissance. Deux nouvelles banques étrangères (EXIMBANK de Tanzanie et la Banque Fédérale des Comores) ont ainsi démarré leurs activités sur place en 2008. Cela devrait donner un peu d'oxygène au secteur privé et permettre la relance progressive des activités commerciales.

L'étude diagnostic sur l'intégration du commerce (EDIC) a à nouveau souligné la nécessité de développer le potentiel touristique considérable des Comores en attirant des Investissements Étrangers (IDE). Compte tenu du potentiel existant, on estime que les entrées d'IDE pourraient passer d'une moyenne annuelle de 0.4 % du PIB sur la période 2000-07 à environ 2 % du PIB à moyen terme, alimentées principalement par les investissements touristiques des États du golfe, (Koweït et Émirats Arabes Unis).

Par ailleurs, l'amélioration effective du climat d'investissement permettra d'attirer des IDE et d'encourager la population à consacrer une part croissante des importants envois de fonds de la diaspora vers des investissements productifs plutôt qu'à la consommation exclusive. Le projet de Code des Investissements, approuvé par le Parlement en 2007, devrait favoriser cette tendance. Par ailleurs, la mise en place d'un guichet unique pour les investisseurs et l'opérationnalisation de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI) devraient contribuer à créer un environnement plus dynamique et plus favorable à l'investissement.

Enfin, la libéralisation du commerce extérieur est également en cours avec la transformation en impôts intérieurs indirects des droits de douane spécifiques levés sur les produits clés. En outre, les droits de douane *ad valorem* ont été ramenés à un niveau maximum de 20 %.

### **5.3 CADRAGE MACROECONOMIQUE**

Les conditions macroéconomiques à réaliser, les niveaux de croissance à atteindre dans les secteurs économiques et la contribution des PTF pour assurer le financement de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté sont spécifiés dans le cadrage macroéconomique. Il intègre aussi les orientations du programme que le gouvernement a négocié avec le FMI et anticipe les perspectives positives d'une négociation de la FRPC, après l'évaluation à la mi-2009 du programme d'Aide d'Urgence Post-Conflict (AUPC) qui s'est achevé en mars 2009. Enfin, il tient compte de l'estimation des coûts d'atteinte des OMD aux Comores.

Les implications chiffrées des programmes sectoriels sont spécifiées suivant les anticipations de croissance sectorielles. Celles-ci se fondent sur les projections d'investissement dans les secteurs concernés et prennent en compte la contribution de chaque secteur à la formation de la croissance nationale. Le cadrage macroéconomique est ainsi déroulé suivant les trois (03) scénarii suivants :

1. Le cadrage macroéconomique dit « SCRP » présente les projections de la situation de référence. Il intègre l'incidence quantitative des stratégies sectorielles adoptées dans le cadre de la SCRP sur le profil de la croissance économique et le cadre macroéconomique à moyen terme;

2. Le deuxième scénario dit « OMD » intègre l'évaluation des coûts pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement aux Comores en considérant des investissements massifs des PTF et une forte amélioration des capacités d'absorption de l'aide par le pays;
3. Le troisième scénario dit « FMI » considère les simulations faites par le Fond Monétaire International dans le cadre des Consultations conjointes de 2008 au titre de l'article IV de ses statuts avec l'Union des Comores. Ce scénario repose sur les tendances récentes en matière de performance économique des Comores et prend en compte la conjoncture économique mondiale. Les projections du FMI s'arrêtent en 2013 alors que la SCRP s'échelonnent jusqu'en 2014. Aussi, les projections ont été complétées pour l'année 2014 en répliquant les valeurs de l'année 2013 pour des fins de comparaisons avec les autres scénarii.

#### 5.3.1 SCÉNARIO SCRP

Selon ce scénario, la croissance économique de 2010 à 2014 se fondera principalement sur : (i) une évolution soutenue des activités du secteur agricole; (ii) le développement du secteur touristique; (iii) le dynamisme et la progression du secteur bancaire et de l'intermédiation financière; (iv) la résolution de la crise du secteur de l'énergie qui rendrait possible une amélioration de la productivité dans tous les secteurs de l'économie, et enfin; (v) les effets induits par les nouveaux investissements inhérents à la mise en œuvre de la SCRP.

Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut réel devrait se situer en 2009 à environ 1.2 %, un niveau légèrement supérieur à l'objectif de 0,8 % initialement anticipé par le gouvernement. La mise en œuvre effective de la SCRP devrait permettre à l'économie comorienne de retrouver le chemin d'une croissance en termes réel plus soutenu pour atteindre un taux de croissance du PIB réel de 2.5 % en 2010 et tendre vers 5.6 % en 2014. Sur la période 2010-2014, la croissance du PIB réel devrait se situer en moyenne au environ de 4.3 %.

Cette relativement bonne performance de l'économie résulterait de l'amélioration combinée des activités et des investissements dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Sur la période 2010-2014, ces secteurs devraient enregistrer respectivement des taux de croissance annuels moyens de 4.6 %, 2.18 % et 3 %.

La réalisation de ces objectifs de croissance requiert que :

- a. Le gouvernement observe une grande discipline budgétaire et maîtrise ses finances publiques pour dégager un minimum de ressources nécessaires au financement de la SCRP;
- b. La masse salariale reste constante, sinon se contracte suivant la mise en œuvre des réformes dans le secteur public;
- c. Des ressources supplémentaires soient allouées à la mise en œuvre de la SCRP à travers des investissements accrus et particulièrement dans les secteurs porteurs que sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et le tourisme;
- d. L'investissement dans le secteur agricole soit particulièrement important en raison de son poids dans la formation du PIB et de son rôle prépondérant dans l'économie comme principale source de création de richesse, de revenus et d'emplois;

- e. Des réformes visant à améliorer le climat d'investissement soient faites afin d'attirer davantage d'IDE pour soutenir le développement du secteur tourisme ;
- f. Le gouvernement mette l'accent sur la promotion des activités reliées au secteur touristique afin d'exploiter l'énorme potentiel de ce secteur ;
- g. La mobilisation et la collecte des ressources fiscales sont renforcées ;
- h. Le gouvernement prenne les dispositions nécessaires pour obtenir un allègement du service de sa dette externe au titre de l'initiative PPTE ;
- i. la masse monétaire augmente sensiblement pour accompagner la croissance des activités économiques, avec un contrôle par ailleurs du niveau de l'inflation;
- j. le dynamisme du secteur bancaire se traduise par une facilité d'accès au crédit pour les populations pauvres afin de soutenir le développement d'activités génératrices de revenus et pour le secteur privé.

### ***Les hypothèses de croissance sectorielle 2010 - 2014***

Le secteur primaire restera le principal moteur de la croissance à moyen terme. Le taux de croissance attendu sera de 2.5 % en 2010 pour atteindre 5.9 % en 2014, tiré principalement par les sous-secteurs agricole et pêche. Avec des investissements importants prévus dans le secteur agricole, notamment pour moderniser l'appareil de production, augmenter sensiblement la productivité et améliorer les canaux de commercialisation par la construction de routes de désenclavement, la production agricole devrait croître à 15 %. L'acquisition de nouveaux bateaux de pêche et la hausse des capacités de transformation, de stockage avec plus de chambres froides et d'exportation, couplées à la rationalisation d'octroi de licence aux navires étrangers permettront d'atteindre un taux de croissance réel de 15 % pour la pêche. En raison des contraintes existantes dans le sous-secteur de l'élevage, son évolution sera plus modeste à environ 6 %. La branche sylviculture, avec l'exploitation d'ylang-ylang, connaîtrait une croissance également modérée à 6 %, avec la consolidation des Comores comme premier producteur mondial.

Le secteur secondaire devrait avoir une modeste contribution à la formation du PIB sur la période 2010-2014, en raison d'importants ajustements à réaliser et surtout, de la faiblesse du sous-secteur industrie manufacturière dans l'économie comorienne. Les projections de croissance prévues en 2010 et en 2014 sont respectivement de 0.5 % et de 1.7 %. La croissance de l'industrie manufacturière restera modérée (6.5 %) et devrait être tirée, à moyen terme, par le possible démarrage des activités de transformation du sous-secteur pêche.

Le sous-secteur Énergie et Eau devrait connaître une évolution de 12 % en moyenne avec les investissements engagés dans la modernisation des installations. L'amélioration de la situation dans ce sous-secteur devrait avoir des effets positifs sur la productivité des autres secteurs de l'économie. Dans le même sens, la construction des routes, avec des investissements importants de l'Union Européenne, et les investissements privés dans la construction immobilière devraient permettre au sous-secteur bâtiment et travaux publics de connaître un taux de croissance de 7.5 %. La contribution de ce sous-secteur à la formation de la richesse nationale restera cependant modeste. Par contre, le secteur agricole devrait bénéficier de la construction des routes qui contribueront à faciliter l'écoulement de la production.

Dans ce scénario, la croissance du secteur tertiaire sera fortement portée par l'évolution du sous-secteur hôtellerie avec une croissance anticipée de 15.5 % en moyenne entre 2010 et 2014 principalement due au développement du secteur touristique. La revitalisation de l'activité bancaire et de la microfinance sont susceptibles d'améliorer le volume, et donc l'accès au crédit. La forte croissance du secteur financier, 15 % en moyenne, devrait entraîner l'ensemble du secteur tertiaire.

Les transports et télécommunications devraient également connaître une forte croissance (15 % en moyenne annuelle sur la période 2010-2014) avec des investissements dans la téléphonie mobile et les télécommunications, et la libéralisation du secteur. Le ralliement du câble sous-marin en cours pourrait considérablement augmenter les capacités du secteur des télécommunications et contribuer à réduire les coûts des services. Enfin, l'amélioration des routes, l'installation de nouvelles compagnies aériennes et la construction d'un aéroport international à Anjouan sont autant d'investissements qui soutiendront le dynamisme attendu du sous-secteur transport.

Au niveau de la demande, elle devrait être tirée par la demande extérieure qui devrait connaître un regain avec la reprise mondiale dès 2010. L'augmentation des exportations de 4 % en moyenne sur la période 2010-2014, la relance de la consommation finale et le redressement de l'investissement, caractérisé en particulier par la hausse des IDE, devraient alimenter significativement la croissance. Le taux d'investissement sur financement intérieur demeura faible cependant, passant de 1 % en 2010 à environ 2.3 % en 2014. Par contre, l'investissement sur financement extérieur devrait augmenter de manière importante, d'environ 12 % en moyenne sur la période 2010-2014. Le taux d'investissement passerait alors à 6.9 % en 2009 pour atteindre 14.3 % en 2012, mais chuterait légèrement à 13.3 % en 2014.

Au niveau des finances publiques, leur consolidation devrait être enclenchée et poursuivie avec la hausse continue des recettes budgétaires de 13.6 % du PIB en 2010 à 15 % du PIB en 2014. Un effort particulier de maîtrise des dépenses courantes, notamment de la masse salariale, permettra de réduire leur importance de 15,2 % du PIB en 2010 à 13.5 % en 2014. Le solde primaire du PIB devrait alors s'améliorer pour se transformer en léger excédent à partir de 2013.

Enfin, le scénario SCRP prend en compte une petite partie seulement (3 %) des besoins de financement requis pour l'atteinte des OMD qui sont par ailleurs estimés à 29,5 milliards de dollars US de 2008 à 2015.

Tableau 5.6 : Principaux Agrégats Macroéconomiques du Cadrage SCRP (\*)

<b>Projections</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>PIB au prix du marché</b> (milliards FC)	184.20	194.88	208.01	223.27	242.13	262.76
Recettes budgétaires	23.95	26.50	28.71	32.37	35.59	39.41
Recettes fiscales	18.97	21.24	23.09	26.35	29.06	32.32
Recettes non fiscales	4.97	5.26	5.62	6.03	6.54	7.09
Dépenses totales	40.7	57.24	61.1	65.26	69.02	70.67
Dépenses en capital	12.71	27.1	29.3	31.9	33.3	34.9
Dépenses courantes	27.99	30.14	31.80	33.36	35.72	35.77
Salaires	16.30	16.79	16.95	17.46	17.63	17.98
<b>Salaires / Recettes totales (en %)</b>	<b>68.1%</b>	<b>63.3%</b>	<b>59.1%</b>	<b>53.9%</b>	<b>49.5%</b>	<b>45.6%</b>
Dépenses d'investissement financées sur ressources propres	1.01	2	3.1	4.2	5.1	6.1
Dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures	11.7	25.1	26.2	27.7	28.2	28.8
Financement Externe	12.34	12.12	13.20	14.58	16.17	16.5
Dons projets	11.04	12.12	13.20	14.58	16.17	16.5
Dons non projets	1.30	0	0	0	0	0
<b>Solde Primaire</b>	<b>-4.0</b>	<b>-3.6</b>	<b>-3.1</b>	<b>-1.0</b>	<b>-0.1</b>	<b>3.6</b>
Solde Global hors dons	-16.8	-30.7	-32.4	-32.9	-33.4	-31.3
<b>Besoin de Financement</b>	<b>4.42</b>	<b>18.61</b>	<b>19.19</b>	<b>18.31</b>	<b>17.25</b>	<b>14.76</b>
<b>Taux de Croissance réel du PIB (en %)</b>	<b>1.2</b>	<b>2.5</b>	<b>3.6</b>	<b>4.4</b>	<b>5.5</b>	<b>5.6</b>

Source : Ministère des Finances, du Budget et du Plan – Commissariat Général au Plan.

(\*) Données en Milliards de franc Comorien, sauf indication contraire

Tableau 5.7 : Principaux Agrégats Macroéconomiques du Cadrage SCRP (\*\*)

<b>Projections</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>PIB au prix du marché</b> (milliards FC)	184.20	194.88	208.01	223.27	242.13	262.76
Recettes budgétaires	10.3	10.9	11.1	11.8	12	12.3
Recettes fiscales	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7
Recettes non fiscales	13	13.6	13.8	14.5	14.7	15
Dépenses totales	19.5	29.1	29.1	28.9	28.4	26.8
Dépenses en capital	6.9	13.9	14.1	14.3	13.8	13.3
Dépenses courantes	12.6	15.2	15	14.6	14.6	13.5
Salaires	8.9	8.8	8.3	8	7.6	7.1
<b>Salaires / Recettes totales (en %)</b>	68.07	63.35	59.05	53.93	49.53	45.63
Dépenses d'investissement financées sur ressources propres	0.5	1	1.5	1.9	2.1	2.3
Dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures	6.4	12.9	12.6	12.4	11.6	11
Financement Externe	6	6.2	6.3	6.5	6.7	6.3
Dons projets	6	6.2	6.3	6.5	6.7	6.3
Dons non projets	0.7	0	0	0	0	0
<b>Solde Primaire</b>	<b>-2.2</b>	<b>-1.9</b>	<b>-1.5</b>	<b>-0.4</b>	<b>-0.1</b>	<b>1.4</b>
Solde Global hors dons	-9.1	-15.8	-15.6	-14.7	-13.8	-11.9
<b>Besoin de Financement</b>	<b>2.4</b>	<b>9.6</b>	<b>9.2</b>	<b>8.2</b>	<b>7.1</b>	<b>5.6</b>
<b>Taux de Croissance réel du PIB (en %)</b>	<b>1.2</b>	<b>2.5</b>	<b>3.6</b>	<b>4.4</b>	<b>5.5</b>	<b>5.6</b>

(\*\*) Données en % du PIB, sauf indication contraire

### 5.3.2 SCÉNARIO OMD

Le scénario précédent (SCRP) prend en compte uniquement une infime partie des besoins de financement requis pour atteindre les OMD. Le scénario OMD est basé pour sa part sur l'étude du costing des OMD réalisé par les départements ministériels et prend en compte l'ensemble des coûts relatifs à l'atteinte des OMD.

Ce scénario implique des investissements très importants de la part des PTF dans les secteurs de l'Agriculture, l'Éducation, le Genre, la Santé, l'Eau et l'Assainissement, l'Énergie et les Transports. Il fait l'hypothèse d'une amélioration significative des capacités d'absorption des ressources externes par le gouvernement.

Les tableaux suivants indiquent le niveau des investissements requis par secteur d'OMD en FC et en \$ US pour fin de comparaison.

Tableau 5.8 : Agrégation des coûts d'atteinte des OMD en 2015

<b>ENERGIE</b>									
<i>Données en US\$</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Amélioration du système de cuisson	1 179 125	2 204 289	3 279 197	4 405 741	5 585 876	6 821 628	8 115 090	9 468 428	41 059 374
Electrification sur/hors réseau	161 738 026	329 276 437	504 732 559	688 404 292	880 599 879	1 081 638 263	1 291 849 449	1 511 574 882	6 449 813 787
Force motrice	98 399	127 260	157 147	188 430	221 159	255 388	291 171	328 565	1 667 520
<b>Coût total</b>	<b>163 015 550</b>	<b>331 607 986</b>	<b>508 168 904</b>	<b>692 998 463</b>	<b>886 406 915</b>	<b>1 088 715 279</b>	<b>1 300 255 710</b>	<b>1 521 371 875</b>	<b>6 492 540 681</b>
<i>Données en FC</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Amélioration du système de cuisson	365 528 619	683 329 564	1 016 551 145	1 365 779 668	1 731 621 694	2 114 704 720	2 515 677 877	2 935 212 661	12 728 405 948
Electrification sur/hors réseau	50 138 788 036	102 075 695 325	156 467 093 307	213 405 330 416	272 985 962 423	335 307 861 536	400 473 329 310	468 588 213 516	1 999 442 273 868
Force motrice	30 503 743	39 450 625	48 715 707	58 413 338	68 559 404	79 170 321	90 263 048	101 855 111	516 931 297
<b>Coût total</b>	<b>50 534 820 398</b>	<b>102 798 475 514</b>	<b>157 532 360 159</b>	<b>214 829 523 422</b>	<b>274 786 143 521</b>	<b>337 501 736 576</b>	<b>403 079 270 235</b>	<b>471 625 281 288</b>	<b>2 012 687 611 113</b>

<b>ROUTES TRANSPORT</b>									
<i>Données en US\$</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Route nationale	28 293 110	29 534 501	30 775 892	32 017 283	33 258 674	34 500 065	35 741 456	36 982 848	261 103 829
Route Urbaine	4 845 798	5 203 634	5 561 470	5 919 305	6 277 141	6 634 977	6 992 813	7 350 648	48 785 786
Piste rurale	17 571 345	18 330 520	19 089 695	19 848 870	20 608 045	21 367 220	22 126 395	21 510 261	160 452 348
Construction de ponts	260 894 879	276 591 025	292 287 172	307 983 318	323 679 464	339 375 611	355 071 757	370 767 904	2 526 651 130
Transports maritimes	84 115 746	96 304 556	108 493 367	120 682 177	132 870 988	145 059 798	157 248 609	169 437 419	1 014 212 661
Transports aériens	30 700 804	32 623 051	33 922 185	35 832 351	36 590 765	38 470 462	39 963 543	41 844 224	289 947 385
<b>Coût total</b>	<b>426 421 681</b>	<b>458 587 287</b>	<b>490 129 780</b>	<b>522 283 305</b>	<b>553 285 077</b>	<b>585 408 133</b>	<b>617 144 573</b>	<b>647 893 304</b>	<b>4 301 153 139</b>
<i>Données en FC</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Route nationale	8 770 863 985	9 155 695 235	9 540 526 485	9 925 357 735	10 310 188 985	10 695 020 235	11 079 851 485	11 464 682 735	80 942 186 883
Route Urbaine	1 502 197 473	1 613 126 545	1 724 055 616	1 834 984 688	1 945 913 759	2 056 842 830	2 167 771 902	2 278 700 973	15 123 593 786
Piste rurale	5 447 116 820	5 682 461 070	5 917 805 320	6 153 149 570	6 388 493 820	6 623 838 070	6 859 182 320	6 668 180 913	49 740 227 903
Construction de ponts	80 877 412 365	85 743 217 771	90 609 023 177	95 474 828 583	100 340 633 989	105 206 439 395	110 072 244 801	114 938 050 207	783 261 850 288
Transports maritimes	26 075 881 250	29 854 412 500	33 632 943 750	37 411 475 000	41 190 006 250	44 968 537 500	48 747 068 750	52 525 600 000	314 405 925 000
Transports aériens	9 517 249 281	10 113 145 951	10 515 877 328	11 108 028 863	11 343 137 007	11 925 843 150	12 388 698 277	12 971 709 393	89 883 689 249
<b>Coût total</b>	<b>132 190 721 175</b>	<b>142 162 059 072</b>	<b>151 940 231 676</b>	<b>161 907 824 439</b>	<b>171 518 373 811</b>	<b>181 476 521 180</b>	<b>191 314 817 535</b>	<b>200 846 924 221</b>	<b>1 333 357 473 109</b>

Tableau 5.8 : Agrégation des coûts d'atteinte des OMD en 2015 (Suite)

<b>GENRE</b>									
<i>Données en US\$</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Sensibilisation en santé reproductive	825397,4875	991335,8979	1159045,417	1327844,949	1491696,374	1665176,287	1843169,63	2026367,283	11330033,33
Formation professionnelle des jeunes f	932800,6363	1080137,29	1232316,749	1378111,67	1534304,028	1689050,82	1820851,245	1939433,576	11607006,01
Encourager la participation politique de	8606	47212,60326	7150,021739	10506	10506	10506	10506	115642,4	220635,025
Arrêter la violence faite aux femmes	5582277,753	6915295,46	8319209,206	9769380,963	11271709,15	12807294,02	14375451,49	15995543,87	85036161,91
Questions systémiques	30847047,49	40445007,23	50648103,53	61468682,58	72918923,97	85010705,08	97759355,43	111205522,5	550303347,9
Coûts Administratifs	1909806,468	2473949,424	3068291,246	3697726,308	4361356,976	5059136,61	5790466,689	6564125,484	32924859,21
<b>Coût total</b>	<b>40 105 936</b>	<b>51 952 938</b>	<b>64 434 116</b>	<b>77 652 252</b>	<b>91 588 496</b>	<b>106 241 869</b>	<b>121 599 800</b>	<b>137 846 635</b>	<b>691 422 043</b>
<i>Données en FC</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Sensibilisation en santé reproductive	255 873 221	307 314 128	359 304 079	411 631 934	462 425 876	516 204 649	571 382 585	628 173 858	3 512 310 331
Formation professionnelle des jeunes f	289 168 197	334 842 560	382 018 192	427 214 618	475 634 249	523 605 754	564 463 886	601 224 409	3 598 171 865
Encourager la participation politique de	2 667 860	14 635 907	2 216 507	3 256 860	3 256 860	3 256 860	3 256 860	35 849 144	68 396 858
Arrêter la violence faite aux femmes	1 730 506 104	2 143 741 593	2 578 954 854	3 028 508 098	3 494 229 837	3 970 261 145	4 456 389 960	4 958 618 601	26 361 210 192
Questions systémiques	9 562 584 722	12 537 952 241	15 700 912 094	19 055 291 601	22 604 866 430	26 353 318 576	30 305 400 183	34 473 711 989	170 594 037 836
Coûts Administratifs	592 040 005	766 924 321	951 170 286	1 146 295 156	1 352 020 663	1 568 332 349	1 795 044 674	2 034 878 900	10 206 706 354
<b>Coût total</b>	<b>12 432 840 109</b>	<b>16 105 410 750</b>	<b>19 974 576 012</b>	<b>24 072 198 267</b>	<b>28 392 433 914</b>	<b>32 934 979 334</b>	<b>37 695 938 149</b>	<b>42 732 456 901</b>	<b>214 340 833 436</b>
<b>DEVELOPPEMENT RURAL</b>									
<i>Données en US\$</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Productivité agricole	26 407 782	93 205 592	119 776 232	146 134 501	407 153 593	221 609 097	263 280 812	314 690 688	1 592 258 296
Mobilisation communautaire	27 796 653	36 945 968	47 293 091	58 869 876	71 798 407	86 224 254	102 372 343	120 603 882	551 904 473
Petite irrigation	545 313	685 028	824 932	988 497	1 206 124	1 539 978	2 160 752	3 955 370	11 905 994
Recherche	359 274	436 587	528 934	639 594	772 725	933 796	1 129 860	1 370 542	6 171 314
<b>Coût total</b>	<b>55 109 023</b>	<b>131 273 176</b>	<b>168 423 189</b>	<b>206 632 467</b>	<b>480 930 850</b>	<b>310 307 124</b>	<b>368 943 766</b>	<b>440 620 482</b>	<b>2 162 240 077</b>
<i>Données en FC</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Productivité agricole	8 186 412 372	28 893 733 499	37 130 631 914	45 301 695 335	126 217 613 785	68 698 820 053	81 617 051 610	97 554 113 196	493 600 071 764
Mobilisation communautaire	8 616 962 436	11 453 250 124	14 660 858 122	18 249 661 443	22 257 506 264	26 729 518 623	31 735 426 204	37 387 203 433	171 090 386 649
Petite irrigation	169 047 136	212 358 757	255 728 853	306 433 935	373 898 541	477 393 173	669 833 062	1 226 164 647	3 690 858 103
Recherche	111 375 052	135 342 092	163 969 686	198 274 136	239 544 840	289 476 743	350 256 685	424 868 156	1 913 107 390
<b>Coût total</b>	<b>17 083 796 996</b>	<b>40 694 684 472</b>	<b>52 211 188 575</b>	<b>64 056 064 850</b>	<b>149 088 563 429</b>	<b>96 195 208 591</b>	<b>114 372 567 561</b>	<b>136 592 349 431</b>	<b>670 294 423 906</b>

Tableau 5.8 : Agrégation des coûts d'atteinte des OMD en 2015 (Suite)

<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>									
<i>Données en US\$</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Eau	57 554 291	60 245 365	62 936 440	65 627 514	68 318 588	71 009 662	73 700 736	76 391 811	535 784 408
Assainissement	1 321 388 195	1 403 404 177	1 485 420 160	1 567 436 143	1 649 452 126	1 731 468 108	1 813 484 091	1 895 500 074	12 867 553 074
Traitement des eaux usées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hygiène dans les Ecoles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Complément traitement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Coût total</b>	<b>1 378 942 486</b>	<b>1 463 649 543</b>	<b>1 548 356 600</b>	<b>1 633 063 657</b>	<b>1 717 770 714</b>	<b>1 802 477 770</b>	<b>1 887 184 827</b>	<b>1 971 891 884</b>	<b>13 403 337 481</b>
<i>Données en FC</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Eau	17 841 830 304	18 676 063 303	19 510 296 302	20 344 529 301	21 178 762 300	22 012 995 299	22 847 228 299	23 681 461 298	166 093 166 405
Assainissement	409 630 340 374	435 055 295 010	460 480 249 646	485 905 204 282	511 330 158 918	536 755 113 554	562 180 068 190	587 605 022 826	3 988 941 452 800
Traitement des eaux usées									-
Hygiène dans les Ecoles									-
Complément traitement									-
<b>Coût total</b>	<b>427 472 170 678</b>	<b>453 731 358 313</b>	<b>479 990 545 948</b>	<b>506 249 733 583</b>	<b>532 508 921 218</b>	<b>558 768 108 853</b>	<b>585 027 296 488</b>	<b>611 286 484 123</b>	<b>4 155 034 619 205</b>
<b>EDUCATION</b>									
<i>Données en US\$</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Education pré-scolaire	4 307 395	4 497 315	4 680 743	4 861 971	5 043 595	5 227 286	5 414 180	5 605 094	39 637 577
Education primaire	37 557 605	38 093 865	44 037 509	50 735 010	47 232 681	51 574 435	56 556 872	62 347 075	388 135 051
Education secondaire	12 011 718	6 963 103	12 576 898	18 954 152	26 364 760	28 543 606	31 490 089	34 523 858	171 428 184
Alphabétisation des adultes	328 795	348 499	368 982	390 272	412 395	435 381	459 258	484 058	3 227 640
<b>Total</b>	<b>54 205 513</b>	<b>49 902 781</b>	<b>61 664 132</b>	<b>74 941 404</b>	<b>79 053 431</b>	<b>85 780 708</b>	<b>93 920 399</b>	<b>102 960 084</b>	<b>602 428 452</b>
<i>Données en FC</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Education pré-scolaire	1 335 292 391	1 394 167 547	1 451 030 329	1 507 210 878	1 563 514 309	1 620 458 505	1 678 395 834	1 737 579 193	12 287 648 986
Education primaire	11 642 857 695	11 809 097 996	13 651 627 741	15 727 853 020	14 642 131 139	15 988 074 965	17 532 630 232	19 327 593 123	120 321 865 910
Education secondaire	3 723 632 651	2 158 562 014	3 898 838 520	5 875 787 145	8 173 075 524	8 848 517 811	9 761 927 494	10 702 395 906	53 142 737 064
Alphabétisation des adultes	101 926 446	108 034 579	114 384 414	120 984 220	127 842 526	134 968 132	142 370 116	150 057 845	1 000 568 278
<b>Total</b>	<b>16 803 709 183</b>	<b>15 469 862 135</b>	<b>19 115 881 004</b>	<b>23 231 835 263</b>	<b>24 506 563 497</b>	<b>26 592 019 412</b>	<b>29 115 323 676</b>	<b>31 917 626 068</b>	<b>186 752 820 238</b>

Tableau 5.8 : Agrégation des coûts d'atteinte des OMD en 2015 (Suite)

<b>SANTÉ</b>									
<i>Données en US\$</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Coûts systémiques	65 019 176	59 234 734	64 675 020	87 754 815	112 133 862	163 259 545	190 528 660	219 890 066	962 495 877
Santé Infantile	107 170 221	107 673 303	110 835 300	167 574 843	227 651 760	353 241 469	422 162 142	493 703 594	1 990 012 631
Santé Maternelle	3 240 176	3 091 789	3 080 851	3 328 065	3 613 235	4 133 054	4 471 302	4 826 415	29 784 885
VIH/SIDA	1 270 324	5 043 950	8 965 018	13 031 837	17 250 574	21 619 849	26 150 011	30 811 212	124 142 775
Paludisme	1 674 597	1 718 151	1 763 265	1 809 959	1 858 232	1 908 069	1 959 447	2 012 546	14 704 266
Tuberculose	31 992	32 824	33 686	34 578	34 752	35 684	36 645	37 233	277 394
<b>Coût total</b>	<b>178 406 486</b>	<b>176 794 749</b>	<b>189 353 139</b>	<b>273 534 096</b>	<b>362 542 415</b>	<b>544 197 670</b>	<b>645 308 207</b>	<b>751 281 066</b>	<b>3 121 417 829</b>
<i>Données en FC</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Coûts systémiques	20 155 944 709	18 362 767 415	20 049 256 105	27 203 992 558	34 761 497 184	50 610 458 818	59 063 884 482	68 165 920 598	298 373 721 868
Santé Infantile	33 222 768 528	33 378 723 796	34 358 942 871	51 948 201 315	70 572 045 736	109 504 855 509	130 870 263 971	153 048 114 032	616 903 915 758
Santé Maternelle	1 004 454 592	958 454 446	955 063 766	1 031 700 061	1 120 102 763	1 281 246 639	1 386 103 551	1 496 188 517	9 233 314 334
VIH/SIDA	393 800 442	1 563 624 491	2 779 155 554	4 039 869 450	5 347 677 963	6 702 153 224	8 106 503 450	9 551 475 763	38 484 260 338
Paludisme	519 124 977	532 626 805	546 612 095	561 087 380	576 051 844	591 501 404	607 428 710	623 889 294	4 558 322 509
Tuberculose	9 917 441	10 175 382	10 442 559	10 719 097	10 773 229	11 062 164	11 360 034	11 542 379	85 992 286
<b>Coût total</b>	<b>55 306 010 690</b>	<b>54 806 372 335</b>	<b>58 699 472 950</b>	<b>84 795 569 862</b>	<b>112 388 148 720</b>	<b>168 701 277 758</b>	<b>200 045 544 198</b>	<b>232 897 130 582</b>	<b>967 639 527 095</b>

<b>TOTAL SECTEUR OMD</b>									
<i>Données en US\$</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
<b>ENERGIE</b>	163 015 550	331 607 986	508 168 904	692 998 463	886 406 915	1 088 715 279	1 300 255 710	1 521 371 875	6 492 540 681
<b>ROUTES TRANSPORT</b>	426 421 681	458 587 287	490 129 780	522 283 305	553 285 077	585 408 133	617 144 573	647 893 304	4 301 153 139
<b>GENRE</b>	825 397	991 336	1 159 045	1 327 845	1 491 696	1 665 176	1 843 170	2 026 367	11 330 033
<b>DEVELOPPEMENT RURAL</b>	26 407 782	93 205 592	119 776 232	146 134 501	407 153 593	221 609 097	263 280 812	314 690 688	1 592 258 296
<b>SANTÉ</b>	178 406 486	176 794 749	189 353 139	273 534 096	362 542 415	544 197 670	645 308 207	751 281 066	3 121 417 829
<b>EDUCATION</b>	54 205 513	49 902 781	61 664 132	74 941 404	79 053 431	85 780 708	93 920 399	102 960 084	602 428 452
<b>ASSAINISSEMENT</b>	1 378 942 486	1 463 649 543	1 548 356 600	1 633 063 657	1 717 770 714	1 802 477 770	1 887 184 827	1 971 891 884	13 403 337 481
<b>Coût total</b>	<b>2 228 224 896</b>	<b>2 574 739 274</b>	<b>2 918 607 831</b>	<b>3 344 283 270</b>	<b>4 007 703 840</b>	<b>4 329 853 834</b>	<b>4 808 937 698</b>	<b>5 312 115 269</b>	<b>29 524 465 912</b>
<i>Données en FC</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
<b>ENERGIE</b>	50 534 820 398	102 798 475 514	157 532 360 159	214 829 523 422	274 786 143 521	337 501 736 576	403 079 270 235	471 625 281 288	2 012 687 611 113
<b>ROUTES TRANSPORT</b>	8 770 863 985	9 155 695 235	9 540 526 485	9 925 357 735	10 310 188 985	10 695 020 235	11 079 851 485	11 464 682 735	80 942 186 883
<b>GENRE</b>	12 432 840 109	16 105 410 750	19 974 576 012	24 072 198 267	28 392 433 914	32 934 979 334	37 695 938 149	42 732 456 901	214 340 833 436
<b>DEVELOPPEMENT RURAL</b>	17 083 796 996	40 694 684 472	52 211 188 575	64 056 064 850	149 088 563 429	96 195 208 591	114 372 567 561	136 592 349 431	670 294 423 906
<b>SANTÉ</b>	55 306 010 690	54 806 372 335	58 699 472 950	84 795 569 862	112 388 148 720	168 701 277 758	200 045 544 198	232 897 130 582	967 639 527 095
<b>EDUCATION</b>	16 803 709 183	15 469 862 135	19 115 881 004	23 231 835 263	24 506 563 497	26 592 019 412	29 115 323 676	31 917 626 068	186 752 820 238
<b>ASSAINISSEMENT</b>	427 472 170 678	453 731 358 313	479 990 545 948	506 249 733 583	532 508 921 218	558 768 108 853	585 027 296 488	611 286 484 123	4 155 034 619 205
<b>Coût total</b>	<b>588 404 212 040</b>	<b>692 761 858 755</b>	<b>797 064 551 133</b>	<b>927 160 282 982</b>	<b>1 131 980 963 285</b>	<b>1 231 388 350 760</b>	<b>1 380 415 791 792</b>	<b>1 538 516 011 129</b>	<b>8 287 692 021 876</b>

### 5.3.3 SCÉNARIO FMI

Se référant aux tendances récentes et aux efforts entrepris dans le cadre de l'Appui d'Urgence Post Conflit du FMI, les Comores devraient connaître une contraction de la croissance du PIB réel en comparaison au scénario précédent. En effet, le taux de croissance se situerait en moyenne à 3.6 % sur la période 2010 à 2014, contre 4.3 % dans le scénario SCRP.

Le taux d'investissement devrait atteindre 14.5 % en moyenne annuelle avec cependant une faiblesse de l'épargne intérieure qui atteint un plafond de 5.2 % en 2013.

Au niveau des Finances publiques, les efforts entrepris pour maîtriser la masse salariale et les dépenses publiques en général se traduiront sur le déficit de financement qui devrait se contracter au fil des ans pour atteindre 2.1 % du PIB en 2013 contre 4.8 % en 2009. Le solde primaire intérieur devrait par ailleurs s'améliorer pour être en léger excédent, à 0.3 % du PIB en 2013 contre -1.6 % en 2009.

Tableau 5.9 : Principaux Agrégats Macroéconomiques du cadrage suivant le scénario FMI (\*)

Projections	2009	2010	2011	2012	2013
<b>PIB au prix du marché</b>	192.82	199.45	211.84	226.96	244.36
Recettes budgétaires	24.48	25.94	28.39	31.55	34.94
Recettes fiscales	18.31	19.62	21.68	24.36	27.20
Recettes non fiscales	6.17	6.32	6.71	7.19	7.74
Dépenses totales	40.80	42.48	45.40	49.04	52.84
Dépenses en capital	12.30	13.30	14.60	16.26	18.36
Dépenses courantes	28.50	29.18	30.80	32.77	34.49
Salaires	16.90	17.09	17.60	18.48	19.13
<b>Salaires / Recettes totales (en %)</b>	<b>69%</b>	<b>66%</b>	<b>62%</b>	<b>59%</b>	<b>55%</b>
Dépenses d'investissement financées sur ressources propres	1.03	1.25	1.41	1.71	2.23
Dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures	10.74	11.47	12.57	13.88	15.39
Financement Extérieures	16.79	6.2	6.3	6.5	6.7
Dons projets	11.33	6.20	6.30	6.50	6.70
Dons non projets	5.46	0	0	0	0
<b>Solde Primaire</b>	<b>-3.2</b>	<b>-2.6</b>	<b>-1.8</b>	<b>-0.6</b>	<b>0.6</b>
Solde Global hors dons	-16.3	-16.5	-17.0	-2.8	-1.6
<b>Besoin de Financement</b>	<b>9.22</b>	<b>6.97</b>	<b>6.50</b>	<b>6.49</b>	<b>5.15</b>
<b>Taux de Croissance Réel du PIB (en %)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3.5</b>	<b>4.1</b>

Sources : autorités comoriennes, et estimations et projections des services du FMI.

(\*) Données en Milliards de franc Comorien sauf indication contraire

Tableau 5.10 : Principaux Agrégats Macroéconomiques du cadrage suivant le scénario FMI (\*\*)

<b>Projections</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>PIB au prix du marché</b> (milliards FC)	192.82	199.45	211.84	226.96	244.36
Recettes budgétaires	12.7	13	13.4	13.9	14.3
Recettes fiscales	9.5	9.8	10.2	10.7	11.1
Recettes non fiscales	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2
Dépenses totales	21.2	21.3	21.4	21.6	21.6
Dépenses en capital	6.4	6.7	6.9	7.2	7.5
Dépenses courantes	14.8	14.6	14.5	14.4	14.1
Salaires	8.8	8.6	8.3	8.1	7.8
<b>Salaires / Recettes totales (en %)</b>	<b>69%</b>	<b>66%</b>	<b>62%</b>	<b>59%</b>	<b>55%</b>
Dépenses d'investissement financées sur ressources propres	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9
Dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures	5.6	5.8	5.9	6.1	6.3
Financement Extérieur	5.9	6.1	6.3	6.5	6.7
Dons projets	5.9	6.1	6.3	6.5	6.7
Dons non projets	0	0	0	0	0
<b>Solde Primaire</b>	<b>-1.6</b>	<b>-1.3</b>	<b>-0.8</b>	<b>-0.3</b>	<b>0.3</b>
Solde Global hors dons	-8.5	-8.3	-8	-1.2	-0.7
<b>Besoin de Financement</b>	<b>4.8</b>	<b>3.5</b>	<b>3.1</b>	<b>2.9</b>	<b>2.1</b>
<b>Taux de Croissance Réel du PIB (en %)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3.5</b>	<b>4</b>

Sources : autorités comoriennes, et estimations et projections des services du FMI.

(\*\*) Données en % du PIB, sauf indication contraire

Le tableau 5.11 à la page suivante présente de manière comparative les différents scénarii.

Tableau 5.11 : Analyse comparative des trois scénarii

Projections	2010			2011			2012			2013			2014		
	Scénario de base (SCRP)	Scénario OMD	Scénario FMI	Scénario de base (SCRP)	Scénario OMD	Scénario FMI	Scénario de base (SCRP)	Scénario OMD	Scénario FMI	Scénario de base (SCRP)	Scénario OMD	Scénario FMI	Scénario de base (SCRP)	Scénario OMD	Scénario FMI
<b>PIB au prix du marché</b> (milliards FC)	194.88		199.5	208.01		211.8	223.27		226.96	242.13		244.4	262.76		244.4
Recettes budgétaires (en % du PIB)	13.6	0	13	13.8	0	13.4	14.5	0	13.9	14.7	0	14.3	15	0	14.3
Recettes fiscales (en % du PIB)	10.9		9.8	11.1		10.2	11.8		10.7	12		11.1	12.3		11.1
Recettes non fiscales (en % du PIB)	2.7		3.2	2.7		3.2	2.7		3.2	2.7		3.2	2.7		3.2
Dépenses totales (en % du PIB)	29.1	0	21.3	29.1	0	21.4	28.9	0	21.6	28.4	0	21.6	26.8	0	21.6
Dépenses en capital (en % du PIB)	13.9		6.7	14.1		6.9	14.3		7.2	13.8		7.5	13.3		7.5
Dépenses courantes (en % du PIB)	15.2		14.6	15		14.5	14.6		14.4	14.6		14.1	13.5		14.1
Salaires (en % du PIB)	8.8		8.6	8.3		8.3	8		8.1	7.6		7.8	7.1		7.8
<b>Salaires / Recettes totales</b>	<b>63.3</b>		<b>65.87</b>	<b>59.1</b>		<b>62.0</b>	<b>53.9</b>		<b>58.6</b>	<b>49.3</b>		<b>54.75</b>	<b>45.6</b>		<b>54.75</b>
Dépenses d'inv. Fin. Int (en % du PIB)	1		0.6	1.5		0.7	1.9		0.8	2.1		0.9	2.3		0.9
Dépenses d'inv. Fin. Ext (en % du PIB)	12.9		5.8	12.6		5.9	12.4		6.1	11.6		6.3	11		6.3
Financement Ext (en % du PIB)	6.2	0	6.1	6.3	0	6.3	6.5	0	6.5	6.7	0	6.7	6.3	0	6.7
Dons projets (en % du PIB)	6.2		6.1	6.3		6.3	6.5		6.5	6.7		6.7	6.3		6.7
Dons non projets (en % du PIB)	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0
<b>Solde Primaire (en % du PIB)</b>	<b>-1.9</b>		<b>-1.3</b>	<b>-1.5</b>		<b>-0.8</b>	<b>-0.4</b>		<b>-0.3</b>	<b>-0.1</b>		<b>0.3</b>	<b>1.4</b>		<b>0.3</b>
Solde Global dons exclus. % PIB	-15.8		-8.3	-15.6		-8	-14.7		-1.2	-13.8		-0.7	-11.9		-0.7
<b>Besoin de Financement (en milliards de FC)</b>	<b>18.6</b>	<b>672</b>	<b>6.97</b>	<b>19.2</b>	<b>773</b>	<b>6.50</b>	<b>18.3</b>	<b>899</b>	<b>6.50</b>	<b>17.3</b>	<b>1098</b>	<b>5.15</b>	<b>14.8</b>	<b>1492</b>	<b>5.15</b>
<b>Taux de Croissance Réel du PIB</b>	<b>2.5</b>		<b>2</b>	<b>3.6</b>		<b>3</b>	<b>4.4</b>		<b>3.5</b>	<b>5.5</b>		<b>4</b>	<b>5.6</b>		<b>4</b>

**CHAPITRE V**

**ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE  
ET CADRAGE MACROÉCONOMIQUE 2010 – 2014**

## 5.0 INTRODUCTION

Les politiques économiques du gouvernement ont des impacts importants sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Elles affectent, soit directement, soit indirectement, les conditions dans lesquelles s'opèrent les choix des entreprises et des ménages en termes d'allocations de ressources, de création de valeur ajoutée et de distribution des revenus dans les activités de production, de transformation, de commercialisation et de consommation de biens et de services. Au niveau agrégé, elles affectent les grands équilibres macroéconomiques, le niveau des prix et le taux de croissance de l'économie.

Le gouvernement reconnaît qu'un environnement macroéconomique stable est une condition nécessaire à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Cet environnement affecte directement la performance des entreprises, le pouvoir d'achat des individus et la capacité de l'État à offrir des services publics essentiels, comme une éducation de base accessible et de qualité et des soins de santé primaires pour tous.

Les objectifs macroéconomiques du gouvernement dans le cadre de la SCRП concernent d'une part, le respect des grands équilibres économiques, en particulier le niveau de dépenses de l'État et du déficit public, la balance des paiements et le niveau général des prix, et d'autre part, la création d'un environnement favorable à une croissance économique forte et durable à travers la promotion du secteur privé, notamment les secteurs porteurs que sont le tourisme, l'agriculture, la pêche et l'élevage. Les politiques économiques qui permettront de créer ces conditions concernent les politiques budgétaires et fiscales, la politique commerciale, la politique monétaire et celles touchant les réformes du cadre légal et institutionnel.

*CE CHAPITRE PRÉSENTE DANS UN PREMIER TEMPS, L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE AUX COMORES ET LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES À COURT TERME. DANS UN DEUXIÈME TEMPS, UN CADRAGE MACROÉCONOMIQUE ET FINANCIER EST RÉALISÉE SELON TROIS SCÉNARIOS : : 1) UN SCÉNARIO « SCRП » QUI IMPLIQUE UNE CROISSANCE MODÉRÉE À FORTE, LE RESPECT DES GRANDS ÉQUILIBRES MACROÉCONOMIQUES ET UN ENGAGEMENT FORT DES PTF POUR SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SCRП ; 2) UN SCÉNARIO « OMD » DE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE ACCOMPAGNÉE D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT MAJEUR DES PTF EN VUE D'ATTEINDRE LES OMD EN 2015 ; ET 3) UN SCÉNARIO « FMI » BASÉ SUR LES PRÉVISIONS DU FOND MONÉTAIRE INTERNATIONAL. LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA SCRП REPOSE SUR LE PREMIER SCÉNARIO.*

## 5.1 ÉVOLUTION RECENTE DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE AUX COMORES

Selon les données provisoires du Commissariat Général au Plan, le taux de croissance du PIB réel était de 0,8 % en 2007 et s'établirait aux environs de 0,2 % en 2008, soit les niveaux les plus bas enregistrés au cours dix dernières années. Ce ralentissement de la croissance serait lié notamment à la restriction de l'offre de crédit du secteur bancaire aux entreprises publiques qui s'est traduite d'une part, par la pénurie de certains produits de base tel que le riz et les produits pétroliers et d'autre part, par la crise énergétique qu'a connue le pays au second semestre de 2008 entraînant une paralysie de l'ensemble des secteurs de l'économie.

Dans le domaine des finances publiques, en dépit de l'amélioration des recettes intérieures, notamment fiscales (+9,7 % par rapport à 2007), l'augmentation des dépenses courantes (+22 %) s'est traduite par une dégradation des principaux soldes budgétaires, affichant un déficit du solde budgétaire de base de l'ordre de 3,5 % du PIB en 2008 contre 2,9 % en 2007.

Les tensions de trésorerie se sont traduites par des accumulations d'arriérés de paiements sur les salaires, un accroissement de la dette intérieure, notamment envers les entreprises privées, et le non respect des échéances sur la dette extérieure. Le déficit global hors dons s'est creusé, atteignant plus de 13 % du PIB contre 10 % en 2007, alors que le déficit du solde global affiche une amélioration sensible, représentant -2,5 % du PIB contre -3,2 % en 2007. En valeur nominale, le déficit du solde budgétaire de base est passé de 4,7 milliards FC en 2007 à 6,1 milliards FC en 2008.

Les données provisoires de la DGB indiquent des recettes fiscales qui s'établissent à 18,3 milliards FC en décembre 2008 contre 16,7 milliards FC en décembre 2007. Cette amélioration s'explique notamment, par la forte croissance des recettes douanières qui ont pratiquement doublé sur la période. Les recettes non fiscales ont progressé de 13,6 % pour s'établir à 5,1 milliards FC contre 4,5 milliards FC en 2007 en liaison avec la situation financière difficile enregistrée par les sociétés d'État.

Tableau 5.1 : Recettes budgétaires de l'État

Recettes budgétaires de l'Etat		(en millions FC)		
	2006	2007*	2008*	
<b>Recettes fiscales</b>	<b>17.260</b>	<b>16.678</b>	<b>18.288</b>	
<i>Dont : Impôts sur les revenus et les bénéfices</i>	3.804	4.555	4.159	
TC et assimilées	980	2.592	2.631	
Commerce international	8.533	5.984	9.169	
<b>Recettes non-fiscales</b>	<b>4.296</b>	<b>4.482</b>	<b>5.091</b>	
<i>Dont : Recettes des services</i>	1.678			
<b>Total des recettes</b>	<b>21.556</b>	<b>21.160</b>	<b>23.379</b>	
<i>Sources : Ministère des Finances, FMI</i>				
<i>* Chiffres provisoires</i>				

Les dépenses totales et les prêts nets ont augmenté de 22 %, représentant 26 % du PIB en 2008. Cette évolution serait liée à la fois à l'augmentation des dépenses courantes et à l'augmentation des dépenses en capital consacrées essentiellement à la réhabilitation des routes dans la capitale (+55 %).

Tableau 5.2 : Dépenses budgétaires courantes de l'État

Dépenses budgétaires courantes de l'Etat		(en millions FC)		
	2006	2007	2008*	
Traitements et salaires	13.205	15.392	15.690	
Biens et services	5.568	5.122	8.122	
Transferts	3.392	3.382	2.678	
Intérêts de la dette	1.144	778	1.217	
Autres dépenses courantes	2.457	2.624	2.092	
<b>Total des dépenses</b>	<b>25.766</b>	<b>27.298</b>	<b>29.799</b>	
<i>Sources : Ministère des Finances, FMI</i>				
<i>* Chiffres provisoires</i>				

La situation de la dette publique s'est améliorée sensiblement avec l'apurement des arriérés de la BAD suite à la conférence des bailleurs de fonds organisée à Paris en décembre 2007. Par ailleurs, en décembre 2008, le gouvernement a signé un programme Post-conflit avec la FMI qui s'est traduit par des décaissements de 1,8 milliard FC (5,5 millions USD), contribuant à la réduction des arriérés intérieurs et consolidant par le fait même la position extérieure de la Banque Centrale. A fin l'année 2008, l'encours de la dette représenterait 68,5 % du PIB contre 65,7 % en 2007. La situation est devenue critique au point que les principaux partenaires au développement des Comores ont dû accepter le report des échéances des principales obligations du gouvernement au titre du service de la dette.

Les prévisions de recettes et de dépenses par principaux postes budgétaires sont indiquées ci-dessous. Les prévisions du budget de l'État pour l'année 2009 affichent 24,4 milliards FC de recettes et 25,9 milliards FC de dépenses, dégagant un déficit budgétaire courant de 1,5 milliard FC. La dette publique est projetée pour l'année 2009 est de 4,4 milliards FC.

Tableau 5.3 : Budget Général de l'État

<b>BUDGET GENERAL</b>		<i>(en millions FC)</i>
		<b>2009</b>
Recettes fiscales		18 145
Recettes non-fiscales		6 239
Recettes exceptionnelles		
Recettes externes		11 426
<b>Total des recettes</b>		<b>29 571</b>
Dépenses courantes		<b>30 069</b>
Rémunération du personnel		17 125
Biens et services		6 308
Transferts		3 512
Intérêts de la dette		758
Dépenses courantes sur financement extérieur		2 366
Dépenses en capital		<b>11 007</b>
Sur financement propre		1 006
Sur financement extérieur		9 465
Financées sur fonds de contrepartie		536
<b>Total des dépenses</b>		<b>41 076</b>
<b>Solde Primaire</b>		<b>3 566</b>
<i>SOURCES : Loi de finances 2009</i>		

La crise énergétique et la restriction de l'accès au crédit bancaire en 2008 ont dominé la situation économique des Comores. Aujourd'hui encore, les délestages continuent à perturber l'activité, repoussant ainsi les signes d'une reprise économique.

Les principaux secteurs productifs, incluant les transports et le commerce, ont également connu une baisse en 2008 en raison de la crise énergétique et financière. Cependant, la bonne tenue de la production agricole destinée au marché local, soutenue par la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires, et la relative embellie du secteur des bâtiments et travaux publics, ont quelque peu atténué l'impact de la crise sur les producteurs agricoles. Le taux de croissance réel du PIB a été inférieur à 1 %, réduite, en effet, par une forte inflation se situant autour de 7 %, inflation gonflée surtout par les coûts élevés du carburant et du transport.

Les principaux produits d'exportation (vanille et girofle) ont connu une forte baisse en raison de la faiblesse continue des cours mondiaux, la force du FC et la faible productivité dans ces filières. Les exportations ont fortement chuté, s'établissant à 2,2 milliards FC contre près de 5 milliards FC en 2007, soit une baisse de plus de 55 %.

Tableau 5.4 : Évolution des exportations des Comores

Evolution des exportations des Comores années 2006 à 2008							
Produits	Quantités (tonnes)			Valeurs (millions FC)			Var (val) 08/07 en %
	2006	2007	2008*	2006	2007	2008*	
Vanille	60	74	35	1 009	1 274	643	- 50
Girofle	1 670	2 722	915	2 054	2 866	679	- 76
Ylang-ylang	40	31	47	913	711	796	+ 12
Autres essences	0,1	0,1	0,1	54	54	19	- 64
Autres produits	687	687	941	60	60	74	+ 23
<b>Total</b>	<b>2 457</b>	<b>3 514</b>	<b>1 939</b>	<b>4 089</b>	<b>4 964</b>	<b>2 212</b>	<b>- 55</b>

*Source* : Direction Générale des Douanes  
\*Chiffres provisoires, estimations BCC

La valeur des importations a augmenté, pour sa part, de 27 % en adéquation avec la hausse des cours du pétrole et des produits alimentaires sur les marchés internationaux, en dépit des pénuries de certains produits, notamment le riz dont les quantités importées ont diminué de moitié.

Les importants transferts de fonds de la diaspora, qui représentent environ 25 % du PIB, ont soutenu l'activité de construction et la consommation des ménages, deux facteurs qui ont entraîné une augmentation des importations, notamment de ciment, de matériaux de construction et de voiture. La facture pétrolière a également augmenté.

Tableau 5.5 : Évolution des importations des Comores

Evolution des importations des Comores 2006 à 2008							
Produits	Quantités (en tonnes)			Valeurs (en millions FC)			Variat (%) (08/07)
	2006	2007	2008*	2006	2007	2008*	
Riz	32 137	38 281	19 404	4 037	5 871	5 114	- 13
Viande, poisson	4 995	5 116	5 808	3 044	3 359	3 799	+ 13
Farine	5 475	5 204	5 452	891	939	1 250	+ 33
Sucre	5 537	4 026	3 646	1 361	950	746	- 21
Produits laitiers	1 958	1 489	1 592	1 154	902	1 155	+ 28
Produits pharmac.	197	204	201	700	549	625	+ 14
Tissus confection	1 162	898	957	703	751	501	- 33
Produits pétroliers	55 132	35 837	36 460	9 888	10 649	12 505	+ 17
Ciment	66 823	41 508	63 529	3 129	2 432	3 264	+ 34
Véhicules	2 169	2 540	3 440	2 944	2 989	9 532	+ 219
Fer, fonte, acier	6 673	3 167	4 957	2 763	1 133	1 856	+ 64
Autres produits	20 697	26 679	68 112	21 681	19 191	22 865	+ 19
<b>Total</b>	<b>202 955</b>	<b>164 949</b>	<b>220 796</b>	<b>45 189</b>	<b>49 716</b>	<b>63 213</b>	<b>+ 27</b>

*Source* : Direction générale des douanes,  
\*Chiffres provisoires, estimations BCC

Selon ces données provisoires disponibles, le déficit commercial s'est établi à 61 milliards FC en 2008 contre 44,8 milliards FC en 2007, atteignant 9,5 % du PIB en 2008 contre 6,7 % de PIB en 2007. Le taux de couverture des importations par les exportations s'est donc fortement dégradé,

passant de 10 % en 2007 à 3,5 % en 2008, en relation directe avec la baisse des exportations et l'augmentation des importations.

Les données sur les déséquilibres du commerce extérieur sont également indicatives de la surévaluation du Franc comorien (FC) par rapport aux devises des pays de la sous-région. Les données de l'EDIC montrent en effet que le FC se serait considérablement apprécié par rapport aux autres devises des pays de l'Océan indien réduisant par le même fait les avantages comparés des Comores dans ses secteurs traditionnels d'exportation.

## **5.2 PERSPECTIVES ECONOMIQUES A COURT TERME**

Pour l'année 2009, les objectifs macroéconomiques du gouvernement sont : (i) un taux de croissance réel du PIB de 0,8 %; (ii) un taux d'inflation moyen de moins de 5 %; (iii) un déficit de la balance des opérations courantes contenu à 8,5 % du PIB; (iv) des investissements équivalents à 12,3 % du PIB; (v) une amélioration du solde budgétaire primaire de 1 % du PIB, traduisant ainsi la nécessaire réduction des dépenses, notamment au niveau de la masse salariale, et enfin; (vi) une légère contraction des créances bancaires nettes sur l'État visant un accroissement soutenu du crédit bancaire au secteur privé.

En ce qui concerne la gestion des finances publiques, le budget 2009 vise principalement la réduction du déficit du solde budgétaire primaire (excluant les dons) à 1,6 % du PIB contre 2,7 % en 2008. Cet ajustement sera obtenu par des économies sur les dépenses de sécurité, la masse salariale et celles liées aux réponses à la crise du secteur énergie. Les recettes publiques attendues et les dépenses totales sont évaluées respectivement à 24,4 milliards de FC, soit 13% du PIB et à 40,5 milliards de FC, soit 21,5 % du PIB. Compte tenu des dons programmes et projets déjà identifiés de 13,8 milliards ou 7,3 % du PIB selon le rapport du FMI, et d'une réduction nette des arriérés de paiement de 2,5 milliards environ, soit 1,3 % du PIB, le déficit budgétaire global base caisse devrait atteindre 2,5 % du PIB en 2009 contre 1,3 % en 2008.

La performance macroéconomique anticipée, les perspectives de croissance et les prévisions en matière de finances publiques pour 2009 ne sont pas à la hauteur des enjeux et des défis auxquels le pays fait face s'il souhaite briser le cercle vicieux de pauvreté dans lequel il se trouve enfermé. En effet, la situation actuelle est caractérisée par un « double gap ». D'une part, un déficit extérieur important qui s'explique par la faiblesse des exportations de biens et services et d'autre part, par un déficit intérieur lié à la faiblesse de l'économie qui réduit les revenus des entreprises, des ménages et par le fait même, les recettes de l'État. Le gouvernement n'a donc pas de marge de manœuvre. L'endettement s'accélère et le service de la dette a atteint un niveau insoutenable. Cette situation provoque à son tour des transferts nets négatifs entravant toute possibilité de financement du développement économique et donc, de réduction de la pauvreté.

Les besoins de financement nets de l'État au titre de l'exercice 2009 sont évalués à 8,5 milliards de FC environ, soit 4,5 % du PIB. Ce gap de financement prend en compte le service de la dette extérieure de 4,5 milliards de FC, dont 3,3 milliards de FC au titre du service courant de la dette et 1,2 milliard de FC au titre d'arriérés. Le gouvernement est confronté aux transferts nets négatifs de 3,7 milliards de FC, soit 2 % du PIB. Une croissance forte et soutenue sera indispensable pour briser

ce cercle vicieux qui asphyxie littéralement le processus de développement au lieu de l'accompagner et de l'amplifier.

Le gouvernement est conscient de la nécessité d'améliorer l'intermédiation financière pour stimuler le développement du secteur privé et soutenir la croissance. Deux nouvelles banques étrangères (EXIMBANK de Tanzanie et la Banque Fédérale des Comores) ont ainsi démarré leurs activités sur place en 2008. Cela devrait donner un peu d'oxygène au secteur privé et permettre la relance progressive des activités commerciales.

L'étude diagnostic sur l'intégration du commerce (EDIC) a à nouveau souligné la nécessité de développer le potentiel touristique considérable des Comores en attirant des Investissements Étrangers (IDE). Compte tenu du potentiel existant, on estime que les entrées d'IDE pourraient passer d'une moyenne annuelle de 0.4 % du PIB sur la période 2000-07 à environ 2 % du PIB à moyen terme, alimentées principalement par les investissements touristiques des États du golfe, (Koweït et Émirats Arabes Unis).

Par ailleurs, l'amélioration effective du climat d'investissement permettra d'attirer des IDE et d'encourager la population à consacrer une part croissante des importants envois de fonds de la diaspora vers des investissements productifs plutôt qu'à la consommation exclusive. Le projet de Code des Investissements, approuvé par le Parlement en 2007, devrait favoriser cette tendance. Par ailleurs, la mise en place d'un guichet unique pour les investisseurs et l'opérationnalisation de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI) devraient contribuer à créer un environnement plus dynamique et plus favorable à l'investissement.

Enfin, la libéralisation du commerce extérieur est également en cours avec la transformation en impôts intérieurs indirects des droits de douane spécifiques levés sur les produits clés. En outre, les droits de douane *ad valorem* ont été ramenés à un niveau maximum de 20 %.

### **5.3 CADRAGE MACROECONOMIQUE**

Les conditions macroéconomiques à réaliser, les niveaux de croissance à atteindre dans les secteurs économiques et la contribution des PTF pour assurer le financement de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté sont spécifiés dans le cadrage macroéconomique. Il intègre aussi les orientations du programme que le gouvernement a négocié avec le FMI et anticipe les perspectives positives d'une négociation de la FRPC, après l'évaluation à la mi-2009 du programme d'Aide d'Urgence Post-Conflict (AUPC) qui s'est achevé en mars 2009. Enfin, il tient compte de l'estimation des coûts d'atteinte des OMD aux Comores.

Les implications chiffrées des programmes sectoriels sont spécifiées suivant les anticipations de croissance sectorielles. Celles-ci se fondent sur les projections d'investissement dans les secteurs concernés et prennent en compte la contribution de chaque secteur à la formation de la croissance nationale. Le cadrage macroéconomique est ainsi déroulé suivant les trois (03) scénarii suivants :

4. Le cadrage macroéconomique dit « SCRP » présente les projections de la situation de référence. Il intègre l'incidence quantitative des stratégies sectorielles adoptées dans le cadre de la SCRP sur le profil de la croissance économique et le cadre macroéconomique à moyen terme;
5. Le deuxième scénario dit « OMD » intègre l'évaluation des coûts pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement aux Comores en considérant des investissements massifs des PTF et une forte amélioration des capacités d'absorption de l'aide par le pays;
6. Le troisième scénario dit « FMI » considère les simulations faites par le Fond Monétaire International dans le cadre des Consultations conjointes de 2008 au titre de l'article IV de ses statuts avec l'Union des Comores. Ce scénario repose sur les tendances récentes en matière de performance économique des Comores et prend en compte la conjoncture économique mondiale. Les projections du FMI s'arrêtent en 2013 alors que la SCRP s'échelonnent jusqu'en 2014. Aussi, les projections ont été complétées pour l'année 2014 en répliquant les valeurs de l'année 2013 pour des fins de comparaisons avec les autres scénarii.

### 5.3.1 SCÉNARIO SCRP

Selon ce scénario, la croissance économique de 2010 à 2014 se fondera principalement sur : (i) une évolution soutenue des activités du secteur agricole; (ii) le développement du secteur touristique; (iii) le dynamisme et la progression du secteur bancaire et de l'intermédiation financière; (iv) la résolution de la crise du secteur de l'énergie qui rendrait possible une amélioration de la productivité dans tous les secteurs de l'économie, et enfin; (v) les effets induits par les nouveaux investissements inhérents à la mise en œuvre de la SCRP.

Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut réel devrait se situer en 2009 à environ 1.2 %, un niveau légèrement supérieur à l'objectif de 0,8 % initialement anticipé par le gouvernement. La mise en œuvre effective de la SCRP devrait permettre à l'économie comorienne de retrouver le chemin d'une croissance en termes réel plus soutenu pour atteindre un taux de croissance du PIB réel de 2.5 % en 2010 et tendre vers 5.6 % en 2014. Sur la période 2010-2014, la croissance du PIB réel devrait se situer en moyenne au environ de 4.3 %.

Cette relativement bonne performance de l'économie résulterait de l'amélioration combinée des activités et des investissements dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Sur la période 2010-2014, ces secteurs devraient enregistrer respectivement des taux de croissance annuels moyens de 4.6 %, 2.18 % et 3 %.

La réalisation de ces objectifs de croissance requiert que :

- k. Le gouvernement observe une grande discipline budgétaire et maîtrise ses finances publiques pour dégager un minimum de ressources nécessaires au financement de la SCRP;
- l. La masse salariale reste constante, sinon se contracte suivant la mise en œuvre des réformes dans le secteur public;

- m. Des ressources supplémentaires soient allouées à la mise en œuvre de la SCRP à travers des investissements accrus et particulièrement dans les secteurs porteurs que sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et le tourisme;
- n. L'investissement dans le secteur agricole soit particulièrement important en raison de son poids dans la formation du PIB et de son rôle prépondérant dans l'économie comme principale source de création de richesse, de revenus et d'emplois;
- o. Des réformes visant à améliorer le climat d'investissement soient faites afin d'attirer davantage d'IDE pour soutenir le développement du secteur tourisme ;
- p. Le gouvernement mette l'accent sur la promotion des activités liées au secteur touristique afin d'exploiter l'énorme potentiel de ce secteur ;
- q. La mobilisation et la collecte des ressources fiscales sont renforcées ;
- r. Le gouvernement prenne les dispositions nécessaires pour obtenir un allègement du service de sa dette externe au titre de l'initiative PPTE ;
- s. la masse monétaire augmente sensiblement pour accompagner la croissance des activités économiques, avec un contrôle par ailleurs du niveau de l'inflation;
- t. le dynamisme du secteur bancaire se traduise par une facilité d'accès au crédit pour les populations pauvres afin de soutenir le développement d'activités génératrices de revenus et pour le secteur privé.

#### ***Les hypothèses de croissance sectorielle 2010 - 2014***

Le secteur primaire restera le principal moteur de la croissance à moyen terme. Le taux de croissance attendu sera de 2.5 % en 2010 pour atteindre 5.9 % en 2014, tiré principalement par les sous-secteurs agricole et pêche. Avec des investissements importants prévus dans le secteur agricole, notamment pour moderniser l'appareil de production, augmenter sensiblement la productivité et améliorer les canaux de commercialisation par la construction de routes de désenclavement, la production agricole devrait croître à 15 %. L'acquisition de nouveaux bateaux de pêche et la hausse des capacités de transformation, de stockage avec plus de chambres froides et d'exportation, couplées à la rationalisation d'octroi de licence aux navires étrangers permettront d'atteindre un taux de croissance réel de 15 % pour la pêche. En raison des contraintes existantes dans le sous-secteur de l'élevage, son évolution sera plus modeste à environ 6 %. La branche sylviculture, avec l'exploitation d'ylang-ylang, connaîtrait une croissance également modérée à 6 %, avec la consolidation des Comores comme premier producteur mondial.

Le secteur secondaire devrait avoir une modeste contribution à la formation du PIB sur la période 2010-2014, en raison d'importants ajustements à réaliser et surtout, de la faiblesse du sous-secteur industrie manufacturière dans l'économie comorienne. Les projections de croissance prévues en 2010 et en 2014 sont respectivement de 0.5 % et de 1.7 %. La croissance de l'industrie manufacturière restera modérée (6.5 %) et devrait être tirée, à moyen terme, par le possible démarrage des activités de transformation du sous-secteur pêche.

Le sous-secteur Énergie et Eau devrait connaître une évolution de 12 % en moyenne avec les investissements engagés dans la modernisation des installations. L'amélioration de la situation dans ce sous-secteur devrait avoir des effets positifs sur la productivité des autres secteurs de l'économie. Dans le même sens, la construction des routes, avec des investissements importants de l'Union

Européenne, et les investissements privés dans la construction immobilière devraient permettre au sous-secteur bâtiment et travaux publics de connaître un taux de croissance de 7.5 %. La contribution de ce sous-secteur à la formation de la richesse nationale restera cependant modeste. Par contre, le secteur agricole devrait bénéficier de la construction des routes qui contribueront à faciliter l'écoulement de la production.

Dans ce scénario, la croissance du secteur tertiaire sera fortement portée par l'évolution du sous-secteur hôtellerie avec une croissance anticipée de 15.5 % en moyenne entre 2010 et 2014 principalement due au développement du secteur touristique. La revitalisation de l'activité bancaire et de la microfinance sont susceptibles d'améliorer le volume, et donc l'accès au crédit. La forte croissance du secteur financier, 15 % en moyenne, devrait entraîner l'ensemble du secteur tertiaire.

Les transports et télécommunications devraient également connaître une forte croissance (15 % en moyenne annuelle sur la période 2010-2014) avec des investissements dans la téléphonie mobile et les télécommunications, et la libéralisation du secteur. Le ralliement du câble sous-marin en cours pourrait considérablement augmenter les capacités du secteur des télécommunications et contribuer à réduire les coûts des services. Enfin, l'amélioration des routes, l'installation de nouvelles compagnies aériennes et la construction d'un aéroport international à Anjouan sont autant d'investissements qui soutiendront le dynamisme attendu du sous-secteur transport.

Au niveau de la demande, elle devrait être tirée par la demande extérieure qui devrait connaître un regain avec la reprise mondiale dès 2010. L'augmentation des exportations de 4 % en moyenne sur la période 2010-2014, la relance de la consommation finale et le redressement de l'investissement, caractérisé en particulier par la hausse des IDE, devraient alimenter significativement la croissance. Le taux d'investissement sur financement intérieur demeura faible cependant, passant de 1 % en 2010 à environ 2.3 % en 2014. Par contre, l'investissement sur financement extérieur devrait augmenter de manière importante, d'environ 12 % en moyenne sur la période 2010-2014. Le taux d'investissement passerait alors à 6.9 % en 2009 pour atteindre 14.3 % en 2012, mais chuterait légèrement à 13.3 % en 2014.

Au niveau des finances publiques, leur consolidation devrait être enclenchée et poursuivie avec la hausse continue des recettes budgétaires de 13.6 % du PIB en 2010 à 15 % du PIB en 2014. Un effort particulier de maîtrise des dépenses courantes, notamment de la masse salariale, permettra de réduire leur importance de 15,2 % du PIB en 2010 à 13.5 % en 2014. Le solde primaire du PIB devrait alors s'améliorer pour se transformer en léger excédent à partir de 2013.

Enfin, le scénario SCRP prend en compte une petite partie seulement (3 %) des besoins de financement requis pour l'atteinte des OMD qui sont par ailleurs estimés à 29,5 milliards de dollars US de 2008 à 2015.

Tableau 5.6 : Principaux Agrégats Macroéconomiques du Cadrage SCRP (\*)

<b>Projections</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>PIB au prix du marché</b> (milliards FC)	184.20	194.88	208.01	223.27	242.13	262.76
Recettes budgétaires	23.95	26.50	28.71	32.37	35.59	39.41
Recettes fiscales	18.97	21.24	23.09	26.35	29.06	32.32
Recettes non fiscales	4.97	5.26	5.62	6.03	6.54	7.09
Dépenses totales	40.7	57.24	61.1	65.26	69.02	70.67
Dépenses en capital	12.71	27.1	29.3	31.9	33.3	34.9
Dépenses courantes	27.99	30.14	31.80	33.36	35.72	35.77
Salaires	16.30	16.79	16.95	17.46	17.63	17.98
<b>Salaires / Recettes totales (en %)</b>	<b>68.1%</b>	<b>63.3%</b>	<b>59.1%</b>	<b>53.9%</b>	<b>49.5%</b>	<b>45.6%</b>
Dépenses d'investissement financées sur ressources propres	1.01	2	3.1	4.2	5.1	6.1
Dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures	11.7	25.1	26.2	27.7	28.2	28.8
Financement Externe	12.34	12.12	13.20	14.58	16.17	16.5
Dons projets	11.04	12.12	13.20	14.58	16.17	16.5
Dons non projets	1.30	0	0	0	0	0
<b>Solde Primaire</b>	<b>-4.0</b>	<b>-3.6</b>	<b>-3.1</b>	<b>-1.0</b>	<b>-0.1</b>	<b>3.6</b>
Solde Global hors dons	-16.8	-30.7	-32.4	-32.9	-33.4	-31.3
<b>Besoin de Financement</b>	<b>4.42</b>	<b>18.61</b>	<b>19.19</b>	<b>18.31</b>	<b>17.25</b>	<b>14.76</b>
<b>Taux de Croissance réel du PIB (en %)</b>	<b>1.2</b>	<b>2.5</b>	<b>3.6</b>	<b>4.4</b>	<b>5.5</b>	<b>5.6</b>

Source : Ministère des Finances, du Budget et du Plan – Commissariat Général au Plan.

(\*) Données en Milliards de franc Comorien, sauf indication contraire

Tableau 5.7 : Principaux Agrégats Macroéconomiques du Cadrage SCRP (\*\*)

<b>Projections</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>PIB au prix du marché</b> (milliards FC)	184.20	194.88	208.01	223.27	242.13	262.76
Recettes budgétaires	10.3	10.9	11.1	11.8	12	12.3
Recettes fiscales	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7
Recettes non fiscales	13	13.6	13.8	14.5	14.7	15
Dépenses totales	19.5	29.1	29.1	28.9	28.4	26.8
Dépenses en capital	6.9	13.9	14.1	14.3	13.8	13.3
Dépenses courantes	12.6	15.2	15	14.6	14.6	13.5
Salaires	8.9	8.8	8.3	8	7.6	7.1
<b>Salaires / Recettes totales (en %)</b>	68.07	63.35	59.05	53.93	49.53	45.63
Dépenses d'investissement financées sur ressources propres	0.5	1	1.5	1.9	2.1	2.3
Dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures	6.4	12.9	12.6	12.4	11.6	11
Financement Externe	6	6.2	6.3	6.5	6.7	6.3
Dons projets	6	6.2	6.3	6.5	6.7	6.3
Dons non projets	0.7	0	0	0	0	0
<b>Solde Primaire</b>	<b>-2.2</b>	<b>-1.9</b>	<b>-1.5</b>	<b>-0.4</b>	<b>-0.1</b>	<b>1.4</b>
Solde Global hors dons	-9.1	-15.8	-15.6	-14.7	-13.8	-11.9
<b>Besoin de Financement</b>	<b>2.4</b>	<b>9.6</b>	<b>9.2</b>	<b>8.2</b>	<b>7.1</b>	<b>5.6</b>
<b>Taux de Croissance réel du PIB (en %)</b>	<b>1.2</b>	<b>2.5</b>	<b>3.6</b>	<b>4.4</b>	<b>5.5</b>	<b>5.6</b>

(\*\*) Données en % du PIB, sauf indication contraire

### 5.3.2 SCÉNARIO OMD

Le scénario précédent (SCRP) prend en compte uniquement une infime partie des besoins de financement requis pour atteindre les OMD. Le scénario OMD est basé pour sa part sur l'étude du costing des OMD réalisé par les départements ministériels et prend en compte l'ensemble des coûts relatifs à l'atteinte des OMD.

Ce scénario implique des investissements très importants de la part des PTF dans les secteurs de l'Agriculture, l'Éducation, le Genre, la Santé, l'Eau et l'Assainissement, l'Énergie et les Transports. Il fait l'hypothèse d'une amélioration significative des capacités d'absorption des ressources externes par le gouvernement.

Les tableaux suivants indiquent le niveau des investissements requis par secteur d'OMD en FC et en \$ US pour fin de comparaison.

Tableau 5.8 : Agrégation des coûts d'atteinte des OMD en 2015

<b>ENERGIE</b>									
<i>Données en US\$</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Amélioration du système de cuisson	1 179 125	2 204 289	3 279 197	4 405 741	5 585 876	6 821 628	8 115 090	9 468 428	41 059 374
Electrification sur/hors réseau	161 738 026	329 276 437	504 732 559	688 404 292	880 599 879	1 081 638 263	1 291 849 449	1 511 574 882	6 449 813 787
Force motrice	98 399	127 260	157 147	188 430	221 159	255 388	291 171	328 565	1 667 520
<b>Coût total</b>	<b>163 015 550</b>	<b>331 607 986</b>	<b>508 168 904</b>	<b>692 998 463</b>	<b>886 406 915</b>	<b>1 088 715 279</b>	<b>1 300 255 710</b>	<b>1 521 371 875</b>	<b>6 492 540 681</b>
<i>Données en FC</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Amélioration du système de cuisson	365 528 619	683 329 564	1 016 551 145	1 365 779 668	1 731 621 694	2 114 704 720	2 515 677 877	2 935 212 661	12 728 405 948
Electrification sur/hors réseau	50 138 788 036	102 075 695 325	156 467 093 307	213 405 330 416	272 985 962 423	335 307 861 536	400 473 329 310	468 588 213 516	1 999 442 273 868
Force motrice	30 503 743	39 450 625	48 715 707	58 413 338	68 559 404	79 170 321	90 263 048	101 855 111	516 931 297
<b>Coût total</b>	<b>50 534 820 398</b>	<b>102 798 475 514</b>	<b>157 532 360 159</b>	<b>214 829 523 422</b>	<b>274 786 143 521</b>	<b>337 501 736 576</b>	<b>403 079 270 235</b>	<b>471 625 281 288</b>	<b>2 012 687 611 113</b>

<b>ROUTES TRANSPORT</b>									
<i>Données en US\$</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Route nationale	28 293 110	29 534 501	30 775 892	32 017 283	33 258 674	34 500 065	35 741 456	36 982 848	261 103 829
Route Urbaine	4 845 798	5 203 634	5 561 470	5 919 305	6 277 141	6 634 977	6 992 813	7 350 648	48 785 786
Piste rurale	17 571 345	18 330 520	19 089 695	19 848 870	20 608 045	21 367 220	22 126 395	21 510 261	160 452 348
Construction de ponts	260 894 879	276 591 025	292 287 172	307 983 318	323 679 464	339 375 611	355 071 757	370 767 904	2 526 651 130
Transports maritimes	84 115 746	96 304 556	108 493 367	120 682 177	132 870 988	145 059 798	157 248 609	169 437 419	1 014 212 661
Transports aériens	30 700 804	32 623 051	33 922 185	35 832 351	36 590 765	38 470 462	39 963 543	41 844 224	289 947 385
<b>Coût total</b>	<b>426 421 681</b>	<b>458 587 287</b>	<b>490 129 780</b>	<b>522 283 305</b>	<b>553 285 077</b>	<b>585 408 133</b>	<b>617 144 573</b>	<b>647 893 304</b>	<b>4 301 153 139</b>
<i>Données en FC</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Route nationale	8 770 863 985	9 155 695 235	9 540 526 485	9 925 357 735	10 310 188 985	10 695 020 235	11 079 851 485	11 464 682 735	80 942 186 883
Route Urbaine	1 502 197 473	1 613 126 545	1 724 055 616	1 834 984 688	1 945 913 759	2 056 842 830	2 167 771 902	2 278 700 973	15 123 593 786
Piste rurale	5 447 116 820	5 682 461 070	5 917 805 320	6 153 149 570	6 388 493 820	6 623 838 070	6 859 182 320	6 668 180 913	49 740 227 903
Construction de ponts	80 877 412 365	85 743 217 771	90 609 023 177	95 474 828 583	100 340 633 989	105 206 439 395	110 072 244 801	114 938 050 207	783 261 850 288
Transports maritimes	26 075 881 250	29 854 412 500	33 632 943 750	37 411 475 000	41 190 006 250	44 968 537 500	48 747 068 750	52 525 600 000	314 405 925 000
Transports aériens	9 517 249 281	10 113 145 951	10 515 877 328	11 108 028 863	11 343 137 007	11 925 843 150	12 388 698 277	12 971 709 393	89 883 689 249
<b>Coût total</b>	<b>132 190 721 175</b>	<b>142 162 059 072</b>	<b>151 940 231 676</b>	<b>161 907 824 439</b>	<b>171 518 373 811</b>	<b>181 476 521 180</b>	<b>191 314 817 535</b>	<b>200 846 924 221</b>	<b>1 333 357 473 109</b>

Tableau 5.8 : Agrégation des coûts d'atteinte des OMD en 2015 (Suite)

<b>GENRE</b>									
<i>Données en US\$</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Sensibilisation en santé reproductive	825397,4875	991335,8979	1159045,417	1327844,949	1491696,374	1665176,287	1843169,63	2026367,283	11330033,33
Formation professionnelle des jeunes f	932800,6363	1080137,29	1232316,749	1378111,67	1534304,028	1689050,82	1820851,245	1939433,576	11607006,01
Encourager la participation politique de	8606	47212,60326	7150,021739	10506	10506	10506	10506	115642,4	220635,025
Arrêter la violence faite aux femmes	5582277,753	6915295,46	8319209,206	9769380,963	11271709,15	12807294,02	14375451,49	15995543,87	85036161,91
Questions systémiques	30847047,49	40445007,23	50648103,53	61468682,58	72918923,97	85010705,08	97759355,43	111205522,5	550303347,9
Coûts Administratifs	1909806,468	2473949,424	3068291,246	3697726,308	4361356,976	5059136,61	5790466,689	6564125,484	32924859,21
<b>Coût total</b>	<b>40 105 936</b>	<b>51 952 938</b>	<b>64 434 116</b>	<b>77 652 252</b>	<b>91 588 496</b>	<b>106 241 869</b>	<b>121 599 800</b>	<b>137 846 635</b>	<b>691 422 043</b>
<i>Données en FC</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Sensibilisation en santé reproductive	255 873 221	307 314 128	359 304 079	411 631 934	462 425 876	516 204 649	571 382 585	628 173 858	3 512 310 331
Formation professionnelle des jeunes f	289 168 197	334 842 560	382 018 192	427 214 618	475 634 249	523 605 754	564 463 886	601 224 409	3 598 171 865
Encourager la participation politique de	2 667 860	14 635 907	2 216 507	3 256 860	3 256 860	3 256 860	3 256 860	35 849 144	68 396 858
Arrêter la violence faite aux femmes	1 730 506 104	2 143 741 593	2 578 954 854	3 028 508 098	3 494 229 837	3 970 261 145	4 456 389 960	4 958 618 601	26 361 210 192
Questions systémiques	9 562 584 722	12 537 952 241	15 700 912 094	19 055 291 601	22 604 866 430	26 353 318 576	30 305 400 183	34 473 711 989	170 594 037 836
Coûts Administratifs	592 040 005	766 924 321	951 170 286	1 146 295 156	1 352 020 663	1 568 332 349	1 795 044 674	2 034 878 900	10 206 706 354
<b>Coût total</b>	<b>12 432 840 109</b>	<b>16 105 410 750</b>	<b>19 974 576 012</b>	<b>24 072 198 267</b>	<b>28 392 433 914</b>	<b>32 934 979 334</b>	<b>37 695 938 149</b>	<b>42 732 456 901</b>	<b>214 340 833 436</b>
<b>DEVELOPPEMENT RURAL</b>									
<i>Données en US\$</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Productivité agricole	26 407 782	93 205 592	119 776 232	146 134 501	407 153 593	221 609 097	263 280 812	314 690 688	1 592 258 296
Mobilisation communautaire	27 796 653	36 945 968	47 293 091	58 869 876	71 798 407	86 224 254	102 372 343	120 603 882	551 904 473
Petite irrigation	545 313	685 028	824 932	988 497	1 206 124	1 539 978	2 160 752	3 955 370	11 905 994
Recherche	359 274	436 587	528 934	639 594	772 725	933 796	1 129 860	1 370 542	6 171 314
<b>Coût total</b>	<b>55 109 023</b>	<b>131 273 176</b>	<b>168 423 189</b>	<b>206 632 467</b>	<b>480 930 850</b>	<b>310 307 124</b>	<b>368 943 766</b>	<b>440 620 482</b>	<b>2 162 240 077</b>
<i>Données en FC</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Productivité agricole	8 186 412 372	28 893 733 499	37 130 631 914	45 301 695 335	126 217 613 785	68 698 820 053	81 617 051 610	97 554 113 196	493 600 071 764
Mobilisation communautaire	8 616 962 436	11 453 250 124	14 660 858 122	18 249 661 443	22 257 506 264	26 729 518 623	31 735 426 204	37 387 203 433	171 090 386 649
Petite irrigation	169 047 136	212 358 757	255 728 853	306 433 935	373 898 541	477 393 173	669 833 062	1 226 164 647	3 690 858 103
Recherche	111 375 052	135 342 092	163 969 686	198 274 136	239 544 840	289 476 743	350 256 685	424 868 156	1 913 107 390
<b>Coût total</b>	<b>17 083 796 996</b>	<b>40 694 684 472</b>	<b>52 211 188 575</b>	<b>64 056 064 850</b>	<b>149 088 563 429</b>	<b>96 195 208 591</b>	<b>114 372 567 561</b>	<b>136 592 349 431</b>	<b>670 294 423 906</b>

Tableau 5.8 : Agrégation des coûts d'atteinte des OMD en 2015 (Suite)

<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>									
<i>Données en US\$</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Eau	57 554 291	60 245 365	62 936 440	65 627 514	68 318 588	71 009 662	73 700 736	76 391 811	535 784 408
Assainissement	1 321 388 195	1 403 404 177	1 485 420 160	1 567 436 143	1 649 452 126	1 731 468 108	1 813 484 091	1 895 500 074	12 867 553 074
Traitement des eaux usées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hygiène dans les Ecoles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Complément traitement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Coût total</b>	<b>1 378 942 486</b>	<b>1 463 649 543</b>	<b>1 548 356 600</b>	<b>1 633 063 657</b>	<b>1 717 770 714</b>	<b>1 802 477 770</b>	<b>1 887 184 827</b>	<b>1 971 891 884</b>	<b>13 403 337 481</b>
<i>Données en FC</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Eau	17 841 830 304	18 676 063 303	19 510 296 302	20 344 529 301	21 178 762 300	22 012 995 299	22 847 228 299	23 681 461 298	166 093 166 405
Assainissement	409 630 340 374	435 055 295 010	460 480 249 646	485 905 204 282	511 330 158 918	536 755 113 554	562 180 068 190	587 605 022 826	3 988 941 452 800
Traitement des eaux usées									-
Hygiène dans les Ecoles									-
Complément traitement									-
<b>Coût total</b>	<b>427 472 170 678</b>	<b>453 731 358 313</b>	<b>479 990 545 948</b>	<b>506 249 733 583</b>	<b>532 508 921 218</b>	<b>558 768 108 853</b>	<b>585 027 296 488</b>	<b>611 286 484 123</b>	<b>4 155 034 619 205</b>
<b>EDUCATION</b>									
<i>Données en US\$</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Education pré-scolaire	4 307 395	4 497 315	4 680 743	4 861 971	5 043 595	5 227 286	5 414 180	5 605 094	39 637 577
Education primaire	37 557 605	38 093 865	44 037 509	50 735 010	47 232 681	51 574 435	56 556 872	62 347 075	388 135 051
Education secondaire	12 011 718	6 963 103	12 576 898	18 954 152	26 364 760	28 543 606	31 490 089	34 523 858	171 428 184
Alphabétisation des adultes	328 795	348 499	368 982	390 272	412 395	435 381	459 258	484 058	3 227 640
<b>Total</b>	<b>54 205 513</b>	<b>49 902 781</b>	<b>61 664 132</b>	<b>74 941 404</b>	<b>79 053 431</b>	<b>85 780 708</b>	<b>93 920 399</b>	<b>102 960 084</b>	<b>602 428 452</b>
<i>Données en FC</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Education pré-scolaire	1 335 292 391	1 394 167 547	1 451 030 329	1 507 210 878	1 563 514 309	1 620 458 505	1 678 395 834	1 737 579 193	12 287 648 986
Education primaire	11 642 857 695	11 809 097 996	13 651 627 741	15 727 853 020	14 642 131 139	15 988 074 965	17 532 630 232	19 327 593 123	120 321 865 910
Education secondaire	3 723 632 651	2 158 562 014	3 898 838 520	5 875 787 145	8 173 075 524	8 848 517 811	9 761 927 494	10 702 395 906	53 142 737 064
Alphabétisation des adultes	101 926 446	108 034 579	114 384 414	120 984 220	127 842 526	134 968 132	142 370 116	150 057 845	1 000 568 278
<b>Total</b>	<b>16 803 709 183</b>	<b>15 469 862 135</b>	<b>19 115 881 004</b>	<b>23 231 835 263</b>	<b>24 506 563 497</b>	<b>26 592 019 412</b>	<b>29 115 323 676</b>	<b>31 917 626 068</b>	<b>186 752 820 238</b>

Tableau 5.8 : Agrégation des coûts d'atteinte des OMD en 2015 (Suite)

<b>SANTÉ</b>									
<i>Données en US\$</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Coûts systémiques	65 019 176	59 234 734	64 675 020	87 754 815	112 133 862	163 259 545	190 528 660	219 890 066	962 495 877
Santé Infantile	107 170 221	107 673 303	110 835 300	167 574 843	227 651 760	353 241 469	422 162 142	493 703 594	1 990 012 631
Santé Maternelle	3 240 176	3 091 789	3 080 851	3 328 065	3 613 235	4 133 054	4 471 302	4 826 415	29 784 885
VIH/SIDA	1 270 324	5 043 950	8 965 018	13 031 837	17 250 574	21 619 849	26 150 011	30 811 212	124 142 775
Paludisme	1 674 597	1 718 151	1 763 265	1 809 959	1 858 232	1 908 069	1 959 447	2 012 546	14 704 266
Tuberculose	31 992	32 824	33 686	34 578	34 752	35 684	36 645	37 233	277 394
<b>Coût total</b>	<b>178 406 486</b>	<b>176 794 749</b>	<b>189 353 139</b>	<b>273 534 096</b>	<b>362 542 415</b>	<b>544 197 670</b>	<b>645 308 207</b>	<b>751 281 066</b>	<b>3 121 417 829</b>
<i>Données en FC</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
Coûts systémiques	20 155 944 709	18 362 767 415	20 049 256 105	27 203 992 558	34 761 497 184	50 610 458 818	59 063 884 482	68 165 920 598	298 373 721 868
Santé Infantile	33 222 768 528	33 378 723 796	34 358 942 871	51 948 201 315	70 572 045 736	109 504 855 509	130 870 263 971	153 048 114 032	616 903 915 758
Santé Maternelle	1 004 454 592	958 454 446	955 063 766	1 031 700 061	1 120 102 763	1 281 246 639	1 386 103 551	1 496 188 517	9 233 314 334
VIH/SIDA	393 800 442	1 563 624 491	2 779 155 554	4 039 869 450	5 347 677 963	6 702 153 224	8 106 503 450	9 551 475 763	38 484 260 338
Paludisme	519 124 977	532 626 805	546 612 095	561 087 380	576 051 844	591 501 404	607 428 710	623 889 294	4 558 322 509
Tuberculose	9 917 441	10 175 382	10 442 559	10 719 097	10 773 229	11 062 164	11 360 034	11 542 379	85 992 286
<b>Coût total</b>	<b>55 306 010 690</b>	<b>54 806 372 335</b>	<b>58 699 472 950</b>	<b>84 795 569 862</b>	<b>112 388 148 720</b>	<b>168 701 277 758</b>	<b>200 045 544 198</b>	<b>232 897 130 582</b>	<b>967 639 527 095</b>

<b>TOTAL SECTEUR OMD</b>									
<i>Données en US\$</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
<b>ENERGIE</b>	163 015 550	331 607 986	508 168 904	692 998 463	886 406 915	1 088 715 279	1 300 255 710	1 521 371 875	6 492 540 681
<b>ROUTES TRANSPORT</b>	426 421 681	458 587 287	490 129 780	522 283 305	553 285 077	585 408 133	617 144 573	647 893 304	4 301 153 139
<b>GENRE</b>	825 397	991 336	1 159 045	1 327 845	1 491 696	1 665 176	1 843 170	2 026 367	11 330 033
<b>DEVELOPPEMENT RURAL</b>	26 407 782	93 205 592	119 776 232	146 134 501	407 153 593	221 609 097	263 280 812	314 690 688	1 592 258 296
<b>SANTÉ</b>	178 406 486	176 794 749	189 353 139	273 534 096	362 542 415	544 197 670	645 308 207	751 281 066	3 121 417 829
<b>EDUCATION</b>	54 205 513	49 902 781	61 664 132	74 941 404	79 053 431	85 780 708	93 920 399	102 960 084	602 428 452
<b>ASSAINISSEMENT</b>	1 378 942 486	1 463 649 543	1 548 356 600	1 633 063 657	1 717 770 714	1 802 477 770	1 887 184 827	1 971 891 884	13 403 337 481
<b>Coût total</b>	<b>2 228 224 896</b>	<b>2 574 739 274</b>	<b>2 918 607 831</b>	<b>3 344 283 270</b>	<b>4 007 703 840</b>	<b>4 329 853 834</b>	<b>4 808 937 698</b>	<b>5 312 115 269</b>	<b>29 524 465 912</b>
<i>Données en FC</i>									
<b>Interventions</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2008-2015</b>
<b>ENERGIE</b>	50 534 820 398	102 798 475 514	157 532 360 159	214 829 523 422	274 786 143 521	337 501 736 576	403 079 270 235	471 625 281 288	2 012 687 611 113
<b>ROUTES TRANSPORT</b>	8 770 863 985	9 155 695 235	9 540 526 485	9 925 357 735	10 310 188 985	10 695 020 235	11 079 851 485	11 464 682 735	80 942 186 883
<b>GENRE</b>	12 432 840 109	16 105 410 750	19 974 576 012	24 072 198 267	28 392 433 914	32 934 979 334	37 695 938 149	42 732 456 901	214 340 833 436
<b>DEVELOPPEMENT RURAL</b>	17 083 796 996	40 694 684 472	52 211 188 575	64 056 064 850	149 088 563 429	96 195 208 591	114 372 567 561	136 592 349 431	670 294 423 906
<b>SANTÉ</b>	55 306 010 690	54 806 372 335	58 699 472 950	84 795 569 862	112 388 148 720	168 701 277 758	200 045 544 198	232 897 130 582	967 639 527 095
<b>EDUCATION</b>	16 803 709 183	15 469 862 135	19 115 881 004	23 231 835 263	24 506 563 497	26 592 019 412	29 115 323 676	31 917 626 068	186 752 820 238
<b>ASSAINISSEMENT</b>	427 472 170 678	453 731 358 313	479 990 545 948	506 249 733 583	532 508 921 218	558 768 108 853	585 027 296 488	611 286 484 123	4 155 034 619 205
<b>Coût total</b>	<b>588 404 212 040</b>	<b>692 761 858 755</b>	<b>797 064 551 133</b>	<b>927 160 282 982</b>	<b>1 131 980 963 285</b>	<b>1 231 388 350 760</b>	<b>1 380 415 791 792</b>	<b>1 538 516 011 129</b>	<b>8 287 692 021 876</b>

### 5.3.3 SCÉNARIO FMI

Se référant aux tendances récentes et aux efforts entrepris dans le cadre de l'Appui d'Urgence Post Conflit du FMI, les Comores devraient connaître une contraction de la croissance du PIB réel en comparaison au scénario précédent. En effet, le taux de croissance se situerait en moyenne à 3.6 % sur la période 2010 à 2014, contre 4.3 % dans le scénario SCRP.

Le taux d'investissement devrait atteindre 14.5 % en moyenne annuelle avec cependant une faiblesse de l'épargne intérieure qui atteint un plafond de 5.2 % en 2013.

Au niveau des Finances publiques, les efforts entrepris pour maîtriser la masse salariale et les dépenses publiques en général se traduiront sur le déficit de financement qui devrait se contracter au fil des ans pour atteindre 2.1 % du PIB en 2013 contre 4.8 % en 2009. Le solde primaire intérieur devrait par ailleurs s'améliorer pour être en léger excédent, à 0.3 % du PIB en 2013 contre -1.6 % en 2009.

Tableau 5.9 : Principaux Agrégats Macroéconomiques du cadrage suivant le scénario FMI (\*)

Projections	2009	2010	2011	2012	2013
<b>PIB au prix du marché</b>	192.82	199.45	211.84	226.96	244.36
Recettes budgétaires	24.48	25.94	28.39	31.55	34.94
Recettes fiscales	18.31	19.62	21.68	24.36	27.20
Recettes non fiscales	6.17	6.32	6.71	7.19	7.74
Dépenses totales	40.80	42.48	45.40	49.04	52.84
Dépenses en capital	12.30	13.30	14.60	16.26	18.36
Dépenses courantes	28.50	29.18	30.80	32.77	34.49
Salaires	16.90	17.09	17.60	18.48	19.13
<b>Salaires / Recettes totales (en %)</b>	<b>69%</b>	<b>66%</b>	<b>62%</b>	<b>59%</b>	<b>55%</b>
Dépenses d'investissement financées sur ressources propres	1.03	1.25	1.41	1.71	2.23
Dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures	10.74	11.47	12.57	13.88	15.39
Financement Extérieures	16.79	6.2	6.3	6.5	6.7
Dons projets	11.33	6.20	6.30	6.50	6.70
Dons non projets	5.46	0	0	0	0
<b>Solde Primaire</b>	<b>-3.2</b>	<b>-2.6</b>	<b>-1.8</b>	<b>-0.6</b>	<b>0.6</b>
Solde Global hors dons	-16.3	-16.5	-17.0	-2.8	-1.6
<b>Besoin de Financement</b>	<b>9.22</b>	<b>6.97</b>	<b>6.50</b>	<b>6.49</b>	<b>5.15</b>
<b>Taux de Croissance Réel du PIB (en %)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3.5</b>	<b>4.1</b>

Sources : autorités comoriennes, et estimations et projections des services du FMI.

(\*) Données en Milliards de franc Comorien sauf indication contraire

Tableau 5.10 : Principaux Agrégats Macroéconomiques du cadrage suivant le scénario FMI (\*\*)

<b>Projections</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>PIB au prix du marché</b> (milliards FC)	192.82	199.45	211.84	226.96	244.36
Recettes budgétaires	12.7	13	13.4	13.9	14.3
Recettes fiscales	9.5	9.8	10.2	10.7	11.1
Recettes non fiscales	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2
Dépenses totales	21.2	21.3	21.4	21.6	21.6
Dépenses en capital	6.4	6.7	6.9	7.2	7.5
Dépenses courantes	14.8	14.6	14.5	14.4	14.1
Salaires	8.8	8.6	8.3	8.1	7.8
<b>Salaires / Recettes totales (en %)</b>	<b>69%</b>	<b>66%</b>	<b>62%</b>	<b>59%</b>	<b>55%</b>
Dépenses d'investissement financées sur ressources propres	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9
Dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures	5.6	5.8	5.9	6.1	6.3
Financement Extérieur	5.9	6.1	6.3	6.5	6.7
Dons projets	5.9	6.1	6.3	6.5	6.7
Dons non projets	0	0	0	0	0
<b>Solde Primaire</b>	<b>-1.6</b>	<b>-1.3</b>	<b>-0.8</b>	<b>-0.3</b>	<b>0.3</b>
Solde Global hors dons	-8.5	-8.3	-8	-1.2	-0.7
<b>Besoin de Financement</b>	<b>4.8</b>	<b>3.5</b>	<b>3.1</b>	<b>2.9</b>	<b>2.1</b>
<b>Taux de Croissance Réel du PIB (en %)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3.5</b>	<b>4</b>

*Sources : autorités comoriennes, et estimations et projections des services du FMI.*

*(\*\*) Données en % du PIB, sauf indication contraire*

Le tableau 5.11 à la page suivante présente de manière comparative les différents scénarii.

Tableau 5.11 : Analyse comparative des trois scénarii

Projections	2010			2011			2012			2013			2014		
	Scénario de base (SCRP)	Scénario OMD	Scénario FMI	Scénario de base (SCRP)	Scénario OMD	Scénario FMI	Scénario de base (SCRP)	Scénario OMD	Scénario FMI	Scénario de base (SCRP)	Scénario OMD	Scénario FMI	Scénario de base (SCRP)	Scénario OMD	Scénario FMI
<b>PIB au prix du marché</b> (milliards FC)	194.88		199.5	208.01		211.8	223.27		226.96	242.13		244.4	262.76		244.4
Recettes budgétaires (en % du PIB)	13.6	0	13	13.8	0	13.4	14.5	0	13.9	14.7	0	14.3	15	0	14.3
Recettes fiscales (en % du PIB)	10.9		9.8	11.1		10.2	11.8		10.7	12		11.1	12.3		11.1
Recettes non fiscales (en % du PIB)	2.7		3.2	2.7		3.2	2.7		3.2	2.7		3.2	2.7		3.2
Dépenses totales (en % du PIB)	29.1	0	21.3	29.1	0	21.4	28.9	0	21.6	28.4	0	21.6	26.8	0	21.6
Dépenses en capital (en % du PIB)	13.9		6.7	14.1		6.9	14.3		7.2	13.8		7.5	13.3		7.5
Dépenses courantes (en % du PIB)	15.2		14.6	15		14.5	14.6		14.4	14.6		14.1	13.5		14.1
Salaires (en % du PIB)	8.8		8.6	8.3		8.3	8		8.1	7.6		7.8	7.1		7.8
<b>Salaires / Recettes totales</b>	<b>63.3</b>		<b>65.87</b>	<b>59.1</b>		<b>62.0</b>	<b>53.9</b>		<b>58.6</b>	<b>49.3</b>		<b>54.75</b>	<b>45.6</b>		<b>54.75</b>
Dépenses d'inv. Fin. Int (en % du PIB)	1		0.6	1.5		0.7	1.9		0.8	2.1		0.9	2.3		0.9
Dépenses d'inv. Fin. Ext (en % du PIB)	12.9		5.8	12.6		5.9	12.4		6.1	11.6		6.3	11		6.3
Financement Ext (en % du PIB)	6.2	0	6.1	6.3	0	6.3	6.5	0	6.5	6.7	0	6.7	6.3	0	6.7
Dons projets (en % du PIB)	6.2		6.1	6.3		6.3	6.5		6.5	6.7		6.7	6.3		6.7
Dons non projets (en % du PIB)	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0
<b>Solde Primaire (en % du PIB)</b>	<b>-1.9</b>		<b>-1.3</b>	<b>-1.5</b>		<b>-0.8</b>	<b>-0.4</b>		<b>-0.3</b>	<b>-0.1</b>		<b>0.3</b>	<b>1.4</b>		<b>0.3</b>
Solde Global dons exclus. % PIB	-15.8		-8.3	-15.6		-8	-14.7		-1.2	-13.8		-0.7	-11.9		-0.7
<b>Besoin de Financement (en milliards de FC)</b>	<b>18.6</b>	<b>672</b>	<b>6.97</b>	<b>19.2</b>	<b>773</b>	<b>6.50</b>	<b>18.3</b>	<b>899</b>	<b>6.50</b>	<b>17.3</b>	<b>1098</b>	<b>5.15</b>	<b>14.8</b>	<b>1492</b>	<b>5.15</b>
<b>Taux de Croissance Réel du PIB</b>	<b>2.5</b>		<b>2</b>	<b>3.6</b>		<b>3</b>	<b>4.4</b>		<b>3.5</b>	<b>5.5</b>		<b>4</b>	<b>5.6</b>		<b>4</b>

## **CHAPITRE VII**

### **CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION DE LA SCRIP**

## 7.0 CONTEXTE

La Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) 2010-2014 vise l'atteinte de plusieurs objectifs, notamment une croissance économique forte et soutenue, une réduction durable de la pauvreté monétaire et l'amélioration des conditions de vie et du bien-être socio-économique des ménages. Le degré d'atteinte des objectifs sera mesuré par un ensemble d'indicateurs de résultats à travers l'opérationnalisation d'un dispositif de suivi-évaluation. Ce dispositif est donc une composante essentielle pour la mise en œuvre de la SCRP. La collecte, le traitement et l'analyse des données, de même que la production périodique de rapports d'avancement et de performance sont essentiels au suivi et à l'évaluation des performances des politiques et des programmes mis en œuvre dans le cadre de la SCRP, au pilotage de la SCRP et au processus de prise de décision.

Le dispositif de suivi-évaluation de la SCRP intérimaire n'a malheureusement pas fonctionné comme il aurait dû pour plusieurs raisons. Il faut notamment rappeler la situation sociopolitique particulière qu'a connue le pays au cours des 3 dernières années qui n'a pas permis de faire de grandes avancées à la fois dans la mise en œuvre de la SCRP et dans l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation. D'autres facteurs sont également venus perturber la mise en œuvre du dispositif. On note entre autres, un manque de coordination du dispositif au niveau central, l'absence de moyens pour que les structures concernées puissent conduire correctement les activités de suivi-évaluation, l'insuffisance de personnel qualifié et de compétence dans le domaine, l'absence d'outils techniques qui aurait permis d'opérationnaliser le dispositif de suivi-évaluation, et le manque de précisions quant aux attentes des utilisateurs et des décideurs en matière de suivi-évaluation de la SCRP.

Le Gouvernement reconnaît les insuffisances du dispositif de suivi de la SCRP intérimaire et entend apporter des correctifs pour le rendre opérationnel et plus efficace. Il est envisagé dans le cadre de la mise en œuvre de la SCRP de renforcer ce dispositif au plan institutionnel, en termes de capacités, et à travers un redressement du système de collecte et d'analyse des données sectorielles et des données portant sur les conditions de vie des ménages en particulier. Des efforts seront également faits pour responsabiliser davantage les secteurs et les structures décentralisées à travers un appui aux Groupes Techniques Sectoriels (GTS) et aux Comités de Planification et de Suivi-Évaluation du Développement (COPSED). Il est envisagé notamment de renforcer les capacités institutionnelles en matière de planification opérationnelle et de suivi d'exécution des programmes et des projets, et de les accompagner dans la mise en œuvre de ces processus.

Par ailleurs, le gouvernement entend renforcer la Direction Nationale de la Statistique pour qu'elle soit en mesure de mieux coordonner le dispositif d'enquêtes nécessaires au suivi-évaluation de la SCRP. Sur le plan institutionnel, il sera également important d'associer les structures décentralisées du ministère du plan dans les îles et la société civile dans le suivi afin d'améliorer l'appropriation de la SCRP par les populations, le processus participatif, et de ce fait, renforcer la qualité des services et l'efficacité de la mise en œuvre des politiques et programmes.

Le dispositif technique et institutionnel retenu est simple et adapté au contexte géographique et institutionnel du pays. Il tient compte des capacités humaines et financières limitées du gouvernement, et implique autant que possible les structures existantes déjà impliquées dans la mise en œuvre de la SCRP.

## 7.1 PRINCIPES ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION

La mise en œuvre du dispositif suivi-évaluation favorisera une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives, et de visions disciplinaires, en accord avec la nature multidimensionnelle des conditions de vie et de la pauvreté. Les préoccupations transversales, notamment de genre et de droits humains, de commerce, d'accès aux technologies modernes d'information et de production, et d'atteinte des OMD seront systématiquement prises en compte dans les méthodologies et activités de suivi-évaluation. L'approche en la matière sera autant que possible participative et inclusive.

Le dispositif de suivi-évaluation de la SCRP est régi par les six principes suivants:

1. La consolidation des acquis et de l'existant;
2. La promotion de l'approche participative et de l'appropriation nationale;
3. L'adoption progressive de l'approche « gestion axée sur les résultats » au plan national et sectoriel;
4. La responsabilisation des ministères techniques et des îles dans l'exécution et le suivi des différents programmes prioritaires relevant de leur champ de compétence;
5. La dynamisation et le renforcement de l'appareil statistique aussi bien aux niveaux central, sectoriel que décentralisé;
6. L'implication de la Société Civile dans le processus de suivi-évaluation.

La mise en œuvre du dispositif devra être progressive pour tenir compte des contraintes de ressources et de capacités, avec des activités de renforcement institutionnel et humain, et des extrants intermédiaires à chaque étape. Plutôt que de mettre en place une superstructure complexe intégrant un grand nombre de structures en devenir, ce qui risquerait d'hypothéquer le démarrage du dispositif par des discussions sur le partage des compétences et par des besoins significatifs de financement, l'approche retenue est pragmatique: il s'agira de commencer par des actions rapides débouchant à court terme sur des produits jugés utiles par les décideurs et les utilisateurs du dispositif, puis de développer progressivement des partenariats stratégiques entre les structures impliquées pour étendre et approfondir le dispositif.

Le dispositif de suivi-évaluation de la SCRP a pour objectifs de fournir des données et des analyses:

1. **Pertinentes** pour le suivi de la SCRP et **utiles** pour la prise de décisions. Pour ce faire, il sera fondamental de bien coordonner les acteurs concernés et les différentes opérations de collecte, d'analyse et de diffusion des données, et l'élaboration des rapports d'avancement et de performance ;

2. **Représentatives et fiables au niveau central, des îles et des catégories socio-économiques.** Pour ce faire, il sera important de s'assurer de la rigueur des outils de collecte et de traitement des données, et de réaliser des analyses désagrégées et utiles à la prise de décisions ;
3. **Sur une base régulière pour être utile au moment opportun.** Il sera important de bien coordonner le dispositif pour respecter les calendriers de collecte, d'analyse, de production des rapports et de diffusion des informations aux différents utilisateurs.

Le dispositif de suivi-évaluation devra contribuer à :

1. Réduire les duplications de données, ce qui permettra de faire des économies substantielles de ressources financières, humaines et matérielles, et de réduire la confusion relative à différentes valeurs d'un même indicateur;
2. Rendre les données et les analyses disponibles à tous les utilisateurs, ce qui suppose un bon système de gestion de l'information et une stratégie de communication. Dans ce cadre, la mise en place graduelle d'un système intégré de gestion de l'information sera nécessaire pour assurer une bonne gestion publique des programmes et un suivi adéquat.

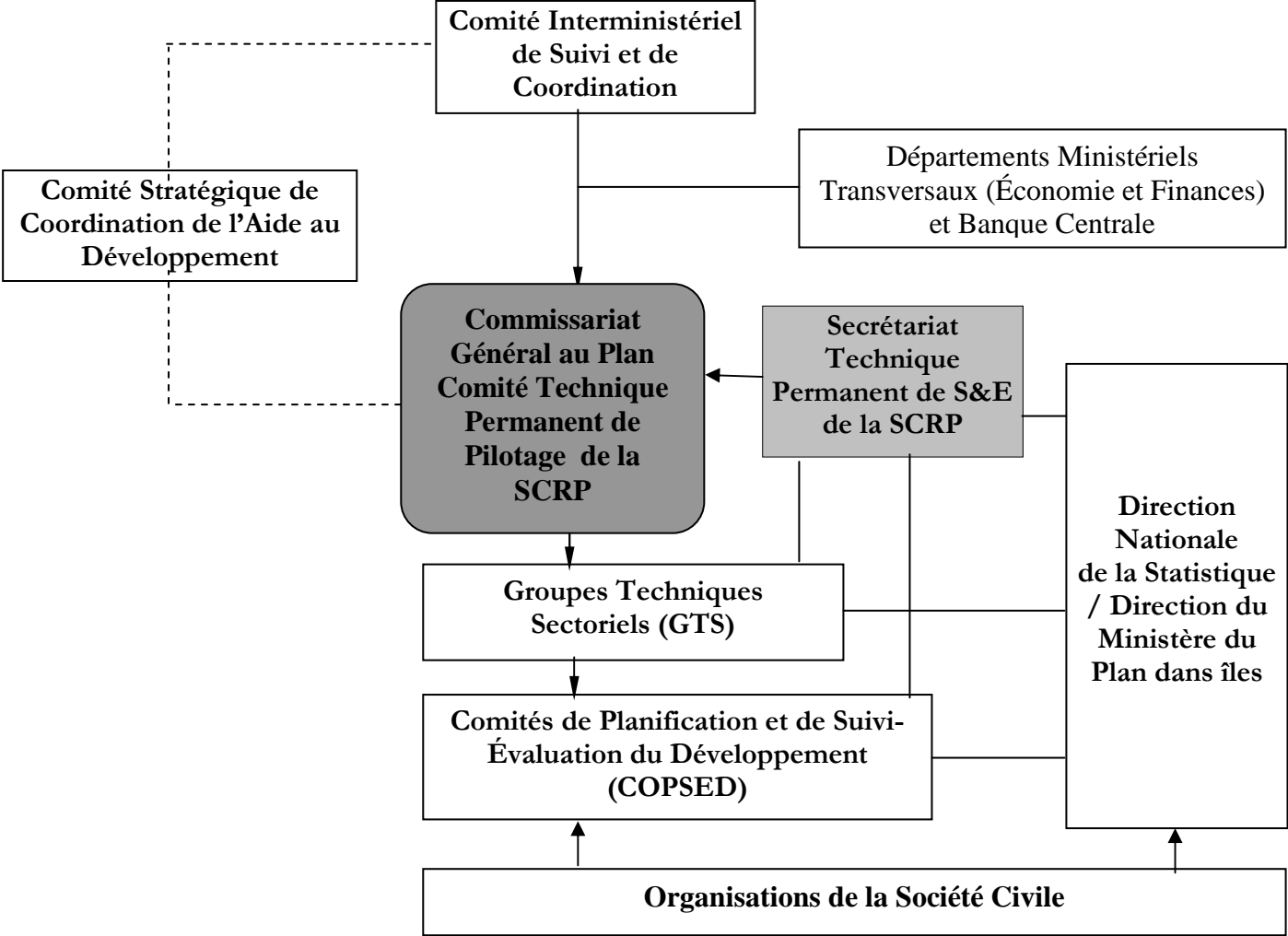
## **7.2 CADRE INSTITUTIONNEL POUR LE SUIVI-ÉVALUATION**

Le cadre institutionnel retenu pour opérationnaliser le dispositif de suivi-évaluation de la SCRP est organisé autour de sept (7) structures et concerne les ministères sectoriels et les institutions impliquées dans la mise en œuvre de programmes et projets de développement.

1. Comité Interministériel de Suivi et de Coordination ;
2. Comité Stratégique de Coordination de l'Aide au Développement ;
3. Comité Technique de Pilotage de la SCRP (Commissariat Général au Plan) ;
4. Secrétariat Technique Permanent de S&E de la SCRP ;
5. Direction Nationale de la Statistique/ Structures déconcentrées du Ministère du Plan dans les trois (3) îles ;
6. Groupes Techniques Sectoriels (GTS) ;
7. Comités de Planification et de Suivi-Évaluation du Développement (COPSED) dans les trois (3) îles.

La figure 7.1 présente le cadre institutionnel du dispositif.

Figure 7.1 : Cadre institutionnel de suivi-évaluation de la SCRP



Le **Comité Interministériel de Suivi et de Coordination** est la structure gouvernementale responsable de la prise de décisions politiques et du dialogue avec les partenaires au développement. À ce titre, ce Comité coordonnera la tenue de réunions ponctuelles pour être constamment informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SCRP. Il a la responsabilité de prendre les décisions qui s'imposent pour améliorer la coordination et l'efficacité du dispositif de mise en œuvre des politiques, des programmes et de projets de développement dans le cadre de la SCRP. Le Comité interministériel de suivi et de coordination est placé sous la Présidence du Secrétaire général du Gouvernement. Il est composé de l'ensemble des membres du conseil des ministres du gouvernement. Son secrétariat est assuré par le Commissariat Général au Plan qui préside le Comité Technique de Pilotage de la SCRP et le dispositif de S&E.

Le Comité Interministériel de Suivi et de Coordination sera en relation étroite avec le **Comité stratégique de coordination de l'aide au développement** dont la responsabilité est d'assurer une bonne coordination et une plus grande efficacité de l'aide au développement des Comores. Au besoin, ce Comité pourra demander au Secrétariat de Pilotage de la SCRP de lui faire le point sur l'état d'avancement de la SCRP ou de certains programmes ou projets. Le Comité stratégique de coordination de l'aide au développement est placé sous la Présidence du Chef de l'État. Il est composé des membres d'un Conseil extraordinaire des ministres et des partenaires techniques et financiers (PTF). Son secrétariat est assuré par le Commissariat Général au Plan.

Le **Comité Technique de Pilotage de la SCRP** est la structure responsable de superviser, de coordonner et de piloter la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SCRP. Ce comité est au cœur du dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Il est appuyé par le **Secrétariat Technique Permanent de S&E de la SCRP** qui est son bras droit et qui assure son secrétariat. Il s'assure que le dispositif de S&E fonctionne adéquatement et respecte les calendriers de suivi et de rapportage.

Le Commissariat Général au Plan, à travers le Comité de Pilotage et le Secrétariat Permanent de S&E de la SCRP, est responsable de rendre compte au Comité Interministériel de Suivi et de Coordination de l'état d'avancement de la SCRP. Il sera également appelé à informer le Comité Stratégique de Coordination de l'Aide au Développement de l'exécution des programmes prioritaires et des projets mis en œuvre dans le cadre de la SCRP.

De manière plus spécifique, le Secrétariat Technique de Pilotage de la SCRP a les responsabilités suivantes :

1. Coordonner la mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation de la SCRP;
2. S'assurer que les indicateurs de performance retenus sont cohérents avec les axes stratégiques de la SCRP et les OMD, et qu'ils permettent d'apprécier les progrès réalisés en matière de croissance et de réduction de la pauvreté;
3. Proposer un programme de travail pour suivre l'évolution des conditions de vie et de la pauvreté, coordonner les études sur les causes de la pauvreté et les évaluations d'impacts de certaines interventions mises en œuvre ;

4. Coordonner et contribuer à l'élaboration des rapports annuels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SCRP ;
5. Réaliser ou coordonner la réalisation d'études thématiques en rapport avec la SCRP et en fonction des besoins des décideurs et des utilisateurs du système de suivi-évaluation.

Ce comité aura également la responsabilité de diffuser les résultats des études et des rapports d'avancement réalisés par les acteurs du dispositif de suivi-évaluation de la SCRP. Cela inclut la publication des études et des rapports d'avancement, l'organisation d'ateliers de présentation des résultats à l'intention des décideurs, la diffusion de l'information auprès des acteurs de la société civile et du public en général, et le développement d'un réseau d'échanges avec les ministères sectoriels et les représentations dans les îles.

Le Comité Technique de Pilotage de la SCRP est composé des membres du Comité Stratégique de Coordination de l'Aide institué par le décret N° 09\_062/PR auxquels s'ajoutent tous les Secrétaires Généraux des ministères ainsi que les Directeurs de Plan des îles. Le Comité de Pilotage de la SCRP est présidé par le Commissaire général au Plan.

Le **Secrétariat Technique Permanent de S&E de la SCRP** travaillera en étroite collaboration avec les Groupes Techniques Sectoriels (GTS) qui ont en charge les activités de planification, de mise en œuvre et de gestion des programmes et projets, de suivi d'exécution des programmes et des projets, et de la collecte des données sectorielles. Il est la cheville ouvrière de tout le cadre institutionnel et veille quotidiennement à la mise en œuvre de la SCRP. Il est en charge de la préparation du rapport annuel de mise en œuvre de la stratégie, et à ce titre, il travaille avec les GTS qui jouent un rôle central dans la préparation des rapports annuels de performance des programmes et projets. Ce travail se fera en lien étroit avec les Comités de Planification et de Suivi-Évaluation du Développement des îles sous la coordination du Secrétariat Technique de Pilotage et de S&E de la SCRP.

Les **Groupes Techniques Sectoriels (GTS)** des ministères sectoriels produisent des informations importantes pour le suivi-évaluation de la SCRP. Ils contribuent notamment au suivi d'exécution des programmes prioritaires en rendant disponibles les informations sur l'état d'avancement des programmes et de projets. Dans cette perspective, la mise en place des Cadres de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDS-MT) et la préparation de Plan de Travail Annuel (PTA) serviront de base opérationnelle à la mise en œuvre et au suivi d'exécution des programmes prioritaires de la SCRP. Ce dispositif technique permettra aux ministères de faire l'analyse du degré d'atteinte des résultats de leurs programmes sur une base annuelle en fonction des ressources qui leur ont été allouées. L'implantation des budgets-programmes facilitera le suivi d'exécution des programmes prioritaires à travers une approche de gestion axée sur les résultats (GAR).

Les GTS sont présidés par les Secrétaires Généraux des Ministères Sectoriels et sont composés d'agents techniques des ministères et des PTF. Ils travailleront à la mise en place de stratégies et d'approches sectorielles et au suivi des financements du secteur, en droite ligne avec les termes du décret présidentiel N° 09\_062/PR portant sur la mise en place du dispositif institutionnel de coordination de l'aide.

Les **Comités de Planification et de Suivi-Évaluation du Développement (COPSED)** produisent des informations fondamentales pour le suivi-évaluation de la SCRP au niveau des îles. Ils travailleront en étroite collaboration avec les GTS pour la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et projets de développement. Les COPSED sont en relation directe avec les bénéficiaires et seront donc les structures de première ligne dans le dispositif de suivi-évaluation. Ils participeront activement aux activités du dispositif dans leur île respective.

La **Direction Nationale de la Statistique** est la structure officielle chargée de la collecte et de l'analyse des données statistiques. Dans le cadre du dispositif de suivi-évaluation de la SCRP, la Direction Nationale de la Statistique assurera la coordination du dispositif de collecte, en étroite collaboration avec les structures déconcentrées du Ministère du Plan dans les îles, à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). À ce titre, elle aura la responsabilité de conduire et de superviser les opérations de collecte des données au niveau national, de produire les différents rapports portant sur le développement socio-économique du pays et les conditions de vie des ménages, et de contribuer à la production des rapports d'avancement et de performance en lien avec les structures impliquées dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SCRP.

La Direction Nationale de la Statistique s'appuiera sur les **Services Statistiques** des structures déconcentrées du Ministère du Plan dans les îles. Ces structures seront renforcées sur le plan technique pour être en mesure de jouer un rôle clé dans le dispositif de collecte des données sur le terrain.

La Direction Nationale de la Statistique poursuivra son mandat de réalisation des grandes enquêtes nationales, notamment le recensement, l'enquête Démographie et Santé (DHS), et l'enquête intégrée auprès des ménages (EIM). Elle devra également jouer, en étroite collaboration avec le Secrétariat Permanent de S&E de la SCRP, un rôle de chef de file pour :

1. Identifier les besoins d'information des utilisateurs du dispositif de suivi-évaluation et les indicateurs pour lesquels des informations seront requises ;
2. Collecter et mettre en forme les données secondaires nécessaires au suivi de la SCRP ;
3. Réaliser les enquêtes sur les conditions de vie des ménages ;
4. Analyser les données sur les conditions de vie et la pauvreté ;
5. Participer à la réalisation d'enquêtes ponctuelles en rapport avec le suivi-évaluation des programmes et projets de la SCRP.

Parmi les autres partenaires du dispositif, le **Ministère des Finances/Direction du Budget**, le **Ministère de l'Économie et la Banque Centrale** joueront aussi un rôle clé dans le dispositif de suivi-évaluation de la SCRP en tant que producteur d'études et d'informations sur l'économie, les recettes et les dépenses de l'État, et sur les indicateurs macroéconomiques et financiers. Ces données seront utilisées dans le cadre du suivi-évaluation de la SCRP pour apprécier la performance globale et sectorielle de l'économie. Les services concernés des ministères seront

notamment impliqués dans la préparation de certaines sections du rapport annuel d'avancement de la SCRP.

Enfin, **la Société Civile** participera au dispositif de suivi-évaluation à plusieurs niveaux. D'abord, en tant que bénéficiaire direct des programmes et des projets de développement, elle fournira des appréciations quant aux services reçus. À ce titre, elle participera aux diverses enquêtes en rapport avec le suivi-évaluation de la SCRP en fournissant des informations importantes pour la mesure des résultats et des futurs besoins. Ensuite, elle participera directement aux activités de mise en œuvre et de suivi-évaluation participatives, notamment dans l'organisation, l'animation et le rapportage des perceptions des populations quant aux programmes et projets mis en œuvre. Enfin, la société civile participera aux séances de sensibilisation sur les résultats et les conclusions des rapports produits par les acteurs du dispositif. On partagera les enseignements avec la société civile et les recommandations de manière à accroître l'efficacité et l'efficience des programmes et des projets mis en œuvre.

### **7.3 CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION**

Le dispositif de suivi-évaluation vise à produire des informations utiles à la prise de décision. Il est organisé en trois (3) composantes complémentaires :

- 1) Le suivi d'un nombre réduit d'indicateurs de résultats de la SCRP ;
- 2) Le suivi d'exécution des programmes et des projets qui seront mis en œuvre dans le cadre de la SCRP ;
- 3) L'évaluation des politiques et des programmes mis en œuvre dans le cadre de la SCRP.

- **Suivi des indicateurs de résultats**

Cette première composante permettra d'apprécier l'évolution des conditions de vie de la population et la performance de l'économie comorienne à travers la mesure d'un nombre réduit d'indicateurs de résultats (effets et impacts). Il s'agira essentiellement de suivre et de mesurer sur une base annuelle, ou à chaque deux ans, les indicateurs de résultats présentés à l'annexe I du présent document de manière à disposer des informations et des données nécessaires à l'élaboration d'un rapport annuel d'avancement de la SCRP.

Cette composante consiste à organiser et à superviser les activités de suivi de la pauvreté, des conditions de vie des ménages et de la situation économique et sociale en général. Il s'agit de la production systématique d'indicateurs de base pour chacun des domaines prioritaires identifiés dans le SCRP. Cette composante fournira notamment les données sur : (i) l'évolution de la pauvreté ; (ii) la croissance économique globale, sectorielle et le cadre macroéconomique; (iii) le développement des infrastructures ; (iv) le développement du secteur privé; (v) le secteur social (éducation, santé et protection sociale); et (vi) la gouvernance.

- **Suivi d'exécution des programmes prioritaires de la SCRP**

Cette seconde composante a pour objectif de permettre le suivi de l'exécution des programmes et projets mis en œuvre dans le cadre de la SCRP. Elle permettra de suivre l'utilisation des ressources financières et l'atteinte des cibles annuelles de résultats que se sont fixés les structures concernées dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan de travail annuel (PTA).

Chaque secteur responsable de la mise en œuvre de programmes et projets devra produire un rapport annuel de performance établissant un lien entre l'utilisation des ressources obtenues et les résultats atteints par rapport aux cibles visées sur la période. Ces rapports seront utilisés comme document de référence dans la production du rapport annuel d'avancement de la SCRP.

Le suivi d'exécution concerne donc la collecte et l'analyse des informations financières et de l'utilisation de ressources et des indicateurs de processus, d'activités, d'extrants et d'effets des programmes et projets. Les rapports annuels de performance des programmes et projets porteront plus spécifiquement sur :

- 1) La mesure de la performance en matière de gestion financière (*indicateurs d'intrant*);
- 2) La mesure de la performance institutionnelle et de gouvernance en matière de gestion des processus et la réalisation des activités selon les calendriers et les budgets retenus (*indicateurs de processus et d'activités*);
- 3) La mesure et le suivi des réalisations conformément aux cibles retenues de manière à mesurer les écarts entre les prévisions et les réalisations (*indicateurs d'extrants*);
- 4) La mesure des perceptions, de la satisfaction et de l'utilisation des services par les populations cibles (*indicateurs d'effet*). Les enquêtes auprès des bénéficiaires seront un élément important du dispositif de suivi-évaluation. Elles permettent d'avoir une appréciation par les usagers des services qui leur sont offerts par les structures administratives, les maîtres d'œuvre ou les entreprises publiques.

Ces informations permettront d'analyser les écarts entre les prévisions et les réalisations physiques et budgétaires dans l'exécution des activités des programmes prioritaires afin de recommander des ajustements dans l'exécution des interventions/programmes ou des réallocations dans les budgets de manière à tendre plus efficacement vers les objectifs visés.

- **Analyse de politiques et évaluation de programmes et des projets**

Cette troisième composante porte sur l'évaluation des politiques, des programmes et des projets. Les évaluations se feront sur une base ponctuelle en fonction des besoins des décideurs et des disponibilités des ressources. Cette composante pourra inclure des évaluations *ex ante* de projets potentiels, des évaluations intermédiaires et de fin de projet, ainsi que des évaluations d'impact *ex post*. Ces dernières auront pour but de mesurer l'impact d'un programme ou d'une politique sur les agents socio-économiques et les populations cibles.

Les évaluations s'appuieront sur les données administratives et les données d'enquêtes recueillies par les départements sectoriels, des données d'enquêtes spécifiques conduites auprès de groupes

cibles, et des données primaires recueillies dans le cadre d'enquêtes auprès des ménages réalisées par la Direction Nationale de la Statistique.

Les évaluations visent à mesurer les effets des politiques, des programmes et de projets sur les groupes cibles et sur les objectifs de développement de la SCRP (croissance, pauvreté et développement social). Les évaluations permettent d'établir des liens entre l'exécution des programmes et projets d'une part, et les résultats en termes de développement et du bien-être des groupes cibles d'autre part. Les études d'évaluations devront être programmées en fonction des calendriers de mise en œuvre et de l'exécution effective des programmes et projets sectoriels, les besoins des décideurs pour la révision des programmes et des stratégies sectorielles, et ceux de la SCRP.

Elles devront servir également à apprécier l'efficacité des programmes prioritaires au regard des objectifs de long terme définis dans la SCRP. Pour le Secrétariat Technique Permanent de S&E de la SCRP, il s'agira essentiellement d'identifier et de faire le choix des problématiques pertinentes à analyser, d'identifier les prestataires de services qui peuvent être des acteurs internes ou externes aux programmes et aux projets (centres de recherche, cabinets d'études, consultants, etc.), d'allouer les ressources, et de superviser la réalisation, la diffusion des études et l'exploitation des résultats pour améliorer les politiques, les programmes et les stratégies d'intervention.

Le dispositif de suivi-évaluation permettra aux décideurs d'avoir des informations pertinentes et des rapports d'avancement de la SCRP sur une base annuelle, des rapports annuels sur la performance des programmes et des projets mis en œuvre par les structures impliquées, et des rapports sur l'appréciation (satisfaction) par les groupes cibles des services offerts dans le cadre des programmes et projets mis en œuvre. Ponctuellement, le dispositif fournira des analyses approfondies à travers les résultats des évaluations.

#### **7.4 RAPPORTS D'AVANCEMENT ET CALENDRIER DES PRODUITS**

Le rapport d'avancement de la mise en œuvre de la SCRP constitue le document-synthèse de l'ensemble des produits du dispositif de suivi-évaluation de la SCRP. Il sera élaboré annuellement et de façon participative. Le Commissariat Général au Plan assurera la coordination de son élaboration. Il inclura les éléments suivants :

- Une synthèse des éléments conjoncturels et des développements récents, des acquis dans la mise en œuvre de la SCRP structurée selon les axes stratégiques de la SCRP, ainsi qu'un récapitulatif de l'exécution du Plan d'Action (PA) ;
- Ce document-synthèse valorisera également les rapports de performance portant sur la mise en œuvre des programmes prioritaires. Ces rapports analyseront l'exécution des programmes et projets. L'élaboration annuelle de ces rapports devrait constituer une obligation administrative des ministères.
- Une annexe statistique viendra consolider les informations, notamment sur les conditions de vie et la pauvreté, la croissance économique et le cadre macro, les infrastructures, le secteur

privé, le secteur social (santé, éducation et protection sociale), et la gouvernance. Cette annexe est le principal produit du suivi des indicateurs de résultats.

- Une annexe portant sur les programmes et projets de manière à présenter un récapitulatif du PTA organisé par secteur.

Pour respecter le calendrier d'élaboration des rapports, le dispositif devra maintenir, alimenter et centraliser les informations sur : (i) les indicateurs de l'annexe 1 et (ii) l'exécution technique et financière des programmes et des projets.

Les divers rapports et études de suivi et d'évaluation pourront être archivés sur un site Internet afin d'en faciliter la diffusion et la consultation par les utilisateurs. Il importe de donner une grande visibilité aux produits du dispositif de S&E. D'autres canaux de communication des résultats seront également envisagés pour assurer une bonne appropriation des résultats et aussi favoriser les échanges sur les bonnes pratiques.

### **7.5 IMPLICATIONS POUR LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE**

Le suivi-évaluation des actions retenues dans le cadre des cinq axes stratégiques nécessite une masse importante d'information qui implique le renforcement du système statistique national. Dans cette perspective, la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la statistique constitue une bonne opportunité pour assurer le fonctionnement effectif du dispositif de S&E. En effet, la mise en œuvre de cette stratégie vise à répondre aux besoins des utilisateurs de statistiques en développant les domaines-clés de collecte de données, en investissant dans l'infrastructure de base pour une bonne collecte et gestion de l'information, en renforçant les capacités d'analyse, en améliorant la diffusion des données et en renforçant la coordination avec les autres unités du dispositif. Tous ces éléments permettront de consolider le dispositif de S&E.

### **7.6 IMPLICATIONS EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

Les multiples défis liés au système national de gestion de l'information statistique et la nouveauté que va représenter la mise en place d'un système d'information, de suivi et d'évaluation axé sur la réduction de la pauvreté et la gestion participative du développement, laissent apparaître plusieurs domaines d'appui nécessaire au bon fonctionnement du dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

Les acteurs du dispositif devront disposer d'outils de collecte, d'analyse et des guides-types pour aider l'élaboration des différents rapports d'avancement et de performance. À cet égard, un calendrier précis de production des différents rapports devra être arrêté et respecté par l'ensemble des parties prenantes.

Tous les acteurs du système national de planification, de gestion des programmes et de suivi-évaluation devront bénéficier de renforcement de capacités et d'accompagnement dans la mise en œuvre des outils de suivi-évaluation. La qualité et la pertinence du suivi-évaluation reposent largement sur les efforts qui seront faits en amont pour renforcer le dispositif de planification

nationale, notamment au niveau des secteurs et des structures de la société civile impliqués dans la mise en œuvre des programmes et projets. En effet, il sera difficile de mettre en place un dispositif de suivi-évaluation performant si les prémisses en matière de planification opérationnelle de programmes et de projets ne sont pas respectées. On pense notamment à la maîtrise d'outils comme le cadre logique et à la capacité de définir des indicateurs de performance pertinents et de les documenter, de concevoir des budgets et d'établir des chronogrammes réalistes, d'établir des plans de passation de marchés et de gérer le cycle de gestion des marchés publics, de gérer la mise en œuvre des programmes et des projets, d'effectuer des contrôles et des audits rigoureux, etc. Il sera donc important de prévoir dans le cadre du dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SCRP un programme de renforcement des capacités qui portera sur l'ensemble du cycle de programmation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques, des programmes et des projets à l'intention des acteurs concernés.

Sur le plan institutionnel, il faudra corriger les dysfonctionnements notés au cours de la phase intérimaire pour favoriser une bonne circulation des informations entre les parties prenantes, améliorer le fonctionnement des structures de concertation et de pilotage, et élaborer un cahier de charges précis pour toutes les structures impliquées dans le suivi-évaluation de SCRP.

#### **7.7 IMPLICATION POUR L'EFFICACITÉ ET L'HARMONISATION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT**

La SCRP constitue le document de référence pour orienter le processus de développement et les interventions de tous les PTF sur les priorités nationales. Un travail préalable d'état des lieux a été réalisé, auquel tous les PTF ont été associés. Les nombreuses consultations entre le gouvernement et les PTF ont montré l'importance de continuer les efforts mutuels de coordination pour améliorer l'efficacité de l'aide.

Le plan d'action 2010-2014 qui permettra d'opérationnaliser la SCRP sera validé conjointement par le gouvernement et les PTF. Le gouvernement entend, à travers ce plan d'actions : i) renforcer la coordination de l'aide basée sur les priorités nationales et affirmer son leadership ; ii) améliorer la transparence, l'efficacité et la responsabilité dans la gestion des ressources affectées au développement ; iii) consolider les approches programmes et les dispositifs communs de mise en œuvre de l'aide ; et iv) harmoniser la gestion des missions des partenaires techniques et des travaux analytiques en vue de réduire les coûts y afférents.

Par ailleurs, le Gouvernement s'emploiera à renforcer le dispositif de dialogue avec les PTF à travers la consolidation des groupes techniques sectoriels conjoints sur la base des priorités définies dans la SCRP. Dans ce cadre, il sera organisé : (i) des revues sectorielles annuelles conjointes ; et (ii) une revue annuelle conjointe sur la SCRP. Le Gouvernement souhaite que ces revues se déroulent avant la fin du premier semestre de chaque année de manière à ce que les recommandations puissent être prises en compte pour l'élaboration des budgets-programme et du budget général de l'État.

## CONCLUSION

La Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) est le nouveau cadre fédérateur de toutes les stratégies sectorielles et constitue le document de référence des interventions du Gouvernement pour la période 2010-2014. La SCRP a été élaborée et validée avec la participation de toutes les composantes de la société comorienne.

Le succès de cette stratégie dépendra largement de la capacité du gouvernement à en assurer une bonne appropriation par les différents acteurs concernés. Ainsi, cela requiert :

- Une appropriation effective du contenu de la stratégie par les structures chargées de sa mise en œuvre, au niveau de l'administration centrale et des îles, ainsi qu'au niveau des collectivités à la base ;
- Des efforts soutenus de la part du Gouvernement pour la mobilisation des ressources et leur bonne utilisation, en priorité, pour la mise en œuvre efficace des programmes prioritaires ;
- Un renforcement des capacités institutionnelles et humaines à tous les niveaux (central et des îles) pour assurer la mise en œuvre et le suivi-évaluation efficace de la SCRP ;
- Une plus grande harmonisation de l'aide des Partenaires Techniques et Financiers conformément à la Déclaration de Paris.

Pour réduire les risques, le Gouvernement entend renforcer le dispositif de pilotage et instituer un mécanisme de concertation avec tous les acteurs. Ce dispositif institutionnel inclura la mise en place d'un système de suivi-évaluation performant, responsable de suivre les progrès accomplis et de proposer des mesures correctives si nécessaire.

Dans le but de rendre la SCRP opérationnelle, le Gouvernement élaborera un Plan d'Action pour permettre la mise en œuvre de la SCRP. Ce Plan d'Action permettra de préciser sur le moyen terme, les programmes prioritaires et les investissements qui contribueront à accélérer la croissance et à réduire durablement la pauvreté. Ce plan d'action fera le lien entre la SCRP, les stratégies sectorielles et les ressources requises pour atteindre les objectifs fixés.

## **ANNEXE 1**

### **INDICATEURS DE RESULTATS POUR LE SUIVI DE LA SCRP**

Tableau A1 : Indicateurs et cibles de résultats de la SCRП 2010-2014

Indicateurs de suivi de la SCRП	Valeur de référence	Unité	Année de référence	Cibles				
				2010	2011	2012	2013	2014
Taux de croissance réel:								
- PIB	0,8	%	2007	2,5	3,6	4,4	5,5	5,8
- Secteur agriculture, élevage, pêche et sylviculture	4,0	%	2007	6,8	9,2	10,2	11,3	11,3
- Secteur tourisme	5,2	%	2007	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1
Encours de la dette extérieure	2041	En millions de FC	2008	2204	2094	5691	6364	
Services de la dette extérieure	706	En millions de FC	2008	659	634	608	575	
Taux d'accroissement annuel des recettes fiscales	22 milliards	%	2008	5	5	4	3	3
Taux d'accroissement annuel des exportations		%		3	6	9	10	10
Taux d'électrification	40	%	2005	50	60	70	85	90
Proportion des villages désenclavés	70	%		75	80	85	90	95
Taux de croissance des investissements privés	12	%		15	17	18	20	25
Taux de croissance annuel des investissements agricole	5	%		10	12	12	10	10
Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (P0)	44,8	%	2004	-	-	-	-	35
Profondeur de la pauvreté (P1)	12,8	%	2004	-	-	-	-	10
Sévérité de la pauvreté (P2)	6,2	%	2004	-	-	-	-	5
Coefficient d'inégalité (Gini)	55,7	%	2004	-	-	-	-	45
Proportion des enfants accusant une insuffisance pondérale	25	%	2008	25	20	15	10	5
Proportion des enfants accusant un retard de croissance	43,1	%	2004					
Taux net de scolarisation primaire	73,0	%	2007	80,0	83,0	87,0	90,0	95,0
Proportion d'enfants atteignant la 5ème année d'école	71,0	%	2007	76,0	78,0	80,0	85,0	90,0
Taux d'alphabétisation des jeunes adultes, en % de la population âgée de 12 à 24 ans	70,8%	%	2008	76,3%	79,1%	81,8%	84,5%	87,3%
Ratio du nombre de filles par rapport aux garçons inscrits au primaire	0,63	%	2008	0,74	0,79	0,84	0,90	0,95
Ratio du nombre de filles par rapport aux garçons inscrits au secondaire	0,38	%	2008	0,56	0,65	0,73	0,82	0,91
Rapport entre les populations féminine et masculine sachant lire et écrire (en proportion de la population âgée de 15 - 24 ans)	61,9	%	2003	69,7	71,0	73,2	76,0	79,7
Part des femmes dans l'emploi salarié non agricole	13,7	%	2004					
Femmes parlementaires, en % du total	2,3	%	2004					
Taux de mortalité néonatal	29	/1000		25	22	21	20	19
Taux de mortalité infantile, pour 1000 naissances vivantes	48,4	/1000	2007					
Taux de mortalité maternelle	400	/100000	2005	380	338	295	255	215
Proportion d'accouchements ayant lieu dans des formations sanitaires	13,9	%	2005	40	50	55	60	65
Taux de prévalence des IST		%		3,6	2	1,5	<1	<1
Taux de prévalence du VIH/SIDA	0,025	%		0,025	0,025	0,025	<0,015	<0,015
Taux de mortalité liée au paludisme tous âges confondus	25	%	2008	25	20	15	10	5
Taux de prévalence du paludisme	35	%		32	30	25	15	5
Population ayant un accès régulier à un point d'eau aménagé	25	%	2008	35	45	60	70	80
Population ayant un accès régulier à un point d'eau aménagé en milieu rural	20	%	2008	25	30	40	50	60
Population ayant un accès régulier à un point d'eau aménagé en milieu urbain	35	%	2008	45	50	70	80	90
Taux d'accroissement des arrivées touristiques	14000	touristes	2006	10%	20%	25%	25%	25%

## **Annexe 2**

**État des lieux des programmes et des projets en cours d'exécution  
et contribuant à l'atteinte des objectifs de la SCRP**

## INTRODUCTION

Cet état des lieux des projets et programmes concourant à l'atteinte des objectifs de la SCRP a été établi à partir des travaux réalisés par les Groupes Techniques Sectoriels (GTS) sur la base des informations recueillies auprès du Commissariat Général au Plan et des ministères sectoriels, des structures de projets, et dans la mesure du possible, auprès des bailleurs de fonds.

Bien qu'il soit possible que certains petits projets aient été omis de cette liste, l'essentiel des projets et programmes en cours d'exécution dans l'ensemble du territoire et qui se prolongeront au-delà de 2010, ont été identifiés au mieux de la connaissance des membres des GTS.

Les montants des financements de ces projets/programmes ont été estimés en fonction des informations disponibles et du classement des projets/programmes par axe stratégique et par secteur d'intervention en fonction de l'objet principal ou de la composante dominante du projet.

Par rapport aux six (6) axes stratégiques retenus dans la SCRP, on dénombre au total 20 projets et programmes qui ont un financement acquis incluant l'année 2010 dans l'ensemble du territoire pour un montant global d'environ 46,1 milliards de FC couvrant la période 2010 à 2014.

Les projets sont répartis comme suit entre les axes stratégiques de la SCRP et les programmes prioritaires:

- Axe stratégique I : Stabiliser l'économie et établir les bases d'une croissance forte fondée sur l'équité
- Axe stratégique II : Renforcer les secteurs porteurs en mettant l'emphase sur le renforcement institutionnel et une participation accrue des opérateurs économiques privés
- Axe stratégique III : Renforcer la gouvernance et la cohésion sociale
- Axe stratégique IV : Améliorer l'état sanitaire de la population
- Axe stratégique V : Développer l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain
- Axe stratégique VI : Promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement.

**AXE STRATEGIQUE I : STABILISER L'ÉCONOMIE ET ÉTABLIR LES BASES D'UNE CROISSANCE FORTE FONDÉE SUR L'ÉQUITÉ**

Quatre programmes prioritaires ont été identifiés:

Programme 1.1 : Amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques

Programme 1.2 : Intégration et facilitation du commerce intérieur et extérieur

Programme 1.3 : Amélioration de l'approvisionnement en énergie à faible coût

Programme 1.4 : Amélioration des infrastructures économiques de base et des services des communications

Les financements en cours par programmes sont les suivants :

***Programme 1.1 : Amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques***

Un seul programme est en cours dans le domaine des finances publiques d'un montant de 1,1 milliard de FC sous financement BAD. Le projet vise le renforcement du fonctionnement du secteur public à travers un appui budgétaire.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total du financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
Facilité pour les États fragiles (Appui budgétaire)	Renforcement du cadre macroéconomique et de la bonne gestion des finances publiques	Pays	1 103	BAD	2009-2010	Appui budgétaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption des réformes clés</li> <li>• Mise en œuvre effective des réformes à moyen terme</li> </ul>
<b>Sous total secteur</b>			<b>1 103</b>			

**Programme 1.2 : Intégration et facilitation du commerce intérieur et extérieur**

Un seul programme sous financement PNUD d'environ 500 millions de FC visant l'intégration du commerce dans la SCRP et un appui technique pour faciliter l'intégration des Comores dans le commerce international.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total du financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
Intégration du commerce (EDIC)	Adapter la politique commerciale aux politiques de développement et de lutte contre la pauvreté	Pays	491	PNUD	2008-2012	1) Intégrer la politique commerciale dans les stratégies et plans nationaux de développement et de réduction de la pauvreté (DSRP) 2) Faciliter la fourniture coordonnée de l'assistance technique liée au commerce en vue de faire face aux besoins identifiés par les PMA pour s'intégrer dans l'économie mondiale.
<b>Sous total secteur</b>			<b>491</b>			

**Programme 1.3 : Amélioration de l'approvisionnement en énergie à faible coût**

Dans ce programme aucun projet n'a un financement acquis et connu pour 2010.

**Programme 1.4 : Amélioration des infrastructures économiques de base et des services des communications**

Un seul projet de 13,3 milliards de FC sous financement de l'Union européenne pour la période 2010-2013. Ce projet vise la mise en place d'une politique sectorielle dans le secteur des infrastructures de transport et la réalisation de certains ouvrages.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total du financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
Infrastructures de transport	Infrastructures de transports	Pays	13 257	UE_10 <sup>ème</sup> FED	2010-2013	Mise en place d'une politique sectorielle sur les infrastructures de transport et réalisation des infrastructures
<b>Sous total secteur</b>			<b>13 257</b>			

## **AXE STRATEGIQUE II : RENFORCER LES SECTEURS PORTEURS EN METTANT L'EMPHASE SUR LE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET UNE PARTICIPATION ACCRUE DES OPERATEURS ECONOMIQUES PRIVES**

Au total, neuf (9) programmes prioritaires ont été identifiés :

### **I. Renforcement du secteur privé**

Programme 2.1 : Appui à l'organisation du secteur privé

Programme 2.2 : Intermédiation financière et microcrédit

### **II. Relance de la croissance à travers les secteurs porteurs**

- **Sous-secteur agricole et élevage**

Programme 2.3 : Renforcement de la sécurité du patrimoine foncier

Programme 2.4: Appui à la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole

Programme 2.5: Relance de la production agricole et agroalimentaire

Programme 2.6: Protection du cheptel animal contre les maladies infectieuses exotiques et intensification des filières de productions animales

- **Secteur de la pêche**

Programme 2.7: Création d'un environnement favorable au développement harmonieux du secteur

Programme 2.8: Développement du système de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques

- **Secteur touristique**

Programme 2.9: Appui au développement touristique

- **Sous-secteur micro finance**

Les financements en cours par sous-secteurs et programmes sont les suivants :

- **Sous-secteur agricole**

Deux projets sont en cours. Le premier sous financement du FIDA de 1,9 milliards et le second sous financement de l'AFD d'un montant de 1,8 milliards. Le PNDHD a pour objectif la lutte contre la pauvreté en renforçant les systèmes communautaires de gestion et d'exploitation du capital naturel. Le projet PREDIVAC vise la diversification des filières agricoles, le renforcement du SNAC et le désenclavement du village de Jimilime.

Noms des programmes/ projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
<b>PNDHD</b>		Pays	1 905	FIDA	2008-2013	Contribuer à la lutte contre la pauvreté dans les milieux ruraux les plus démunis. Pour cela, un système communautaire de gestion et d'exploitation durable du capital naturel sera mis en place, tout en recherchant une augmentation de la productivité agricole, une amélioration des revenus, de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des ménages
<b>PREDIVAC</b>		Pays	1 841	AFD	2007-2011	- Diversification des filières agricoles et renforcement du SNAC - Désenclavement du village de JIMILIME
<b>Sous total secteur</b>			<b>3 746</b>			

- **Sous-secteur élevage**

Dans ce sous-secteur aucun projet n'a un financement acquis et connu pour 2010.

- **Sous-secteur pêche**

Ce secteur compte un (1) projet en cours d'exécution sous financement de l'État (**prêt Exim Bank**). Ce projet contribuera à l'exploitation durable des ressources halieutiques.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
Appui au secteur de la pêche	Renforcer le secteur	Pays	3 500	État	2009-2012	Renforcer tous les secteurs de la pêche
<b>Sous total secteur</b>			<b>3 500</b>			

- **Sous-secteur tourisme**

Dans ce programme aucun projet n'a un financement acquis et connu pour 2010.

- **Sous-secteur microfinance**

Deux projets sous financement PNUD sont en cours dans ce sous-secteur pour un total de 2,9 milliards de FC. Ils visent le renforcement du secteur et l'appui aux jeunes entrepreneurs.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
PAFIC : Programme d'Appui aux Finances Inclusives aux Comores	Renforcer les infrastructures financières dans le secteur de la micro finance et de la finance inclusive	Pays	982	FENU / PNUD	2009-2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer et mettre en œuvre une politique nationale et une stratégie de coordination et de suivi</li> <li>- Renforcer la Banque Centrale dans son rôle de supervision du secteur</li> <li>- Examiner le cadre légal et réglementaire pour une surveillance appropriée et efficace</li> <li>- Mettre en place des infrastructures financières appropriées</li> <li>- Améliorer et étendre les institutions financières décentralisées afin d'offrir des produits et services innovants.</li> </ul>

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
Revitalisation de l'économie avec un accent sur les jeunes (FCP)	Appui aux jeunes à risque et femmes et intervention prioritaire spéciale à Moheli	Pays	1 964	PNUD	2009-2011	<p>1. <i>Jeunes à risque et Femmes</i>: élaboration et mise en oeuvre d'un programme de création des emplois et de responsabilisation des jeunes, soutien au développement d'un mécanisme de financement à travers des lignes de microcrédits, formation en gestion et promotion des petites entreprises, apprentissage des métiers, aide au démarrage des activités artisanales au niveau communautaire, soutien aux centres locaux de santé et de conseil socio-psychologique, soutien aux structures locales facilitant l'accès des femmes et enfants à la santé primaire, l'éducation et sources de revenus.</p> <p>2. <i>Intervention prioritaire spéciale à Moheli</i>: développer et soutenir des initiatives favorisant l'emploi des jeunes de l'île dans le cadre de la modernisation du système agricole, encourager un plus grand engagement des femmes dans la vie économique et sociale, appuyer les secteurs de l'agriculture et de la pêche.</p>
<b>Sous total secteur</b>			<b>2 946</b>			

### AXE STRATEGIQUE III : RENFORCER LA GOUVERNANCE ET DE LA COHESION SOCIALE

Quatre (4) programmes prioritaires ont été identifiés:

Programme 3.1: Promouvoir la bonne gouvernance, la cohésion sociale, la solidarité et la consolidation de la paix

Programme 3.2: Améliorer le cadre juridique, la promotion de la lutte contre la corruption et renforcer la transparence et la gestion des affaires publiques

Programme 3.3: Renforcer les capacités de l'institution judiciaire

Programme 3.4: Lutter contre le terrorisme, la criminalité transnationale et renforcer la sécurité civile

Les financements en cours par programmes sont les suivants :

*Programme 3.1: Promouvoir la bonne gouvernance, la cohésion sociale, la solidarité et la consolidation de la paix*

*Programme 3.2: Améliorer le cadre juridique, la promotion de la lutte contre la corruption et renforcer la transparence et la gestion des affaires publiques*

Trois projets concernent la bonne gouvernance, le renforcement des capacités de l'administration et la cohésion sociale. Le projet de la 10<sup>e</sup> FED pour un montant de 3,3 milliards, le projet BAD, pour un montant de 2,9 milliards, et le projet PNUD pour un montant de 420 millions.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
Bonne gouvernance des affaires publiques	Renforcement des capacités du secteur public	Pays	3 314	10 <sup>e</sup> FED	2009-2013	Renforcement des capacités des agents du secteur public en matière de gestion et d'administration des affaires publiques. L'assistance technique au Commissariat au Plan, l'accompagnement à la mise en place d'un plan de gestion de l'eau, l'appui à la justice et aux acteurs non étatiques.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
Renforcement des capacités en planification	Renforcement des capacités en planification: Appui institutionnel au budget, trésor, dette et statistique et aux organisations du secteur privé	Pays	2 800	BAD	2009-2011	Amélioration de la gestion des finances publiques, de la dette et des statistiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- appui à la gestion macro-économique</li> <li>- appui à l'élaboration des comptabilités nationales</li> <li>- appui à l'élaboration des statistiques des prix</li> </ul> Renforcement du dialogue entre le secteur privé et le secteur public
Gouvernance et cohésion sociale (FCP)	Dialogue inter-Comorien et réconciliation nationale	Pays	246	PNUD	2009-2011	<i>Dialogue inter-Comorien et réconciliation nationale:</i> soutenir l'initiation et la mise en oeuvre des phases préparatoires du dialogue, contribuer à la création des structures et mécanismes en assurant la continuation, soutenir des initiatives favorisant la circulation libre interîles des personnes, encourager et faciliter l'introduction de l'éducation civique dans le milieu scolaire et sa promotion auprès des médias, réhabilitation des infrastructures et équipements, formation et spécialisation des magistrats et auxiliaires de justice, mise sur pied des structures judiciaires manquantes,
<b>Sous total secteur</b>			<b>6 317</b>			

**Programme 3.3 : Renforcer les capacités de l'institution judiciaire**

Un seul projet sur financement PNUD de 344 millions de FC destiné à réformer la justice et à promouvoir les droits de l'homme.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
Gouvernance et cohésion sociale (FCP)	Réformes de la justice et promotion des droits de l'homme	Pays	344	PNUD	2009-2011	<i>Réformes de la justice et promotion des droits de l'homme : réhabilitation de l'infrastructure et de la logistique pénitentiaires, opérationnalisation de la commission nationale consultative des droits de l'homme, renforcement de ses capacités et de celles d'un observatoire des lieux de détention, contribution à l'élaboration d'une politique nationale des droits de l'homme.</i>
<b>Sous total secteur</b>			<b>344</b>			

**Programme 3.4 : Lutter contre le terrorisme, la criminalité transnationale et renforcer la sécurité civile**

Un seul projet du PNUD en appui à la consolidation de la paix et de la sécurité. Le montant du projet est d'environ 1,2 milliards de FC.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
Fond de consolidation de la paix	Sécurité et stabilité	Pays	1 719	PNUD	2009-2011	<p><i>Réformes sécuritaires:</i> renforcement des structures de commandement et de contrôle, réhabilitation des infrastructures, équipement d'une force de police nouvellement organisée, formation en droits de l'homme, soutien en matière d'infrastructure et de logistique aux initiatives nationales pour patrouiller et sécuriser les frontières maritimes.</p> <p><i>DDR:</i> soutien au désarmement de la population, assistance technique et financière en vue de la réinsertion socio-économique des ex-combattants.</p>
<b>Sous total secteur</b>			<b>1 719</b>			

**AXE STRATEGIQUE IV : AMELIORER L'ETAT SANITAIRE DE LA POPULATION**

Cinq programmes prioritaires ont été identifiés :

Programme 4.1 : Lutte contre le paludisme et les maladies prioritaires

Programme 4.2 : Développement intégré de la santé sexuelle et génésique

Programme 4.3 : Lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles

Programme 4.4: Renforcement de l'efficacité et de l'efficience du système de santé dans toutes ses composantes

Programme 4.5: Amélioration de l'hygiène et de l'assainissement en milieu hospitalier.

***Programme 4.1 : Lutte contre le paludisme et les maladies prioritaires***

Un seul projet en cours de 5,3 milliards de FC sur financement du Fonds Mondial destiné à la lutte contre le paludisme et la prévention des maladies prioritaires.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires Concernées	Régions couvertes	Montant total du financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
Programme de lutte contre le paludisme		Pays	5 303	FM (Fonds Mondial)	2009 - 2014	<ul style="list-style-type: none"><li>- Détection active des cas à grande échelle</li><li>- Surveillance et réponse sur les cas de paludisme importés</li><li>- Maintien des stocks en cas d'épidémies</li><li>- Renforcement des capacités en ressources humaines</li></ul>
<b>Sous total secteur</b>			<b>5 303</b>			

***Programme 4.2 : Développement intégré de la santé sexuelle et génésique***

***Programme 4.3 : Lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles***

Dans ces programmes aucun projet n'a un financement acquis et connu pour 2010.

**Programme 4.4: Renforcement de l'efficacité et de l'efficience du système de santé dans toutes ses composantes**

Un seul projet d'un montant de 4,9 milliards pour le renforcement du système de santé financé par l'AFD.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires Concernées	Régions couvertes	Montant total du financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
PASCO: Programme d'Appui au Secteur Santé aux Comores		Pays	4 910	AFD	2009-2013	<ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer le cadre institutionnel en vue de préparer la mise en oeuvre de la stratégie de santé.</li><li>- Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé de base à Anjouan et à Mohéli</li><li>- Renforcer les capacités de prise en charge médico-chirurgicale des 5 hôpitaux de référence (CHR HOMBO, CHR FOMBONI, CSD DOMONI,, CMC MITSAMIOULI et CHN EL MAAROUF)</li></ul>
<b>Sous total secteur</b>			<b>4 910</b>			

**Programme 4.5: Amélioration de l'hygiène et de l'assainissement en milieu hospitalier.**

Dans ce programme aucun projet n'a un financement acquis et connu pour 2010.

**AXE STRATEGIQUE V : DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN VUE D'AMELIORER LE CAPITAL HUMAIN**

Quatre programmes prioritaires ont été identifiés :

Programme prioritaire 5.1 : Développement de l'éducation, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en adéquation avec le marché de l'emploi

Programme prioritaire 5.2 : Amélioration de l'accès et la qualité de l'éducation de base (préscolaire et élémentaire) et secondaire

Programme prioritaire 5.3 : Développement des ressources humaines compétentes et de l'approche sectorielle (Swap) en éducation

Programme prioritaire 5.4 : Promotion de l'alphabétisation et des activités sportives et de culturelles

*Programme prioritaire 5.1 : Développement de l'éducation, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en adéquation avec le marché de l'emploi*

Un seul projet de l'Union européenne de 6,5 milliards de FC pour soutenir le développement de la formation professionnelle et l'enseignement technique.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total du financement (en millions de FC)	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Type d'activités
Développement de la Formation professionnelle et de l'Enseignement technique	Formation professionnelle Formation et Apprentissage	Pays	6 500	10 <sup>e</sup> FED	2009-2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversifier l'offre de formation technique et professionnelle,</li> <li>- Renforcer la gestion du système de formation technique et professionnelle,</li> <li>- Créer un environnement favorable à un enseignement supérieur de qualité,</li> <li>- Renforcer le partenariat entre le système éducatif et le monde de travail,</li> <li>- Promouvoir l'éducation de base et les perspectives de préparation à la vie active</li> </ul>
<b>Sous total secteur</b>			<b>6 500</b>			

**Programme prioritaire 5.2 : Amélioration de l'accès et la qualité de l'éducation de base (préscolaire et élémentaire) et secondaire**

Un projet de renforcement des capacités, d'amélioration de l'offre et de réduction des disparités dans le secteur de l'éducation formelle financé conjointement par l'UE et l'UNICEF d'un montant de 2,3 milliards de FC.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total du financement (en millions de FC)	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Type d'activités
Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation de base (préscolaire et élémentaire) et secondaire	Renforcement des capacités, amélioration de l'offre, élimination des disparités	Pays	2 300	9 <sup>e</sup> FED / UNICEF	2006-2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités d'accueil, d'encadrement, produire des référentiels et assurer le développement intégré de la petite enfance,</li> <li>- Améliorer l'offre dans l'éducation primaire et secondaire,</li> <li>- Éliminer les disparités et les inégalités scolaires,</li> <li>- Améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages au primaire et au secondaire,</li> <li>- Renforcer les langues utilisées dans le système éducatif</li> </ul>
<b>Sous total secteur</b>			<b>2 300</b>			

***Programme prioritaire 5.3 : Développement des ressources humaines compétentes et de l'approche sectorielle (Swap) en éducation***

Un seul programme dans ce domaine de 5,5 milliards sous financement de l'UE. Il vise le renforcement des capacités et la formation professionnelle.

<b>Noms des programmes/projets identifiés</b>	<b>Actions prioritaires concernées</b>	<b>Régions couvertes</b>	<b>Montant total du financement (en millions de FC)</b>	<b>Bailleurs de Fonds</b>	<b>Période Couverte</b>	<b>Type d'activités</b>
Développement des ressources humaines compétentes et de l'approche sectorielle (Swap) en éducation	Approche par les compétences	Pays	57	9 <sup>e</sup> FED/ UNICEF	2006-2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités des structures de gestion et de planification et d'évaluation de l'éducation à tous les niveaux du système éducatif,</li> <li>- Améliorer la Gouvernance scolaire et les compétences du personnel pédagogique,</li> <li>- Promouvoir la SWAp en éducation pour un développement durable des ressources humaines,</li> <li>- Renforcer la recherche sur la langue comorienne</li> </ul>
<b>Sous total secteur</b>			<b>57</b>			

**Programme prioritaire 5.4 : Promotion de l'alphabétisation et des activités sportives et de culturelles**

Un seul projet financé par la France d'environ 740 millions de FC. Il vise la réhabilitation des infrastructures sportives, le renforcement des capacités d'encadrement et l'amélioration de la gestion des associations et des communes.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total du financement (en millions de FC)	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Type d'activités
Fond Social de Développement (FSD):	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation des infrastructures sportives</li> <li>- Renforcement des capacités d'encadrement et de gestion des associations et communes</li> </ul>	Pays	737	France	2009-2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une politique d'alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des adultes,</li> <li>- Promouvoir les activités sportives pour la jeunesse,</li> <li>- Promouvoir les activités à caractère culturel,</li> <li>- Fond Social de Développement (FSD): Développement des actés sportives, insertion des jeunes et appui aux communautés villageoises et dynamique locale</li> </ul>
<b>Sous total secteur</b>			<b>737</b>			

**AXE STRATEGIQUE 6 : PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT SAIN ET GARANTIR LA DURABILITE DU DEVELOPPEMENT**

**Exploitation maîtrisée de l'environnement, sa préservation et sa reconstitution**

**Environnement**

Un seul projet de développement des capacités de gestion des risques de catastrophes naturelles et d'adaptation aux changements climatiques est en cours dans le domaine de la gestion de l'environnement. Ce projet, d'un montant de 367 millions de FC, est financé par le PNUD

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total du financement (en millions de FC)	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Type d'activités
Développement des capacités de gestion des risques de catastrophes naturelles et climatiques en Union des Comores	Mise en place du Cadre juridique, des structures de prévention, d'un plan d'action pour le renforcement des capacités et d'une stratégie de communication et de sensibilisation	Pays	367	PNUD	2009_2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une loi à élaborer, à faire adopter et à promulguer.</li> <li>- Renforcement des capacités d'analyse.</li> <li>- Mise en place et renforcement des structures de prévention et de gestion des risques.</li> <li>- Des opérations pilotes de régénération des mangroves ;</li> <li>- Mise en place d'un système d'information cartographiée des zones à risques.</li> <li>- Équipement et fournitures.</li> </ul>
<b>Sous total du secteur</b>			<b>367</b>			

## **ANNEXE 3**

### **FINANCEMENTS DISPONIBLES PAR AXE STRATEGIQUE ET PAR PROGRAMME PRIORITAIRE DE LA SCR**

Tableau A3 : Situation en matière de financements prévus des axes stratégiques et des programmes prioritaires de la SCRP, 2010-2014.

Axe prioritaires et programmes	Intervention/projet	Montant total du financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte					
				2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2010-2014
<b>Axe stratégique 1 Stabiliser l'économie et établir les bases d'une croissance accélérée et durable fondée sur l'équité</b>									
1. Amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques	Appui à la réforme des finances publiques	1 103	BAD,	735					735
2. Réforme du commerce international et facilitation du commerce intérieur	Renforcement des capacités; études	491	PNUD/EDIC	98	98	98			295
3. Amélioration de l'approvisionnement en énergie à faible coût, accès à l'eau potable et assainissement	Appui institutionnel au secteur eau potable; études; ouvrages;	5 880	BAD	58	2 646	2 646			5 350
4. Amélioration des infrastructures économiques de base et des services des communications	Appui au développement des infrastructures de transport	13 257	10ème FED	3 314	3 314	3 314	3 314		13 257
<b>TOTAL AXE 1</b>		<b>20 731</b>		<b>4 206</b>	<b>6 058</b>	<b>6 058</b>	<b>3 314</b>	<b>0</b>	<b>19 637</b>
<b>Axe stratégique 2 Renforcer les secteurs porteurs en mettant l'emphase sur le renforcement institutionnel et une participation accrue des opérateurs économiques privé</b>									
<b>Secteur privé et microfinance</b>									
1.Appui à l'organisation du secteur privé									
2. Intermédiation financière et microcrédit	PAFIC: Prgme Appui Finance Inclusive aux Comores	982	FENU / PNUD	327	327	164			818
	Composante Revitalisation de l'économie avec un accent sur les jeunes (FCP)	1 964	PNUD	982	491				1 473
<b>Agriculture et élevage</b>	PREDIVAC	1 841	AFD	368	368				737
3. Renforcement de la sécurité du patrimoine foncier	PNDHD: Programme National de Développement Humain Durable	1 905	FIDA	381	381	286	191		1 238
4. Appui à la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole									0
5: Relance de la production agricole et agroalimentaire									0
6: Protection du cheptel animal contre les maladies infectieuses exotiques et intensification des filières de productions animales									0

Tableau A3 : (Suite)

Axe prioritaires et programmes	Intervention/projet	Montant total du financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte					
<b>Pêche</b>	Renforcement des Capacités de la pêche	3 500	FFP/LEAF/EXIM Bank	1 000	1 000	1 000			3 000
	7: Création d'un environnement favorable au développement harmonieux du secteur								
	8: Développement du système de conservation, de transformation et de la commercialisation des produits halieutiques								
<b>Tourisme</b>									
	9: Appui au développement touristique								
<b>TOTAL AXE 2</b>		<b>10 192</b>		<b>3 059</b>	<b>2 568</b>	<b>1 449</b>	<b>191</b>	<b>0</b>	<b>7 266</b>
<b>Axe stratégique 3 : Renforcer la gouvernance et Cohesion Sociale</b>									
	1.1: Promouvoir la bonne gouvernance, la cohésion sociale, la solidarité et la consolidation de la paix								0
	Bonne gouvernance des affaires publiques	3 314	10ème FED	762	762	795	663		2 983
	2: Améliorer le cadre juridique, la promotion de la lutte contre la corruption et renforcer la transparence et la gestion des affaires publiques	2 757	BAD	1 378	1 103				2 481
	Gouvernance et cohésion sociale (FCP): Dialogue inter-Comorien et réconciliation nationale	246	PNUD	123	98				221
	3 : Renforcer les capacités de l'institution judiciaire	344	PNUD	172	172				344
	4 : Lutter contre le terrorisme, la criminalité transnationale et renforcer la sécurité civile	1 719	PNUD	859	687				1 547
	Sécurité et stabilité (FCP)								
<b>TOTAL AXE 3</b>		<b>8 379</b>		<b>3 295</b>	<b>2 823</b>	<b>795</b>	<b>663</b>	<b>0</b>	<b>7 575</b>

Tableau A3 : (Suite)

Axe prioritaires et programmes	Intervention/projet	Montant total du financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte					
<b>Axe stratégique 4 : Améliorer l'état sanitaire de la population</b>									
1: Lutte contre le paludisme et les maladies prioritaires	Programme de Lutte contre le paludisme (Fond Mondial)	5 303	FM	1 768	589	589	1 669	687	5 303
2: Développement intégré de la santé sexuelle et générique									0
3: Lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles									0
4: Renforcement de l'efficacité et de l'efficience du système de santé dans toutes ses composantes	PASCO: Programm d'Appui au Secteur Santé aux Comores	4 910	AFD	1 129	1 473	1 473	835		4 910
5: Amélioration de l'hygiène et de l'assainissement en milieu hospitalier									0
<b>TOTAL AXE 4</b>		<b>10 213</b>		<b>2 897</b>	<b>2 062</b>	<b>2 062</b>	<b>2 504</b>	<b>687</b>	<b>10 213</b>

Tableau A3 : (Suite)

<b>Axe stratégique 5 : Développement de l'éducation et de la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain</b>									
1-Développement de l'éducation, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en adéquation avec le marché de l'emploi	1: Diversifier l'offre de formation technique et professionnelle, 2: Renforcer la gestion du système de formation technique et professionnelle, 3: Créer un environnement favorable à un enseignement supérieur de qualité, 4: Renforcer du partenariat entre le système éducatif et le monde de travail, 5 : Promouvoir l'Education de base et perspectives de préparation à la vie active	6 500		458	732	773	878	1 856	4 696
2- Amélioration de l'accès et la qualité de l'éducation de base (préélémentaires et élémentaires) et secondaire	1: Renforcer les capacités d'accueil, d'encadrement, produire des référentiels et assurer le développement intégré de la petite enfance, 2: Améliorer l'offre dans l'éducation primaire et secondaire, 3: Eliminer les disparités et inégalités scolaires, 4: Améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages au primaire et au secondaire, 5: Renforcer les langues utilisées dans le système éducatif	2 300		538	690	5	0	31	1 263
3- Développement des ressources humaines compétentes et de l'approche sectorielle SWAp en Education	1: Renforcer les capacités des structures de gestion et de planification et d'évaluation de l'éducation à tous les niveaux du système éducatif, 2: Améliorer la Gouvernance scolaire et les compétences du personnel pédagogique, 3: Promouvoir la SWAp en Education pour un développement durable des ressources humaines, 4: Renforcer la recherche sur la langue comorienne	57		17	12	17	0	0	45
4- Promotion de l'Alphabétisation et des activités sportives et de culturelles	1: Mettre en place une politique d'alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des adultes, 2 Promouvoir les activités sportives pour la jeunesse, 3: Promouvoir les activités à caractère culturel, Fond Social de Développement (FSD): Dvpment actés sportives, insertion des jeunes et appui aux communautés villageoises et dynamique locale	737	France	295	295				589
<b>TOTAL AXE 5</b>		<b>9 594</b>		<b>1 306</b>	<b>1 728</b>	<b>795</b>	<b>878</b>	<b>1 887</b>	<b>6 593</b>
<b>Axe stratégique 6 : Promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement</b>									
	Développement des capacités de gestion des risques de catastrophes naturelle et climatique en Union des Comores	362	PNUD	163	36				199
<b>TOTAL AXE 6</b>		<b>362</b>		<b>163</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>199</b>
<b>TOTAL DISPONIBLE</b>		<b>60 156</b>		<b>14 932</b>	<b>15 583</b>	<b>11 468</b>	<b>7 550</b>	<b>2 574</b>	<b>52 106</b>